LE FRONT NATIONAL ET LE JEU PARLEMENTAIRE

by

BRIGITTE SLEE

A Doctoral Thesis

Submitted in partial fulfilment of the requirements
for the award of

Doctor of Philosophy of the Loughborough University of Technology

July 1994

©by Brigitte Slee 1994

Loughborough University
of Tech[illegible] Library
Date Jan 91
Class
Acc.
No. 040101[illegible]500
V891047X

Brigitte Slee

LE FRONT NATIONAL ET LE JEU PARLEMENTAIRE

ABSTRACT

This is a study of the parliamentary activity of the Front national (FN) in the Assemblée nationale from 1986 to 1988. The research is based on a comprehensive analysis of all parliamentary proceedings involving FN députés during this period, using as primary sources the publications of the Assemblée nationale, including daily reports of the Journal Officiel, together with major daily and weekly newspapers and magazines from 1984 to 1993, and a cross-section of the publications of the FN at national and local levels.

Part 1 examines the apparent contradiction between the anti-parliamentary reputation of this extreme-right party and its decision to join the French Parliament. The study traces the FN's patient quest for political legitimacy, its grudging acceptance by the established political parties and its strategy of recruiting personalities of the moderate right within its Rassemblement national. While the respectability derived from this helped the FN to enter Parliament, it also sowed disunity within the party's ranks. This is the context within which the parliamentary experience must be understood.

Part 2 examines the effectiveness of the FN députés in their parliamentary activities: drafting and tabling of bills, reports and amendments, interventions in parliamentary sessions, questions to the Government, voting patterns. The two main issues on which the FN députés concentrated were immigration and law and order, but they also addressed many other questions and attempted to present themselves a force of economic liberalism without which the socialist experiment could not be ended since the traditional moderate right was too weak to defeat it.

Part 3 pursues the analysis of the FN's continuing parliamentary activity in its second year in Parliament. It also traces the party's growing awareness of the limitations of parliamentary power as well as its own limitations as a parliamentary group, and its decisions to use parliamentary experience to broaden its political dimension.

The conclusion weighs the impact of this parliamentary experience on the party and its local and national implantation, as well as on the recomposition of the French political scene.

PREFACE

Mes remerciements vont à tous ceux qui m'ont aidée de leurs conseils, leurs suggestions, leur expertise, et qui m'ont apporté soutien et encouragement.

Je dois tout d'abord remercier mon premier directeur d'études, Doctor John Frears, qui me guida dans mes recherches initiales et m'aida à délimiter le champ de mes recherches.

Je tiens tout particulièrement à remercier mon directeur de thèse, Professor Alec Hargreaves, dont les conseils et les critiques ont fait progresser ma réflexion. Son souci de la perfection dans le moindre détail, son exigence d'exactitude dans la recherche, son insistance à n'utiliser que des sources absolument sûres m'ont fait apprécier la rigueur professionnelle requise. Son enthousiasme inépuisable, son esprit critique mais constructif, ses encouragements constants m'ont été d'une assistance inestimable.

Ayant décidé de l'orientation que je voulais prendre et des matériaux à exploiter, je me trouvais confrontée à l'obstacle suivant: comment avoir accès aux sources dont j'avais besoin alors que je résidais en Angleterre? J'eus la grande chance de pouvoir faire appel à l'aide indéfectible de mon père, Guy de Lapasse. Sans le soutien logistique qu'il m'a apporté, cette étude n'aurait pu être faite. Rien de ce qui fut publié sur le Front national dans la presse française n'échappa à sa lecture systématique et minutieuse et à ses ciseaux toujours prêts à entrer en action. Pendant près de huit ans, de volumineux colis contenant coupures de journaux, numéros du Journal Officiel, enregistrements arrivèrent régulièrement à notre porte en Angleterre par les bons offices des P et T et de la Royal Mail. Il est difficile de construire sans des bases solides et mon père s'assura que je disposais des fondations nécessaires. Je dois beaucoup à son esprit mesuré, son intelligence méthodique, son inlassable soutien et sa grande affection qui me font aujourd'hui cruellement défaut.

Mes remerciements vont également à Jean-Claude Martinez pour les entretiens qu'il m'a accordés et l'intérêt qu'il a témoignée à mon étude. Il a toujours pris le temps de me recevoir avec la plus grande courtoisie dans un emploi du temps chargé, de m'écouter et de me communiquer les documents dont j'avais besoin. Françoise

Monestier, secrétaire parlementaire de Jean-Pierre Stirbois, et Bruno Racouchot, secrétaire parlementaire de Marie-France Stirbois, ont également contribué à l'information de première source recueillie auprès des militants du Front national à la base qui n'hésitaient pas à me communiquer leurs vues et leur vision de l'avenir. Je les remercie de leur temps et de leurs opinions franches et robustes.

Cette étude représente le temps, le travail, les conseils de beaucoup et n'aurait jamais pu être réalisée sans leur aide. Qu'ils en soient remercié.

TABLE DES MATIERES

Introduction 1

PREMIERE PARTIE
LE FRONT NATIONAL ET LE PARLEMENTARISME

Chapitre I Dans la mouvance de l'extrême droite 7
1.1 Filiation extrême droite et tradition antiparlementaire 9
1.2 Jean-Marie Le Pen et le Front national 13
a) Qui est Jean-Marie Le Pen ?
b) Les débuts du Front national 1972-1973
c) Le Front national se construit 1974-1983
1.3 1983, l'acquisition patiente de la légitimité politique 29
a) Les premières percées électorales
b) Stratégie du Front national
c) Le premier électorat Front national

Chapitre II Le Front national consolide sa position (1984-1986) 38
2.1 Le discours Le Pen 40
a) Le discours écrit
[i] Démocratie
[ii] Parlement
[iii] Les thèmes FN
b) L'art de la communication
2.2 Premiers tests à l'échelon national, les européennes 1984 53
et les cantonales 1985, étude comparative.
a) Les élections européennes (17 juin 1984), l'explosion électorale
[i] Mode de scrutin et résultats
[ii] Composition de l'électorat

b) Les élections cantonales (10 et 17 mars 1985), la confirmation locale
[i] Le premier tour, confirmation de l'implantation FN
[ii] Le deuxième tour, désistements et rapports droite parlementaire - FN

Chapitre III Le Front national entre au Parlement (16 mars 1986) 70
3.1 Le scrutin proportionnel 72
a) Le débat
b) Modalités
3.2 Politique d'ouverture: le Front national s'élargit en "Rassemblement national" 82
a) Réorganisation des structures FN, les "élus-vitrine"
[i] L'appareil FN avant 1985
[ii] La réforme Stirbois
[iii] Désignation des têtes de liste FN des Législatives 86
b) Campagne et plate-forme électorales
[i] Respectabilité et maîtrise médiatique
[ii] Les 10 points de la plate-forme électorale FN
3.3 Le Front national entre au Parlement et renforce sa position au niveau des Régions (élections législatives et régionales du 16 mars 1986) 94
a) Résultats
[i] Les élections législatives
[ii] Les élections régionales
b) Implantation FN en 1986
[i] Implantation géographique
[ii] Composition sociologique de l'électorat

DEUXIEME PARTIE
A l'ASSEMBLEE NATIONALE
LE FRONT NATIONAL SE VEUT "L'AIGUILLON DE LA MAJORITE"

Chapitre IV Le Front national entend marquer sa présence aux premiers jours de la VIIIe Législature 112
4.1 Le groupe parlementaire FN 115
a) Composition du groupe FN
b) stratégie du groupe FN

4.2 Mise en place des instances de l'Assemblée nationale: le groupe parlementaire FN entend imposer sa présence 127
a) élection du président de l'Assemblée nationale
b) élection du bureau
c) Désignation des commissions permanentes
4.3 Le premier acte parlementaire de la VIIIe Législature (vote de confiance sur la déclaration de politique générale du gouvernement): Le FN affirme son indépendance et se situe dans l'opposition 135
a) vote de confiance sur la déclaration de politique générale du gouvernement
b) interventions FN
c) analyse du scrutin

Chapitre V Le Front national privilégie l'action parlementaire. Seconde session ordinaire de 1985-1986 (2 avril-30 juin), troisième session extraordinaire de 1985-1986 (1er juillet-12 août) 148
5.1 Un premier bilan après six semaines d'activité parlementaire (2 avril-22 mai) 151
a) Initiative de la loi
b) Contrôle parlementaire:
[i] Interventions
[ii] Questions
[iii] Amendements
c) Vote de la loi
5.2 Le Front national se veut une troisième force et concentre son action sur deux thèmes: sécurité et immigration (23 mai-11 août) 174
a) Le FN se veut une troisième force sur la voie de la libéralisation de l'économie et développe un style qui lui est propre
[i] Le projet de loi de finances rectificatives pour 1986, ou la démonstration du style parlementaire FN
[ii] Le projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (29 mai-11 juin)
b) Sécurité et immigration: la tribune parlementaire sert de caisse de résonnance aux idées politiques FN
[i] Les lois Chalandon
[ii] L'immigration

5.3 Bilan d'une première session parlementaire pour le FN 188

Chapitre VI Le Front national maintient son activité parlementaire mais se tourne aussi vers son électorat 194

Première session ordinaire de 1986-1987 (2 octobre-20 décembre)

6.1 Fort de son expérience parlementaire, le groupe FN renouvelle sa statégie et repart à la conquête de son électorat. 197

a) Les remous au sein du groupe parlementaire FN

b) Définition d'une stratégie renouvelée

c) Le climat d'insécurité et l'agitation sociale se font porteurs des thèmes FN

6.2 Le Front national maintient son activité parlementaire 204

a) Initiative de la loi

[i] Sécurité

[ii] La famille

[iii] Diverses mesures sociales

b) Le rapport Martinez sur l'Education nationale.

c) Contrôle parlementaire:

[i] Interventions

[ii] Questions au gouvernement

[iii] Amendements

d) Vote de la loi

6.3 Bilan d'une année de Parlement pour le Front national et mise au point d'une nouvelle stratégie 226

a) Un premier bilan

b) Un nouvel enjeu

c) Jean-Marie Le Pen construit son image politique

d) Le FN s'affirme comme partenaire légitime

TROISIEME PARTIE

LE FRONT NATIONAL DEPASSE LE CADRE PARLEMENTAIRE ET SE FIXE UN NOUVEL ENJEU: LA CANDIDATURE PRESIDENTIELLE

Chapitre VII Annonce de la candidature Le Pen aux Présidentielles 234

Seconde session ordinaire de 1987 (2 avril-30 juin)

7.1 Pause parlementaire (janvier-avril). Le Front national regarde vers les présidentielles 237

a) Les difficultés du gouvernement Chirac et le durcissement de la cohabitation
b) Le code de la nationalité
[i] Genèse
[ii] Amorce de la campagne présidentielle Le Pen
7.2 Première vague de la campagne présidentielle (26 avril-30 juin) 245
a) Le discours lepéniste: déclaration du 26 avril à La Trinité-sur-Mer et thèmes de la campagne
b) L'appareil de campagne
c) L'électorat Le Pen
d) Le Front national divise la droite traditionnelle
7.3 Activité parlementaire du Front national 258
a) Initiative de la loi
b) Contrôle parlementaire:
[i] Amendements
[ii] Interventions et questions au gouvernement
c) Vote de la loi
d) Le Front national facteur de déstabilisation pour la majorité

Chapitre VIII La dernière étape parlementaire: brève résurgence de l'antiparlementarisme et durcissement de l'opposition Première session ordinaire de 1987-1988 (2 octobre-20 décembre), première session extraordinaire de 1987- 1988 (1-23 décembre), deuxième session extrordinaire de 1987-1988 (2-23 février 1988) 275
8.1 L'affaire du "point de détail" et ses suites 277
a) L'été 1987, ou le FN à la crête de la vague
b) L'évènement du "point de détail"
c) Comportement ambivalent du FN
8.2 Le FN est partagé entre deux comportements contradictoires: retour à l'antiparlementarisme ou exercice du mandat parlementaire 284
a) Boycott de la rentrée parlementaire
b) Obstruction des travaux parlementaires
c) Conséquences électorales du durcissement d'attitude
8.3 Le FN assume sa fonction parlementaire 292
a) Initiative de la loi
b) Vote du budget - Loi de Finances 1988

[i] Recettes
[ii] Fascicules budgétaires
c) L'essentiel de l'activité parlementaire FN (18 novembre-22 décembre 1987)
[i] Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie
[ii] Projet de loi relatif à la transformation de la Régie Nationale des Usines Renault en société anonyme
[iii] Engagement de la responsabilité de Jacques Chirac et de son gouvernement
d) 2e session extraordinaire
Projet de loi organique relatif à l'élection du président de la République
Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique
[i] L'affaire Luchaire et ses conséquences
[ii] Les préliminaires de la session: le FN affirme sa légitimité politique
[iii] Examen des deux projets de loi sur la transparence de la vie politique

Conclusion Les acquis de l'expérience parlementaire 323

Annexes 340

Bibliographie 428

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES

		page
Tableaux		
1.1	L'extrême droite 1956-1965	10
1.2	L'extrême droite 1965-1973	11
1.3	La sociologie des sympathisants de l'extrême droite	36
1.4	L'origine des sympathisants de l'extrême droite	37
1.5	Les attitudes politiques des sympathisants de l'extrême droite	37
2.1	La sociologie de l'électorat FN 1984	59
2.2	Le vote 1984 selon les professions	60
2.3	Appartenance syndicale	60
2.4	L'origine politique de l'électorat FN en 1984	61
2.5	Les transferts de voix	62
2.6	Les motivations de vote	62
2.7	L'enjeu national du premier tour des élections cantonales	65
2.8	Résultats du premier tour des cantonales 1985	66
3.1	Sondages effectués le 10 mars 1985 sur les intentions de vote aux élections législatives 1986	75
3.2	Simulation IFOP en nombre de sièges obtenus pour les élections législatives selon les différents modes de scrutin	75
3.3	Sondage SOFRES sur les préférences exprimées par les Français quant au mode de scrutin	76
3.4	Résultats des élections législatives du 16 mars 1986, statistiques du ministère de l'Intérieur	95
3.5	Composition de l'Assemblée législative sortante 1981 et composition de la nouvelle Assemblée législative 1986	98
3.6	L'élection des présidents des conseils régionaux 1986	101
3.7	Le profil sociologique des électorats le 16 mars 1986	105
3.8	Les priorités essentielles de l'électorat 1986	107
3.9	Electorat 1986: vote d'adhésion ou vote de rejet?	108
4.1	Répartition en pourcentage des députés de la droite traditionnelle	118

et du FN par groupe parlementaire et profession, mars 1986
4.2 Effectifs des groupes parlementaires de la VIIIe Législature, 2 avril 1986 126
4.3 Les groupes parlementaires de la VIIIe Législature dans l'hémicycle 147
7.1 L'adhésion aux idées de J.-M. Le Pen selon la préférence partisane 254
7.2 L'adhésion aux thèmes de J.-M. Le Pen dans l'ensemble de l'électorat 254
8.1 Le comportement de vote FN sur la loi de finances 1988, fascicules budgétaires. Répartition des votes des 33 députés FN 300
8.2 Le comportement de vote FN sur le projet de loi organique modifiant l'élection du président de la République 315
8.3 Le comportement de vote FN sur le projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique 317

Cartes

1. 1 Election présidentielle 1965, votes Tixier-Vignancour 26
1.2 Election présidentielle 1974, J.-M. Le Pen 26
1.3 Elections européennes 1979, Eurodroite 26
2.1 Elections législatives 1956, P. Poujade 57
2.2 Elections européennes 1979, Eurodroite 57
2.3 Elections européennes 1984, Front national 57
2.4 Les départements de gauche menacés dans les élections cantonales 1985 65
2.5 L'implantation géographique de l'électorat Le Pen, élections cantonales, premier tour, 10 mars 1985 67
3.1 Répartition des députés, élections législatives de mars 1986 80
3.2 Répartition des conseillers régionaux, élections régionales mars 1986 81
3.3 L'arbitrage FN dans l'attribution des présidences régionales, mars 1986 99
3.4 Elections européennes 1984, liste FN 103
3.5 Elections législatives 1986, liste Rassemblement national 103

INTRODUCTION

Cette étude se propose d'analyser la contribution du groupe parlementaire FN à l'exercice du pouvoir législatif dans ses deux fonctions essentielles, l'élaboration et le vote de la loi ainsi que le contrôle de l'action gouvernementale, au cours de la VIIIe Législature de la Ve République (2 avril 1986-14 mai 1988).

Un mouvement que l'opinion publique des années 80 percevait comme une survivance d'extrême droite, autoritaire et antiparlementaire, participait à l'exercice de la démocratie. Intriguée par ce paradoxe, j'ai voulu observer le comportement FN dans le jeu parlementaire. De nombreux articles et publications universitaires expliquaient l'émergence soudaine du FN et suivaient l'élargissement progressif de son implantation électorale ainsi que les étapes de sa structuration et de sa consolidation. Par contre, il n'existait aucune étude compréhensive et détaillée des deux années d'activité parlementaire du groupe FN. J'ai donc tenté de combler un créneau vide en analysant de manière systématique l'apport du groupe parlementaire FN à l'élaboration et au vote de la loi ainsi qu'au contrôle parlementaire de l'action gouvernementale.

Ma recherche repose essentiellement sur un dépouillement systématique de matériaux bruts qu'il me fallut recouper et analyser:

- textes officiels publiés par le Service de la communication de l'Assemblée nationale (Bulletin hebdomadaire de l'Assemblée nationale, Recueil des scrutins, Bulletin annuel-statistiques de l'Assemblée nationale).
- données informatiques sur les propositions de loi présentées par le groupe FN et non officiellement publiées, conservées à l'Assemblée nationale.

- compte-rendus intégraux des débats parlementaires à l'Assemblée nationale publiés au Journal Officiel.
- archives du groupe parlementaire FN conservées par le FN.
- écrits et publications officielles du FN.
- une série d'entretiens avec certains responsables FN au niveau local et national.

Au total, plus de vingt cinq mille pages de données officielles ont été ainsi dépouillées.

La presse écrite et les médias audiovisuels, après avoir contribué à l'émergence du FN sur la scène politique, diffusèrent son activité parlementaire dans l'opinion publique. Jean-Marie Le Pen était passé maître dans l'art de les utiliser à ses fins et de tourner à son profit leur attitude critique. Ces mêmes médias étoffaient les rapports administratifs de l'Assemblée nationale et leur donnaient vie. J'ai donc consulté systématiquement l'ensemble de la presse écrite française, de tous horizons politiques (quotidiens, hebdomadaires, revues et périodiques) concernant les activités du FN, ainsi que la presse spécialisée FN, des années 1984 à 1993. J'ai retrouvé également des articles parus entre 1958 et 1984 qui éclaircissaient certains points de ma recherche. Les émissions radiodiffusées et télévisées auxquelles avaient participé Jean-Marie Le Pen ou ses lieutenants pendant la période 1984-1993 ont été étudiées de la même manière.

D'un examen minutieux et d'un recoupement de ces données brutes se sont dégagées les idées-maîtresses qui sous-tendent cet essai.

Les recherches universitaires publiées sur le FN m'ont aidée dans mon analyse, apportant des conclusions sur lesquelles je me suis appuyée, sans toutefois trouver aucun ouvrage se rapportant à l'activité parlementaire du FN, ce qui explique l'absence de références académiques dans les sections traitant directement de l'activité parlementaire du groupe FN.

Mon étude suit une progression chronologique, méthode qui s'est imposée car elle me semblait être la plus apte à une analyse approfondie de l'activité parlementaire FN.

J'ai voulu tout d'abord déceler les raisons qui amenèrent un mouvement réputé antiparlementaire à rejoindre l'Assemblée nationale. J'ai ainsi suivi le cheminement d'un groupuscule d'extrême droite antiparlementaire vers le statut de groupe parlementaire travaillant au coeur de l'institution démocratique. Y avait-il eu reniement des convictions révolutionnaires de la période groupusculaire d'extrême droite? Etait-ce le résultat d'une position pragmatique, s'adapter ou disparaître? Y avait-il coexistence de tendances antagonistes au sein du mouvement FN? Revirement, conversion, ou cohabitation? La première partie de cet essai cherche à comprendre une attitude apparemment paradoxale en retrouvant et recoupant les

exposés doctrinaux du groupuscule révolutionnaire dans la mouvance extrême droite avec ceux du mouvement qui se dit de "droite populaire, sociale et nationale". Elle ne cherche pas à expliquer l'émergence soudaine du FN, après des années de patients efforts, en 1983 (élection de Dreux) et 1984 (élection européenne), qui conduisit Jean-Marie Le Pen à regarder avec espoir vers les élections législatives de 1986. Ces recherches ont déjà été faites par d'autres spécialistes. Par contre, elle suit l'acquisition patiente par le FN de la légitimité politique: modifications apportées au discours politique FN ainsi qu'à ses structures, élargissement progressif d'un électorat qui touche toutes les couches de la société, reconnaissance, forcée et à contre-coeur, du FN par un certain nombre d'hommes politiques de droite comme de gauche. Elle retrace également la stratégie d'ouverture du FN en Rassemblement National qui faisait appel à des politiciens venus d'horizons politiques très différents. Cet amalgame précipité créa des tensions internes inévitables qui conduisirent à des exclusions et des démissions du groupe parlementaire FN, modifiant sa composition et ses performances et mettant en péril sa crédibilité en tant que parti politique. Ce développement est indispensable à la compréhension de l'activité parlementaire FN, l'essentiel de mon étude, ainsi qu'à l'appréciation de son impact sur le parti lui-même et sur l'ensemble du paysage politique français.

La deuxième partie analyse l'efficacité du groupe parlementaire FN dans le rôle qu'il s'était fixé, "l'aiguillon du gouvernement". Le FN accédait au Parlement dans des circonstances nouvelles pour la Ve République. La défaite du parti socialiste aux législatives mettait fin au fait majoritaire et donnait le pouvoir conjointement à un président de la République socialiste et à un premier ministre choisi dans le parti majoritaire de droite, le RPR, en totale divergence. La cohabitation donnait ainsi au Parlement une chance de réaffirmer son autorité et de sortir de son rôle de chambre d'enregistrement. La courte majorité dont disposait le premier ministre donnait à ce dernier une marge de manoeuvre très étroite. Par la même occasion, elle pouvait placer le FN en position d'arbitre entre la majorité gouvernementale de droite et l'opposition de gauche. Dans ce Parlement aux pouvoirs potentiellement accrus, le FN saurait-il affirmer son autorité nouvelle et jouer un rôle parlementaire significatif?

La respectabilité acquise à l'Assemblée nationale donnait au FN une audience accrue au niveau des régions et des municipalités. La couverture médiatique lui avait donné une plus grande visibilité. Les sondages lui prêtaient un électorat en croissance continuelle. Son président prétendit alors à la plus haute fonction politique, la présidence de la République. Le statut de parti parlementaire était-il alors la première étape d'un développement politique qui le conduirait vers son but réel, la crédibilité et l'enracinement? L'objectif avoué était de devenir le premier parti de droite. Mythe? ou ce rêve avait-il quelque fondement?

La troisième partie suit le groupe FN dans sa deuxième année au Parlement et l'intégration de son rôle parlementaire dans une stratégie élargie. Elle observe le durcissement du comportement des députés FN en début de session d'automne. La respectabilité et la modération s'effacèrent pour laisser momentanément place aux vieux démons de l'antiparlementarisme d'extrême droite exorcisés jusqu'à maintenant. Deux pulsions contradictoires, goût du scandale et désir de respectabilité, cohabitaient-elles à l'intérieur du parti? La résurgence de l'antiparlementarisme l'emporterait-elle sur le désir de continuer le rôle de parti parlementaire qu'il avait assumé jusqu'à maintenant? Cette troisième partie évalue le sérieux des tentations de retour à une attitude antiparlementaire, puis la poursuite d'une double ambition à travers l'exercice parlementaire: continuer de participer au processus législatif mais aussi renforcer sa stature politique. Le forum institutionnel qu'était le Palais-Bourbon devait être exploité au mieux pour banaliser les idées politiques FN, consolider son implantation locale et nationale, dépasser le statut d'opposition pour accéder à celui de parti de gouvernement, donner à Jean-Marie Le Pen une image présidentiable. L'Assemblée nationale était non seulement une excellente caisse de résonnance pour la doctrine FN; elle élargissait encore son champ d'action en lui permettant de s'approprier certains des problèmes discutés au Parlement et de les intégrer à son propre combat. Elle permettait également au FN de maintenir son rôle d'aiguillon de la droite traditionnelle, mais en en renforçant le côté destructeur. Il s'agissait de prouver à la droite majoritaire RPR-UDF, et à l'électorat, qu'une alliance avec le FN lui était indispensable pour assurer la victoire de Jacques Chirac au second tour de l'élection présidentielle. Les hommes politiques de droite furent ainsi contraints de prendre position pour ou contre le FN. L'aiguillon pourrait-il détruire la majorité?

Les scandales politiques dominèrent les dernières heures de la VIIIe Législature, portés jusqu'au Parlement (mise en accusation de Christian Nucci devant la Haute Cour de Justice, affaire Luchaire, "noyaux durs" des privatisations). Fièvre électorale, règlements de compte par anticipation alimentèrent la vie parlementaire des trois derniers mois de la session d'automne 1987. Il en résulta un climat qui manquait d'élévation, dans un relent d'affaires, de détournements d'argent public, d'exportations illicites, d'accusations variées, contraignant l'Elysée et Matignon à prolonger la session d'automne d'une session extraordinaire pour légiférer sur la transparence de la vie politique. Le FN repartit en campagne, se posant en pourfendeur de la corruption et en défenseur de la démocratie librement exercée, le seul parti intègre sur la scène politique.

Les élections présidentielles eurent un effet ambivalent. Elles éloignèrent définitivement le FN du jeu parlementaire avec le retour de François Mitterrand, la dissolution de l'Assemblée nationale, et des élections législatives au scrutin

majoritaire qui rendait impossible la constitution de tout groupe parlementaire FN au Parlement. Ces mêmes présidentielles confirmaient le renforcement de l'implantation FN au niveau national. Son expérience parlementaire avait-elle permis à un parti encore si récemment perçu comme marginal d'acquérir légitimité et institutionalisation définitive? L'électorat FN était-il définitivement implanté dans le terrain local et national? Un possible enracinement FN modifierait-il l'ensemble du paysage politique français? Le FN verrait-il la réalisation de son ambition de devenir parti gouvernemental et d'occuper ainsi une place à part entière sur l'échiquier politique?

PREMIERE PARTIE

LE FRONT NATIONAL ET LE PARLEMENTARISME

CHAPITRE I
DANS LA MOUVANCE DE L'EXTREME DROITE
1971-1983

L'émergence du FN date de septembre 1983, élection partielle de Dreux. Le parti existait, en fait, depuis onze ans déjà, officiellement fondé à Paris le 5 octobre 1972.

Alors simple groupuscule au sein d'une mosaïque de mouvements d'extrême droite qui surgissaient, s'amalgamaient, disparaissaient depuis les premières années de la Ve République, il est aujourd'hui la plus ancienne formation d'origine extrême droite qui soit encore active, sous une dénomination qui n'a jamais changé.

Dès sa percée électorale de 1983, le FN fut étiqueté comme antiparlementaire, fasciste, raciste, nazi, anti-sémite, totalitaire. Or, le FN se défend d'être un mouvement d'extrême droite et se définit comme de droite nationale et populaire. Qu'en est-il ? Où le situer exactement ? Appartient-il à la tradition extrême droite anti-parlementaire ou se rapprocherait-il plus de la droite traditionnelle respectueuse du principe démocratique et de l'institution parlementaire ? Essaierait-il de combiner ces deux positions antagonistes en un compromis difficile à maintenir ?

Le FN est avant tout perçu comme le parti de Jean-Marie Le Pen. Qui est l'homme et que représente-t-il? Comment a-t-il fait évoluer un discours antiparlementariste en défense du Parlement et de la démocratie? Patiemment, le FN a construit la légitimité politique qui lui était indispensable pour intégrer le jeu parlementaire. Le parti a su se constituer un électorat distinct qui lui assure des victoires électorales locales inattendues en 1983. Dans le même temps, les ralliements de plus en plus nombreux de militants RPR et UDF ainsi que certains apports venus de gauche renforcèrent la solidité de l'électorat ainsi que la légitimité du mouvement. Il lui fallut consolider ces percées électorales (qui avaient pris le monde politique par surprise), et entretenir la

dynamique dont il bénéficiait. La participation à toutes les consultations partielles permit au FN d'occuper le terrain jusqu'aux élections européennes de juin 1984, premier pas vers la participation au jeu parlementaire.

1.1 Filiation extrême droite et tradition anti-parlementaire (1956-1972)

Le FN naît au moment des derniers soubresauts de l'extrême droite. Perçue dans les années d'après-guerre comme un mouvement marginal et moribond, chargé des souvenirs pénibles de Vichy, l'extrême droite avait repris vie avec la décolonisation qui avait réveillé le sentiment nationaliste. L'humiliation causée par la guerre d'Indochine, puis la guerre d'Algérie, avait donné naissance à une prolifération de groupuscules qui apparaissaient, fusionnaient, disparaissaient en un temps record, traçant entre eux des ramifications compliquées et éphémères, comme le montrent les tableaux 1 et 2 (les mouvements extrême droite non royalistes de 1956 à 1965 et de 1965 à 1973). Ces groupuscules marginaux, loin d'accepter le principe parlementaire, refusaient les institutions politiques existantes et prônaient la violence, les uns se contentant d'un discours virulent, les autres passant de la parole à l'acte, très souvent dissous en raison de leurs atteintes aux personnes, comme le fut Occident en 1968.

Habituellement en proie à des luttes intestines perpétuelles, ces groupuscules nationalistes n'étaient liés que par un sentiment commun, la haine passionnelle du général de Gaulle. "Le général est plus que l'ennemi prioritaire, il est le seul qui compte vraiment"[1].

Conscient de la nécessité d'un regroupement, Ordre nouveau, qui succédait à Occident et avait été créé à l'automne 1969, amorça un rassemblement droitiste unitaire. Opérant avec le GUD (Groupe d'Union et de Défense), association étudiante de la Faculté de droit et de sciences économiques de la rue d'Assas, Ordre nouveau renforçait l'image de "fachos" par les expéditions punitives qu'il menait sur les facultés de Censier et de Nanterre tenues par l'extrême gauche. Peut-on parler d'un programme politique qui inspirerait ces groupuscules d'étudiants d'extrême droite? L'extrême droite n'aime guère les idéologies, encore moins les idéologues et les fondateurs de doctrine. Elle se flatte d'être pragmatique, de n'être guidée que par quelques valeurs auxquelles elle reste fidèle et de s'adapter aux circonstances en fonction des nécessités de ces principes simples, ordre moral et social, attachement à la terre natale, défense de la patrie et de la famille. Les écrivains et penseurs de l'extrême droite, à l'exception de Maurras, n'ont pas été des pourvoyeurs d'"éclairage droitiste sur tel ou tel aspect de l'histoire... ils ont alimenté le débat des idées, ils ont, en somme, réagi à un certain nombre d'évènements... aucun n'a donné à sa famille de pensée un projet politique vraiment global et cohérent"[2].

---

[1] Bernard Brigouleix, *L'extrême droite en France*, Editions Fayolle, Intervalle, Paris, 1977, p. 68.
[2] Ibid., p. 99.

Tableau 1.1 L'extrême droite 1956-1965.

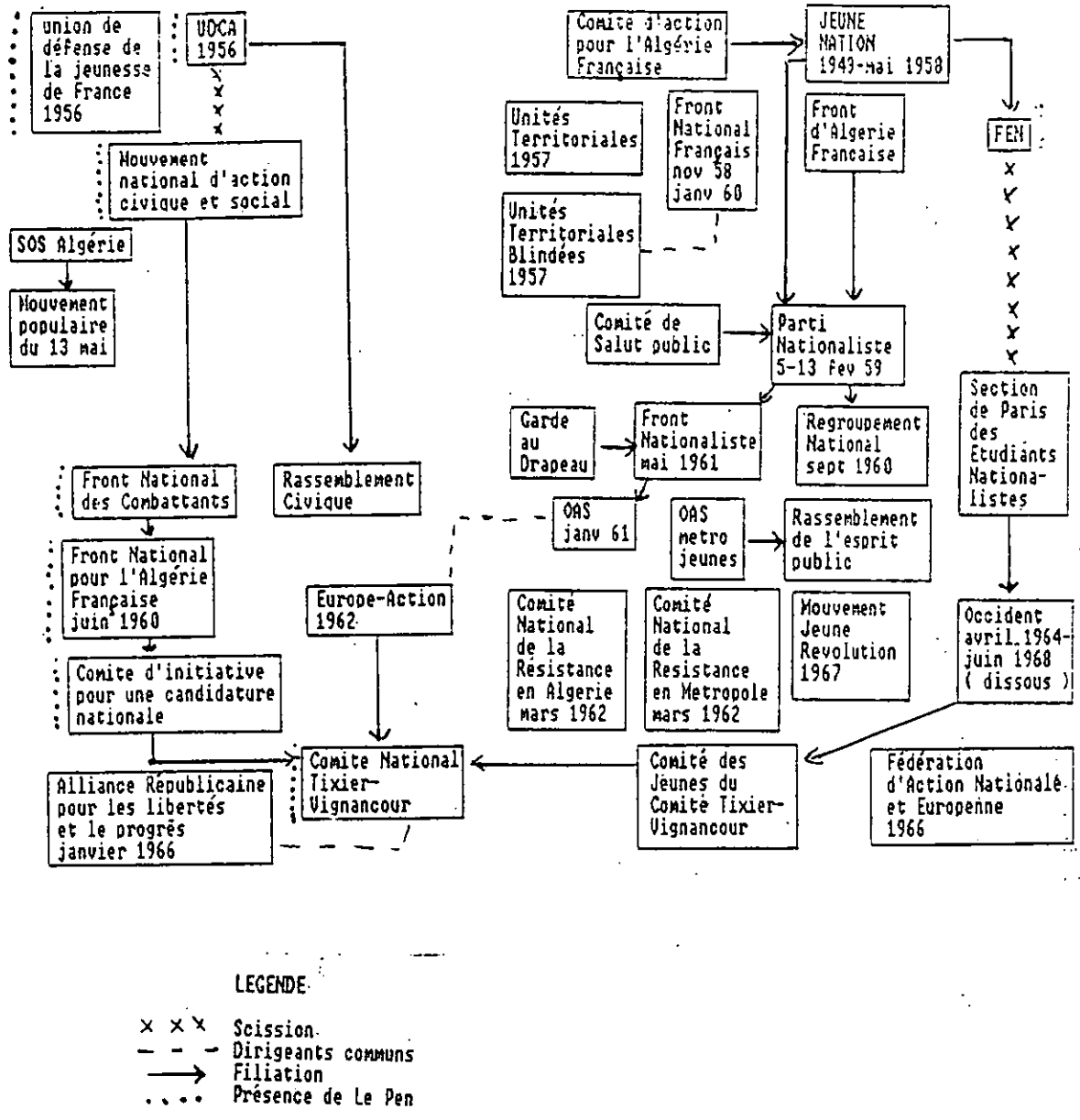

Source: adapté de Monica Charlot, "L'émergence du Front national", *Revue de Science politique française*, mars 1986, p. 31.

Tableau 1.2 L'extrême droite 1965-1973.

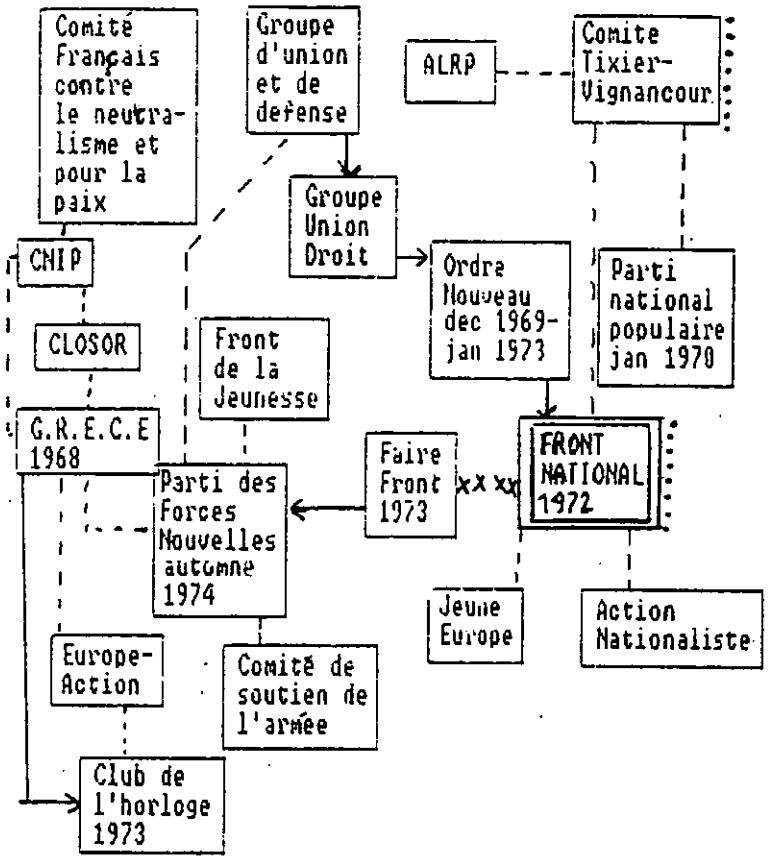

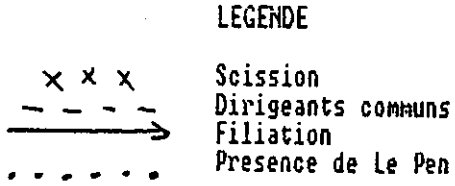

Source: adapté de Monica Charlot, "L'émergence du Front national", *Revue de Science politique française*, mars 1986, p. 32.

Les groupuscules extrême droite se préoccupaient moins d'idéologie que d'action, en une réponse instinctive à des situations qu'ils désapprouvaient, surtout lorsqu'elles chatouillaient leurs sentiments nationalistes.

Ordre nouveau avait été le premier à s'efforcer de jeter les bases d'un corps de doctrine, assez succinct il est vrai:

- critique de la dissolution des valeurs morales et de la société permissive sous ses diverses formes: délinquance, drogue, pornographie, violence.
- exaltation de l'Occident et du nationalisme.
- condamnation du marxisme.
- condamnation de la technocratie et du régime de droite libérale.

Aucune mention explicite n'était faite du parlementarisme. Quelques phrases, comme "nous ne sommes pas des libéraux" ou "la démocratie moderne est marquée du sceau de l'injustice et de la stérilité"[1] suggéraient que leur conception du politique était quelque peu entachée d'autoritarisme. Leur préoccupation majeure était de sortir de leur marginalité. Pragmatique, Ordre nouveau s'était alors efforcé d'élargir ses assises politiques en direction d'autres formations d'extrême droite. Il avait manifesté le désir de s'intégrer au jeu des partis et de participer à l'exercice démocratique, par intérêt plus que par conviction parlementaire.

L'échéance des élections législatives de mars 1973 leur parut être l'occasion de faire avancer la réunification de l'extrême droite. Ne se faisant aucune illusion sur leur chance d'obtenir des élus, le système du scrutin majoritaire interdisant cet espoir aux formations minoritaires, ils cherchèrent à élargir leur mouvement et lancèrent un appel à des personnalités d'extrême droite, estimant que leur groupe Ordre nouveau était à même de fournir un important support matériel à la campagne. C'est ainsi que fut fondé, le 5 octobre 1972, le Front national.

A l'origine confédération de partis et de groupes d'extrême droite, de personnalités et de militants isolés, le FN ne désirait pas être un parti homogène où viendraient se fondre les formations existantes. Ordre nouveau, tout en manifestant clairement son adhésion au Front national, conservait ses structures propres et une certaine autonomie. Le mouvement n'était pas le fait d'un seul homme; il était fondé par un petit groupe de vétérans de l'extrême droite: François Brigneau, éditorialiste de MINUTE et vice-président du FN, Alain Robert, Ordre nouveau et secrétaire général, Roger Holeindre, ancien d'Indochine, OAS, fondateur des jeunesses patriotes et sociales puis du Parti national populaire, Guy Ribaud, Justice et liberté, Jean-Gilles Malliarakis, fondateur de l'Action nationaliste.

---

[1]Brigouleix, *L'extrême droite en France*, p. 167.

Immédiatement la personnalité de Jean-Marie Le Pen s'imposa sans conteste. Très vite, le FN fut perçu par le public comme le parti de Le Pen. Assimilation significative qui ne fera que s'amplifier dans les années suivantes.

1.2 Jean-Marie Le Pen et le Front national

a) Qui est Jean-Marie Le Pen ?

Je suis la bête immonde qui monte"[1] commentait-il ironiquement après les élections européennes de 1984. Le personnage était bien connu des médias. Les premiers articles de presse consacrés au jeune député élu en janvier 1956 sous l'étiquette poujadiste justifient l'image négative projetée par le président du FN en 1984:

> C'est un dur: en politique, on l'a vu militer depuis douze ans dans tous les groupes de droite et d'extrême droite, et même chez Poujade (mais là, c'était pour se faire élire député). Son ardeur et son inconstance, en politique comme en amour, révèlent un assez beau tempérament... Courageux jusqu'à la témérité, il fut de tous les coups durs (Indochine, Algérie), et de tous les coups fourrés (Suez, Front des combattants). A ses débuts, il s'est fixé un objectif politique, exempt d'intrigues et de combines, et il y va résolument. Pour peu que le système dure encore quelques années, M. Le Pen ne sera peut-être pas le dictateur nationaliste, rêvé autour de 1948, mais il fera peut-être un excellent ministre radical...[2]

> Ami et admirateur de Lagaillarde, ultra jusqu'à la frénésie, M. Le Pen ne se cache pas d'être fasciste. Au contraire, il s'en glorifie. Que ce soit le représentant du Parlement de la Ve République qui soit en train de parcourir les djébels et de prendre contact avec les chefs de l'armée, le gouvernement ne semble pas en avoir cure[3].

> Jean-Marie Le Pen, 32 ans, est actuellement un des plus jeunes députés du parlement. Il s'est fait au Palais-Bourbon une réputation de bagarreur [...] Dès son entrée à la faculté, il se fait remarquer par ses opinions d'extrême droite. Il se dit monarchiste et vend Aspect de la France sur le boulevard Saint-Michel. En 1950, il devient président de la Corpo. L'année suivante, au congrès de l'UNEF d'Aix-les-Bains, il doit donner sa démission pour avoir organiser une bagarre dans une église. En 1953, il rencontre Poujade lors de la fondation de l'UDCA. C'est sous l'étiquette poujadiste qu'il est élu député de la Seine en janvier 1956 à son retour d'Indochine où il s'est engagé volontaire de

---

[1]Déclaration faite à la Réunion du Front national, Compiègne, Oise, 3 mars 1984.
[2]*Le Charivari*, avril 1959.
[3]*Le Quotidien de Paris*, 27 septembre 1961.

> 1954 à 1956. Huit mois plus tard, il s'engage de nouveau pour combattre en Algérie. En janvier 1957, il quitte le groupe poujadiste de l'Assemblée et demeure non-inscrit. Il a été réélu le 30 novembre 1958 et s'est inscrit au groupe des Indépendants-Paysans[1].

> Pour prévenir tout risque d'extension des troubles d'Alger à la métropole, le gouvernement a fait lancer cette nuit quatre-vingt mandats d'amener contre des animateurs de mouvements d'extrême droite. M. Le Pen a été arrêté. Il serait question de le poursuivre pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Il y a eu perquisition à Paris et dans onze villes de province, au domicile des suspects et au siège de leurs organisations: MP 13, Parti nationaliste, Jeune Nation, Front national des combattants, Restauration nationale[2].

> La levée de l'immunité parlementaire de M. Le Pen est demandée à l'Assemblée. Le Pen est aussi poursuivi pour coups et blessures[3].

Déjà le personnage suscitait des réactions passionnées. D'autres commentateurs le voyaient sous un jour différent. Et ce qu'ils relataient était tout aussi vrai:

> Né dans le Morbihan en 1928, termine son doctorat en droit. Compte s'inscrire prochainement au barreau de Paris. A été tour à tour mineur en Belgique, pêcheur sur un chalûtier et officier en Indochine. Président d'honneur des étudiants en droit de Paris. La première proposition de loi qu'il souhaiterait déposer: la réforme fiscale. Distractions favorites: le sport, particulièrement l'athlétisme, et aussi les campagnes électorales hoûleuses...[4]

> Massu décore Le Pen de la valeur militaire[5].

Jean-Marie Le Pen est fondamentalement un homme d'action, ce n'est pas un théoricien. L'homme est énergique, doué d'un talent d'orateur incontestable et de qualités de meneur charismatique, mais impulsif, déchaîné et impossible à maîtriser dès qu'une remarque ou une attitude lui déplaisent. L'image laissée par son passage dans la vie politique française des années 50-62 est une facette de sa personnalité. En lui coexistent deux personnages qui se gênent, se contredisent. C'est un incontrôlable qui

---

[1]*Paris-Jour*, Spécial Algérie, 29 janvier 1960.
[2]*L'Aurore*, 29 janvier 1960.
[3]*L'Aurore*, 12 décembre 1961.
[4]*France-Soir*, 6 janvier 1956.
[5]*France-Soir*, 2 avril 1957.

se discipline. Pendant les années mouvementées de sa jeunesse, sa carrière politique fut rythmée de projets avortés, de coups de poing, de frasques retentissantes et de violences subites, mais il n'a jamais été compromis dans un groupuscule violent, comme le note Monica Charlot:

> Il n'a jamais fait partie de mouvements visant à faire tomber la Ve République, comme l'OAS. Il n'est jamais sorti de la légalité[1].

La maturité venant, cet impulsif essaie de se maîtriser et de se forger une image nouvelle, celle d'un bon père de famille, bon catholique, au dessus des "magouilles" politiques et irréprochable, l'homme providentiel qui prétend à un destin national.

> Je me fais l'effet d'Hercule dans les écuries d'Augias [...] Moi, on le sait, je suis l'ordre, le mâle, le père, le soldat, le droit, la règle ...[2]

Il est prêt à tous les efforts, à toutes les concessions contre lui-même pour se donner des apparences contredisant ses convictions d'hier, à tous les artifices pour faire oublier ses paroles, ses démêlés avec la justice et fréquentations du passé.

De la même façon qu'il se forge une personnalité nouvelle et respectable qu'il prétend toujours avoir eue, il reformule ses idées politiques pour leur donner une forme doctrinale. Dans la partie autobiographique de son premier ouvrage, *Les Français d'abord*, il se donne un profil différent de l'image laissée par sa jeunesse orageuse:

> Je n'ai pas changé, ni de look, ni de discours, ni de langage, ni de comportement. Et j'ai la faiblesse de croire que j'ai toujours été un homme digne d'estime...[3]

Il explique comment son enfance et son éducation ont formé sa vision politique du monde:

- anticommunisme:

> Je suis devenu anticommuniste à seize ans. J'avais été révolté par le comportement de certains justiciers d'occasion à la Libération[4].

- conscience nationale:

---

[1]Monica Charlot, "L'émergence du Front national", *Revue de Science Politique Française*, mars 1986, p. 30.
[2]Propos de Jean-Marie Le Pen recueillis par Eric Conan et Gilles Goetner, *L'Express*, 12-18 mars 1992, p. 15.
[3]Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, Michel Lafon, Editions Carrère, Paris, mai 1984, p. 15.
[4]Ibid., p. 31.

> Mon enfance avait été bercée dans un milieu qu'on pourrait taxer de droite populaire et patriotique[1][...] Aujourd'hui encore, je pense que l'image qui symbolise le mieux la France, c'est un drapeau français à la poupe d'un navire de guerre[2].

Plutôt qu'une réflexion politique à proprement parler, on trouve chez Le Pen une réaction instinctive de rejet ou d'adoption:

> Outre le syndicalisme étudiant et le folklore, la vie politique était intense. Au Quartier Latin les communistes faisaient la loi [...] En face il n'y avait que des troupes disparates [...] Apolitique et aconfessionnel de droite, je rassemblais à l'occasion tout ce monde-là[3] [...] L'humiliation indochinoise et les premières meurtrissures de la guerre d'Algérie vont décider de mon engagement politique[4].

Dans la version officielle de sa carrière politique, *Les Français d'abord*, écrite à des fins électorales, Jean-Marie Le Pen ne recrée pas, a posteriori, une théorie politique qu'il n'avait pas pensée mais il raccroche à la tradition de la droite conservatrice les principes simples de sa culture politique qui expliquent ses réactions instinctives à des situations données. Par contre, il omet de mentionner des prises de position antérieures, telle celle révélée par une interview réalisée en 1962 qui montre une vision plutôt "musclée" de la politique:

> La démocratie directe est un leurre. Regardez le régime gaulliste. L'important, c'est que des corps intermédiaires fassent écran pour éclairer la base et canaliser sa confiance [...] Je suis, par certains côtés, un anarchiste de droite. Mes fredaines estudiantines bien connues, mes nombreux démêlés passés avec les flics du quartier [...] m'attirent la sympathie de nombre d'électeurs[5].

En 1974, le ton s'est assagi et le discours commence à s'organiser:

> Je fais de la politique par devoir [...] je suis de droite. Je suis le seul candidat de la présente campagne (élections présidentielles) qui se dise de droite [...] Etre de droite, ça signifie qu'on se reconnaît maillon d'une chaine, héritier d'une civilisation qu'il faut préserver et transmettre [...] J'ai été antigaulliste parce que de Gaulle était favorable à la gauche, au communisme [...] Je représente la droite sociale,

---

[1]Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, p. 32.
[2]Ibid., p. 36.
[3]Ibid., p. 39.
[4]Ibid., p. 45.
[5]"Qui êtes-vous, Jean-Marie Le Pen ?", *Combat*, 9 octobre 1962.

> nationale, populaire, nationale... Que ferais-je au pouvoir? Les mesures à prendre en faveur des citoyens qui n'ont pas les moyens de se défendre, les gens du troisième âge [...] priorité aux intérêts des travailleurs, action contre les grands intérêts financiers soumis à des contrôles renforcés [...] Je suis contre l'avortement, la violence, le banditisme, la drogue, contre l'allongement excessif de la scolarité, pour l'indexation des pensions et retraites, pour une refonte des structures de l'Etat[1].

Quatre ans plus tard, Jean-Marie Le Pen raffine son discours et rejette catégoriquement l'étiquette extrême droite, définissant le FN comme un mouvement de droite nationale et populaire:

> Avec le mouvement que je préside, nous nous revendiquons comme étant de droite [...] La droite, à tort ou à raison, est assimilée à un certain nombre de principes qui sont tantôt considérés comme des vertus, tantôt comme des crimes; l'autorité en règle générale, celle de l'Etat, du père de famille, celle du chef d'entreprise [...] Travail, famille, patrie par exemple était la devise du maréchal Pétain, de l'Etat français, c'est un des vaincus de la deuxième guerre mondiale. Donc on n'ose plus dire qu'on est pour la famille, pour la patrie et pour le travail [...] Nous sommes une droite populaire, sociale et nationale. Mais nous ne revendiquons pas être toute la droite. Je pense qu'il y a une droite conservatrice, une droite libérale, avec chevauchement droite-gauche au centre. C'est en ce sens que j'ai dit que le président Giscard d'Estaing par sa philosophie rousseauiste, humanitaire, utopiste, mondialiste, se rattache beaucoup plus à une philosophie de gauche que de droite. La philosophie de droite, c'est celle du devoir, du sacrifice. L'Extrême droite, le mot est équivoque dans la mesure où il comporte le mot extrême. Nos adversaires confondent volontairement, et dans l'intention de tromper, une position géographique sur l'échiquier politique avec une position d'extrémisme politique. Or, notre philosophie, notre principe d'action et notre programme ne sont pas extrémistes et par conséquent nous occupons la place qui est libre. Je crois qu'il n'y a pas de droite, le centre actuel n'est pas la droite, bien qu'une grande partie du peuple de droite vote pour les candidats du centre et même de la gauche. Le Front national est un mouvement relativement jeune, il a six ans. A droite, c'est beaucoup parce qu'il dure et change de nom, ou bien il ne dure pas. Nous avons duré six ans et passé un certain nombre d'échéances électorales [...] Le combat que nous menons est un combat d'idées, une pression qui s'exerce sur l'ensemble des partis de la vie politique française [...] Notre dernière campagne était axée contre le danger de l'immigration, le communisme

---

[1]Propos recueillis par Christian Mégret, *Le Parisien*, 26 avril 1974.

et l'inflation[1].

Le ton révolutionnaire a définitivement disparu. Jean-Marie Le Pen affiche son respect des institutions politiques existantes et veut apporter les modifications qu'il souhaite au présent système en toute légalité:

> Le FN ne conteste pas la forme républicaine et démocratique des institutions et il condamne la violence politique [...] Le FN n'a jamais été poursuivi ni condamné pour avoir recouru, ou incité à recourir à la la violence[2].

Toutefois, les concepts de démocratie et de parlementarisme sont généralement ignorés dans tout écrit ou entretien sur les principes FN. Sa déclaration la plus franche:

> Je suis un démocrate de type churchillien au sens où je me réfère à cette boutade de Churchill: "La démocratie , c'est sans doute un très mauvais système, mais je n'en connais pas d'autre"[3].

b) Les débuts du Front national 1972-1973

A ses tout-débuts, le FN n'est pas encore le parti de Jean-Marie Le Pen. Confédération de partis, il essaie de concilier les vues déjà largement divergentes d'Ordre Nouveau et des nationalistes de tendance Le Pen. Le premier bureau politique tente de réaliser un équilibre précaire en doublant chaque responsable inféodé à une tendance par un adjoint appartenant à l'autre:

- Jean-Marie Le Pen, président.
- François Brigneau, vice-président (Ordre Nouveau, ancien membre de l'OAS, éditorialiste de *Minute*).
- Alain Robert, secrétaire général adjoint (tendance Le Pen, responsable du service d'ordre de la campagne présidentielle Tixier-Vignancour).
- René Bousquet, trésorier (Ordre Nouveau).
- Pierre Durand, trésorier adjoint (tendance Le Pen).

L'élaboration d'une doctrine politique n'est pas la préoccupation majeure du FN 1972. Fidèle à la tradition extrême droite, il agit de manière pragmatique. Son objectif immédiat est de sortir de la marginalité et de faire la réunification

---

[1]Interview de Jean-Marie Le Pen faite par Jean-Pierre Apparu, La droite Aujourd'hui, Editions Albin Michel, 1979, pp. 173-181.
[2]Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, p. 180.
[3]Ibid., p. 177.

- politique étrangère avec le refus de l'Europe intégrée à laquelle il oppose l'Europe des Patries.

Les résultats de cette tentative de participation à l'exercice démocratique sont décevants. La première moûture FN obtient 1,32% des suffrages exprimés aux élections législatives du 4 mars 1973. Cet échec accentue les divergences d'opinion qui finissent par faire éclater le mouvement. Les militants d'Ordre nouveau ne croient plus à l'efficacité des essais de participation à l'institution parlementaire et prônent un retour aux manifestations violentes. Ordre nouveau est dissous en juin 1973[1] et ses militants se séparent de Jean-Marie Le Pen. Paradoxalement, mais moyennant "plusieurs versements qui permirent d'éponger les dettes d'Ordre nouveau et même de jeter les bases de la constitution du Parti des forces nouvelles"[2], ils rejoignent Valéry Giscard d'Estaing dont ils constituent le service d'ordre pendant sa campagne présidentielle. Un Front national bis se crée sous la direction d'Alain Robert jusqu'à ce qu'une décision de justice donne au seul Jean-Marie Le Pen le droit d'utiliser ce sigle. Le mouvement dissident choisit le nom de Parti des Forces Nouvelles, après avoir répondu pendant quelque temps au nom Faire Front (se rapporter au tableau 1.2) et les deux mouvements se livrent une guerre acharnée jusqu'à élimination d'un des adversaires[3].

c) Le Front national se construit 1974-1983

En 1974, Jean-Marie Le Pen est le chef incontesté du FN, mais son mouvement ne compte plus que quelques centaines d'adhérents et doit faire face à la concurrence tenace d'Alain Robert et de son parti. Il lui faut élargir son audience. Il n'hésite pas alors à ouvrir son mouvement aux militants des groupuscules activistes nationalistes-révolutionnaires:

> La place des nationalistes-révolutionnaires est au sein du Front national, qui autorise la double appartenance et respecte le choix idéologique des adhérents[4].

---

[1]Ordre Nouveau tint un meeting à Paris le 21 juin 1973 sur le thème "Halte à l'immigration sauvage" dénonçant en termes antisémites la loi Pleven qui réprimait la discrémination raciale et fustigeant "le poids politique et médiatique de la communauté juive".

[2]Rapporté par Duprat, *Les mouvements d'extrême droite en France depuis 1944*, p. 121.

[3]Le PFN disparaît en 1981. Alain Robert et un bon nombre de ses amis rejoignent le CNIP.

[4]Jean-Marie Le Pen, *Les cahiers européens*, juin 1974.

En même temps, il voudrait récupérer les déçus des partis de la droite traditionnelle modérée en faisant apparaître ses positions politiques comme une alternance crédible à la droite libérale et faire ainsi du FN un parti charnière indispensable à la constitution d'une majorité. Les deux tendances, pragmatisme lepéniste et activisme révolutionnaire, vont ainsi cohabiter à l'intérieur du FN à ses débuts et perdureront tout au long de la croissance du FN jusqu'à sa période parlementaire. Deux personnalités rejoignent le mouvement à cette époque et vont jouer un rôle déterminant à des titres différents dans sa construction: François Duprat, le théoricien, et Jean-Pierre Stirbois, l'organisateur.

Venu de l'extrême gauche, passé par Jeune Nation, Occident et Ordre nouveau, François Duprat est l'historien du national-socialisme, teinté indéniablement d'antisémitisme. Sous le pseudonyme de F. Solchaga, il avait repris la théorie de H.E. Barnes qui contestait la responsabilité nazie de la seconde guerre mondiale. Précurseur de R. Faurisson, il refusait le droit d'Israel à l'existence[1]. Ses Groupes nationalistes révolutionnaires (GNR), "fascinés par la rhétorique et les méthodes de l'extrême gauche anti-parlementaire, revendiquent leur anticapitalisme et leur opposition à l'esprit bourgeois"[2]. Les GNR, jusque vers 1978, constituent une tendance informelle au sein du FN, disposent de sa presse, de ses liens avec l'étranger (Flandre belge, Italie, Allemagne) mais ont une organisation propre. "Dans leur stratégie de constitution d'un pôle révolutionnaire"[3], ils seront aidés par le groupe MILITANT, intégré au FN depuis l'origine et représenté dans ses instances nationales.

François Duprat est le premier théoricien FN. Il dégage trois concepts, contradictoires, sur lesquels il articule la première stratégie du FN:

- opposition totale au système démocratique, d'où antiparlementarisme déclaré[4].
- paradoxalement, acceptation de négociations ponctuelles avec la droite lors de scrutins locaux ou nationaux.
- autorisation pour tout adhérent du Front d'appartenir simultanément à une autre organisation.

La même ambiguité entoure l'ébauche de doctrine économique. Le courant nationaliste révolutionnaire de F. Duprat veut une économie autarcique et la

---

[1]Des liens d'amitié étroits unissaient F. Duprat et J. -M. Le Pen. Après l'attentat du 18 mars 1978 qui coûtera la vie de l'historien, J. -M. Le Pen ne manquera pas de se recueillir sur sa tombe chaque année.

[2]Jean-Yves Camus, "Origine et formation du Front national", *Le Front national à découvert*, sous la direction de Nonna Mayer et Pascal Perrineau, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 25.

[3]Ibid., p. 26.

[4]Ibid., p. 23.

nationalisation des secteurs-clés de la production, alors que l'électorat visé, les déçus de la droite libérale, veut le maintien du libéralisme économique.

Une première coupure est faite en 1978 avec la parution de *Droite et Démocratie économique, doctrine économique et sociale du Front national*[1]. D'inspiration nettement populiste, cette plaquette aux réminiscences thatcheristes et reaganistes, dénonce le trop d'état, l'arbitraire fiscal, l'importance exagérée des charges fiscales des petites et moyennes entreprises, l'influence destructrice des syndicats politiques dans l'entreprise. Elle se fait le défenseur d'un libéralisme qui veut redonner sa place à l'initiative personnelle, favoriser les petites et moyennes entreprises, limiter les dépenses de protection sociale et le taux des prélèvements obligatoires, notamment l'impôt sur le revenu. Quatre axes se dégagent :

- réduction de l'Etat à ses fonctions régaliennes.
- dénationalisation et désétatisation des entreprises publiques.
- réforme fiscale.
- promotion de l'entreprise.

Tous ces thèmes seront repris dans la plate-forme électorale FN 1986 et le programme parlementaire FN.

La rupture avec les idées interventionistes et le soutien à l'économie prônés par la tendance révolutionaire est nette cette fois-ci. Les thèmes chers aux extrémistes, révisionisme, antisionisme et antisémitisme, glorification du passé nazi, sont évidemment facteurs de marginalisation et obstacle à l'extension du FN. Jean-Marie Le Pen veut substituer à la haine du capitalisme et du parlementarisme l'apologie de l'initiative privée et de l'ascension sociale. Les thèmes extrémistes, cependant, ne seront jamais étouffés radicalement et ressurgiront aux moments les plus malencontreux (affaires du "point de détail" et de "Durafour-crématoire" en 1988).

Thèmes et stratégies contradictoires voisinent donc dans le FN des années 74-78. Jean-Marie Le Pen demande aux nationalistes-révolutionnaires de rejoindre le FN pour "le grand combat anticommuniste"[2] et simultanément il veut affiner ses propositions politiques et les présenter comme une alternative crédible à celles de la droite libérale conservatrice. Il dénonce constamment la politique gouvernementale (loi sur l'avortement, abaissement de la majorité à dix-huit ans) mais il commence à mettre en place une politique d'alliance avec cette même majorité. Des accords locaux sont passés dans des communes de moyenne importance, Courbevoie, Mérignac, Villefranche sur Mer, en même temps que s'amorce une active politique d'action sur le terrain.

---

[1]*Droite et démocratie économique, Doctrine économique et sociale du Front national*, préfacé par Jean-Marie Le Pen, publié en 1978, réimprimé en 1984, supplément à *National-Hebdo*, octobre 1984.

[2]Jean-Marie Le Pen, *Les cahiers européens*, mai 1977, page de couverture.

Ce virage idéologique, qui se traduit par une distance grandissante prise à l'égard du nationalisme révolutionnaire, est accentué par l'adhésion (décembre 1977) de Jean-Pierre Stirbois qui amène avec lui l'Union Solidariste et met en place une stratégie nouvelle. Encore au lycée en 1962, Jean-Pierre Stirbois n'avait pas accepté la perte de l'Algérie Française et commence sa carrière politique en militant Tixier-Vignancour. Il rencontre Roger Holeindre et Christian Baeckeroot et début 1966 participe au lancement du Mouvement Jeune Révolution (MJR) créé à l'initiative de Pierre Sergent... "ces trois hommes ont marqué de manière déterminante (son) éveil à la vie politique"[1]. Mai 1968, il reconnait que le Mouvement Jeune Revolution, "mouvement résolument extraparlementaire, de surcroît sans moyen, et qui plus est, dont le programme solidariste n'a pas eu le succès escompté...doit céder la place à une troisième voie, le Mouvement Solidariste Français"[2]. Il spécifie:

> Si nous cherchions à avoir une assise plus doctrinale, nous ne négligions pas pour autant l'action sur le terrain. Ainsi, nous organisions des actions antisoviétiques en collaboration avec les solidaristes russes du NTS dont le siège se trouvait en RFA[3].

En 1977, "démangé par l'action politique", il rencontre Le Pen "en compagnie de François Duprat" et "décide de rejoindre le Front"[4]. Il découvre alors que si celui-ci "avait un chef, des idées, quelques bonnes volontés, il manquait de structures et de militants encadrés"[5]. Dès 1978, il s'occupe de la propagande du mouvement, officiellement, et "s'applique à travailler le terrain drouais avec des sympathisants..., à labourer la région avec opiniâtreté"[6]. Il devient le numéro deux du FN, secrétaire général, et dirige un bureau politique dont la quasi-totalité des membres sont des membres originels, ou très anciens, du FN: M. Collinot, R. Holeindre, R. Gaucher, D. Chaboche, A. Dufraisse, A. Jamet, P. Durand, M. Bayvet, C. Lang, J.-F. Jalkh, J.-P. Reveau. Il fait appel à des militants ayant un profil aussi présentable que le sien et écarte discrètement certains activistes partisans d'un nationalisme dur. Il ne renie en rien ses idées, tout en offrant l'image d'un homme de sang-froid, de méthode, d'analyse, d'opiniâtreté. Le changement stratégique qu'il défend est l'élément décisif dans la consolidation du FN. Il s'agit de privilégier l'implantation locale à travers le militantisme de terrain, surtout dans les communes tenues par les socialistes ou les

---

[1]Jean-Pierre Stirbois, *Tonnerre de Dreux, l'avenir nous appartient*, Editions National-Hebdo, F.V.M., Paris 1988, p. 18.
[2]Ibid., p. 23.
[3]Ibid., p. 24.
[4]Ibid., p. 26.
[5]Ibid., p. 26.
[6]Ibid., p. 28.

communistes. Il travaille à Dreux pendant cinq ans avant d'être élu au Conseil municipal. Dans ces villes moyennes, touchées par la récession, l'immigration est un thème-porteur. Le slogan "Un million de chômeurs, c'est un million d'immigrés en trop" des élections législatives de 1978 annonce le lien causal établi entre la présence des étrangers et la montée du chômage. Jean-Pierre Stirbois avait rompu avec la tendance Révolutionnaire mais il reste le défenseur de la tendance dure (appréhension plus racialiste de l'immigration, anti-atlantisme prononcé, méfiance envers le libéralisme et refus de former coalition avec la droite).

Les progrès sur la voie parlementaire sont lents et les succès limités. L'ambition du FN de se développer en un parti de droite nationale populaire, doté d'organes dirigeants, de structures régionales, d'une presse régulière, en est toujours au stade embryonaire. L'implantation électorale de la première période FN suit encore les contours géographiques du vote Algérie Française (cartes 1.1 et 1.2). Les résultats électoraux sont décevants:

- mars 1973, élections législatives. Le FN présente 115 candidats. Il obtient 0,52% des suffrages exprimés.
- mai 1974, élections présidentielles. Jean-Marie Le Pen n'obtient que 0,8% des suffrages exprimés et ne dépasse le seuil de 1% que dans 8 des 95 départements français.
- mars 1977, premier tour des élections municipales. Le FN concentre son action sur la région parisienne; il arrive en dernière position avec 1,87% des suffrages exprimés. Le PFN avait joint les listes du RPR.
- avril 1978, élections législatives. FN et PFN participent séparemment à la consultation. Le FN recueille 0,33% des suffrages exprimés (3,91% dans la 5e circonscription de Paris) et le PFN en obtient 1,6%.
- juin 1979, élections européennes. Les deux rivaux FN et PFN amorcent un rapprochement avec l'idée d'une liste commune sous la direction de Michel de Saint-Pierre. Ils y renoncent le 25 mai, faute de moyens financiers. Le PFN dépose sa propre liste, l'Union française pour l'Eurodroite dirigée par Tixier-Vignancour. Le Pen, exclu de la liste, appelle à l'abstention. Le tout est un fiasco. La liste Tixier obtient 1,31% des suffrages exprimés (carte 1.3).
- mars1981, élections présidentielles. L'humiliation est à son comble, Le Pen n'obtient pas les cinq cent signatures nécessaires pour se porter candidat aux présidentielles.

Le FN ne parvient pas à s'implanter. Le parti ne réussit toujours pas à exister de lui-même aux côtés de l'extrême droite.

> Emiettée en une myriade d'îlots minuscules, de cénacles impuissants, de cercles fantomatiques, l'extrême droite ne subsiste plus qu'à l'état de vestige historique[1].

Pourtant, au début des années 80, il se fait un travail lent et insidieux qui prépare le terrain aux idées défendues par Jean-Marie Le Pen.

Une nouvelle école de pensée politique, la Nouvelle Droite, connaît une poussée médiatique soudaine. Existant en fait depuis 1968-1969, autour du GRECE et de sa revue *Nouvelle Ecole*, puis du mensuel *Eléments*, elle était à son apogée en 1979, au moment où le FN amorçait son renouveau idéologique. D'abord limitée à la désignation de la mouvance du GRECE[2], Groupement de Recherches et d'Etudes pour la Civilisation Européenne, créé par Alain de Benoist en janvier 1968 à Nice, l'expression émerge médiatiquement et fait l'objet d'une utilisation très floue. Les analystes politiques l'emploient pour désigner tantôt la fraction la plus intransigeante de la droite libérale[3], tantôt le Club de l'Horloge et le GRECE, tantôt les groupes auparavant désignés sous l'appellation extrême droite[4]. Cette Nouvelle Droite, perçue par l'opinion publique comme une sorte de nébuleuse, sans aucune frontière précise, familiarise des idées anciennes qu'elle reprend à son compte en les transformant.

Ayant pris racine dans la guerre d'Algérie, le GRECE avait cherché une voie qui ne soit ni repliement sur soi-même, ni ralliement au général de Gaulle. S'appuyant sur la génétique et la sociobiologie, il affirmait que les hommes, et les peuples et les sociétés qu'ils forment, ne sont ni semblables ni égaux en raison de leurs différentiations raciales. Les nations ne sont pas toutes parvenues au même degré de civilisation. Certaines ont atteint un niveau plus élevé qui leur crée des obligations. L'Europe a ainsi des devoirs qui viennent de sa supériorité. Elle doit se défendre contre toutes les barbaries, comme elle doit lutter chez elle contre toute idéologie égalitaire. Eclectique, la Nouvelle Droite emprunte des éléments à divers courants de pensée, se les approprie, réinvente un système de pensée. Sa grande force est de s'adapter à l'environnement où elle vit en fournissant des réponses aux préoccupations du moment (avortement, féminisme), et d'utiliser les médias

---

[1]Jean-Christian Petitfils, *L'extrême droite en France*, Editions Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ?, Paris, no 2118, 1983, p. 123.

[2]Se rapporter à l'ouvrage de Anne-Marie Duranton-Cabrol, *Visages de la Nouvelle Droite, le GRECE et son histoire*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1988.

[3]Yves Delazay, *Le Monde Diplomatique*, janvier 1985.

[4]Jean Roussel, *Le cas Le Pen, les nouvelles droites de France*, Editions Lattes, Paris, 1985.

Carte 1.1 Election présidentielle 1965.
J. -L. Tixier-Vignancour.
(pourcentage des votes exprimés)

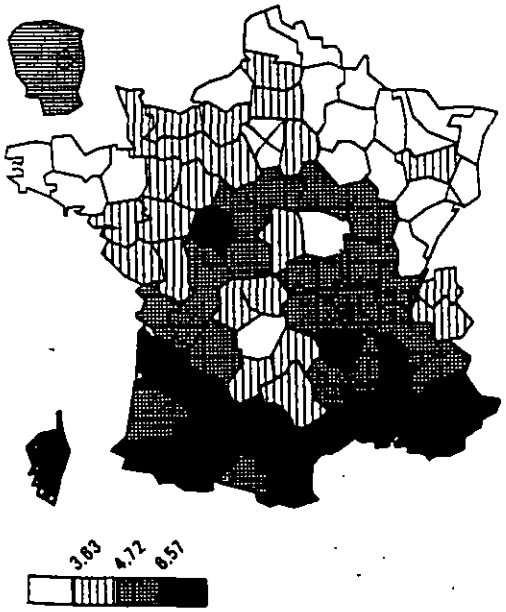

Carte 1.2 Election présidentielle 1974.
J. -M. Le Pen.
(pourcentage des votes exprimés)

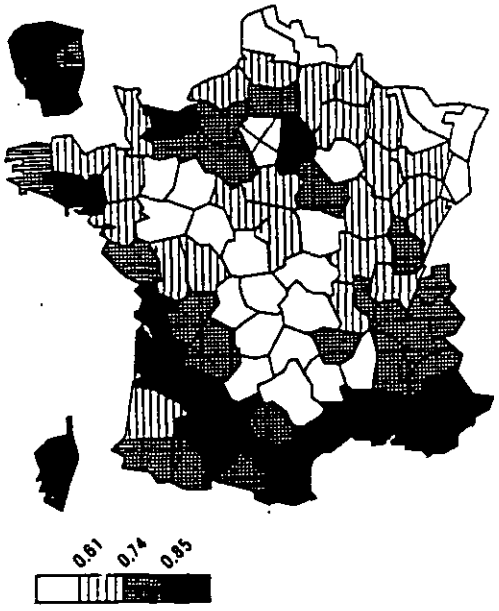

Carte 1.3 Elections européennes 1979. Eurodroite.
(pourcentage des votes exprimés)

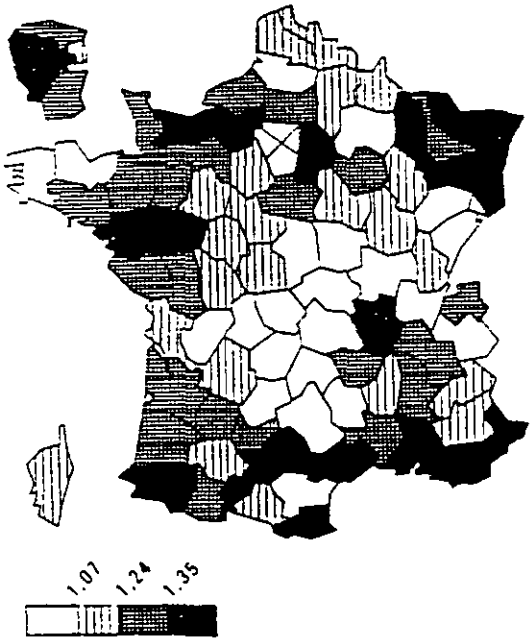

Source: Pascal Perrineau, "Les étapes d'implantation électorale", *Le Front national à découvert*, sous la direction de Nonna Mayer et Pascal Perrineau, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1989, pp. 39 - 40.

efficacement. Le FN fera preuve de la même habilité. Le débat de l'été 1979, suscité par l'influence prise par le GRECE sur des giscardiens en quête d'idées nouvelles, fournit en quelques mois la matière de plus de cinq cents articles dans la presse écrite du groupe Hersant (*Le Figaro-Magazine, Eléments, Nouvelle Ecole*). Par le truchement du Club de l'Horloge et de divers clubs politiques, l'idéologie de la Nouvelle Droite se répand parmi les cercles de la droite traditionnelle (giscardiens et RPR) comme de droite extrême. Certains thèmes de réflexion politique deviennent familiers: antiégalitarisme, identité nationale menacée par l'immigration, supériorité de l'Occident, inégalité des individus et des aptitudes des peuples, confinement de l'Etat hors de l'économie et rétablissement nécessaire de la souveraineté populaire, confisquée par la technocratie (référendum d'initiative populaire). Le FN doit indéniablement à la Nouvelle Droite la banalisation de thèmes qu'il exploitera par la suite, ainsi que le recrutement d'adhérents venus de la tendance dure de la droite traditionnelle:

> Le renouveau de la pensée libérale s'accompagne, dans tous les pays du monde occidental, d'une renaissance des valeurs nationales, car l'identité de la France est en péril. Une immigration non maîtrisée met en cause le droit du peuple français d'exercer sur son sol une souveraineté sans partage. Menacés dans leurs droits, les Français sont aussi peu à peu dépossédés de leur histoire et risquent de perdre foi en leur destin. Peut-on laisser ainsi la France se disloquer? La nation est un principe de continuité. Elle s'appuie sur des institutions, la famille, l'école, l'état, qui ont pour mission d'assurer la perpétuation des valeurs, le renouvellement des générations, le règne du droit. Rien ne sera véritablement gagné si les Français n'affirment pas, à eux-mêmes et au monde, qu'ils sont fiers de leur patrie[1].

A partir de 1981, le FN accueille les partisans du combat culturel au sein d'un mouvement politique, comme Jean-Yves Le Gallou, Club de l'Horloge, Jean-Claude Bardet, co-fondateur des CAR.

Un autre courant d'idées, l'intégrisme catholique réapparaît pour sa part en février 1977. Son traditionalisme et son intégrisme anticonciliaire dépasse les cercles extrémistes. Les adhésions au FN de François Brigneau, Romain Marie, Roger Gaucher permettent à ce dernier d'élargir son assise. Certains thèmes sont incorporés au discours lepéniste, tels l'invocation de Jeanne d'Arc, la France des cathédrales, l'identification culture nationale-culture chrétienne. Le FN dispose maintenant de la presse intégriste: *Présent* de Romain Marie, mensuel lancé en 1975 qui devient quotidien en 1981.

---

[1]Communication présentée à l'Université de printemps du Club de l'Horloge, *L'identité de la France*, Editions Albin Michel, Paris, 1985, p. 25.

La sensibilité politique évolue au cours des années 70-83. On observe un détachement grandissant envers les quatre grands partis traditionnels, "la bande des quatre" selon l'expression Le Pen. Selon Suzanne Berger, ces partis traditionnels n'auraient pas su établir un lien entre "les idées et organisations politiques nouvelles, en particulier les groupements de citoyens qui se créent autour de problèmes politiques nouveaux"[1], en l'occurrence l'insécurité, le chômage et l'immigration. Insensiblement, le comportement de l'électorat change et devient de plus en plus volatile. La Ve République, avec l'instauration du régime présidentiel en 1962 et le fait majoritaire, avait su mettre en place un système politique stable, bipolaire, avec deux grands partis de droite et deux de gauche alternant au pouvoir ou dans l'opposition. Les partis minoritaires restaient à la frange de la vie politique, isolés[2]. La crise économique qui s'aggrave continûment, la montée du chômage et de l'insécurité, la crise politique qui suit la fin de l'état de grâce de 1981, changent cet état de choses. Les Français conservent leur intérêt pour la politique mais perdent leur confiance envers leurs dirigeants politiques, de droite comme de gauche. Leur désaffection envers les dirigeants de gauche s'explique par leur déception devant l'aggravation de la situation générale, mécontentement que la droite ne sait pas exploiter. L'incompréhension monte entre dirigeants politiques et électeurs qui accordent moins d'importance aux partis politiques qu'à l'évènement politique lui-même et qui se détachent des partis traditionnels. Une fidélité moins constante et une hostilité grandissante engendrent un électorat volatile. Le Front national se voit ainsi offert une chance qu'il n'avait pas auparavant: un terrain politique plus fertile et une audience électorale beaucoup plus réceptive à ses idées. Un nouveau courant d'idées, que Pierre-André Taguieff nomme le Nationalisme libéral

> est apparu dans l'espace idéologique français, rassemblement sur la base des valeurs conjointes du nationalisme, à tendance xénophobe, et du libéralisme économique intégral, à tendance expressément antisociale [...] du FN aux marges du RPR et de l'UDF où s'exerce l'influence du Club de l'Horloge et des CAR, en passant par le CNIP, le libéralisme national nous paraît émerger, sinon déjà comme un pôle idéologique et politique autonome, du moins comme une thématique

---

[1]Suzanne Berger, "Politics and Antipolitics in Western Europe in the Seventies", *Daedalus*, vol. 108, no 1 (Winter 1979), p. 40, cité par Martin A. Schain, "The National Front in France and the construction of political legitimacy" in *West European Politics*, vol. 10 no 2 (avril 1987), p. 230.

[2]Frank Wilson, "The French Party system since 1981", *Contemporary French Civilization*, Fall/Winter 1983-1984, p. 117, cité par Schain, "The National Front in France and the construction of political legitimacy", p. 231.

> transversale et dynamique, telle la préfiguration doctrinale d'un nouveau regroupement politique[1].

Cette vague néo-conservatrice investit et conditionne les programmes des deux partis modérés. On assiste à "un glissement progressif du RPR et d'une partie de l'UDF vers une conception extrêmement conservatrice, pour ne pas dire réactionnaire, de la société française et des valeurs que celle-ci doit défendre"[2]. Le FN bénéficie ainsi d'un terrain idéologique propice où il va pouvoir asseoir sa légitimité.

1.3 1983 ou l'acquisition patiente de la légitimité

a) Les premières percées électorales

Porté par un courant favorable, le FN réussit, au cours de la seule année 1983, une percée électorale qui prend tout le monde par surprise. Le 6 mars 1983, au premier tour des élections municipales, Jean-Marie Le Pen recueille 11,3% des suffrages exprimés dans le 20e arrondissement de Paris. Le 4 septembre, au premier tour de l'élection municipale partielle de Dreux (Eure et Loir), la liste FN menée par Jean-Pierre Stirbois recueille 16,72% des suffrages exprimés. Au second tour, Stirbois figure en quatrième place sur la liste unique de l'opposition RPR-UDF qui enlève la mairie au PS (Françoise Gaspard). Au mois d'octobre, c'est l'élection municipale d'Aulnay-sous-Bois, communiste par tradition. La liste FN, sous la direction de Guy Viarengo, obtient 9,3% des suffrages exprimés. Etant au-dessous des 10%, elle ne peut négocier pour le second tour mais elle fait la preuve d'une force grandissante. En décembre, à l'élection partielle du Morbihan, Jean-Marie Le Pen, candidat dans la 2e circonscription d'Auray qui comprend sa ville natale de La Trinité-sur-Mer, obtient 12,02% des suffrages exprimés, dépassant le score du PC qui tombe à 5,35% (il avait obtenu 11,53% aux législatives de 1978. Le FN voit son but se rapprocher: "Nous confirmons l'émergence d'une force politique nationale et populaire"[3].

---

[1] Pierre-André Taguieff, "La démagogie à visage républicain", *Revue Politique et Parlementaire*, 87 (915), 1985, p. 87.
[2] Colette Ysmal, "Le RPR et l'UDF face au FN, concurrence et connivence", *Revue Politique et Parlementaire*, 86 (913), 1984, p. 12.
[3] Stirbois, *Tonnerre de Dreux, l'avenir nous appartient*, p. 79.

L'analyse politique du moment y voit une résurgence de l'extrême droite et se préoccupe de tracer des filiations, les uns établissant une relation directe avec les traditionnelles poussées de fièvre d'extrême droite[1] tandis que d'autres réduisent le phénomène à un classique mouvement conjoncturel de balancier, par lequel la gauche hériterait d'une extrême droite dynamique, de la même façon que la droite avait eu à s'accommoder d'une extrême gauche vivace[2]. Plus importante que l'établissement d'une possible filiation est la patiente construction par le FN de la légitimité politique qui lui permettra d'accéder au Parlement.

Selon Levite et Tarrow, la légimité n'est pas une propriété naturelle ou permanente de la chose politique. Elle résulte d'une construction en période de crise, ou d'une transformation, ou des deux. Il faut des décisions conscientes, prises par des élites ou des groupes, pour transformer une inclusion potentielle en une légitimité réelle. La reconnaissance du parti exclu par des groupes de production ou des associations volontaires, des alliances électorales passées avec d'autres partis politiques, ou des fusions, sont souvent la voie vers la légitimité du parti exclu, l'admission aux majorités parlementaires ou aux cabinets en étant le sceau définitif[3]. Dans le cas du FN, l'analyse s'avère exacte, comme le prouve Martin A. Schain[4]. Trois facteurs contribuèrent à l'acquisition de la légitimité: un soutien électoral grandissant, l'adhésion croissante (ou le rejet déclinant) des thèmes défendus par un électorat qui s'identifiait encore à d'autres partis, l'acceptation comme partenaire politique légitime par les partis établis. Jean-Pierre Stirbois, de par ses dons d'organisateur patient et tenace, fut un artisan essentiel de la construction de la légitimité.

b) Stratégie du FN des années 83.

Jean-Pierre Stirbois, sentant "que le succès de Jean-Marie Le Pen était là, proche, à portée de main, persévéra dans l'inlassable travail de fourmi du groupe qui devait bien finir par payer un jour [...] Un seul but, maintenir le navire FN à flot"[5]. Sa stratégie s'articulait sur deux points: un lent travail sur le terrain, accompagné d'accords locaux conclus avec la droite traditionnelle, dans le but de faire du FN un parti charnière, indispensable à la constitution d'une majorité susceptible de faire

---

[1]Alain Rollat et Edwy Plenel, Dossier "Le Front national et l'extrême droite", *Le Monde*, 22 juin 1984.

[2]Annie Kriegel "Pourquoi Le Pen ...", *Le Figaro*, 5 mars 1985.

[3]Ariel Levite et Sidney Tarrow, "The legitimation of excluded parties in dominant systems: a comparison of Israel and Italy", *Comparative Politics*, vol. 15, no 3, avril 1983, p.300.

[4]Schain, "The National Front in France and the construction of political legitimacy", *West European Politics*.

[5]Stirbois, *Tonnerre de Dreux, l'avenir nous appartient*, p. 33.

échec à la gauche. Dreux, bastion de la gauche, fut le terrain d'expérimentation. Il s'agissait de prendre les voix socialistes et surtout communistes en jouant sur le "ras-le-bol" de la population drouaise devant l'insécurité et le chômage que le FN liait à l'immigration:

> Pourquoi ne pas inverser le courant de l'immigration pour réduire le chômage? Pour lutter contre l'insécurité, une seule solution : les délinquants doivent être châtiés avec toute la rigueur de la loi et les étrangers définitivement expulsés après avoir purgé leur peine[1].

Sa tactique: "labourer" la région avec opiniâtreté, et attaquer la droite comme la gauche:

> Avec une poignée de militants dévoués, nous visitons systématiquement les HLM. La campagne législative de l'année précédente, en dépit des résultats décevants, a commencé à porter ses fruits. Sur une échelle réduite à Dreux, le FN dénonce la classe politique qui ment lorsqu'elle parle d'arrêt de l'immigration[2].

Les progrès sont lents mais les efforts paient: "dans la région drouaise, il me faut récolter les fruits de près de six années d'effort"[3].

Le second volet est la recherche d'alliances, au niveau local, avec la droite traditionnelle: "il importe d'engager la bataille des municipales dans le cadre d'une union de toutes les forces d'opposition"[4], et d'attirer l'attention publique sur les accords confirmés. C'est ainsi que Jean-Pierre Fontanille, candidat RPR, accepta de mettre sur sa liste d'Union d'opposition J. -P. Stirbois et trois autres candidats FN. Cette stratégie s'avéra payante et elle fut proclamée stratégie officielle du FN lors des assises tenues à Nice les 30 et 31 octobre 1983. Jean-Marie Le Pen affirma que l'opposition devait se regrouper, sans exclusive, sur des listes uniques pour conquérir le maximum de sièges:

> Au cas où les formations de l'opposition parlementaire rejetteraient l'appel du Front national, elles porteraient l'entière responsabilité des échecs dus aux divisions des voix de l'opposition [...] L'union de toutes les forces antisocialocommunistes est payante. Elle est nécessaire. Le Front national, plus qu'une force d'appoint, est une force d'appui[5].

---

[1]Ibid., p. 47.
[2]Ibid., p. 37.
[3]Ibid., p. 59.
[4]Ibid., p. 44.
[5]Ibid., pp. 54-78.

Le FN avait, avant 1983, des sympathisants et des partisans parmi le RPR et l'UDF, ainsi que dans le CNIP (Centre national des indépendants et paysans) que des liens étroits unissaient au FN et qui accueillit les membres du PFN après sa dissolution. Il y avait donc déjà reconnaissance du FN en tant que force politique par certains partis politiques. Le Pen et Stirbois voulurent accentuer ce mouvement en ralliant plusieurs personnalités RPR-UDF et en s'assurant que la presse s'en fît l'écho. En septembre 1983, deux tiers des militants de la section locale UDF du 20e arrondissement de Paris, où Le Pen avait remporté les élections en mars, rejoinrent le FN. Leur chef était devenu le représentant FN pour la région[1]. Exploitant son succès de Dreux, Stirbois installa en janvier 1984 à Mulhouse une fédération locale que présidait un ancien membre du Parti Républicain (UDF), puis un bureau départemental provisoire à Strasbourg, dirigé par un ancien militant RPR, Marc Matz. A Paris, le FN recrutait rapidement. Les nouvelles recrues adhérèrent immédiatement aux options lepénistes car ils refusaient les positions des partis de la droite traditionnelle d'opposition, les jugeant trop incohérentes ou trop floues:

> Nous en avons eu assez d'une politique politicienne aux objectifs trop imprécis, d'une opposition incapable de s'unir. Il y a un gros décalage entre la position des différents chefs de file qui agissent en fonction de leurs intérêts personnels, et la volonté de la base qui refuse le combat de leurs chefs[2]

expliquait M. Fraysse, ancien président de la section locale du RPR à Paris et devenu principal responsable FN dans le même secteur.

La progression était particulièrement nette dans le midi. En Languedoc, les ralliements se multipliaient à la suite de l'action militante d'Alain Jamet à Montpellier (plus de 300 membres actifs), gagnaient Lunel, Nîmes, Sète, Béziers, Narbonne. En Midi-Pyrénées, à Toulouse, Jean Pingault, ancien animateur départemental du RPR, ralliait le FN avec quelques 260 militants locaux du RPR. Des transferts analogues se faisaient dans le Var, en provenance du Parti Républicain, dans le Vaucluse, en provenance du RPR, dans la Loire et en Corrèze où ils étaient le fait de petits groupes d'individus isolés. Les transfuges venaient souvent au FN en raison de difficultés locales mais aussi parce que le discours Le Pen leur paraissait plus adapté aux nécessités de la lutte contre la gauche que celui de leurs dirigeants, comme ils l'expliquaient:

---

[1]*Le Monde*, 30 septembre 1983.
[2]Alain Rollat, "Le ralliement de certains militants du RPR et de l'UDF aide le Front national à étendre son implantation", *Le Monde*, 11 janvier 1984.

> Nous avons réfléchi un an avant de nous décider [...] L'orientation qu'a prise le RPR au niveau national ne nous plaît pas. La politique centriste de J. Chirac ne correspond plus à mes convictions nationalistes d'homme de droite, ni aux difficultés que je subis personnellement en tant que chef d'une entreprise en liquidation judiciaire. La position du RPR reste trop ambigüe[1].

La progression s'étendit au Val de Marne où le FN, qui avait quatre membres en 1981, en comptait plus de 350 en 1984 sous la direction de Jean-Pierre Schénardi. En 1984, le FN revendiquait plus de vingt mille adhérents à l'échelon national. Bien qu'inégale (dérisoire dans l'est), l'extension était indéniable, dûe essentiellement au ralliement de militants radicaux de la droite modérée aux thèses de Jean-Marie Le Pen.

Plus importante encore était l'image projetée par le FN sur la droite traditionnelle. Une enquête faite auprès des délégués RPR au congrès national de 1984[2] montre que la plupart des jeunes délégués, nouvellement recrutés, se plaçaient eux-mêmes à la droite extrême de leur parti, beaucoup plus qu'au congrès précédent de 1978. 25% d'entre eux se sentaient plus en accord avec les thèmes défendus par le FN qu'avec ceux de leur propre parti, et avaient une vision plus positive du FN que de la droite traditionnelle[3].

Encouragé par ces succès, Jean-Marie Le Pen décida en janvier 1984 de faire cavalier seul. Il recruta comme chef de son cabinet Jean-Marie Le Chevallier, ancien membre du PR, ex-collaborateur de Jacques Dominati et Maurice Plantier, anciens secrétaires d'Etat. Le 15 janvier 1984, à Lyon, il annonça son intention de conduire sa propre liste aux élections européennes de juin 1984 et de s'opposer ouvertement aux "traitres" de la droite:

> Nous répondrons au coup par coup à ceux qui, hypocritement, espèrent nos voix et refusent nos gueules[4].

Afin d'entretenir la dynamique dont bénéficiait son mouvement, il décida de participer à toutes les consultations partielles avec le seul souci d'occuper le terrain jusqu'au scrutin des élections européennes de juin 1984. Fort d'une légitimité grandissante dans les rangs des militants de la droite traditionnelle, le FN disposait-il

---

[1]Ibid.

[2]Pierre Bréchon, Jacques Derville, Patrick Lecomte, "Les cadres du RPR", *Cahiers du CERAT*, Grenoble, 1986, p. 131.

[3]Cité par Alain Rollat, *Le Monde*, 11 janvier 1984.

[4]Déclaration de Jean-Marie Le Pen à Lyon le 15 janvier 1984, rapportée par *Le Figaro*, 16 janvier 1984.

d'un électorat suffisant pour lui permettre d'adhérer au jeu démocratique auquel il souscrivait sans hésitation?

c) Le premier électorat FN

Les succès électoraux furent analysés sur le moment comme une résurgence de l'extrême droite, "les fantassins de l'extrême droite"[1], générée par le problème de l'immigration. Cependant, un certain doute commençait à poindre. Etait-ce un électorat extrémiste, une composante, parmi d'autres, de l'électorat de droite dans l'opposition, proche du RPR et de l'UDF, ou un mouvement différent ? Il présentait des caractéristiques spécifiques.

C'était un électorat populaire (29% d'ouvriers contre 19% dans l'opposition RPR-UDF), et jeune (41% avaient moins de 35 ans contre 30% dans l'ensemble de l'opposition). Peu de personnes âgées, donc les réminiscences de Vichy et de l'Algérie Française n'étaient pas en cause. C'était en forte majorité un électorat masculin (56% d'hommes), alors que l'opposition, à l'image de la population, se divisait en deux moitiés égales. Le critère religieux permettait d'écarter le poids décisif du catholicisme intégriste. La proportion de catholiques pratiquants, réguliers ou occasionnels, était beaucoup plus faible qu'au sein de l'opposition toute entière. Les catholiques actifs préféraient la droite modérée. Du point de vue géographique, on notait une force plus grande dans le Sud-Est et la région méditerranéenne. Dans l'ensemble, cet électorat s'avérait proche de la sociologie traditionnelle RPR-UDF (tableau 1.3).

Il y avait pourtant un apport de la gauche non négligeable, comme le montre le tableau 1.4. 18% des sympathisants d'extrême droite avaient voté pour un candidat de gauche au premier tour de l'élection présidentielle 1981, 22% au second tour pour F. Mitterrand. Il y avait transfert d'un élément de gauche vers le FN-PFN. Par contre, l'appoint communiste était presque totalement absent. Le classement sur l'axe gauche-droite révélait que 50% se classaient extrême droite, 27% à droite, 5% à gauche, 15% au centre.

Le tableau 1.5 révèle des attitudes politiques déconcertantes pour un électorat d'extrême droite qui ne correspondent pas aux clichés habituels. Démentant le slogan traditionnel Travail, Famille, Patrie, les personnes interrogées jugaient que l'avortement constituait un progrès, reniaient les querelles du passé et portaient un jugement positif sur le gaullisme. Très peu, 27%, souhaitaient un recours au coup de force pour écraser la gauche. Les préoccupations majeures étaient le rétablissement de la peine de mort, le retour des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine,

---

[1]Jérôme Jaffré, "Les fantassins de l'extrême droite", *Le Monde*, 14 février 1984.

suivies d'un désir d'ordre et de respect de l'état. Le sentiment qui dominait était l'hostilité à la classe politique du moment.

L'idée d'un nouveau parti, autonome et différent de l'extrême droite, commençait à se faire jour. Il n'y aurait pas progression de la famille politique d'extrême droite, mais "rassemblement d'une droite extrême, plus dure, plus tranchée que les autres composantes de l'opposition"[1], avec un apport dont il était difficile de cerner l'origine. Il s'agirait donc d'un électorat de rencontre, désireux avant tout d'une remise en ordre du pays et mécontent des partis existants, à droite comme à gauche.

L'année 1983 marquait une rupture. Le FN asseyait sa légitimité politique. Il commençait à être accrédité comme interlocuteur au même titre que les autres partis, car il pouvait peser sur la constitution d'une majorité. Les médias s'intéressaient à lui, non plus en tant que resurgence de l'extrême droite, mais en tant que protagoniste de l'actualité politique, à la faveur du débat à l'intérieur de la droite classique et des dénonciations acerbes de la gauche de l'alliance de Dreux entre RPR et FN, confirmant que le FN s'était placé au carrefour du système d'alliances de l'opposition.

Face à la légitimation de positions politiques dures, d'un glissement vers la droite extrême avec un langage et un style plus "musclé", le FN avait su se présenter comme le représentant accrédité d'une droite radicale. L'agrandissement de l'espace politique vers la droite avait légitimé un partenaire politique considéré jusqu'alors comme hors-jeu.

---

[1]Ibid.

Tableau 1.3 La sociologie des sympathisants de l'extrême droite.

	Sympathisants du Front national et du PFN (en %)	Sympathisants de l'opposition tout entière (en %)
Sexe		
Homme	56	50
Femme	44	50
	100	100
Age		
18 à 24 ans	21	14
25 à 34 ans	20	16
35 à 49 ans	21	24
50 à 64 ans	23	25
65 ans et plus	15	21
	100	100
Profession du chef de ménage		
Agriculteur, salarié agricole	8	9
Petit commerçant, artisan	9	7
Cadre supérieur, profession libérale	13	14
Cadre moyen, employé	20	20
Ouvrier	29	19
Inactif, retraité	21	31
	100	100
Religion		
Catholique pratiquant	38	47
Catholique non pratiquant	49	46
Autre religion	–	2
Sans religion	13	5
	100	100
Catégorie d'agglomération		
Moins de 2 000 habitants	29	28
2 000 à 20 000 habitants	14	13
20 000 à 100 000 habitants	8	12
Plus de 100 000 habitants	32	31
Agglomération parisienne	17	16
	100	100
Région		
Nord	14	13
Ouest	15	17
Sud-Ouest	9	10
Sud-Est	23	18
Centre	7	10
Est	14	14
Région parisienne	18	18
	100	100

Source: Enquête de la Sofres réalisée entre septembre 1983 et janvier 1984 auprès d'échantillons nationaux de 1 000 personnes en âge de voter, *Le Monde*, 14 février 1984.

Tableau 1.4 L'origine des sympathisants de l'extrême droite.

	Sympathisants du Front national et du PFN (en %)	Sympathisants de l'opposition tout entière (en %)
Ont voté au premier tour de l'élection présidentielle pour :		
Un candidat de gauche	18	8
B. Lalonde	1	1
V. Giscard d'Estaing	30	46
J. Chirac	25	25
M. Debré-M.-F. Garaud	3	2
Abstention, sans réponse, trop jeunes pour voter	23	18
	100	100
Ont voté au deuxième tour pour :		
F. Mitterrand	22	10
V. Giscard d'Estaing	58	72
Abstention, sans réponse, trop jeunes pour voter	20	18
	100	100
Classement sur l'axe gauche-droite :		
Extrême gauche	2	–
Gauche	3	1
Centre	15	27
Droite	27	50
Extrême droite	50	21
Sans réponse	3	1
	100	100

Tableau 1.5 Les attitudes politiques des sympathisants de l'extrême droite.

	Sympathisants du Front national et du PFN	Sympathisants du RPR	Sympathisants de l'UDF	Ensemble des Français
Jugent que la libéralisation de l'avortement constitue un progrès ...	53	40	34	49
Privilégient le respect de la famille, du travail et de la religion	35	47	47	33
Jugent positif le mot « gaullisme »	54	69	61	39
Souhaitent que l'opposition sorte de la légalité face à la gauche	27	8	10	7
Pensent qu'une fois élus les hommes politiques oublient leurs promesses	72	57	54	42
Souhaitent le rétablissement de la peine de mort	88	71	61	57
Souhaitent la réduction du nombre des immigrés moyennant une prime de départ	75	81	79	70
Jugent prioritaire de faire respecter l'autorité de l'Etat	35	19	11	21
Jugent prioritaire de « remettre de l'ordre dans la maison »	62	54	49	37
Sont hostiles à une défense européenne commune	43	38	34	39
Estiment justifié de se battre pour la défense d'un pays allié	56	48	46	35

NB. — Ce tableau se lit ainsi : sur cent sympathisants du Front national et du PFN, 53 % jugent que la libéralisation de l'avortement constituent un progrès.

Source: Enquête Sofres septembre 1983-janvier 1984, *Le Monde*, 14 février 1984.

CHAPITRE II
LE FRONT NATIONAL CONSOLIDE SA POSITION
1984-1986

Le Front national, fort d'une légitimité croissante et porté par un mouvement ascendant, ressentit le besoin d'affirmer ses convictions démocratiques. Présenté par beaucoup de commentateurs politiques comme un mouvement prônant l'autocratie et dépourvu de doctrine politique, économique et sociale, il lui fallait convaincre l'opinion publique de son respect du principe démocratique et de la validité de son programme. Jean-Marie Le Pen et ses collaborateurs s'efforcèrent de combler le vide doctrinal dont ils étaient accusés. Entre 1984-1986, ils publièrent, ou rééditèrent, plusieurs ouvrages, articles, essais, qu'ils complèterent par la suite à chaque consultation électorale importante sans jamais en désavouer les principes. Les doctrinaires FN, tout en réitérant leur attachement aux valeurs fondamentales et naturelles de la pensée extrême droite, y réaffirment leur adhésion au principe démocratique, même si la démocratie n'est pas, à leurs yeux, le régime idéal. Ils se font également les défenseurs ardents de l'institution parlementaire, au prix d'un certain nombre de contradictions internes et d'incompatibilités logiques. Ils veulent redonner vie au Parlement tout en prônant un état fort, en dénonçant le fait majoritaire qui empêche le peuple de s'exprimer pleinement par la voie parlementaire et en réclamant une représentation proportionnelle, et ils souhaitent ajouter à la démocratie représentative une démocratie directe par le biais du référendum d'initiative populaire. Ils reprennent les thèmes que Jean-Marie Le Pen avait défini comme les fondements d'"une véritable Révolution française"[1]: liberté, propriété,

---

[1]Jean-Marie Le Pen, "Pour une véritable Révolution française", *National-Hebdo*, no

sécurité, identité nationale, qui conditionnent le redressement de la France et dont se réclamera le groupe parlementaire FN à l'Assemblée nationale de 1986 à 1988.

Jean-Marie Le Pen était conscient de l'importance de la communication où il excellait. Ses talents de tribun populaire faisaient passer le message volontairement simple qu'il entendait communiquer et assurèrent au Front national de nouveaux succès électoraux qui, une fois de plus, surprirent par leur ampleur tous les commentateurs politiques, mais cette fois-ci à un niveau national: les élections européennes de 1984 et les élections cantonales de 1985.

62, 26 septembre 1985, p. 3.

2.1 Le discours Le Pen

La plupart des analystes ignorent le contenu idéologique de la doctrine FN. Le jugement porté est souvent catégorique et péremptoire: Pas de doctrine au Front national! ou alternativement, on la suppose trop simple ou trop connue pour mériter une analyse, ou si transparente que ce serait perdre son temps d'en faire une exposition critique, ou purement et simplement instrumentale, relevant de la stratégie et de la tactique politiciennes. Il me semble au contraire que, bien qu'empirique et rédigé hâtivement, le programme FN conditionne son action parlementaire. Toutes les batailles que le groupe parlementaire FN livra à l'Assemblée nationale de 1986 à 1988 puisèrent à la doctrine du mouvement et s'efforcèrent de la faire passer dans la législation mise en place. Il nous faut nous pencher sur les écrits de Jean-Marie Le Pen et des théoriciens du mouvement, et tout aussi important, sur le discours parlé, où les dons d'orateur de Jean-Marie Le Pen s'exercent pleinement.

Il est ici intéressant de souligner que beaucoup d'analyses faites sur le FN comportent un jugement moral. Positif ou fortement critique, le jugement débouche toujours sur une conclusion engagée ou normative. Il y a ingérence morale, que l'on ne retrouve pas dans les écrits critiques portant sur les mouvements politiques de la tendance inverse. Il faut remarquer aussi que loin d'être rebuté par tel ou tel stigmate, le FN sait le transformer en atout, afin de se distinguer des autres mouvements politiques dans un environnement de concurrence où posséder une étiquette politique propre est indispensable. La revendication constante de valeurs jugées fondamentales et naturelles (Dieu, le travail, la famille, la patrie, l'ordre moral, la tradition), le recours ostentatoire à certains symboles (Jeanne d'Arc, la terre natale), la référence à certains auteurs (Bainville, Barrès, Maurras) relient le discours FN à la pensée extrême droite et évoque aussitôt l'héritage vichyste. Ils témoignent aussi d'un comportement tactique qui vise à démarquer le parti de concurrents politiques. Penchons-nous sur le premier volet du discours Le Pen, le discours écrit, en centrant l'analyse sur sa conception de la démocratie, et partant du rôle parlementaire.

a) Le discours écrit

Les textes doctrinaux (articles, essais, livres) de Jean-Marie Le Pen et de ses collaborateurs sont peu nombreux, rédigés hâtivement pour la plupart à des fins

électorales[1]. Ces textes, complémentaires, construisent l'idéologie FN. Plutôt que de me pencher sur l'apport individuel de chaque ouvrage, j'analyserai la conception qu'a le FN de la démocratie et du Parlement, ainsi que les grands principes directeurs, qui se dégagent de l'ensemble de ces écrits et qui déterminèrent l'activité du groupe parlementaire FN à l'Assemblée nationale.

[i] Démocratie.

Définissant le FN de "droite populaire, sociale et nationale"[2] en 1977, Jean-Marie Le Pen affichait sa rupture avec l'extrême droite et affirmait son respect des institutions de la Ve République. Ayant accepté d'emblée les règles démocratiques, le FN avait participé à toutes les consultations électorales depuis sa création. Le principe de l'adhésion FN au principe démocratique n'avait jamais été mis en question, le FN "ne conteste pas la forme républicaine et démocratique des institutions et il condamne la violence politique"[3]. Jean-Marie Le Pen ne considère pas la démocratie comme le régime idéal:

> Je suis dans le fond un démocrate churchillien, c'est-à-dire que je me réfère au fameux aphorisme de Churchill disant: la démocratie, c'est sans doute un très mauvais système, mais je n'en connais pas d'autre[4].

Mais il en respecte la pratique. La preuve qu'il avance le plus souvent est sa participation au système parlementaire. A Alain Duhamel lui posant la question: "Est-ce que vous vous considérez comme un démocrate?", Jean-Marie Le Pen répond:

> Oui, certainement. Et je l'ai démontré en participant à la vie publique de notre pays en toutes circonstances, et bien souvent condamné à

---

[1]Il s'agit notamment de:
Jean-Marie Le Pen, "Le Front national", entretien avec Jean-Pierre Apparu, *La droite aujourd'hui*, Editions Albin Michel, Paris, 1979, pp. 173-181; *Droite et Démocratie Economique, doctrine économique et sociale du Front national*, 1ère édition 1978, 2e édition supplément à National-Hebdo, octobre 1984; "La vraie opposition, le Front national", *National-Hebdo*, septembre 1984; Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, Editions Carrere-Michel Lafon, Paris, 1984; Jean-Marie Le Pen, *La France est de retour*, Editions Carrere-Lafon, Paris, 1985; Jean-Marie Le Pen, "Pour une véritable Révolution française", *National-Hebdo*, no 62, 26 septembre 1985; *Pour la France, Programme du Front national*, Editions Albatros, Paris, 1985, préface de Jean-Marie Le Pen; Jean-Marie Le Pen, *L'espoir*, entretien avec J. - P. Gabriel et P. Ganat, Editions Albatros, Paris, 1989.
[2]Apparu, *La Droite aujourd'hui*, p. 175.
[3]Le Pen, *Les Français d'abord*, p. 180.
[4]Le Pen, *Les Français d'abord*, p. 180.

> l'avance par le système électoral majoritaire, sans espoir. J'ai même argumenté bien souvent contre certaines écoles philosophiques de droite qui contestent la démocratie comme moyen de gouvernement[1].

Démocrate peu enthousiaste, Jean-Marie Le Pen voit la démocratie "au service des citoyens et non des oligarchies politiques, syndicales, bureaucratiques ou médiatiques"[2]. Ce qui revient à réaffirmer l'autorité de l'Etat national, dans la filiation de la République. L'Etat doit rester l'arbitre supérieur de l'intérêt national dont la définition n'est pas forcément la somme des intérêts particuliers. Il doit veiller à l'unité et à la solidarité nationale et retrouver son indépendance à l'égard de toutes les oligarchies financières, religieuses, politiques, économiques, philosophiques, syndicales ou étrangères qui sacrifient le peuple français à leurs intérêts de caste, de clan, de classe ou de nation[3]. Le FN demande un renforcement de l'autorité de l'Etat par le truchement d'"une révision de la Constitution dans le sens d'un régime présidentiel"[4], thème qu'il reprendra souvent au cours de la campagne présidentielle 1988.

La démocratie étant le gouvernement selon la volonté du peuple, l'homme politique démocrate doit exprimer et interpréter ce que veut le peuple, l'informer de ce qu'il ne sait pas, lui expliquer ce qu'il ne comprend pas, l'avertir des dangers à venir:

> La politique n'est pas un métier, c'est plutôt un art, et qui demande un certain talent. Cela consiste à expliquer au peuple en termes simples les problèmes très complexes que posent les relations internationales ou l'économie. Mais également à traduire les aspirations, les tensions, les répulsions du peuple dans une forme politique qui soit positive et utile[5].

> La mission des hommes politiques, c'est d'assurer d'abord l'interprétation des aspirations populaires mais aussi en même temps l'information du peuple... Il faut expliquer au peuple que ses envies, ses désirs ou les tentations de la facilité ne correspondent pas toujours à son intérêt[6].

L'homme politique est donc chargé d'une mission:

---

[1]Antenne 2, L'Heure de Vérité, 13 février 1984.
[2]Le Pen, "Pour une vraie Révolution française", *National-Hebdo*, no 62, 26 septembre 1985, p. 3.
[3]"La vraie opposition, le Front national", *National-Hebdo*, septembre 1984.
[4]Ibid.
[5]Le Pen, *Les Français d'abord*, p. 18.
[6]Ibid., p. 177.

> C'est un prévoyant, c'est-à-dire un homme qui doit voir loin, plus loin que les autres et je dirais même que c'est sa mission fondamentale. Il doit s'élever pour voir loin et partant, avertir, dire la vérité, même si cette vérité n'est pas toujours agréable à entendre de la part de ceux qui lui ont confié cette mission[1].

[ii] Le Parlement

Jean-Marie Le Pen et le FN acceptent le principe démocratique, tout en prônant la nécessité d'un Etat fort, mais que pensent-ils de l'institution parlementaire? Le discours écrit FN la mentionne explicitement pour la première fois en 1984 seulement et la critique dans son exercice mais non dans son principe:

> La vie parlementaire de ce pays est faussée. L'Assemblée nationale est devenue un cinéma où on ne passe plus de film. Sa vocation fondamentale qui est de consentir l'impôt est vidée totalement de sa substance puisqu'elle ne discute pas le budget social qui fait la moitié des dépenses publiques et elle ne discute que 10% des dépenses du budget national. C'est-à-dire que les députés votent sur 5% des dépenses publiques. De plus ils sont au garde-à-vous devant le gouvernement du fait de l'application du système majoritaire et qu'ils soient godillots ou chaussons roses, ils n'expriment ni les tensions, ni les protestations, ni les aspirations, ni les répulsions du pays, alors que c'est une des fonctions fondamentales du Parlement [...] Il n'est pas normal, il n'est pas politiquement sain, que les pouvoirs publics ne soient pas équilibrés et qu'une minorité puisse contrôler l'ensemble des pouvoirs: législatifs, exécutif et judiciaire. Une des réformes de base que nous proposons consistera à rétablir une incompatibilité totale entre fonction publique et mandat politique[2].

La mission essentielle du Parlement est de représenter le peuple: "il faut que les courants réels soient représentés dans les assemblées sinon la démocratie dépérit et la rue fait la loi"[3]. Seul le scrutin proportionnel peut permettre une représentation juste du peuple (et seul ce système pourra permettre une représentation du mouvement populaire que représente le FN) et donner quelque pouvoir au Parlement:

> Qu'on nous dise franchement s'il existe encore un pouvoir quelconque, fut-il législatif, au Parlement. Sinon, qu'on en tire les conséquences en remplaçant le système périmé de la "bande des quatre" qui n'est plus qu'une ombre par une assemblée élue au scrutin proportionnel, de telle sorte qu'on puisse évoquer, au Parlement, les

---

[1]Ibid., p. 178.
[2]Ibid., p. 65.
[3]Ibid., p. 66.

> conflits qui tout naturellement opposent entre eux les communautés vivantes. C'est fait pour cela un Parlement. Pour parler![1]

Le rôle du Parlement est défini avec plus de précision dans le programme électoral du Front national aux législatives de 1986, *Pour la France*[2]. A la fonction de consentir l'impôt s'ajoute en premier lieu le contrôle de l'activité gouvernementale et administrative:

> La domination excessive de l'exécutif sur le législatif et les effets du scrutin majoritaire ont empêché le Parlement de remplir ces différentes fonctions correctement. Soucieux d'un meilleur fonctionnement de la démocratie, le Front national entend redonner vie au Parlement [...] Le Parlement doit voter tout ce qui est prélèvement obligatoire avec affectation obligatoire de la somme prélevée [...] sécurité sociale comprise. Il doit contrôler l'activité gouvernementale, l'activité des administrations et l'activité des organismes para-publics lorsqu'ils sont financés sur fonds publics. Il faut donc prévoir la possibilité pour les commissions parlementaires et les groupes parlementaires de recourir à des organismes privés pour s'informer et contrôler les organismes publics[3].

Le rôle du Parlement, c'est aussi le vote des lois:

> La constitution prévoit des projets de loi d'initiative gouvernementale et des propositions de loi d'initiative parlementaire. Le gouvernement étant maître de l'ordre du jour des assemblées, l'initiative des lois est devenue exclusivement gouvernementale. Il faut en revenir à une saine interprétation de la constitution et rendre à nouveau possible des lois d'initiative parlementaire[4].

---

[1]Ibid., p. 66.

[2]*Pour la France* (Editions Albatros, Paris, 1985) est le résultat de la collaboration de Jean-Yves Le Gallou, ancien secrétaire du Club de l'Horloge, alors conseiller municipal d'Antony, Bruno Gollnisch, doyen de la Faculté de Lyon, Jean-Claude Martinez, professeur de droit fiscal, du préfet Prioux, ancien président de l'Office national d'Immigration. Le premier libellé fut examiné ensuite dans dix forums: politique générale (Jean-Claude Martinez), La France d'abord (Pascal Arrighi), Propriété et liberté (Michel de Poncins), Immigration (Gérard Prioux), Enseignement (Aimé Grand), Famille (Martine Lehideux), Emploi (Michel Delendo), Réforme intellectuelle (Martial Bild), Politique étrangère (Olivier d'Ormesson), Etat et sécurité (Yves de verdilhac). Programme électoral, il veut être un exposé précis des mesures que préconise le FN et qu'il entend soumettre au débat parlementaire de la prochaine législature.

[3]*Pour la France*, pp. 18-20.

[4]Ibid., p. 41.

Enfin, le Parlement doit

> éclairer le débat politique en portant à la connaissance de l'opinion les raisons des choix effectués. Par sa présence au Parlement, le Front national portera les vraies questions sur la place publique [...] Elus au Palais Bourbon, les députés du Front national amenderont les textes de loi chaque fois que cela sera nécessaire; ils questionneront le gouvernement; ils porteront les vrais questions devant l'opinion et multiplieront les initiatives législatives sur tous les sujets qui leur paraîtront d'importance: immigration, sécurité, libération de l'économie, amélioration de l'école, défense nationale; ils rendront impossibles les votes à l'unanimité par laquelle les oligarchies s'arrangeaient entre elles sans consulter le peuple. La présence des députés du Front national au Parlement sera d'autant plus efficace que ses élus ne cumuleront pas différents mandats et seront donc totalement disponibles pour le travail parlementaire[1].

Le FN maintient donc le principe de l'exercice de la démocratie représentative par le Parlement, demandant seulement une amélioration du système existant. Son originalité est qu'il veut compléter cette démocratie représentative améliorée par une démocratie directe, et par la suite substituer la démocratie directe à la démocratie représentative:

> L'ouverture de la classe politique et la renaissance du Parlement ne seront durable que s'il y a derrière un puissant aiguillon: le peuple. Aujourd'hui, la démocratie directe est le complément indispensable de la démocratie représentative: élargir le droit de référendum est une nécessité, c'est aussi une possibilité implicitement prévue par nos textes constitutionnels [...] Le Front national préconise d'élargir aux sujets de société le droit de référendum [...] d'organiser des référendums d'initiative populaire, notamment pour contester une loi. C'est l'idée du référendum-veto[2].

Il faudrait donc substituer la démocratie directe à la démocratie représentative car cette dernière aurait fait son temps:

> La démocratie représentative est contemporaine de l'avènement du suffrage universel: elle correspondait à une société à dominante rurale, où les transports étaient peu rapides et l'instruction limitée. Aujourd'hui, les conditions ont changé: il est possible de laisser les Français s'exprimer par eux-mêmes lorsqu'ils le souhaitent[3].

---

[1]Ibid., p. 41.
[2]Ibid., p. 44.
[3]"Pour une vraie Révolution française".

> La société de communication rapide rendrait ainsi possible la réalisation de la démocratie directe fondée sur l'expression directe des citoyens sur leur propre initiative. Ce modèle de fonctionnement démocratique est réalisable, comme le prouve la Suisse qui a pu ainsi maîtriser l'immigration, pas moins de huit référendums furent organisés à l'initiative des citoyens sur ce sujet, et se protéger de la pression fiscale[1].

Le FN formule trois propositions qui permettront une réalisation plus pleine du principe démocratique:

> Elargir l'usage du référendum aux sujets de société et aux problèmes de valeurs (peine de mort, école, immigration notamment).
> Rendre possible le référendum d'initiative populaire à partir d'un million de signatures.
> Légaliser le référendum-véto qui permet au peuple de s'opposer à la promulgation de lois adoptés par le Parlement mais qu'il désapprouve[2].

Ces mesures transformeront la démocratie représentative en démocratie directe. Elles permettront de porter remède aux problèmes de société et aux maux économiques et elles seront la voie vers une "vraie révolution française".

[iii] Les thèmes FN ou la "véritable Révolution Française"

La vision FN d'une démocratie idéale pour la France "assume tout le passé de la France [...] La France, c'est quatre mille ans de culture européenne, vingt siècles de christianisme, quarante rois et deux siècles de République"[3]. Deux siècles de République, comparés à quatre mille ans de christianisme et quarante rois, c'est peu; ils ne sont donc acceptés qu'en tant que partie d'un tout. Mais le FN se démarque sans équivoque de la famille contre-révolutionnaire qui dénie toute légitimité à 1789 et aux régimes qui en découlent. Par contre, il suit la tradition de L'Action Française qui est d'assumer et de défendre tout ce qui relève de la tradition nationale, en l'interprétant. "Le Front national appelle de ses voeux une vraie Révolution française qui rende la parole au peuple"[4] et restaure les valeurs essentielles qui font défaut à la France actuellement: liberté, propriété, sécurité, identité, qui conditionnent le redressement de la France. Sur ce système de valeurs repose tout le programme FN qui n'a jamais varié d'orientation, s'adaptant certes aux circonstances du moment car

---

[1]*Pour la France*, p. 44.
[2]"Pour une vraie Révolution française".
[3]Ibid.
[4]Ibid.

Le Pen et son mouvement sont des pragmatistes, mais maintenant ces valeurs immuables, vues dans une perspective spécifique au FN.

La liberté, en premier lieu, doit être une liberté pratique. Elle

> n'a pas de sens si c'est une abstraction et non une somme de libertés concrètes: liberté de choisir son syndicat ou de ne pas en choisir, liberté de passer sans contrainte le contrat de travail que l'on veut avec son employeur ou son employé, liberté de jouir de sa propriété sans entraves inutiles, liberté surtout de choisir l'école de ses enfants[1].

Ces libertés concrètes justifient également les mesures antifiscales sur lesquelles le FN insiste longuement:

> La liberté, c'est aussi pouvoir disposer de son revenu sans prélèvement confiscatoire; oui à l'égalité devant l'impôt, non à l'égalité par l'impôt"[2].

Il faut rompre définitivement avec une politique socialiste pour établir une économie libérale dans le cadre d'une démocratie économique. Un enrichissement de tous sera assuré par "une réforme audacieuse de la fiscalité fondée sur l'abandon des procédures inquisitoires, l'amnistie fiscale et la suppression progressive de l'impôt sur le revenu"[3].

La liberté s'accompagne de la responsabilité qui ne peut s'exercer et se développer que par la propriété qui enracine et stabilise. La propriété privée est le fondement des libertés concrètes et la condition du sentiment de sécurité. La transmission héréditaire de la propriété est justifiée car elle est conforme à l'intérêt national et familial ainsi qu'à la volonté populaire, comme l'est la propriété des "biens de production et d'échange (usines et commerces) qui, sous la forme commode et accessible des actions, devrait et pourrait appartenir à toutes les catégories sociales sans exception"[4]. Il en découlent la désétatisation des entreprises nationalisées et l'établissement d'un capitalisme populaire:

> Pour assurer le renouveau du capitalisme, il faut y associer le peuple[5].

---

[1] Ibid.
[2] Ibid.
[3] "Pour une vraie Révolution française".
[4] *Droite et démocratie économique.*
[5] *Les Français d'abord*, pp. 132-133.

Liberté et propriété n'existent que garanties par la sécurité des biens et des personnes.

> La première des libertés, c'est le droit à la sécurité et le premier devoir d'un Etat qui se respecte est d'assurer la sécurité publique des citoyens contre les délinquants, contre les criminels[1].

L'insécurité est le produit de la décadence d'une société:

> La montée de la criminalité est en relation directe avec la libération des moeurs et des institutions. En débloquant les freins, en desserant les boulons, on ne défend pas la liberté, on l'assassine[2].

C'est donc un éloge du libéralisme économique mais aussi un blâme du libéralisme politique. Le FN veut une économie libérale et capitaliste populaire dans un état autoritaire. Libéralisation de l'économie, renforcement de l'Etat, surtout dans sa justice, avec redressement du système pénal. "La société doit assurer à la victime la réparation du préjudice qu'elle a subi en châtiant ceux qui outragent la loi; le coupable doit, quant à lui, être protégé de l'arbitraire en connaissant à l'avance ce qu'il encourt: c'est l'échelle des peines"[3], avec en haut la peine de mort. L'abolition de la peine de mort est une renonciation de "l'armature de principes sans lesquels aucune collectivité ne peut sauvegarder sa liberté, ni même son existence"[4].

L'autre volet d'une vraie Révolution française est la défense de l'indépendance nationale, accompagnée du combat pour le respect de l'identité de la nation française:

> Le FN considère la nation comme l'un des seuls cadres, au même titre que la famille, susceptible de garantir l'existence et d'assurer l'épanouissement des Français[5].

L'idée de filiation est essentielle dans le raisonnement FN, tant dans la cellule familiale qu'au niveau plus large de la nation:

> En tant qu'individu, l'homme n'est qu'un phénomène fugace [...] isolé, l'individu disparaît pour devenir au mieux un vestige paléontologique[6].

---

[1]Ibid., p. 115.
[2]Ibid., p. 115.
[3]"Pour une vraie Révolution française".
[4]*Les Français d'abord*, p. 126.
[5]"La vraie opposition, le Front national", p. 43.
[6]*Droite et démocratie économique*, pp. 43-44.

L'idée de nation est élaborée sur le modèle de la famille et de la lignée:

> La vérité suprême, la réalité biologique, demande par conséquent de ne pas détacher l'individu de sa lignée parce qu'il en est inséparable[1].

Il faut sauvegarder la continuité biologique aux deux niveaux de nation et famille. L'identité française et l'indépendance nationale doivent être défendues contre les deux attaques essentielles: immigration et menace communiste, pour conserver l'identité culturelle et ethnique de la France. Une inquiétude majeure est le déclin démographique:

> La nation se vide. Or la nature a horreur du vide et ce vide sera comblé. Il est même en train de l'être, par l'immigration. Ce qui est en jeu, c'est donc l'indépendance de la France, voire son existence. Je propose pour ma part une politique familiale qui permette à la France de survivre[2].

Cette défense de l'indépendance de la France s'accompagne d'une défense nationale efficace, donc d'une reconstruction de l'armée française. Il faut réintégrer le cadre de l'OTAN, lancer un grand programme public de construction d'abris en cas d'attaque nucléaire, évoluer vers une armée de métier et d'engagés volontaires. La formation militaire doit être complétée par une formation morale et civique fondée sur l'amour de la patrie, la connaissance de son passé, l'esprit de sacrifice et d'abnégation. La conclusion est une remise en cause de l'immigration:

> La défense de l'identité nationale, et donc la maîtrise de l'immigration, sont pour le FN une priorité absolue [...] Les Français doivent disposer chez eux de droits supérieurs à ceux dont jouissent les étrangers, conformément à la Constitution et à l'ensemble du droit français dont les fondements reposent sur une discrimination légitime et naturelle entre nationaux et étrangers [...] Nous exigeons l'arrêt définitif d'entrées nouvelles et le rétablissement du visa, la suppression de toutes les dispositions législatives et réglementaires tendant à instaurer une égalité juridique entre Français et immigrés et réclamons le renvoi définitif mais progressif des immigrés chez eux, sous réserve de l'expulsion immédiate de ceux dont le comportement d'agressivité, de haine permanente et les agissements illégaux sont indignes de l'hospitalité française[3].

L'établissement de la démocratie demande en priorité la réforme du code de la nationalité, l'expulsion des clandestins et des délinquants étrangers, le retour

---

[1]Ibid., p.44.
[2]"La vraie opposition", p. 15.
[3]Ibid.

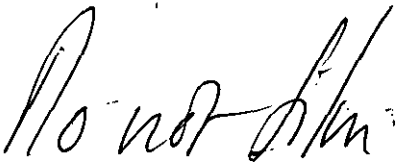
Do not film

progressif des travailleurs immigrés associé au développement des pays du Tiers Monde, la mise en place d'une politique de préférence nationale en matière d'emploi et de prestations familiales.

Il est aisé de repérer dans ce discours les contradictions internes qui résultent de la mise en commun de traditions idéologiques divergentes ou d'incompatibilités logiques. Ces thèmes majeurs sont néanmoins la substance de la plate-forme électorale, puis de l'activité parlementaire FN. Les dons d'orateur incontestables de Jean-Marie Le Pen permirent à ce système de pensée, pour aussi illogique qu'il fût, de séduire un nombre grandissant d'électeurs.

b) L'art de la communication

Les succès électoraux de 1983 donnèrent au président du Front national sa première audience nationale. Invité de l'émission radiophonique Face au Public de France Inter le 9 janvier 1984 pour avoir été "l'homme politique qui a marqué fortement le dernier trimestre 1983"[1], Le Pen entama avec succès une série d'apparitions télévisées et de questions radiophoniques qui assurèrent au FN une percée médiatique étonnante. Conscient de l'importance politique du verbe, il expliquait:

> Ce que ne comprennent pas les leaders politiques, très souvent aussi les politologues et même les journalistes, c'est que la politique n'est pas un métier mais un art de la communication et qu'elle consiste à expliquer à de grandes masses populaires, dans un langage qui n'est pas celui des sciences politiques ni de l'ENA[2].

Il réaffirmait l'importance qu'il accordait à la communication:

> La politique est un art qui demande un certain talent. Elle consiste à expliquer au peuple en termes simples les problèmes très complexes que posent les relations internationales ou l'économie. Mais également à traduire les aspirations, les tensions, les répulsions du peuple dans une forme politique qui soit positive et utile[3].

Le discours médiatique a ainsi une double fonction. Il est pédagogue, pour faire passer un message simplifié, et il est aussi articulation des doléances. Jean-Marie Le Pen a l'art de l'exploiter à fond, dans la situation paradoxale du martyr médiatique qui en fait se crée par ces mêmes médias. Attaqué sans cesse par les journalistes qui

---

[1]Emission radiophonique Face au Public, Gilbert Denoyan, France Inter, 9 janvier 1984.
[2]Face au Public, France Inter, 9 janvier 1984.
[3]Le Pen, *Les Français d'abord*, p. 18.

le mettent en accusation, Le Pen se plaint d'être leur bouc émissaire alors qu'ils lui donnent son électorat. Les médias le combattent mais lui donnent la parole et lui permettent d'élargir son audience comme de convaincre un nombre de plus en plus élevé d'électeurs.

La percée médiatique se fit à la télévision le 13 février 1984 à l'émission L'Heure de Vérité. Jean-Marie Le Pen s'y révéla comme "le grand communicateur", exploitant les thèmes qu'il reprendra par la suite inlassablement: immigration, crise économique et sociale, incapacité des classes politiques établies, politique étrangère. Le Pen et le FN étaient lancés:

> The Heure de Verité interview was seen as the launching of Jean-Marie Le Pen as a front line politician in the company of those he contemptuously calls the Band of Four. Postponement of the programme and controversy about whether it should take place at all only served to build up Le Pen's advance publicity[1].

Paradoxalement, la plupart des journalistes combattent Le Pen et son mouvement, adoptant un style et un ton différents de ceux qu'ils prennent pour parler des autres hommes et partis politiques. Le résultat va à l'encontre du but visé. Singularisant le FN, le traitement médiatique lui donne en fait une place privilégiée[2]. Vilipendés mais de plus en plus entendus, Le Pen et le FN deviennent le centre du débat politique, obligeant la droite traditionnelle à prendre position sur ce qu'on l'on continue à appeler l'extrême droite. Dès qu'une personnalité de la droite est interviewée, elle est pressée de se situer par rapport à ce nouveau partenaire qui possède au plus haut point l'art du politicien, "which is to say something at just the right time to just the right audience in just the right place"[3]. Utilisant les médias radiophoniques et télévisés et la presse écrite qui lui est acquise (*Présent* et *National Hebdo*), il reprend inlassablement les thèmes qui constituent l'essentiel de son discours politique parlé: l'immigration en premier lieu qui "met en cause l'identité française"[4] et dont il faut "inverser le courant"[5], la préférence nationale qui doit mettre "les Français d'abord", condamnant "tous les racismes, y compris le racisme antifrançais"[6]; l'Etat dont il faut abolir les pouvoirs excessifs et nocifs, notamment "la dictature de la bureaucratie"[7] et les fonctions d'Etat-providence, mais augmenter les

---

[1]"Far Right in France finds star leader", *The Observer*, 2 février 1984.
[2]Lire Guy Birenbaum, *Le Front national en politique*, Editions Balland, Paris, 1992.
[3]Max Atkinson, *Our Master's Voice*, Editions Methuen, Londres, 1984, p. 122.
[4]Europe 1, 18 septembre 1983.
[5]France Inter, 9 janvier 1984.
[6]RMC, 29 avril 1984.
[7]Ibid.

pouvoirs régaliens (défense, police, diplomatie, justice); l'enseignement qui doit être libéré et séparé de l'état. Les autres priorités: rétablir le libéralisme économique, lutter contre l'insécurité et la décadence morale qui vont de pair, rétablir la peine de mort, condamner l'avortement et l'homosexualité[1]; garder le territoire national, combattre le complot communiste et la menace socialiste en Nouvelle-Calédonie (où Edgar Pisani est accusé d'agir en fonction d'un "pacte secret avec Moscou"[2]. Jean-Marie le Pen n'hésite pas à forcer le trait et son message passe:

> J'ai voulu briser le carcan qui tenait la vérité, les tabous qui interdisaient de parler de l'immigration, du suicide national de la dénatalité, de l'absence criminelle de toute protection civile pour les populations en cas de guerre nucléaire, biologique et chimique [...] J'ai dénoncé la révolution socialiste [...], dénoncé aussi l'avachissement intellectuel et moral du pays et la paralysie des fonctions principales de son Etat, à commencer par l'enseignement[3].

Le message passe si bien que Laurent Fabius, premier ministre socialiste, reconnaît que "le phénomène Le Pen procède de vraies questions auxquelles l'extrême droite apporte de fausses réponses"[4].

Le ton est modéré. Jean-Marie Le Pen insiste sur le fait qu'il est un homme politique qui agit dans le cadre de la légalité et respecte les institutions démocratiques, nommément le Parlement où il ambitionne de faire entrer son mouvement. Il se présente en défenseur de la démocratie parlementaire, représentant de la véritable droite traditionnelle radicalisée par la montée de la gauche et les nouveaux problèmes de la société. La tactique FN est de repousser l'UDF et le RPR vers le centre. "Chirac est un chef de parti dont les électeurs sont de droite et qui s'efforce de se situer au centre gauche, comme l'UDF"[5]. Le libéralisme de Giscard d'Estaing n'est qu'une forme déguisée du socialisme, "la marche en avant vers le socialisme était très largement entamée sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing et sous les premiers ministres Chirac et Barre"[6].

L'objectif prioritaire est la légitimation du FN qui doit être perçu en tant que parti comme les autres dans l'espace politique et l'opinion publique française et européenne. Deux élections donnent les premiers tests, les élections européennes de 1984 et les élections cantonales de 1985.

---

[1]RMC, 29 avril 1984.
[2]Ibid.
[3]Le Pen, *Les Français d'abord*, p. 12.
[4]Antenne 2, 5 septembre 1984.
[5]France Inter, 11 janvier 1984.
[6]France Inter, 7 janvier 1985.

2.2 Le premier test: les élections européennes 1984 et les élections cantonales 1985, étude comparative.

Le FN attend des élections européennes et cantonales la confirmation sur le plan national de la percée des élections partielles de 1983. Il voit dans les européennes "un test national sur la vitalité et le dynamisme du courant national de renouveau"[1] et il mise sur le caractère proportionnel du scrutin qui devrait anéantir l'argument du vote utile: "voter utile pour un Français, ce sera voter Front national"[2]. Les cantonales, bien que partielles et effectuées au suffrage majoritaire qui lamine traditionnellement les partis minoritaires, devraient ratifier son émergence au niveau national. Ses espoirs se réalisent au delà de ses espérances. A quelques mois des législatives de 1986, les deux consultations provoquent l'étonnement général: "Un Le Pen en flèche, un PC en débandade, une majorité en déroute"[3]. Le FN se réjouit de son succès et se voit déjà au Parlement:

> C'est pour nous la récompense de vingt ans d'efforts. Depuis vingt ans, nous ne recueillons que des scores misérables. Pourtant, nous sommes un parti légaliste. Jusqu'ici, nous n'avions guère de moyens. Désormais, tout va changer. Nous allons assister à la désagrégation des partis traditionnels[4].

Les deux élections se doivent d'être appréciées à la lumière l'une de l'autre. S'adressant à un électorat en évolution avec des modes de scrutin différents, elles se complètent et permettent de mieux évaluer, en conjonction, comment le FN sut s'adapter à une nouvelle situation politique (affaiblissement de la bipolarité droite-gauche et des quatre grands partis ainsi que désaffection de l'opinion publique envers les hommes politiques traditionnels) et comment il réussit à accéder au Parlement.

a) Les élections européennes (17 juin 1984): l'explosion électorale

[i] Résultats et implantation géographique de l'électorat FN

Le FN s'était donné comme enjeu de dépasser la barre des 10% et rejoindre le score du PC. Le scrutin proportionnel lui permet de réaliser ses espoirs. La liste FN obtient 11,2% des suffrages exprimés, avec plus de deux millions d'électeurs, soit dix sièges au Parlement européen, contre 11,3% pour le parti communiste, dix sièges

---

[1] "Le Pen, la gauche a toujours été minoritaire", *Le Figaro*, 15 mars 1984.
[2] Ibid.
[3] Denis Jeanbar, "Gauche, l'effondrement", *Le Point*, 18 juin 1984, p. 51.
[4] Propos de Dominique Chaboche, vice-président du FN en 1984, recueillis par Georges Suffert, "Le nouveau joker de l'opposition", *Le Point*, 18 juin 1984.

également, 21% pour le PS, vingt sièges, et 42,72% pour la liste commune de droite dirigée par Simone Veil, quarante et un sièges[1]. Ces résultats surprennent:

> Monsieur Le Pen fait sur la scène politique une entrée percutante. C'est avec la chute de la gauche l'évènement le plus important de cette journée électorale[2].

Jean-Marie Le Pen triomphe. A la soirée électorale télévisée du 17 juin, il fait profession de foi démocratique et annonce les intentions politiques du FN qui sont d'être "l'aiguillon de la droite traditionnelle":

> Nous vivons un élément politique exceptionnel [...] Tout commence à partir d'aujourd'hui [...] Je suis un défenseur des libertés. Les électeurs pensent que les libertés ne sont pas menacées par Le Pen. L'opposition a gagné grâce à l'opposition nationale qui a été l'aiguillon de l'opposition parlementaire[3].

Mais ses protestations de démocrate convaincu n'ont pas touché les analystes qui le considèrent toujours comme un danger pour la démocratie. Les commentaires immédiats sont loins d'être favorables à ce "nouveau venu qui est venu donner des leçons de démocratie, sur le ton détendu et disert du monsieur qui n'est plus tout à fait un débutant, et assurer benoîtement que son bonheur aurait été parfait s'il avait réussi à doubler le PC"[4], et qui reçoit toujours l'étiquette d'extrême droite:

> Que vient faire dans notre société une extrême droite autoritaire, xénophobe, passéiste ?[5]

Certains rejettent la responsabilité de son triomphe sur "la droite classique, libérale, honorable, qui a fait le jeu de M. Le Pen en popularisant des thèmes (atteintes aux libertés, idéologie sécuritaire) qu'il a mieux assumés qu'elle"[6]. Ils expliquent également ce succès par l'exaspération de l'opinion publique:

---

[1]Le mode de scrutin est défini par la loi no 77 729 du 7 juillet 1977, déjà appliquée lors de l'élection du 10 juin 1979. Il s'agit d'un scrutin à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. L'ensemble du territoire forme une circonscription unique. En cours de mandat, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier candidat élu est appelé à remplacer le député de cette liste dont le siège deviendrait vacant pour une cause quelconque.
[2]Max Clos, éditorial, *Le Figaro*, 19 juin 1984.
[3]Déclaration de Jean-Marie Le Pen rapportée par *Le Monde*, 19 juin 1984.
[4]Yves Agnès, "Un nouveau venu disert et des ténors absents", *Le Monde*, 19 juin 1984.
[5]André Laurent, "Les bases de la légitimité", *Le Monde*, 19 juin 1984.
[6]Ibid.

> Les Français se sont défoulés [...] Le défoulement fait un vainqueur, M. Le Pen, et des vaincus: tous les autres, bien que tous ne soient pas aussi durement atteints. L'accentuation du déclin du PC est au moins aussi lourde de conséquences que la poussée de l'extrême droite[1].

Mais s'agit-il d'extrême droite ou de droite extrême ? La confusion des termes traduit la confusion des esprits:

> Extrême droite ou droite extrême? S'ils sont seulement quatre électeurs sur dix de M. Le Pen à se proclamer de l'extrême droite, si 25% des électeurs de M. Chirac en 1981 ont voté pour le FN, selon l'IFOP, ne perdons pas de vue que toutes ces voix se sont portées sur une liste ouvertement xénophobe, aux accents néopoujadistes additionnés de relents racistes et dont M. Chirac avait lui-même expliqué, fort justement, qu'elle faisait appel à l'instinct plus qu'à la réflexion. Car M. Le Pen n'a pas changé: ce sont plus de deux millions de Français qui ont rejoint son discours[2].

On invoque aussi une résurgence du poujadisme: même niveau (12,8% aux élections législatives du 2 janvier 1956). Les cartes 2.1 et 2.3 montrent que l'implantation géographique du vote Le Pen est très largement différente de celle du poujadisme. En 1956 le vote Poujade était enraciné surtout dans des régions rurales: Maine, Vendée, Poitou, Berry, Bourbonnais, Quercy, Rouergue et Cevennes. Le FN réalise de médiocres résultats dans ces mêmes régions mais il avance sur le vote Algérie Française. Il conserve l'adhésion des terres Pieds-Noirs (Aquitaine et bordure méditerranéenne) et il déborde dans la France urbaine du sud-est, de l'est et du nord. Il sort donc de l'implantation traditionnelle de l'extrême droite (carte 2.2). L'électorat Le Pen est localisée à l'est d'une ligne qui irait de Caen à Montpellier. Les régions où le FN recueille plus de 10% sont toutes à l'est de cette ligne fictive: Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Picardie, Provence-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes. Les scores les plus faibles sont obtenus dans les départements ruraux, tandis que les zones de force sont les grandes métropoles urbaines. L'analyse faite en 1984 est celle d'un lien marqué entre le vote FN, le malaise social urbain et l'immigration. Le FN mobiliserait le plus d'électeurs dans les quartiers qui comptent le plus d'étrangers:

> Le vote d'extrême droite ne traduit plus la plainte d'une France du passé, comme en 1956, 1962 et 1965, mais exprime plutôt le mal de

---

[1]Ibid.

[2]Jean-Marie Colombani, "Grave échec de la gauche française aux élections européennes", *Le Monde*, 19 juin 1984.

> vivre d'une France urbaine et moderne touchée par la crise... sans être parfaite, la corrélation.entre le pourcentagre de population étrangère ou maghrébine et le niveau du vote FN est forte au niveau départemental (coefficient 0,89)[1].

Cependant, cette analyse d'une corrélation forte entre vote FN-immigration est inexacte. Des analyses plus fines poursuivies ultérieurement[2] montrent que la présence d'étrangers et d'immigrés dans la région même ne structure que très indirectement le vote FN.

[ii] Composition de l'électorat Le Pen

Deux sondages, l'un fait par la SOFRES à la veille du scrutin européen au cours du mois de mai 1984[3], l'autre à la sortie des urnes le 17 juin par l'IFOP[4], permettent de mesurer l'évolution de l'électorat Le Pen 1984 par rapport à celui de 1983 et d'en dégager les constantes .

Cet électorat est moins jeune: 32% de ses partisans ont moins de 35 ans contre 41% en février 1983. Il y a une forte proportion de 18-24 ans mais la tranche la plus élevée est de 34 à 49 ans. Son recrutement est moins populaire puisqu'il compte moins d'ouvriers (25% contre 29%) et davantage de cadres supérieurs et professions libérales (15% contre 13%). Il demeure à dominante masculine (59% d'hommes contre 41% de femmes) et beaucoup plus politisé que la moyenne nationale (72% s'intéressent à la politique contre 61% des Français). La pratique religieuse a moins d'influence qu'on ne le pensait. Etre sans religion prédispose plus à voter Le Pen qu'être catholique ou protestant, et c'est moins la croyance que la régularité dans la pratique religieuse qui suscite quelques différences dans le vote. Ainsi, les catholiques pratiquants réguliers votent en moins grand nombre pour Le Pen que les pratiquants irréguliers ou les non-pratiquants. Le Pen recrute également peu parmi les syndiqués (tableaux 2.1, 2.2, 2.3).

Il y a constante dans l'origine politique des électeurs FN. Peu, contrairement aux idées reçues, viennent du PC. Beaucoup viennent du PS, la majorité vient de l'UDF

---

[1]Pascal Perrineau, "Les étapes d'une implantation électorale", *Le Front national à découvert*, p. 44.

[2]Consulter les travaux de Nonna Mayer, "De Passy à Barbès, deux visages du vote Le Pen à Paris", *Revue Française de Science Politique*, décembre 1987, pp. 891-906.

[3]Sondage réalisé par fusion de quatre enquêtes réalisées du 5 au 28 mai 1984 auprès d'échantillons nationaux de 1 000 électeurs, soit un fichier de 4 000 interviews, *Le Monde*, 6 juin 1984.

[4]Enquête IFOP pour Le Point-RTL à la sortie des urnes le 19 juin 1984 sur plus de 10 000 personnes venant de voter, *Le Point*, no 613, 18 juin 1984, pp. 54-55.

Carte 2.1 Elections législatives 1956.
P. Poujade + extrême droite
(pourcentage des votes exprimés)

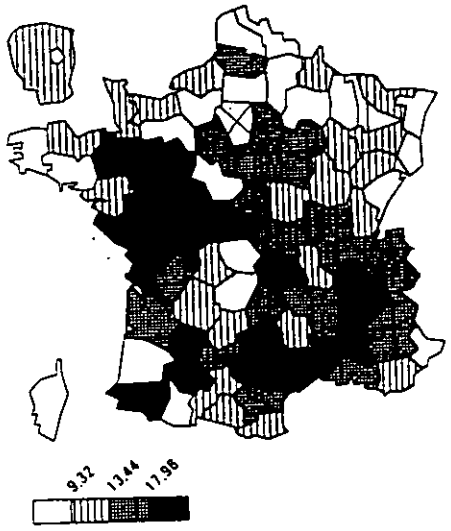

Carte 2.2 Elections européennes 1979.
Eurodroite
(pourcentage des votes exprimés)

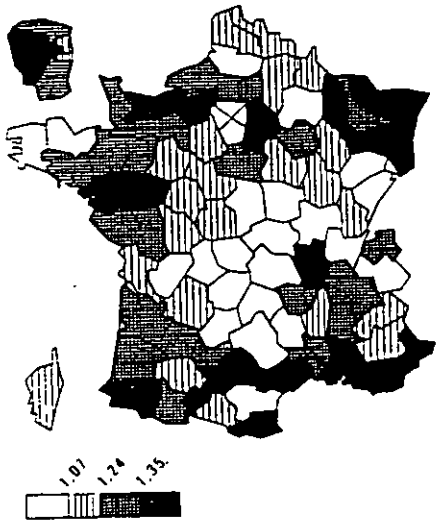

Carte 2.3 Elections européennes 1984.
Front national
(pourcentage des votes exprimés)

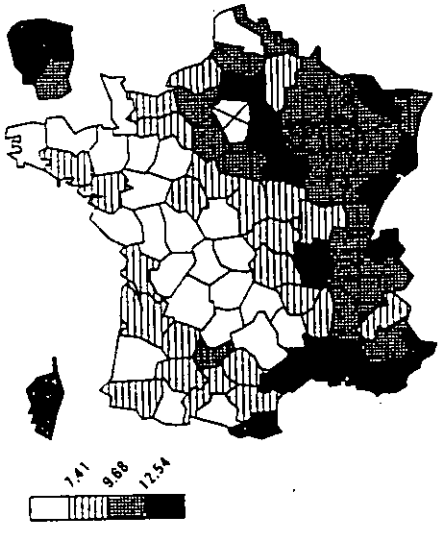

Source: Pascal Perrineau, "Les étapes d'une implantation électorale", *Le Front national à découvert,* sous la direction de Nonna Meyer et Pascal Perrineau, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 39-40.

et surtout du RPR. 45% sont des partisans déçus de Chirac et Giscard d'Estaing. Seule une minorité se classe à l'extrême droite (tableaux 2.4 et 2.5).

Les thèmes qui mobilisent ces électeurs venus de tous les horizons politiques, socioprofessionnels ou religieux (tableau 2.6) sont, en premier lieu, le problème de l'immigration (38%), suivi du chômage (19%), de l'enseignement privé (14%) et du maintien du pouvoir d'achat (12%). L'osmose entre l'électorat Le Pen et l'électorat RPR-UDF pose avec acuité le problème des alliances pour la droite traditionnelle, forçant les partis de droite à se situer par rapport à lui et amenant la division entre les adversaires inconditionnés de l'extrême droite et les "réalistes" prêts à bien des concessions pour revenir au pouvoir.

On aurait pu imaginer que le succès FN remporté dans une élection européenne sans enjeu politique national clair (la participation électorale fut seulement de 56,8%), ne se répèterait pas. Les prochains scrutins ne sont plus à la proportionnelle mais au scrutin majoritaire à deux tours, écartant donc toute possibilité d'un succès identique. C'était oublier que le système binaire caractéristique jusqu'à présent de la Ve République avait été brisé. L'apparition des petites listes et le soutien qu'elles avaient reçu avaient interrompu la bipolarisation qui avait régi la vie politique française pendant les vingt dernières années. Le PC et le PS s'affaiblissaient, la droite se divisait de plus en plus, avec glissement progressif d'une partie du RPR et de l'UDF vers une conception extrêmement conservatrice. Ce morcellement de la droite s'accompagnait d'une désaffection de l'opinion publique vis à vis de la classe politique. Les institutions de la Ve République n'étaient pas contestées, mais une grande partie de la population avait une vue très critique des partis traditionnels et de leur capacité à résoudre les problèmes qui les préoccupaient. L'ensemble des facteurs qui avaient contribué à la montée du FN étaient toujours là: crise de la représentation politique, malaise social, insécurité urbaine, immigration. Les élections cantonales confirmèrent l'avance FN.

b) Les élections cantonales (10-17 mars 1985): confirmation locale

Au-delà des cantonales le FN regardait vers les législatives, avec pour objectif

> d'établir que le Front national n'est pas le feu de paille que l'on décrit [...] malgré le handicap considérable que représente pour un mouvement jeune une élection au scrutin majoritaire où le coefficient personnel des notables joue un grand rôle, et de démontrer la progression spectaculaire du Front national. Le résultat des

Tableau 2.1 La sociologie de l'électorat FN 1984.

	Liste Front national (Le Pen)	Ensemble du corps électoral
Sexe		
Homme	59	48,5
Femme	41	51,5
	100	100
Age		
18 à 24 ans	14	14
25 à 34 ans	18	24
35 à 49 ans	26	24
50 à 64 ans	23	21
65 ans et plus	19	17
	100	100
Profession du chef de ménage		
Agriculteur, salarié agricole	7	6
Petit commerçant, artisan	5	5
Cadre supérieur, profession libérale	15	11
Cadre moyen, employé	21	22
Ouvrier	25	28
Inactif, retraité	27	28
	100	100
Religion		
Catholique pratiquant régulier	20	15
Catholique pratiquant occasionnel	16	16
Catholique non pratiquant	53	51
Autre religion	2	3
Sans religion	9	15
	100	100
S'intéressent à la politique		
Beaucoup	23	16
Un peu	49	45
Très peu	22	25
Pas du tout	6	14
	100	100

Source: Sondage SOFRES faite par fusion de quatre enquêtes réalisées du 5 au 28 mai 1984 sur un fichier de 4 000 interviews, *Le Monde*, 6 juin 1984.

Tableau 2.2 Le vote 1984 selon les professions.

Ont voté pour... / Sur 100...	Ouvriers	Employés	Cadres moyens	Commerçants-artis.	Industriels	Cadres sup.	Professions lib.	Agriculteurs	Retraités	Etudiants	Femmes au foyer	Chômeurs
A. Laguiller	7	3	1	0	0	0,5	0	1	1	1,5	2	6
G. Marchais	29	14,5	11	8	8	6,5	4	7,5	15,5	5,5	9	18
L. Jospin	22	22	22	9	5	16	13	10	19,5	19	14	20,5
O. Stirn-F. Doubin-B. Lalonde	2	3,5	5	2	5	6,5	5,5	0	2	10,5	4	3
S. Veil	19	35	37,5	51	55	46,5	48	53	46	34,5	49	25
F. Gomez	1	2,5	2	2	0	1,5	3	3,5	0,5	6,5	2	2
J.-M. Le Pen	10,5	9,5	12,5	20	22	17	20	15	12	8,5	11	15
Écologistes	5	6	5	3	4	2	3,5	5	2	8,5	6	8,5

Tableau 2.3 Appartenance syndicale.

Ont voté pour... / Sur 100...	Syndiqués CGT	Syndiqués CFDT	Syndiqués FEN	Syndiqués FO	Syndiqués CGC	Syndiqués autres organisations	Non-syndiqués
A. Laguiller	3	6	4	3	0	2	2
G. Marchais	68	5	32	5	3	3	8
L. Jospin	15	55	43	25	7	12,5	17
O. Stirn-F. Doubin-B. Lalonde	1	2	4	4	1	6	5
S. Veil	4	12	6	40	58	53	44
F. Gomez	0	1	1	3	1	2	2
J.-M. Le Pen	4	3	4	13	23	15	14
Écologistes	1	7	4	3	1	3	5

Source: Enquête Ifop-*Le Point* faite à partir d'un sondage réalisé à la sortie des urnes le 17 juin 1984, *Le Point*, no 613, 18 juin 1984.

Tableau 2.4 L'origine politique de l'électorat FN 1984.

Ont voté au 1er tour de l'élection présidentielle pour :	
G. Marchais	1
A. Laguiller - H. Bouchardeau	—
F. Mitterrand	24
M. Crépeau	—
B. Lalonde	2
V. Giscard d'Estaing	23
J. Chirac	27
M. Debré - M.-F. Garaud	4
Abstention, sans réponse, trop jeunes pour voter	19
	100
On voté au 2e tour pour :	
F. Mitterrand	29
V. Giscard d'Estaing	50
Abstention, sans réponse, trop jeunes pour voter	21
	100
Classement sur l'axe gauche-droite	
Extrême gauche	2
Gauche	5
Centre	19
Droite	25
Extrême droite	44
Sans réponse	5
	100
Préférence partisane	
Parti communiste	1
Extrême gauche	—
Parti socialiste	9
Radicaux de gauche	1
Ecologiste	2
UDF	12
RPR	33
Front national, PFN	24
Sans réponse	18
	100

Source: Enquête SOFRES du 5 au 28 mai 1984, *Le Monde*, 6 juin 1984.

Tableau 2.5 Les transferts de voix.

Ont voté le 17 juin 1984 pour...	Ceux qui avaient voté en 1981 au 1er tour pour... J. Chirac	V. Giscard d'Estaing	B. Lalonde	G. Marchais	F. Mitterrand	avaient voté en 1981 au 2e tour V. Giscard d'Estaing	F. Mitterrand
A. Laguiller	0	0	1,5	1,5	1	1	3
G. Marchais	0	0	6,5	84	5,5	0	28
L. Jospin	1,5	1,5	6,5	6	63	1	39
O. Stirn-F. Doubin-B. Lalonde	1,5	2	24	1	5	2	5
S. Veil	67,5	74	14	1	8,5	71	7,5
F. Gomez	2	2	2,5	0	1,5	2	1
J.-M. Le Pen	24,5	16	10,5	2	6,5	18,5	6
Écologistes	1	2	32,5	2	5	2,5	5,5

Tableau 2.6 Les motivations de vote.

	Le maintien du pouvoir d'achat	La hausse des prix	Le chômage	Les reconversions industrielles	L'enseignement privé	Les immigrés
Ensemble	21	7	28	12	11	8
A. Laguiller	25	10	40	6	3	5
G. Marchais	32	6	40	5	2	2
L. Jospin	26	8	30	16	2	4
O. Stirn-F. Doubin-B. Lalonde	14	7	22	28	6	2
S. Veil	20	8	26	10	20	4
F. Gomez	15	7	29	30	8	2
J.-M. Le Pen	12	4	19	6	14	38
Divers gauche	23	9	38	8	2	8
Divers droite	17	6	28	18	8	4

Source: Enquête Ifop-*Le Point*-RTL faite à la sortie des urnes le 17 juin 1984, *Le Point*, no 613, 18 juin 1984.

> cantonales devraient détruire les préjugés de vote utile et d'une image péjorative. Le parti socialiste étant coincé entre la déroute et le Front national, Mitterrand sera obligé d'établir une loi électorale à base de proportionnelle départementale. Avec le système actuel, la gauche revient avec cinquante députés. Avec le système proportionnel intégral, elle revient avec deux cent. Mais il y a cent députés du Front national[1]

Les élections cantonales suscitent généralement un intérêt limité et voient un taux d'abstention élevé. Les cantonales 1985, en revanche, mobilisèrent l'intérêt public. Elles représentaient un enjeu politique majeur pour les partis politiques en tant que banc d'essai pour les législatives et donnaient un instantané du nouvel équilibre des partis traditionnels à l'échelon des pouvoirs locaux. Elles permettaient de tester la solidité du PS, l'isolement du PC, l'unité de la droite traditionnelle, et pouvaient confirmer ou invalider le jugement des européennes sur le FN. Dix-huit millions d'électeurs étaient appelés à voter pour élire les conseillers généraux de la moitié des cantons. Le PS et le PC remettaient en jeu 55,1% de leurs sièges alors que la droite traditionnelle ne renouvelait que 40,9% de ses conseillers (tableaux 2.7 et 2.8).

Cette mobilisation de l'intérêt public était attisée par une campagne médiatique d'une violence inhabituelle, lancée contre Jean-Marie Le Pen par *Le Canard Enchainé*, reprise par *Le Matin, Libération* et *Le Monde*, qui attaquaient le passé et les activités en Algérie du président du FN. Elle s'accompagnait d'une dénonciation tout aussi virulente des thèmes FN par les évêques de France. Le taux d'abstention tomba à 32% lors du premier tour.

Les scrutins des deux tours doivent être analysés séparemment car leurs rôles sont différents. Le premier tour indique le poids de chaque parti politique (en l'occurrence le chemin parcouru par le FN vers le Parlement), le second tour révèle la réalité des alliances entre partis (pour notre propos les rapports RPR-UDF avec le FN).

[i] Scrutin du premier tour, 10 mars 1985.

Quelques dix-huit millions de Français étaient appelés à voter pour élire 2 044 conseillers généraux. La droite obtint 58% des suffrages tandis que la gauche en recueillit 42%, avec un écart entre les deux blocs de 16,75%. Accentuation donc du phénomène de bipolarisation, ce qui est normal pour un scrutin majoritaire. Moins usuel est le score réalisé par un parti minoritaire. Le FN confirmait son implantation avec 8,67% de l'ensemble des suffrages exprimés sur le plan national. Il ne réalisait

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen recueillis par Yann Clerc et Michel de Jaeghere, *Valeurs Actuelles*, 25 février 1985.

pas une progression spectaculaire sur les européennes (11%) mais il n'était présent que dans trois quarts des cantons où il obtint 10,44%. Avec environ un million de suffrages, il représentait quelques 10% des suffrages exprimés en termes d'influence nationale.

Ayant expliqué que "l'objectif du FN n'est pas aux élections cantonales de conquérir des sièges mais d'aller au combat sous ses propres couleurs dans un maximum de cantons pour mobiliser l'opinion autour de ses thèmes politiques"[1] et réaffirmé que "le FN respecte dans les faits les principes de la démocratie[2]", Jean-Marie Le Pen exprima sa satisfaction au soir du 10 mars:

> C'est une grande victoire pour le FN. Ce terrain était pour lui le plus mauvais qui soit.. De plus nous avons été l'objet d'une campagne de haine, de diffamation et d'intoxication [...] Pendant la campagne électorale, il n'était question que de l'union contre le FN [...] Il s'agissait de barrer la route au FN. Et ce mouvement est crédité ce soir, bien que ne présentant des candidats que dans moins des trois quarts des circonscriptions, de 8,4%. C'est là l'évènement politique de la journée. C'est le seul évènement, avec le fait que la gauche n'est, de manière évidente, plus du tout majoritaire[3].

Avec 1 521 candidats (contre 65 candidats en 1982), le FN confirmait son implantation dans les trois quarts des cantons. Il réussissait à fixer son électorat dans une élection qui, a priori, ne lui était pas favorable, élection locale à forte dimension notabiliaire. Cet électorat présentait les mêmes caractéristiques géographiques (carte 8) et socioculturelles que celui des européennes. Il progressait même en zone urbaine et dans les 90 cantons de la région Rhône-Alpes (7,1% en 84, 7,4% en 85) alors qu'il avançait en dents de scie dans l'Est. Le Midi et les milieux urbains se confirmaient être les terres de prédilection FN. Les départements ruraux restaient peu touchés (le Cantal, l'Aveyron, la Corrèze avaient donné moins de 1% de leurs suffrages au FN), mais le FN contrôlait parfois plus de 20% à Cannes, Nice, Aix en Provence, Marseille, Montpellier, Toulon, Perpignan, Lyon, Strasbourg, Tourcoing. Dans 20 cantons, le FN était arrivé en tête: cinq candidats dans les Bouches-du-Rhône, quatre dans les Alpes-Maritimes, trois dans le Var, deux dans le Vaucluse, deux dans l'Hérault, un dans le Nord, en Seine et Marne. Souvent il apparaissaitt comme la deuxième force de l'opposition. "Aucun doute n'est plus permis. M. Le Pen fait bien partie, désormais, du paysage français"[4].

---

[1]*Le Figaro*, 14 mars 1985.
[2]*Le Monde*, 12 mars 1985.
[3]Ibid.
[4]Alain Rollat, "Le Front national confirme son implantation", *Le Monde*, 12 mars 1987.

Tableau 2.7 L'enjeu national du premier tour des élections cantonales 1985 (10 mars).

(Répartition des sièges de conseillers généraux en métropole)

	total des sièges	%	sièges renouvelables	%	Pourcentage des sortants par parti
PC	399	10,8	220	12	55,1
PS	1041	28,2	574	31,4	55,1
MRG	130	3,6	72	3,9	55,3
divers gauche	73	1,9	38	2,1	52
total gauche	1643	44,5	904	49,4	
RPR	572	15,48	234	12,7	40,9
UDF	868	23,5	408	22,2	47
divers droite	609	16,4	287	15,7	47
ext. droite	1	0,02			
total droite	2050	55,5	929	50,6	
total général	3693	100	1833	100	

Source: *Valeurs Actuelles*, 4 mars 1985.

Carte 2.4 Les départements de gauche menacés dans les élections cantonales 1985.

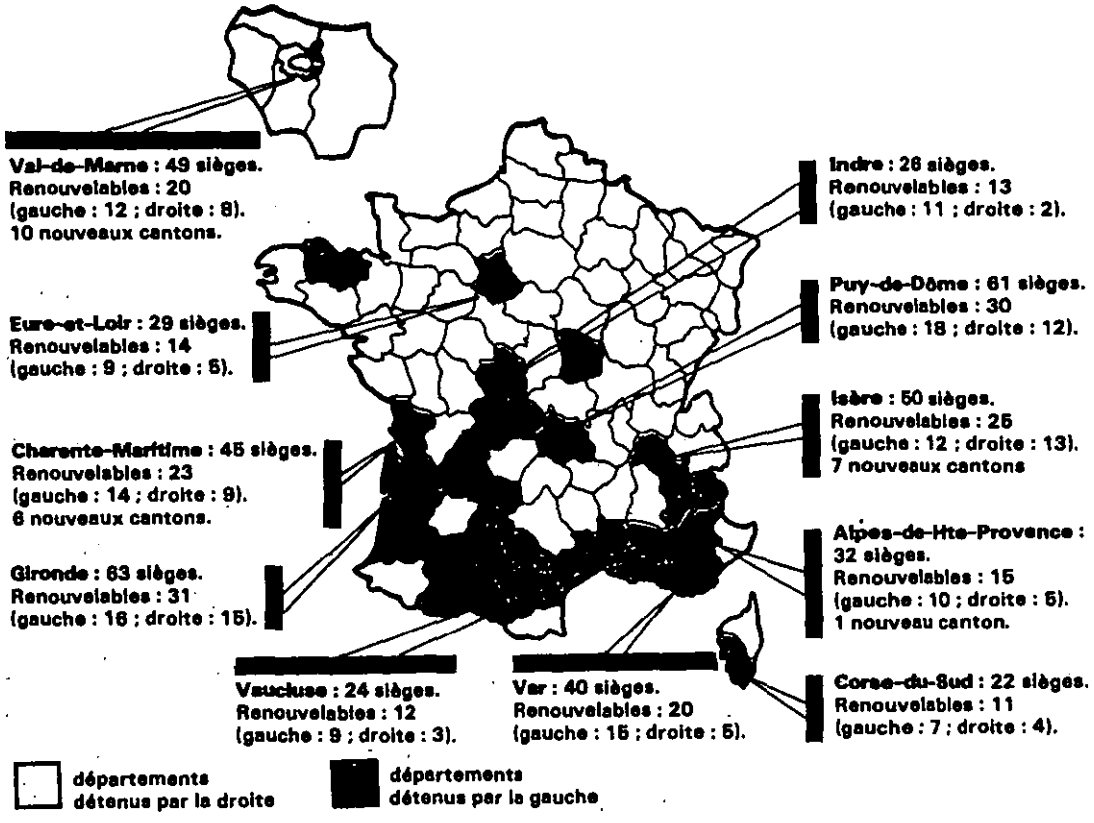

Source: *Valeurs Actuelles*, 18 février 1985.

Tableau 2.8 Résultats du premier tour des cantonales 1985.

Les statistiques définitives du ministère de l'intérieur pour le premier tour des élections cantonales

Inscrits : 18 217 095
Votants : 12 127 058 (66,56 %)
Exprimés : 11 711 086 (64,28 %)
Abstentions : 6 090 037 (33,43 %)

	Voix	%	Sortants	Elus
Extrême gauche	81 285	0,69	2	1
Parti communiste	1 479 227	12,63	229	21
Parti socialiste	2 878 714	24,58	579	84
Radicaux de gauche	173 477	1,48	70	14
Divers gauche	241 537	2,06	55	22
Ecologistes	91 600	0,78	0	0
RPR	1 939 058	16,55	245	174
UDF	2 095 655	17,89	423	276
Divers droite	1 714 135	14,63	301	220
Extrême droite	1 016 398	8,67	1	1
	11 711 086		1905	813

Source: Statistiques du Ministère de l'Intérieur, *Le Monde*, 14 mars1985.

Carte 2.5 L'implantation géographique de l'électorat FN, élections cantonales, premier tour, 10 mars 1985.

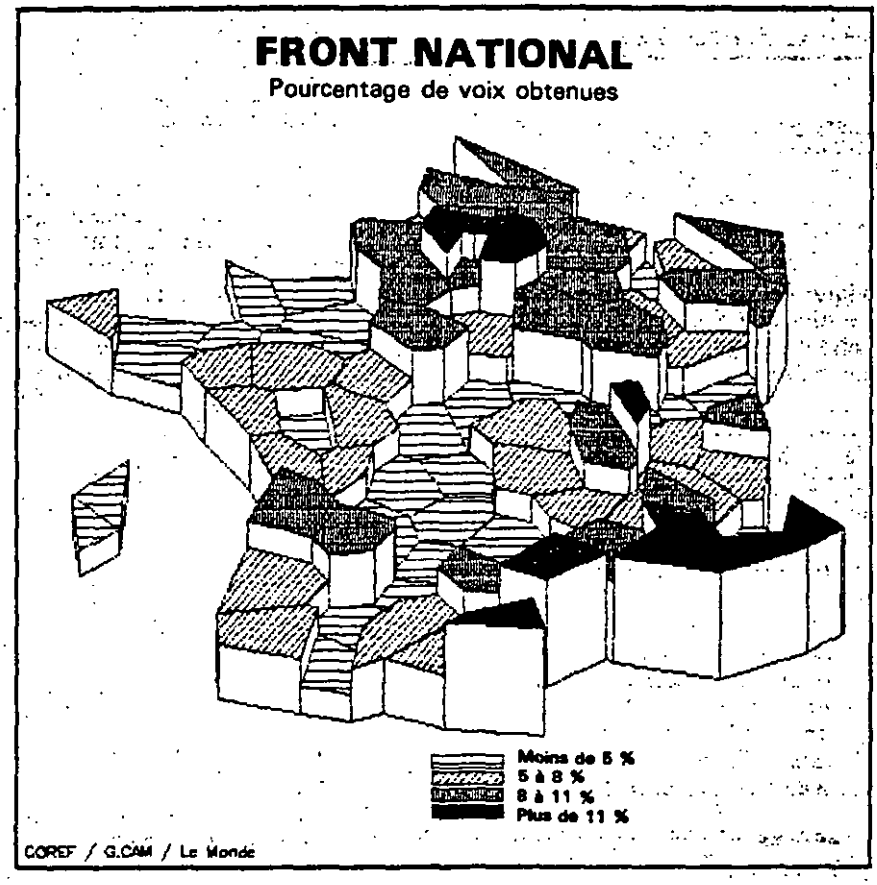

Source: *Le Monde*, 12 mars 1985.

[ii] Le deuxième tour: alliances et désistements

La semaine qui sépare les deux tours d'une élection est traditionnellement le temps des alliances et des désistements, particulièrement intéressante pour notre propos en ce qui concerne la position prise par les dirigeants RPR-UDF sur une possible alliance avec le FN sur le maintien ou le désistement des candidats FN bien placés dans les cantons urbains et ceux du sud, ou plutôt l'absence d'une prise de position concertée.

Le FN pouvait maintenir ses candidats dans 114 des 1231 cantons non pourvus à l'issue du premier tour. Fort de ses succès et irrité par les directives nationales du RPR et de l'UDF qui refusaient le désistement en faveur d'un candidat arrivé en tête à l'issue du premier tour, Jean-Marie Le Pen annonça le lundi 11 mars que les candidats FN ayant obtenu plus de 10% des inscrits ou étant arrivés en seconde position au premier tour se maintiendraient au second tour, en réponse "aux attaques scandaleuses des états-majors politiques du RPR et de l'UDF qui préfèrent la victoire d'un socialiste plutôt que celle d'un Front national"[1]. Les rapports entre la droite traditionnelle et sa frange extrême n'avaient jamais été clarifiés. La radicalisation de certains éléments RPR et leur défection dans les rangs FN avaient interdit à Jacques Chirac toute prise de position dogmatique par rapport à la frange extrême de la droite. Seule, Simone Veil n'avait jamais varié dans ses consignes:

> Il faut non seulement refuser tout accord électoral. Il faut aussi mener un combat d'idées contre l'extrême droite [...] Perdre quelques cantons, c'est assurer un placement pour l'avenir. C'est une question de principe qui ne tolère pas d'accommodements [...] Cette stratégie me paraît non seulement s'imposer pour des raisons morales mais aussi parce qu'elle est gagnante à long terme[2].

Les résultats du premier tour, éclairés par trois enquêtes d'opinion (les deux premières faites par BVA et par l'IFOP à la sortie des urnes le 10 mars, la troisième faite pour la SOFRES du mardi 12 au jeudi 14 mars entre les deux tours) confirmaient que, dans certains cantons du midi, la droite parlementaire n'était pas majoritaire à elle seule et qu'elle ne pouvait l'être qu'avec l'appoint du Front national. Les dirigeants RPR et UDF ne pouvaient, en toute sécurité, interdire tout accord de désistement en faveur du FN. La situation préfigurait les dilemmes auxquels la droite traditionnelle serait confrontée au cours de la VIIIe Législature .

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Sophie Huet, "Le Front national maintient ses candidats", *Le Figaro*, 13 mars 1985.

[2]Propos de Simone Veil recueillis par Nicolas Domenach, *L'Evènement du Jeudi*, 13-20 mars 1985.

Le FN fit volte-face le mercredi 13 mars. Son bureau politique "demanda à tous les candidats dont le maintien permettrait l'élection d'un communiste ou d'un socialiste de retirer leur candidature et de soutenir activement ceux des candidats de l'opposition qui condamneraient publiquement l'ostracisme dont nous sommes victimes dans le souci de l'intérêt national et de l'avenir de la France"[1]. En fait, la décision, qui n'avait pas plu à de nombreux candidats FN, relevait du seul Jean-Marie Le Pen qui l'imposa à ses troupes en vue de donner une image modérée et désintéressée, qui cadrait avec la politique de respectabilité qu'il entendait désormais tenir.

Cinquante candidats FN étaient présents au second tour, 10 opposés à un candidat de gauche, 13 à un candidat de droite, 27 participant à des triangulaires. A l'exception du canton de Marseille où Jean Roussel (soutenu par le FN) fut élu contre Hyacinthe Santoni, RPR, le FN échoua dans 49 cantons.

Les électeurs du FN avaient eu des comportements différents selon les cas de figure auxquels ils s'étaient trouvés confrontés. Les consignes données par Jean-Marie Le Pen de voter pour la droite avaient été bien suivies. Plus d'un UDF ou RPR avaient été élus grâce au report des voix FN (Perpignan III, Berre). Par contre, la consigne de voter contre la majorité avait été aussi bien suivie comme à Toulouse où le centriste Michel Valdiguié fut battu, le FN refusant de lui donner ses voix pour punir les propos anti FN tenus par Pierre Méhaignerie. Inversement, lorsque le FN était le seul adversaire de la gauche, les reports de la droite traditionnelle sur le candidat FN étaient défectueux (Montpellier VII, Avignon, Apt, Roubaix). En cas de triangulaires, le FN retrouvait difficilement ses voix du premier tour. Toutefois, il faut bien souligner que les reports de voix sont difficiles à mesurer. Les composantes abstention, participation, mobilisation d'un électorat ou d'un autre, éventuels transferts, sont impossibles à évaluer exactement.

Le FN n'obtenait qu'un élu mais il pouvait s'estimer satisfait du bilan final. Il avait démontré à la droite parlementaire qu'elle devait compter avec lui, même dans une élection locale. Son pouvoir était plus un pouvoir d'empêcher ou de permettre l'élection d'un candidat de la droite traditionnelle que de permettre l'élection d'un candidat FN, processus normal avec un scrutin majoritaire, mais cette arme pouvait s'avérer efficace. Son électorat nouveau venait en grande partie de la droite classique: 50% des électeurs FN se réclamaient de l'extrême droite, 21% de la droite classique, 12% du centre, 15% de la gauche ou de l'extrême gauche. Ces électeurs étaient fortement mobilisés par deux thèmes principaux: l'insécurité (citée par 47% des électeurs FN) et l'immigration (citée par 35% de ces électeurs).

---

[1] *Le Monde*, 14 mars 1985.

CHAPITRE III
LE FRONT NATIONAL ENTRE AU PARLEMENT
1986

Le Front national se rapproche de l'objectif qu'il s'était fixé dès sa création: participer au jeu démocratique dans des élections nationales. L'enjeu, l'accession au Parlement, dépend du mode de scrutin. Les élections européennes ont montré que le scrutin proportionnel donne au FN plus de 11% de l'électorat et le met en mesure d'entrer à l'Assemblée nationale. Jean-Marie Le Pen ne doute pas de la décision de Mitterrand d'instaurer la proportionnelle:

> Ce qui va se passer aux législatives ? Je me mets à la place des socialistes et des communistes. Leurs deux partis totalisent aujourd'hui quelques 35% d'électeurs. Dans un scrutin majoritaire, ils sont perdus. Donc, Mitterrand sera obligé d'établir une loi électorale à base de proportionnelle départementale[1].

Le scrutin à la proportionnelle, après inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale par décision du Conseil des ministres, est adopté par le Parlement.

Le Front national veut sortir définitivement de la marginalité. Il lui faut donc élargir son audience, comme il l'avait fait aux tout-débuts du mouvement, puis aux élections européennes. En 1986, Jean-Marie le Pen vise une nouvelle tranche de la classe politique, les socioprofessionnels, et les déçus de la droite libérale qui se sont sont montrés sensibles au discours FN. Jean-Pierre Stirbois a la charge de restructurer le parti et réussit la gageure de réunir sous l'étiquette "Rassemblement

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen cités par Georges Suffert, "Le nouveau joker de l'opposition", *Le Point*, no 613, 18 juin 1984, p. 54.

national" les vétérans durs de la première moûture FN ainsi que des professionnels de la politique venus de la droite classique et de nouveaux venus, universitaires et professions libérales. Cette politique d'élargissement et de respectabilité, menée rondement, s'accompagne inévitablement de heurts créés par des divergences profondes entre les "vitrines" politiques et les éléments durs du mouvement. Tandis que Jean-Pierre Stirbois réforme l'appareil politique FN pour tenter d'harmoniser ces différents, Jean-Marie Le Pen et ses nouveaux collaborateurs développent une plate-forme et une campagne électorales placées sous le signe de la responsabilité et de la respectabilité. Toutes deux s'avèrent porteuses du message FN et placent les dirigeants de la droite traditionnelle dans une position incomfortable. La coalition RPR-UDF a besoin des 10% potentiels de l'électorat le Pen pour obtenir une majorité absolue. Doit-elle condamner Le Pen et s'aliéner ainsi son électorat radical, ou est-elle réduite à se compromettre dans un système d'alliances que la gauche dénonce immédiatement et perdre ainsi son électorat centriste ? Le FN a su acquérir une position d'arbitre qui lui donne pouvoir de levier sur la droite traditionnelle.

Les résultats des élections législatives et régionales du 16 mars 1986 voient le succès du FN. Il entre au Parlement, devenant l'une des cinq grandes formations siégeant à l'Assemblée nationale aux côtés de "la bande des quatre" qu'il avait toujours rêvé de rejoindre, et, fort de ses 35 députés, il constitue un groupe parlementaire. Le rôle d'arbitre qu'il a pu jouer dans les élections des présidents régionaux et sa présence dans de nombreux bureaux régionaux renforcent encore sa position sur la scène politique.

3.1 Le scrutin proportionnel

a) le débat

Quel mode de scrutin adopter, scrutin majoritaire ou scrutin à la proportionnelle ?
La position de François Mitterrand avait évolué au cours de sa carrière politique. Du refus catégorique en début de carrière[1] et l'attachement indéfectible au scrutin majoritaire, il en était venu à une position plus nuancée[2] qui favorisait la proportionnelle, "le meilleur système dans le régime actuel"[3], puis à un engagement solennel de revenir à la proportionnelle en 1973 (campagne des législatives, 1974 (campagne des présidentielles), 1981 (4e proposition de la plate-forme présidentielle). Elu président, il dissout l'Assemblée nationale et maintint le scrutin majoritaire pour appeler une nouvelle chambre à majorité socialiste. Il revint enfin à l'opportunisme[4] de ses débuts.

---

[1]"La représentation proportionnelle est néfaste": déclaration de F. Mitterrand, 1948, rapportée par Dominique Chagnolaud, "Les présidents de la République", *Pouvoirs,* PUF, Paris, no 32, janvier 1985, p. 101.

[2]Dans une interview accordée en 1968 au *Monde* et cité dans *Pouvoirs*, no 32, janvier 1985, p. 95, Mitterrand déclarait:

> Dans un régime que certains appelleraient présidentiel et qui, pour moi, serait seulement le résultat d'une réforme légère de la Constitution de 1958, le scrutin à la proportionnelle serait plus désirable puisqu'il ne s'agirait pas, pour l'Assemblée, de gouverner à la place du gouvernement, mais bien de représenter toutes les fractions de l'opinion publique afin de légiférer, c'est-à-dire d'exprimer la volonté générale.

[3]Propos de F. Mitterrand, *Le Monde*, 25 juin 1971.

[4]Dans un discours prononcé le 28 octobre 1950 au 4e Congrès national de l'UDSR, cité dans *Pouvoirs*, no 32, janvier 1985, p. 94, il déclarait:

> Je n'y mets point d'éléments de doctrine. Le mode de scrutin que je choisis doit résulter d'une option politique. Il y a un certain nombre de points qui nécessitent cette option. D'abord, quel est l'intérêt de la majorité à laquelle j'appartiens? Enfin, quel est l'intérêt du parti auquel j'adhère ? Et c'est quand j'aurai répondu à ces trois questions que je déterminerai mon choix.

Pourquoi décider en faveur de tel ou tel système? Les forces politiques se déterminent, en matière de système électoral, selon leurs conditions d'accès ou de maintien au pouvoir. Au soir des cantonales, François Mitterrand est au pied du mur. La gauche a perdu 300 sièges et elle contrôle seulement 26 départements alors que 69 départements appartiennent désormais à l'opposition. Elle plafonne à 42% des suffrages au premier tour, à 46,5% au second tour. Les sondages IFOP et Bull BVA à la sortie des urnes montrent que la gauche est bien loin de la barre des 50% (tableau 3.1), et qu'elle ne peut pas retrouver une majorité avec le scrutin majoritaire. Il faut donc changer les règles du jeu pour tenter un recentrage politique et affaiblir la droite (tableau 3.2). L'objectif de François Mitterrand est de rendre la constitution d'une majorité en 1986 impossible sans le PS. Il oublie ses positions antérieures[1] (en politique les sincérités sont souvent successives) car la tactique d'union avec la gauche est devenue périmée, étant devenue électoralement insuffisante, et il cherche une solution dans une tactique de troisième force. Le scrutin proportionnel donnerait plus de poids au PC et au FN tout en affaiblissant la droite traditionnelle et le PS. Le pari de François Mitterrand est d'entraver les progrès de la droite et de provoquer une alliance du centre droite avec le PS. Ces derniers se rapprochent indéniablement sur certains sujets (institutions, défense, décentralisation et réforme du scrutin municipal, politique en matière de justice, Lois Auroux, 5e semaine, 39 heures, retraite à 60 ans). Un Front national en situation de devenir parti parlementaire acculerait la droite modérée à un dilemme difficile à trancher: une alliance avec le FN, compromettante et coûteuse en soutien électoral parmi les partisans de la droite modérée, ou une politique de combat qui lui aliénerait une proportion de plus en plus importante des conservateurs durs.

La modification de la loi électorale peut s'avérer pour François Mitterrand une arme à double tranchant. Le scrutin proportionnel introduira une troisième force qui supprimera l'hostilité droite-gauche, mais il peut réintroduire l'art des combinaisons

---

[1]F. Mitterrand avait déclaré au Congrès d'Epinay, 1971:

> La tactique du pouvoir pour le pouvoir, c'est la tactique de la troisième force. Cela veut dire l'alliance avec un certain nombre de familles politiques libérales, en considérant qu'il y a à lutter contre un danger fasciste et contre un danger communiste. C'est ça, l'alliance de troisième force. Elle n'a retenu l'attention d'aucune motion; elle n'est pas non plus dans la nôtre.

entre partis politiques et l'instabilité chronique de la Ve République. Il est difficile de construire un système permettant de concilier des exigences contraires, éviter un éventuel retour du balancier dû aux fluctuations marginales de l'électorat, maintenir un puissant parti de gouvernement ancré à gauche, redonner vie au centre tout en ramenant un système qui ressuscite les extrêmes.

Les réserves émises par les doctrinaires politiques français étaient fortes. Le système français est par nature essentiellement multipartiste. Seul, le scrutin majoritaire législatif, doublé de l'élection présidentielle, peut le canaliser. Michel Debré, le plus farouche défenseur du scrutin majoritaire à deux tours, "le second pilier du régime"[1] expliquait que

> le mode de scrutin détermine le mode de commandement [...] Si l'on revient au scrutin proportionnel, la Ve République n'existe plus car on supprime alors le droit de dissolution [...] qui a contribué à résoudre deux crises sous la Ve République[2].

En cas de dissolution de la Chambre, les députés courent un risque personnel. Avec la représentation proportionnelle, les mêmes députés reviennent. La proportionnelle altère les attributions de l'Assemblée nationale mais aussi du président de la République car les états-majors des partis désigneront les députés, et puis ensuite les ministres. Le premier ministre, sans majorité forte, est dans l'impossibilité de gouverner. Les critiques se font également vives dans les rangs de la droite modérée, accusant F. Mitterrand de "détraquer les institutions comme il a détraqué l'économie en remettant le choix des gouvernants à un troisième tour: la magouille entre les partis"[3], ou d'avoir "commencé son septennat grâce à Marchais et de chercher à le finir grâce à Le Pen"[4]. Valéry Giscard d'Estaing propose la solution d'un référendum pour décider du changement de loi électorale[5], s'appuyant sur une enquête de la SOFRES sur les préférences des Français concernant le mode de scrutin et qui plaçait en tête le scrutin majoritaire avec 43% contre 38% pour le scrutin proportionnel (tableau 3.3).

François Mitterrand se prononce, en conseil des ministres, pour une loi électorale qui décide du nouveau mode de scrutin pour les législatives 86, "égal, juste et

---

[1] Maurice Duverger, "Le second pilier du régime", *Enjeu*, no 6, octobre 1983, pp. 35-36.

[2] Propos de Michel Debré, colloque de l'Association française de Science politique, rapportés par Sophie Huet, "Les dangers du scrutin proportionnel", *Le Figaro*, 10-11 mars 1985.

[3] *Le Figaro*, 14 mars 1986.

[4] Ibid.

[5] *Le Figaro*, 3 octobre 1985.

Tableau 3.1 Sondages effectués le 10 mars 1985 à la sortie des urnes au prmier tour des cantonales sur les intentions de vote aux élections législatives 1986.

Selon le sondage de l'Institut Bull-BVA, diffusé sur Antenne 2, les résultats d'élections législatives qui auraient eu lieu le 10 mars auraient donné les chiffres suivants, selon les réponses fournies par les électeurs du premier tour des cantonales:

	%
Extrême gauche	1,6
PCF	10,8
PS-MRG	28
Divers gauche	1,5
Ecologistes	2,9
UDF	17,6
RPR	25,5
Divers droite	4,9
Front national	7,2

Selon le sondage de l'IFOP publié par RTL, les résultats auraient été les suivants en cas d'élections législatives:

	%
Extrême gauche	2
PCF	11
PS	28
MRG	2
Ecologistes	5
UDF	19
RPR	24
Front national	9

Source: *Le Monde*, 19 mars 1985.

Tableau 3.2 Simulation IFOP en nombre de sièges obtenus pour les élections législatives selon les différents modes de scrutin.

	Scrutin majoritaire à deux tours	Proportionnelle intégrale	Proportionnelle départementale système IVe République	Système Giscard Seuil 540 000 habitants
Parti communiste	13	52	31	27
Divers gauche	–	18	–	–
Parti socialiste	128	134	158	150
Ecologistes	–	23	–	–
UDF / RPR	333	205	264	260
Front national	–	42	18	18

Source: *Le Monde*, 19 mars 1985.

Tableau 3.3 Sondage SOFRES sur les préférences exprimées par les Français quant au mode de scrutin.

QUESTION : Pour les prochaines élections législatives, quel est le mode de scrutin qui aurait votre préférence ?

	Rappel enquête *Figaro*/ SOFRES septembre 1983 (ensemble des Français)	Septembre 1984				
		ENSEMBLE DES FRANÇAIS	PRÉFÉRENCE PARTISANE			
			Parti communiste	Parti socialiste	UDF	RPR
Le *scrutin majoritaire*, comme actuellement, qui diminue la représentation des partis vaincus mais assure la présence d'une majorité solide et stable à l'Assemblée nationale	43	43	17	41	53	62
Le *scrutin proportionnel* qui rend difficile une majorité stable mais permet une représentation de tous les partis, proche de leur pourcentage de voix	44	38	73	47	30	25
– Sans opinion	13	19	10	12	17	13
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Ce sondage a été réalisé par la SOFRES du 20 au 27 septembre auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes pour *le Nouvel Observateur.*

Source: *Le Monde*, 17 octobre 1984.

simple"[1] selon Pierre Joxe: la proportionnelle départementale à un seul tour, avec un seuil de 5% des suffrages exprimés à franchir pour participer au partage des sièges, et une augmentation de 86 sièges de députés. L'initiative de François Mitterrand est loin d'ouvrir la voie à l'union nationale. Dans son camp, Michel Rocard, alors ministre de l'agriculture, donne sa démission; le Comité directeur des Radicaux de gauche s'affirme en désaccord profond avec le projet de loi électorale. Le choix est ressenti comme une rupture du pacte implicite conclu entre la gauche et le peuple français en 1981. L'opposition affirme immédiatement qu'en cas de victoire, son premier soin serait de rétablir le principe majoritaire; et elle accumule les réactions négatives.

"Une triste journée pour la France"[2] déplore Valéry Giscard d'Estaing. "En détruisant une des institutions fondamentales de la Ve République, les socialistes préfèrent leur parti à la patrie"[3] critique Michel Debré tandis qu'un communiqué commun de l'UDF-RPR déclare que "le mode de scrutin est incompatible avec les institutions du parti"[4].

Seul Jean-Marie Le Pen est content. Il a tout lieu d'être optimiste. Le Front national apparaît porté par un courant ascendant que la proportionnelle va concrétiser en représentation parlementaire.

b) les modalités du scrutin du 16 mars 1986

Le projet de loi sur le scrutin de vote à la proportionnelle est voté à l'Assemblée nationale le 20 juin 1985, en dépit de la motion adoptée par le Sénat de soumettre la loi électorale au référendum, repoussée.

Près de 7 000 candidats, 6 944 pour être précis, se disputent les 555 sièges de députés à pourvoir dans les 96 départements de la France métropolitaine avec une nouvelle répartition des députés dans les départements (carte 3.1). Quelques 36 millions d'électeurs se prononcent en faveur du maintien de la gauche ou du retour de la droite. Le vote à la proportionnelle suppose une circonscription par département. Chaque département élit un nombre de députés proportionnel au nombre d'habitants, au minimum deux. Les électeurs votent sur des listes bloquées que l'on ne peut pas modifier. Les sièges sont répartis proportionnellement au nombre de voix obtenues par chaque liste. Ne participent à cette répartition que les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. Le scrutin étant à un seul

---

[1]Propos de Pierre Joxe rapportés par *Le Figaro*, 19 mars 1985.
[2]*Le Figaro*, 4 avril 1985.
[3]Ibid.
[4]Ibid.

tour, l'électeur ne dispose que d'un vote par lequel il doit à la fois exprimer sa préférence et voter utile. Les listes des candidats sont établies au plan national par les partis politiques. Les électeurs, ne pouvant qu'entériner ces choix, sont invités à se prononcer moins sur les hommes et leurs engagements politiques personnels que sur les partis eux-mêmes. Le député doit d'abord son élection à la place qui lui a été accordée sur la liste, et ensuite seulement au suffrage des électeurs. Un candidat ne peut être élu qu'avec le soutien d'un parti et il est responsable devant le parti et non plus devant les électeurs, comme avec le scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Pour ajouter à la confusion de certains électeurs, les élections régionales sont fixées le même jour. Un certain flou subsiste dans les esprits de bien des Français. La loi Defferre de décentralisation (1982) avait prévu l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel. Initialement, elle devait avoir lieu avant 1986. Les résultats des élections successives, toujours défavorables à la gauche (partielles ou générales, municipales ou cantonales), avaient amené le gouvernement à repousser l'échéance. Pierre Joxe annonce le 19 février 85 que le scrutin des régionales est fixé le même jour que les législatives pour éviter la multiplication à l'excès des consultations électorales. La loi instituant le nouveau mode d'élection est votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 28 avril 1985, très légèrement modifié par le Sénat le 6 juin 1985. Les conseillers régionaux sont dorénavant élus au suffrage universel par le scrutin de liste à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les listes sont établies par département, non par région (carte 3.2).

Les 807 listes répertoriées par le Ministère de l'Intérieur se répartissent ainsi:

- extrême gauche 164
- communistes 96
- socialistes 94
- radicaux de gauche 12
- divers gauche 32
- écologistes 34
- régionalistes 6
- RPR 34
- UDF 30
- divers droite 117
- Front national 95
- extrême droite 31

Le Front national, qui n'existait pratiquement pas pour l'opinion publique trois ans auparavant, se voit donner par le scrutin proportionnel la possibilité d'accéder au

Parlement à condition qu'il stabilise son électorat. Il incombe à son état-major de le doter de structures fortes et de mettre en place la politique d'ouverture qui attirera les personnalités politiques au profil rassurant et fera oublier l'image extrémiste du parti.

Carte 3.1 Répartition des députés, élections législatives de mars 1986.

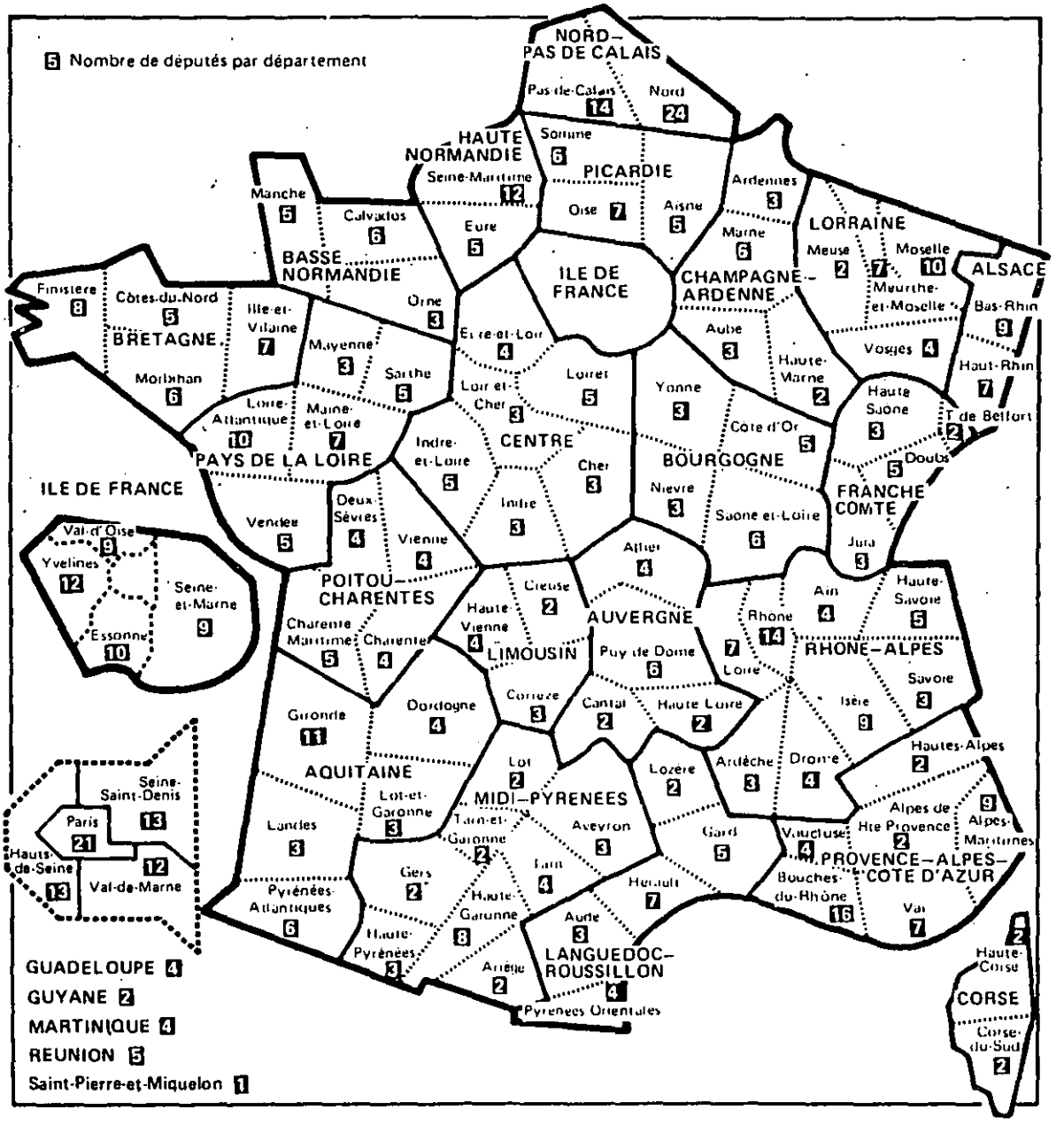

Répartition des députés

Source: *Le Figaro*, 27 janvier 1986.

Carte 3.2 Répartition des conseillers généraux, élections régionales mars 1986.

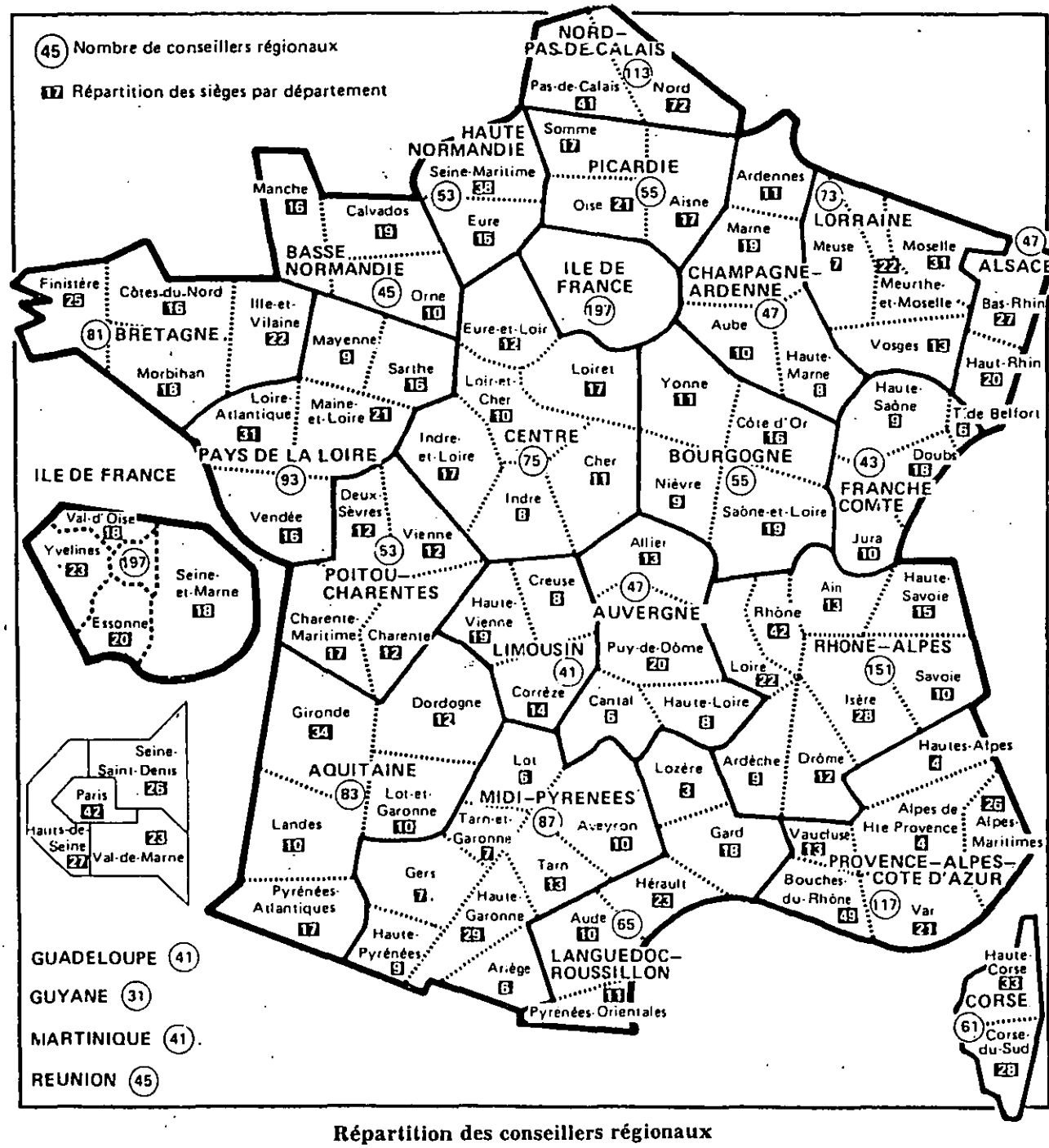

Répartition des conseillers régionaux

Source: *Le Figaro*, 27 janvier 1986.

3.2 Stratégie d'ouverture: le Front national s'élargit en "Rassemblement national"

a) réorganisation de l'appareil FN: les "élus-vitrines".

L'ambition de Jean-Marie Le Pen avait toujours été de faire du FN un grand parti national, comparable aux quatre "grands" qu'il ne cessait de vilipender et de rendre responsables de tous les maux qui accablaient la France. Jean-Pierre Stirbois partage ouvertement ses desseins au congrès de Versailles de novembre 1985: "Le Front national ne sera pas à droite l'équivalent de ce qu'est le parti communiste à gauche, un parti marginal"[1]. Cet objectif était irréaliste en 1972; il paraît plus accessible après la percée de 1983 et les succès électoraux des européennes de 1984, à condition que le mouvement projette une identité moins dure et aggressive. Jean-Marie Le Pen veut accomplir la gageure de donner à son mouvement une image plus modérée tout en maintenant une structure nettement ancrée aux valeurs dures FN.

[i] L'appareil FN avant 1985

L'appareil FN avait été jusqu'alors organisé autour d'un bureau politique omnipotent, composé d'une équipe de fondateurs de la première heure, statutairement élu par les membres du Comité central, eux-mêmes élus par un Congrès regroupant les adhérents et délégués du parti. L'élection du bureau politique n'était en fait qu'une reconduction pure et simple du bureau précédent. Les nouvelles recrues n'y étaient acceptées que par cooptation, l'élection n'étant qu'une ratification a-posteriori de la cooptation. Le bureau, formé de membres originels ou très anciens de la tendance dure, était gouverné par Jean-Marie Le Pen d'une main énergique et administré par Jean-Pierre Stirbois avec la même fermeté.

Un premier pas vers un adoucissement du profil FN avait été fait lors des élections européennes de 1984. Le recrutement des candidats "honorables" qui figuraient sur la liste du Front d'opposition nationale des Européennes avait été une première tentative de mise en avant d'élites nouvelles moins marquées. Sur 81 candidats figurant sur la liste FN, 29 n'appartenaient pas au FN. Sur ces 29 non-frontistes, cinq étaient placés en position d'être élus. Michel de Camaret, Olivier d'Ormesson, Bernard Antony dit Romain Marie, Gilbert Devèze, Gustav Pordéa, siégèrent au Parlement européen aux côtés de cinq vétérans FN: Jean-Marie Le Pen, Jean-Pierre Stirbois, Dominique Chaboche, Jean-Marie le Chevallier, Michel Collinot. L'appareil FN était toujours confié à des vétérans FN mais les nouvelles recrues cumulaient des

---

[1]Propos de Jean-Pierre Stirbois rapportés par Joseph Masson-Scaré, "Le Front national affiche ses ambitions", *Le Figaro*, 4 novembre 1985.

ressources de notoriété qui avaient fait défaut au FN pré-1984[1]. La stratégie s'avérant payante, Jean-Marie Le Pen bâtit sur cet acquis de respectabilité et de légalité tout au long de 1985, en réitérant sa confiance:

> En deux ans les observateurs ont été confrontés à un véritable phénomène politique. Notre véritable développement s'est toujours inscrit dans un cadre constitutionnel et légal. A ceux qui reparlent aujourd'hui de feu de paille, je donne rendez-vous en mars 1986 quand ils devront compter avec la droite populaire, nationale et sociale[2].

> 1985 a été l'année de la maturation et de la consolidation. Qui aurait pu réunir 30 000 personnes au Bourget comme je l'ai fait pour notre fête Bleu Blanc Rouge? Aucun homme politique depuis le début du siècle n'a été autant attaqué que moi mais peu d'hommes politiques reçoivent, au restaurant, dans la rue, partout où je vais, autant de témoignages de sympathie. Les gens me disent: Bravo ! vous osez dire tout haut ce que nous pensons tout bas[3].

Le nombre d'adhérents avait continué à grimper. De quelques milliers avant les européennes, il était passé à 20 000 en septembre 1984 pour atteindre 65 000 en octobre 1985 (cotisation minimale de 180 F). Le recrutement s'était élargi: parmi les candidats aux cantonales on comptait 4,5% d'agriculteurs, 5% d'ouvriers, 11% de commerçants et artisans, 14% de professions libérales. Le public se faisait de plus en plus nombreux et chaleureux aux diners-débats et meetings politiques, rassuré par la respectabilité des nouveaux ralliés: Yves Le Gallou, ex-numéro 2 du Club de l'Horloge, Bruno Chauvière, conseiller général du Nord, Alfred Morin, adjoint au maire de Saint-Malo, le général Le Vert, cadre de réserve, M. Vaysse-Temple, adjoint au maire de Toulouse. La diversité s'accentuait au sein du Front national. Les divers-droite qui avaient rejoint Le Pen en 1985 n'avaient pas le même profil que les électeurs des européennes, les anti-Veil, et encore moins celui des militants d'Ordre Nouveau. Trois nouvelles têtes de liste étaient les plus représentatives du ralliement

---

[1]Le choix de Gustav Pordea se révéla embarrassant. Le *Sunday Times* accusa le député européen d'être un agent infiltré des services secrets roumains ("Le député européen est un agent communiste", 29 décembre 1985). Ces accusations, déjà formulées par *Le Matin de Paris*, sont rapportées par *Le Monde*, 31 décembre 1985. Le député européen aurait acheté son siège sur la liste avec des fonds qui auraient pu provenir des caisses des services secrets roumains. J. -M. Le Pen aurait confié l'exécution de ces transactions à son ex-femme, Pierrette Le Pen.

[2]Interview de Jean-Marie le Pen recueillie par *Libération*, 18 octobre 1985.

[3]Interview de Jean-Marie Le Pen recueillie par Christine Leclerc, *Le Figaro*, 27 décembre 1985.

1985: Pierre Descaves, vice-président du Syndicat National des Petites et Moyennes Industries, président du comité de coordination professionnel qui regroupe une quinzaine de candidats dont le SNPMI, le CID-UNATI, la FFA; François Porteu de la Morandière, président démissionnaire de l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord; le docteur Bachelot, cancérologue récemment réélu délégué général de l'Assemblée permanente des chambres des professions libérales. Tous trois avaient suivi des chemins sensiblements parallèles, transitant par le comité de coordination socioprofessionnel qui travaille aux côtés du FN, avant d'adhérer au mouvement Le Pen.

Les dirigeants FN poursuivent leur politique d'élargissement à l'adresse des socioprofessionnels et des responsables de l'opposition parlementaire, en dépit des tensions inévitables qu'elle créait entre anciens et nouveaux. Leur souci essentiel était de donner une nouvelle identité au FN et de le présenter comme un mouvement plus préoccupé des questions économiques et sociales que des problèmes d'immigration et de sécurité qui avaient été jusqu'ici les thèmes porteurs du mouvement. Une telle politique d'élargissement et de respectabilité va inévitablement creuser les lignes de fracture dans le FN (certains vétérans, ralliés en temps de pénurie et génants par leurs excès, acceptent difficilement les ambitions des nouvelles recrues). Au cours du printemps 85, Jean-Pierre Stirbois est chargé de la tâche difficile d'harmoniser ces divergences.

[ii] La réforme Stirbois

Le secrétaire du Front national met un terme à la pratique de la cooptation et la remplace par une organisation plus rigide. Chaque département a désormais un secrétaire départemental nommé, comme c'est le cas au RPR, par le bureau politique. Le secrétaire départemental installe à son tour les divers secrétaires de secteurs. Il manque un contre-poids qui existe dans d'autres partis: le président départemental élu par la base. Le seul organe élu du Front national est le comité central, désigné au congrès annuel par l'ensemble des congressistes. Le VIIe congrès de Versailles (novembre 1985) ratifie le principe de démocratie interne du mouvement: comité central, bureau politique, secrétaire général sont élus par des délégués mandatés. Ce biais permet ainsi à de nouvelles personnalités d'accéder à des postes-clés. Pour 300 candidats au comité central, il y aura une centaine d'élus. Les résultats comportent quelques surprises. Le meilleur score est réalisé non par une personnalité du mouvement mais par un responsable de longue date du Front National de la Jeunesse, Carl Lang (qui succèdera à Jean-Pierre Stirbois après sa mort accidentelle en 1989). Viennent ensuite une cinquantaine de nouveaux arrivants: Ariane Biot,

Yann Piat (tête de liste dans le Var), Pierre Sergent (ancien OAS, ancien CNIP), Jean-Yves Le Gallou, Bruno Gollnisch (doyen d'université, professeur de japonais), Jean-Pierre Descaves (vice-président du SNPMI). Ce nouveau Comité central partage le désir de Le Pen de donner une nouvelle respectabilité au FN et accepte sa décision d'imposer en tête de liste tous les ralliés ex-UDF ou RPR d'un certain poids électoral. Jean-Pierre Stirbois tranche de la politique de désignation des candidats aux élections législatives et refuse toute consultation de la base pour la constitution des listes législatives. Une note a été adressée à cet effet en avril 1985 à tous les secrétaires régionaux et départementaux pour préciser ce point.

[iii] Désignation des têtes de liste FN aux législatives 1986

La stratégie adoptée est de laisser un certain nombre de départements ouverts aux ralliés éventuels de divers droite, socio-professionnels et indépendants. Les quatre agglomérations où le FN brigue ses meilleurs résultats sont pourvus immédiatement, Le Pen et Gollnisch à Paris, Chauvière à Lille, Arrighi à Marseille. Une première liste, rendue publique le lundi 21 octobre 1985, présente 67 chefs de file. Lors de décisions difficiles, la discipline de parti a joué, malgré de fortes tensions. Le parachutage de nouveaux ne plaît pas aux anciens délogés de leurs fonctions. Roger Lahaut, secrétaire départemental du Nord, démissionne pour protester contre l'arrivée de Bruno Chauvière, ex-RPR, et Jean Durieux, ex-UDF. Jonquières d'Oriola n'apprécie guère l'arrivée à Perpignan de Pierre Sergent. Une fronde se développe, menée par la Corse et le Vaucluse, et s'étend à 37 départements. Mobilisés en particulier contre Jean-Pierre Stirbois qu'ils accusent de sectarisme et d'autoritarisme, une centaine de militants contestataires envisagent de prendre la tête de listes dissidentes en signe de protestation contre certains parachutages. Cette fronde allie des militants de longue date (Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales, Var) et de nouveaux venus, transfuges du RPR ou du CNIP (région d'Orange). Jean-Maurice Demarquet, ami de longue date de Le Pen, compagnon d'armes en Indochine et en Algérie, député poujadiste, fondateur à ses côtés du Front National des Combattants, mène le mouvement contestataire, secondé par M. d'Alauzier, son porte-parole et l'amène à l'attention de la presse nationale. L'affaire Demarquet éclate dans une interview accordée au journaliste Alain Rollat dans *Le Monde* du 16 octobre 1985. Le docteur Jean-Maurice Demarquet accuse Jean-Marie Le Pen d'extortion d'héritage au détriment de la famille Lambert, lançant des insinuations qu'il ne peut soutenir par des accusations spécifiques et qui se terminent ainsi: "Le

Pen, c'est une immense tumeur pathologique qui se développe sur un courant portant..., un imposteur et un paranoïaque"[1].

Ces frondes laissent insensibles les dirigeants FN qui maintiennent leur politique d'élargissement et de respectabilité. La première liste d'octobre 1985 reste inchangée:

Aisne: Hubert Potel

Allier: Dominique Bruley

Alpes de Haute-Provence: Jules-Henri Pansieri

Alpes-Maritimes: Jacques Peyrat (élu)

Ardèche: Jean Holtzer

Ardennes: Alain Laurent

Ariège: René Commes

Aube: Marcel Chereil de la Rivière

Aude: Raoul Roussac

Aveyron: Max Cabantous

Bouches-du-Rhône: Pascal Arrighi, ancien député, vice-président de l'Assemblée régionale de Corse (élu)

Cantal: Odette Feuillet-Lapeyre

Charente-Maritime: Marcel Bouyer, ancien député

Cher: Jean d'Ogny

Corrèze: Gilles du Verdier

Haute-Corse: Jean-Baptiste Calendini, conseiller régional de Corse

Côte-d'Or: Guillaume d'Herbais

Creuse: Max Roux

Dordogne: Jacques Ricard

Drôme: Germaine Burgaz

Eure: Jean-Pierre Lussan

Eure-et-Loire: Marie-France Stirbois

Haute-Garonne: Gilbert Mélac

Gers: Jacques Guareschi

Indre: Francis Bergeron

Indre-et-Loire: Jean Verdon

Ille-et-Vilaine: Yann Clerc

Landes: Eric Darouillet

Loir-et-Cher: Anne-Marie Chalvet

Haute-Loire: Pierre-Jean Roudier

---

[1]Propos de J. -M. Demarquet recueillis par A. Rollat, "Le Front national en crise, M. Demarquet explique sa rupture avec M. Le Pen", *Le Monde*, 16 octobre 1985.

Loiret: Paul Malaguti
Lot: George Vigne
Lozère: Jean-Francis Etienne
Manche: Fernand Le Rachinel, conseiller général de la Manche
Haute-Marne: Pierre Garnier
Mayenne: Jean-Pons Hermant
Meuse: Philippe Sauvagnac
Morbihan: Claudine Tingaud-Dupond
Moselle: Guy Herlory (élu)
Nièvre: André Cendre
Nord: Bruno Chauvière, conseiller municipal de Lille, conseiller général du Nord (élu)
Pas-de-Calais: François Porteu de la Morandière (élu)
Hautes-Pyrénées: Gabriel Facchini
Pyrénées-Orientales: Pierre Sergent (élu)
Bas-Rhin: Robert Spieler (élu)
Haut-Rhin: Gérard Freulet (élu)
Rhône: Bruno Gollnisch-Flourens (élu)
Seine-et-Marne: Jean-François Jalkh (élu)
Yvelines: Georges-Paul Wagner (élu)
Deux-Sèvres: Odette de la Serna
Somme: Roland Gaucher
Tarn: Bernard Antony, député européen
Tarn-et-Garonne: Didier Naudin
Var: Yann Piat (élue)
Vaucluse: Jacques Bompard (élu)
Vienne: Christian Robineau
Haute-Vienne: Jacques Tauran
Vosges: Jean-Yves Douissard, conseiller municipal de Gérardmer
Yonne: M. Moreau
Territoire-de-Belfort: M. Morvan
Essonne: Roger Holeindre (élu)
Hauts-de-Seine: Jean-Pierre Stirbois, adjoint au maire de Dreux, député européen (élu)
Seine-Saint-Denis: François Bachelot (élu)
Val-de-Marne: Olivier d'Ormesson, conseiller général, député européen (élu)

En janvier 1986, le Rassemblement national est officiellement créé à la convention constitutive tenue au Palais des Congrès de Paris en présence de quatre cent délégués. Il est décidé que, le temps d'une élection, ce mouvement présentera des listes comprenant des candidats venant du FN ainsi que de divers clubs et associations, principalement les Comités d'Action Républicaines dirigés par Bruno Mégret, aux côtés de socio-professionnels et d'indépendants. La quasi-totalité des têtes de liste est alors rendue publique ainsi que la composition de la liste parisienne conduite par Jean-Marie Le Pen qui comprend Edouard Frédéric-Dupont, député et maire du 7e arrondissement (élu), Jean-Baptiste Biaggi, ancien député de Paris, Jean-Marie Le Chevallier, Pierre Durand, directeur administratif du journal Présent. Le Rassemblement national, amalgame d'anciens responsables syndicaux (CID-UNATI, SNPMI des agriculteurs), d'énarques, d'anciens partisans de l'Algérie française, de représentants des professions libérales, de membres du CNI, devrait obtenir entre soixante et cent députés, selon les prévisions optimistes des dirigeants FN. Par souci d'efficacité et pour ne pas créer la confusion dans l'esprit des électeurs, les chefs de file du Rassemblement national dirigeront à la fois listes législatives et listes régionales. Les meilleurs succès sont escomptés dans les zones urbaines, les régions les plus peuplées (Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes), les régions à forte population pied-noir, notamment la côte méditerranéenne. "Le plus souvent, souligne Jean-Pierre Stirbois, les sièges que nous convoitons se joueront entre nos listes et celles du parti communiste ou du parti socialiste. Ce qui signifie que nos succès souligneront le recul de la gauche"[1]. Le FN est certain de sa victoire dans quelques départements: Nord (Bruno Chauvière), Pas-de-Calais (François Porteu de la Morandière), Alsace (Robert Spieler, Gérard Freulet), Alpes-Maritimes (Jacques Peyrat, Albert Peyron), Var (Yann Piat), Bouches-du-Rhône (Pascal Arrighi), Rhône-Alpes (Bruno Gollnisch), Isère (Bruno Mégret), Paris (Jean-Marie Le Pen, Edouard Frédéric-Dupont, Jean-Baptiste Biaggi), la région parisienne (Jean-Pierre Stirbois, Jean-Yves Le Gallou, Michel de Rostolan, François Bachelot, Roger Holeindre, Olivier d'Ormesson, Jean-Pierre Schénardi, Yvon Briant, Georges-Paul Wagner. Ces pronostics s'avèrent exacts dans la plupart des cas. L'appréciation portée par Pascal Arrighi se montre prophétique:

> Ceux qui ont accusé Le Pen de s'entourer d'une troupe médiocre suivent une idée préconcue et se discréditent un peu. Il y a sur cette liste trois professeurs de faculté dont un premier de concours à l'agrégation de droit, Martinez, six avocats dont deux membres du Conseil de l'Ordre à Paris, je ne sais combien de juristes de haut

---

[1]Propos de Jean-Pierre Stirbois recueillis par Sophie Huet, *Le Monde*, 23 janvier 1986.

> niveau, une proportion très équilibrée de chefs d'entreprises, d'exploitants agricoles, de médecins, etc. Je pense que le talent sera de notre côté de l'Assemblée. On va retrouver parmi nos députés la même proportion d'avocats et de juristes que dans le groupe radical entre les deux guerres. Rien à voir avec le groupe poujadiste qui, dans sa majorité, justifiait le mot affectueusement cruel de Maître de Moro-Giaffieri: Ce sont des collègues pittoresques[1].

Jean-Marie Le Pen présente officiellement les listes du Rassemblement national le vendredi 17 janvier 1986 en soulignant que "cette liste serait modérée dans ses méthodes et nationale dans son programme, voulant apporter une autre conception de la vie politique dans le respect de la volonté populaire" et ajoutant qu'il "souhaite que la campagne électorale se déroule dans le calme et que tous les candidats bénéficieront de chances égales pour faire connaître leur programme"[2].

b) Campagne et plate-forme électorales

[i] respectabilité et maîtrise médiatique

Jean-Marie Le Pen veut donner à sa campagne une double image de modération et de conviction. Les nouvelles recrues apportent au FN respectabilité, renforcée par la récente décision de la Cour d'appel de Paris du 15 janvier 1986 qui donne à Le Pen gain de cause dans les procès qu'il avait perdus devant la 17e chambre correctionnelle contre *Libération* et *Le Canard Enchainé* qui l'accusaient d'avoir été un tortionnaire pendant la guerre d'Algérie. Il engage, dans le même temps, des procédures en référé contre les listes de Front d'Opposition National (FON) constitué par ses dissidents dans huit départements (Isère, Gironde, Loire-et-Cher, Maine-et-Loire, Vaucluse, Gard, Moselle, Corse du Sud), revendiquant la paternité de cette appellation. La publicité tapageuse faite autour de son divorce et les photos accordées par Pierrette Le Pen au Magazine *Lui* ainsi que ses déclarations aggressives ne semblent pas faire baisser l'indice de popularité du président du FN. Après un léger tassement en octobre 1985, signalé par un sondage de la SOFRES pour *Le Monde* et Antenne 2 et salué par Alain Rollat comme un recul définitif[3], le FN continue à marquer des points, malgré et peut-être en raison d'une campagne

---

[1]Propos de Pascal Arrighi rapportés par *Le Quotidien de Paris*, 21 octobre 1985.
[2]Propos de J. -M. Le Pen cités par Sophie Huet, "Le Pen à l'assaut de la capitale", *Le Figaro*, 18-19 janvier 1985.
[3]Alain Rollat, "L'effet Le Pen devient un effet repoussoir, Le Front national n'apparaît plus porté par un mouvement ascendant", *Le Monde*, 18 octobre 1985.

médiatique anti-Le Pen, lancée de l'intérieur du FN par Demarquet et relancée par l'attentat au plastique revendiqué par Action Directe sur les locaux de Radio France et de Antenne 2 qui doivent accueillir Jean-Marie Le Pen, invité de Face au Public sur France Inter, et L'Heure de Vérité sur TF1. Jean-Marie Le Pen, une fois de plus, utilise en effet boomerang les attaques lancées contre lui et devient l'évènement médiatique d'octobre 1985. Ses interventions font la une de toute la presse, saluées même par les journaux qui mènent habituellement campagne contre lui:

> Terrible! il a été terrible, Le Pen hier, à l'Heure de Vérité. Terrible et terrifiant d'efficacité roublarde, brutale, rigolarde, euphorisé par la présence invisible et pourtant palpable de cette France toujours prête à se donner et à se reprendre. C'est une sacrée bête, ce type! La voix de Le Pen éveille des démons qui sommeillent en beaucoup d'entre nous[1].

> M. Le Pen, un surdoué du simplisme... Quel talent! C'est lui qui transforme un vétéran d'extrême droite, héritier de 3% des suffrages et d'une tradition anachronique en une star dont l'audience montait mercredi soir comme mercure au Sahara[2].

L'évènement médiatique en fin d'année 85 est Le Pen et le Front national. Le Front national existe par Le Pen et la force de celui-ci réside indubitablement dans ses dons d'orateur et ses excellentes performances dans le discours radiodiffusé comme dans le discours télévisé (trente minutes après la fin de L'Heure de Vérité[3], le standard était toujours bloqué). L'analyse de son discours révèle un subtil équilibre entre deux types de langage. D'une part, il vise l'objectivité des faits qui constitue sa défense, d'autre part il utilise la subjectivité la plus totale pour attaquer et gagner du terrain sur l'adversaire. Il se pose d'emblée en combattant de la vérité, utilisant des arguments simplistes que le grand public comprend immédiatement pour dresser un constat évident auquel souscrivent de nombreux téléspectateurs. Sa démonstration de non-racisme est un exemple du genre:

> Je vais vous donner des preuves. Au premier rang., notre responsable des Pyrénées-Orientales, Mourad Kaoual, ancien député d'Alger; au dernier rang, Soraya Djebour, qui est la fille de mon excellent ami Ahmed Djebour qui sera sur ma liste aux élections régionales de Paris. Sont-ce là des preuves de racisme?[4]

---

[1]Claude Sarraute, *Le Monde*, 18 octobre 1985.
[2]P. J. Franceschini, *Le Monde*, 19 octobre 1985.
[3]Emission télévisée L'Heure de Vérité, Antenne 2, 16 octobre 1985.
[4]Ibid.

Des témoins objectifs offrent une concrétisation matérielle de ses affirmations, ils viennent prouver qu'il dit bien la vérité. La réalité, plus forte que les mots, dépasse le langage. Le style est élégant, courtois, châtié, porteur du message "Jean-Marie Le Pen est un homme de bon sens, réaliste, honnête, objectif". Une figure de style chère à Le Pen est la métaphore, qui lui permet d'assimiler un fait à un autre, d'étendre progressivement un raisonnement, d'envahir la conscience de l'auditeur. Ces métaphores touchent différents registres, dont les plus fréquemment utilisés sont maritimes, "une vague d'immigration qui naît elle-même de l'explosion démographique du tiers-monde et qui menace de nous submerger", géo-politiques, "le problème français de l'immigration rappelle les prémices du problème libanais", médical, "de tous ces pays, des courants viennent en France et constituent autant de cellules qui sont dans notre pays des cellules étrangères... il existe une araignée qui pond ses oeufs dans le corps de sa proie immobilisée, c'est la situation actuelle de notre pays".[1]

Jean-Marie Le Pen est un tribun populaire qui fait montre d'une présence indéniable sur un plateau de télévision ou dans un studio de radio, présentant un curieux mélange de verve lourde, de gouaille appuyée, d'emprise ambigüe sur les foules de sympathisants, qui se fixent toujours essentiellement sur deux thèmes, l'immigration et l'insécurité, parmi les dix points articulés dans la plate-forme électorale que le FN s'engage à porter au débat parlementaire pendant la VIIIe Législature.

[ii] Les dix points de la plate-forme électorale FN.

La préoccupation majeure de Le Pen et des théoriciens FN est de sortir des thèmes immigration - sécurité afin de prouver l'envergure nationale du parti. La plate-forme électorale, abrégé simplifié et vulgarisé des idées qui ont été exposées antérieurement, s'articule sur dix points forts qui veulent apporter des réponses précises aux problèmes essentiels des Français et que le FN entend porter au débat parlementaire:

- rendre la parole au peuple en redonnant vie au Parlement tout d'abord, puis en utilisant la procédure du référendum d'initiative populaire sur les grands sujets (peine de mort, immigration, impôt).
- libérer l'entreprise en abrogeant les mesures dirigeantes (contrôle des prix, des changes, de l'embauche) et en rendant la liberté de vote dans l'entreprise par la suppression du monopole des syndicats dits représentatifs.

---

[1]L'Heure de Vérité, 16 octobre 1985.

- diffuser la propriété populaire en favorisant l'accès à la propriété des familles, autoriser l'accès à la propriété de leur logement des locataires HLM qui le demandent, faire accéder les citoyens français à la propriété des actions des sociétés nationalisées.
- réformer le code des impôts pour protéger les contribuables des abus de l'administration fiscale, supprimer les impôts-brimades qui coûtent plus qu'ils ne rapportent (plus-values, impôts sur les grosses fortunes), lancer un plan de 5 ans de liquidation de l'impôt sur le revenu.
- diminuer les dépenses publiques en supprimant les aides économiques inutiles, en diminuant le nombre des fonctionnaires par des départs en préretraite ou volontaires, en supprimant l'ENA et adaptant le statut de la fonction publique, en arrêtant de subventionner l'immigration.
- protéger les Français et améliorer la sécurité en reconstruisant et appliquant le code pénal, en rétablissant la peine de mort pour les criminels, renforçant les peines de prison pour les délinquants, en imposant la désintoxication médicale des drogues sous contrôle judiciaire.
- limiter l'immigration en mettant l'accent sur "Les Français d'abord": réviser le code de la nationalité, expulser les clandestins et les délinquants, appliquer la loi française sur l'ensemble du territoire, y compris les quartiers immigrés, réserver aux seuls Français et aux ressortissants de la CEE les prestations de solidarité nationales, comme allocations familiales, prêts bonifiés d'accession à la propriété, lancer un plan-épargne-retour, financé par les cotisations sociales des travailleurs étrangers.
- défendre la famille, en cessant de pénaliser fiscalement et socialement les couples et les enfants légitimes, donnant aux mères de famille le choix entre l'activité professionnelle et le foyer par la création du revenu maternel (5 000 F par mois à partir du troisième enfant pour les familles françaises), en donnant aux parents le libre choix de l'école de leurs enfants par la suppression de la carte scolaire et l'institution du chèque-éducation.
- assurer des emplois aux Français en permettant aux trois millions d'entreprises françaises de créer des emplois en leur rendant la liberté économique et fiscale, en donnant aux français une priorité d'accès aux emplois et au maintien dans l'entreprise en cas de licenciement.
- redonner à la France sa place dans le monde en la dotant des moyens nécessaires à son action (avions, hélicoptères, blindés, navires) et en préservant l'avenir (satellites, armes laser), en agissant de concert avec les pays européens et les alliés américains pour défendre tous les peuples libres, en défendant et maintenant français les départements et territoires d'Outre-Mer.

Inspiré de l'expérience reaganienne et de la politique thatcherienne, ce programme met en évidence les nombreuses convergences qui existent entre la plate-forme FN et le programme commun en vingt points RPR-UDF, "Pour gouverner ensemble" , qui demandait entre autres "une liberté immédiate des prix et des changes, le desserrement du carcan de l'impôt, l'allègement des charges des entreprises pour créer des emplois, le renforcement des moyens de la police accompagné de réformes judiciaires, l'affermissememt de l'identité nationale en luttant contre l'immigration clandestine et en réformant le code de la nationalité, la garantie du développement et de la sécurité des DOM-TOM dans l'unité de la République, le développement d'une politique familiale ambitieuse avec la création d'une allocation parentale d'éducation"[1]. Les frontières sont difficiles à délimiter entre les programmes de la droite et de la droite extrême, mais aussi entre les hommes politiques de la droite qui s'affirme nationale et ceux des formations de droite modérée, comme le Centre national des Indépendants qui renouvelle son accord avec le RPR officiellement mais dont certains membres (Michel de Rostolan, Yvon Briant, Olivier d'Ormesson) ont décidé, "à titre individuel"[2] de figurer sur les listes FN. Le Front national continue de marquer des points sur ses terrains de prédilection, immigration et sécurité, embarrassant les hommes politiques de la droite modérée et les obligeant à prendre position pour ou contre le Pen, harcelés par la gauche qui a beau jeu de sommer la droite modérée de condamner Le Pen et de le marginaliser. La coalition RPR-UDF a besoin des 10% potentiels de l'électorat FN pour obtenir une majorité absolue; aussi les prises de position catégoriques sont-elles rares. La déclaration de Lionel Stoléru,

> entre le mal relatif du socialisme et le mal absolu que représente actuellement le danger de M. Le Pen, je dis franchement, plutôt Fabius que Le Pen[3]

rencontre peu d'écho. Confrontées à la question "plutôt Fabius que Le Pen?", rares sont les prises de position claires. Non, pour Claude Labbé, RPR, Max Lejeune, UDF, Philippe Malaud, CNI. Ni l'un, ni l'autre, pour Didier Bariani, UDF, Pierre Bas, RPR, Roger Chinaud, UDF, Michel Durafour, UDF, Jacques Godfrain, RPR, Alain Juppé, RPR, Alain Lamassoure, UDF, Jacques Medecin, RPR, Pierre Mesmer, RPR, Monique Pelletier, UDF, André Rossinot, UDF, Jean-Pierre Soisson, UDF. Sans réponse, pour Raymond Barre, UDF, Jacques Barrot, UDF, Jacques Chirac, RPR, Valéry Giscard d'Estaing, UDF, Jean Lecanuet, UDF, François Léotard, UDF, Alain Madelin, UDF, Pierre Méhaignerie, UDF, René Monory, UDF, Roland

---

[1]Plate-forme RPR-UDF publié dans *Le Figaro*, 17 janvier 1986 et 5 mars 1986.
[2]*Le Figaro*, 16 janvier 1986.
[3]TF1, 15 octobre 1985.

Nungesser, RPR, Michel d'Ornano, UDF, Michel Pinton, UDF, Jacques Toubon, RPR[1].

Plus tard, Jacques Chirac condamne toute alliance avec le FN mais l'ensemble de ses troupes ne le suit pas, arguant de réalisme. Que faire d'autre que de tenir compte d'une formation politique qui existe?

La droite modérée continuera cette valse-hésitation pendant toute la VIIIe Législature.

3.3 Le Front national entre au Parlement et renforce sa position au niveau des régions (élections législatives et régionales du 16 mars 1986)

a) Résultats

[i] Les élections législatives

Les élections législatives du 16 mars 1986 font entrer Le Front national à l'Assemblée nationale. Il devient l'une des cinq grandes formations ayant une représentation parlementaire. Le Pen a gagné son pari, il a rejoint les "quatre grands" et confirmé son implantation dans le paysage politique. Le suspense dure longtemps au soir du 16 mars, ponctué par les interventions circonspectes des hommes politiques et des politologues dans l'attente de résultats plus probants. On connaissait, dès huit heures du soir, les cinq principales nouveautés du scrutin 86: une France votant très fortement à droite, une majorité absolue pour l'ensemble de la droite avec l'inclusion du FN, un nouveau recul communiste, l'apparition du FN à l'Assemblée nationale, l'hégémonie socialiste à gauche. Par contre, on n'avait pas perçu trois détails importants : l'étroitesse de la majorité en sièges de la droite classique, l'ampleur de la remontée socialiste (au-delà des 30%), et surtout l'importance de la percée parlementaire FN. Une fois de plus, les sondages avaient mésestimé l'avance FN, lui donnant dans les 8,5% en février 1986[2].

Les législatives sont marquées par un taux d'abstention élevé (environ 21,50%) pour un scrutin que l'on présentait depuis cinq ans comme le grand rendez-vous politique du pays. Les résultats précis sont lents à sortir des ordinateurs et les chiffres varient selon les sources. Nous retiendrons les résultats (tableau 3.4) publiés par le Ministère de l'Intérieur.

---

[1]Enquête du *Journal du Dimanche*, 27 octobre 1987.
[2]Sondage L'Express-Gallup réalisé du 11 au 15 février 1985, *L'Express*, 21 février 1985.

Tableau 3.4 Résultats des élections législatives du 16 mars 1986, statistiques du Ministère de l'Intérieur.

LÉGISLATIVES : TOTAL MÉTROPOLE + DOM

Inscrits **37 162 020**
Votants ..... **29 094 929 (78,29)**
Abstentions ..... **8 067 091 (21,70)**
Suffrages exprimés **27 825 239**

LISTES	Nombre de voix obtenues	%
Extrême gauche	422 109	1,51
PC	2 724 381	9,79
PS	8 679 723	31,19
Union de la gauche	56 044	0,20
MRG	107 591	0,38
Divers gauche	277 936	0,99
Ecologistes	339 939	1,22
Régionalistes	22 218	0,07
Union RPR-UDF	5 995 410	21,54
RPR	3 063 612	11,01
UDF	2 319 347	8,33
Divers droite	1 055 253	3,79
FN	2 705 497	9,72
Extrême droite	56 179	0,20

Source: *Le Monde*, 18 mars 1986.

La coalition RPR-UDF n'obtient pas la majorité absolue des sièges dans la nouvelle Assemblée nationale. Avec 274 sièges, elle a besoin de l'appoint de 14 divers-droite pour porter ses effectifs à la majorité absolue (289 sièges). Le FN s'installe comme une donnée durable de la vie politique, avec 35 sièges, gagnant le droit de constituer un groupe parlementaire. Le PC affiche un déclin définitif avec 35 sièges tandis que les socialistes peuvent donner à leur défaite l'allure d'un succès historique, avec un groupe parlementaire de 215 députés (tableau 3.5).

Le scrutin du 16 mars est riche en paradoxes. Au terme d'une législature de gauche, la France s'affirme franchement conservatrice. La droite obtient un des scores les plus hauts qu'elle ait atteint au cours de la Ve République. Pourtant, en raison de l'excellente résistance du FN, elle dispose d'une infime majorité. A l'inverse, le groupe socialiste est le plus nombreux dans la nouvelle Assemblée. Il y a donc risque d'absence d'une majorité législative claire. Le mécanisme proportionnel a privé la droite d'une victoire écrasante, tout en faisant de Jean-Marie Le Pen le grand gagnant de ces élections. Le FN n'atteint pas les 15% qu'il escomptait et il ne retrouve pas non plus le score qu'il avait acquis aux européennes (10,9%). Il n'en reste pas moins qu'il devient un groupe parlementaire alors qu'aux élections législatives dernières, l'extrême droite avait péniblement obtenu 0,5% des voix. Le FN constitue une force politique à part entière et obtient la légitimité que confère le suffrage universel. Sa victoire, bien que numériquement inférieure aux européennes, a une toute autre portée. Le Pen a séduit un Français sur dix dans une bataille électorale décisive, il peut former un groupe parlementaire, il s'installe solidement sur la scène politique et parlementaire.

> Nous avons remporté une grande victoire politique qui est en même temps un soufflet au système décadent du terrorisme intellectuel. Je suis, ce soir, grâce à vous, heureux et fier d'être français. La gauche est battue, et largement battue [...] Le Front national a atteint son premier objectif, battre le PC. Malgré les rodomontades du RPR et de l'UDF, l'opposition n'atteint pas la majorité qu'elle avait annoncé à son de trompes. Sans ces exclusives, l'opinion disposerait des moyens de gouverner la France et de rompre avec le socialisme. Le Front national constituera un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale. A ceux qui parlent encore ce soir sur les écrans, hommes politiques ou journalistes, d'extrémisme, je dis que la démocratie, la République et la France sortent confortées, et ce grâce à nous. Les électeurs viennent de faire faire un progrès considérable à la démocratie et à la France et de démontrer que des hommes libres, courageux, dévoués,

> étaient capables de faire échec aux complots politiciens qui étouffaient la liberté[1].

Le Front national est le seul parti à clamer bien haut victoire. Le chapiteau de l'héliport de Paris où se tient sa soirée électorale résonne sous la clameur "Le Pen à l'Elysée! Mitterrand, fous le camp!" Sur le podium, Jean-Marie fait le V de la victoire devant un millier de ses fans tandis qu'un écran géant reproduit chacun de ses gestes. L'auditoire, composite, reflète la diversité de l'électorat lepéniste. Une dame en vison côtoie des loubards en blouson, des retraités et de jeunes couples, bourgeois et prolos, venus de Paris mais aussi du nord comme du sud. Tous ont payé leur entrée, 50 F. Ils vivent enfin le moment tant attendu, le Front national à l'Assemblée. "J'espérais encore plus, lance un adhérent enthousiaste, nous avons dépassé le parti communiste. C'était notre objectif numéro un. L'opposition parlementaire va devoir compter avec nous. C'est notre deuxième victoire"[2].

[ii] Les élections régionales

Les élections régionales renforcent la position parlementaire du Front national en confirmant son implantation. L'électorat, dans ce double scrutin, s'est comporté de la même manière, avec un taux d'abstention sensiblement plus élevé, et dans quelques départements de légères différences dans les performances de quelques partis. Le FN obtient 9,6% des suffrages exprimés et fait rentrer dans 21 des 22 conseils régionaux métropolitains plus de 130 conseillers régionaux. A la veille du scrutin, la gauche administrait six régions (Nord, Pas-de-Calais, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne, Languedoc-Roussillon). Elle n'est plus majoritaire qu'à Lille et Limoges. Cependant, l'échec du PS ne donne pas pour autant la direction de 20 régions au RPR-UDF. L'émergence du FN pose l'épineux problème des alliances dans cinq régions. La carte 3.3 montre l'importance de l'arbitrage FN. En Aquitaine, Franche-Comté, Picardie, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie, l'abstention FN donnerait la présidence au PS. L'avantage de la gauche est très mince: 1 siège à Bordeaux, Besançon et Amiens, 2 à Rouen, 5 à Montpellier. Avec respectivement 4,4,4,3 et 8 élus, le FN peut écraser la gauche. Le FN détient donc le pouvoir d'arbitrer le duel droite-gauche dans cinq scrutins, une situation stragégique

---

[1]Déclaration télévisée de Jean-Marie Le Pen au soir du 16 mars 1986, rapportée par *Le Monde*, 18 mars 1986.

[2]Propos rapportés par Danièle Rouard, *Le Monde*, 18 mars 1986.

Tableau 3.5 Composition de l'Assemblée législative sortante 1981 et composition de la nouvelle Assemblée législative sortie des urnes le 16 mars1986.

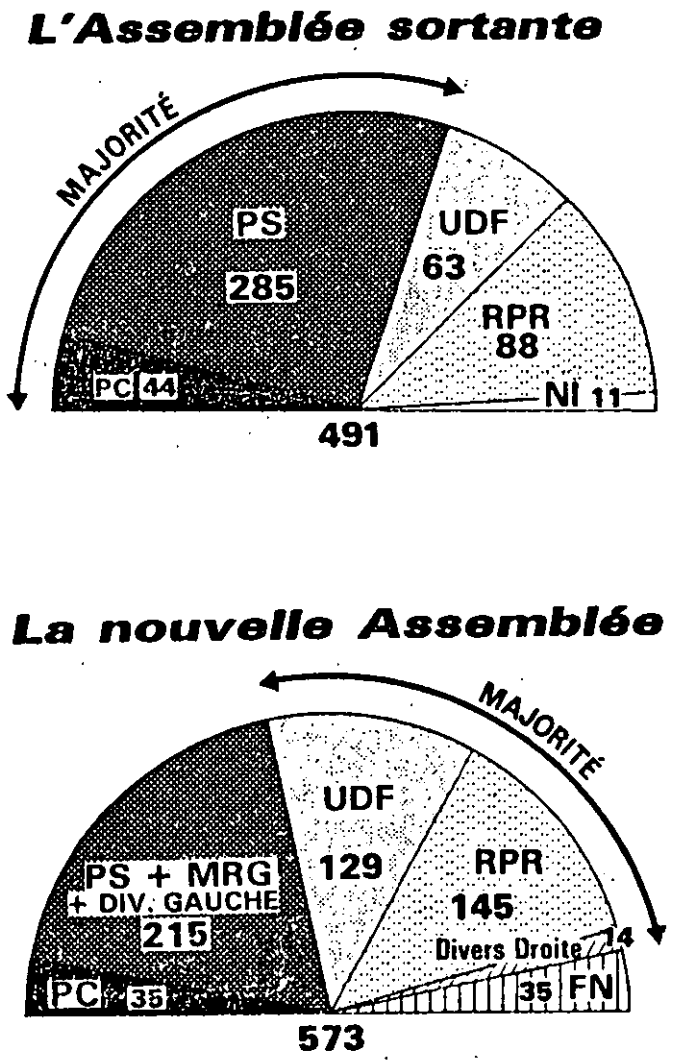

Source: *Le Monde*, 18 mars 1986.

Carte 3.3 L'arbitrage FN dans l'attribution des présidences régionales, mars 1986.

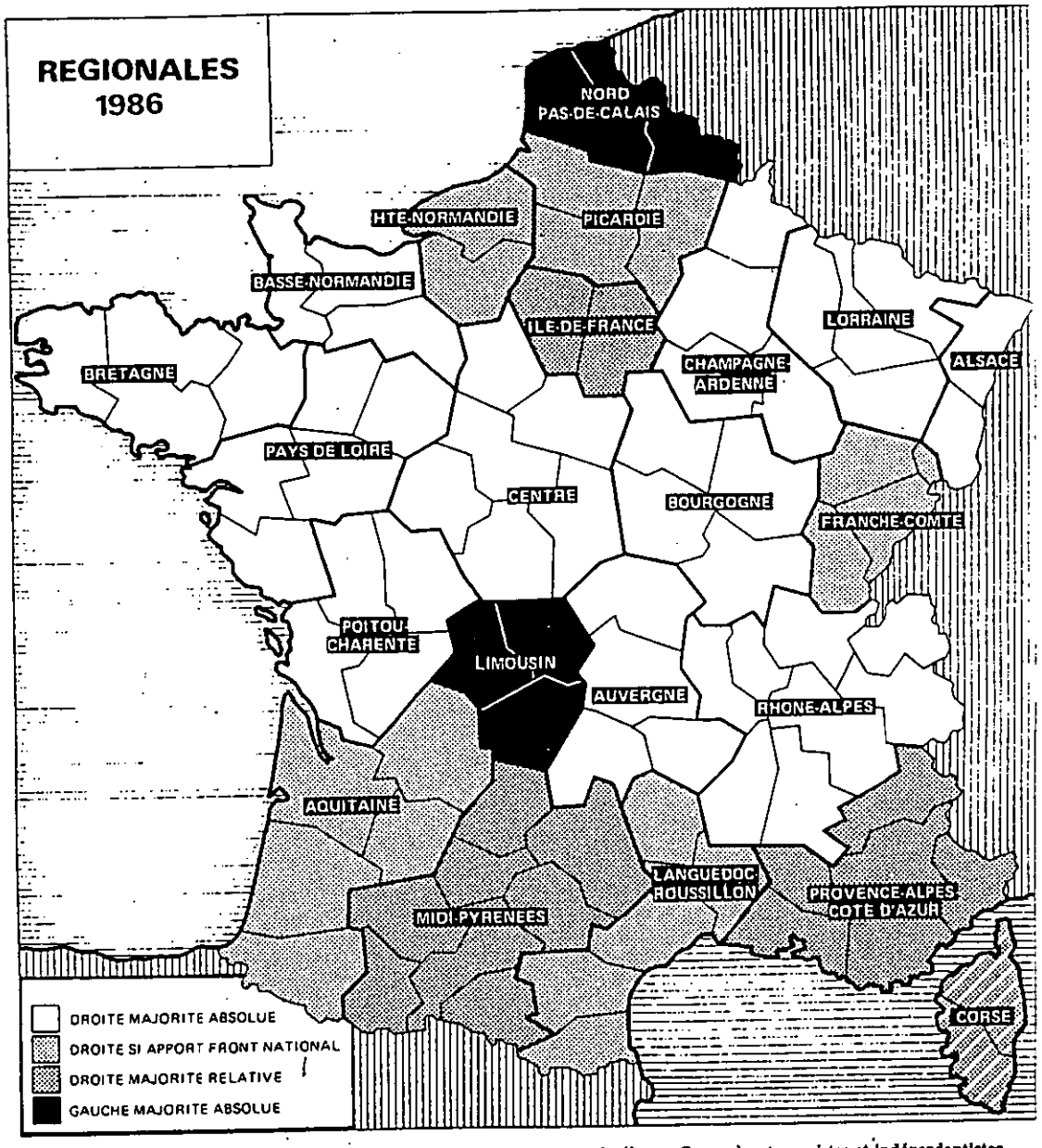

La carte des régions après le scrutin de dimanche. La situation est particulière en Corse où autonomistes et indépendantistes ont les moyens d'offrir la présidence à la gauche.

Source: *Le Figaro*, 18 mars 1986.

stratégique enviable[1]. Les accords passés entre le FN et la droite permettent à celle-ci d'obtenir la présidence de 20 régions sur 22 (tableau 3.6). Le FN a apporté ses suffrages à des élus de la droite modérée, moyennant le report de voix RPR-UDF sur le FN qui entre ainsi dans les instances de plusieurs régions. C'est ainsi que, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Gabriel Domenech et Claude Scannapieco ont été élus vice-présidents avec respectivement 66 et 63 voix, alors que le FN n'y a que 25 élus, avec l'apport de voix de la droite traditionnelle. Même situation en Franche-Comté où Hervé Lavenir obtient la présidence de la Commission des affaires internationales; en Midi-Pyrénés où le FN obtient 3 conseillers FN et un secrétaire, Bernard Antony, mais pas de vice-présidence; en Haute-Normandie où Dominique Chaboche, FN, est vice-président avec les 27 voix RPR-UDF-FN; en Picardie où Guy Harlé est élu 6e vice-président; en Aquitaine où Jacques Colombier est élu secrétaire; en Lorraine où Maryvonne Cressin est élue secrétaire. Dans plusieurs régions le FN obtient des places au bureau, réparties à la proportionnelle.

En contre partie, Roger Fossé, RPR, est réélu grâce au FN. Si celui-ci s'était abstenu, Laurent Fabius eût été élu, comme Jean-Claude Gaudin et Jean-Paul de Rocca-Serra en Corse. Par contre, le FN n'hésite pas à soutenir les socialistes dans la région Centre, et la région Champagne-Ardenne où il entendait sanctionner une des personnalités les plus farouchement opposées à ses thèmes, Bernard Stasi. Il échoue dans sa tentative de bloquer leur ré-élection.

Des notables de l'UDF et du RPR n'ont donc pas hésité à accepter, voir solliciter, la collaboration d'un parti que leur chef, Jacques Chirac condamnait. Pensaient-ils que l'onction du suffrage universel ferait oublier l'extrémisme? Il est certain que cette reconnaissance du FN par la droite modérée renforce la légitimité acquise par le suffrage universel, évidente dans l'implantation électorale FN.

b) Le FN s'implante sur la scène politique

[i] Implantation géographique

Le FN confirme son implantation dans l'ensemble du pays. Il représente désormais, aux côtés du PS et de la droite RPR-UDF, un troisième courant politique qui est à peu près à égalité avec le PC. Son implantation géographique s'affirme stable (cartes 3.4 et 3.5), avec de légères fluctuations régionales. Il réalise toujours ses meilleurs résultats dans les départements méridionaux où il dispose de solides bastions dans les zones urbaines et les grandes agglomérations où les difficultés économiques et sociales alimentent les thèmes immigration et sécurité. Il progresse spectaculairement

---

[1]Daniel Seguin, "Le Waterloo de la gauche", *Le Figaro*, 18 mars 1986.

Tableau 3.6 L'élection des présidents des conseils régionaux 1986.

RÉGIONS	PRÉSIDENTS SORTANTS		PRÉSIDENTS ÉLUS LE 21 MARS 1986	
	Nom	Etiquette	Nom	Etiquette
ALSACE	Marcel Rudloff	UDF-CDS	Réélu	
AQUITAINE	Jacques Chaban-Delmas	RPR	Réélu	
AUVERGNE	Maurice Pourchon	PS	Valéry Giscard d'Estaing	UDF-PR
BOURGOGNE	Marcel Lucotte	UDF-PR	Réélu	
BRETAGNE	Raymond Marcellin	UDF-PR	Yvon Bourges	RPR
CENTRE	Maurice Dousset	UDF-PR	Réélu	
CHAMPAGNE-ARDENNE	Bernard Stasi	UDF-CDS	Réélu	
CORSE	Jean-Paul de Rocca Serra	RPR	Réélu	
FRANCHE-COMTÉ	Edgar Faure	UDF-Rad.	Réélu	
ILE-DE-FRANCE	Michel Giraud	RPR	Réélu	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Robert Capdeville	PS	Jacques Blanc	UDF-PR
LIMOUSIN	Louis Longequeue	PS	Robert Savy	PS
LORRAINE	Jean-Marie Rausch	UDF-CDS	Réélu	
MIDI-PYRÉNÉES	Alex Raymond	PS	Dominique Baudis	App. UDF
NORD-PAS-DE-CALAIS	Noël Josèphe	PS	Réélu	
BASSE-NORMANDIE	Michel d'Ornano	UDF-PR	René Garrec	UDF-PR
HAUTE-NORMANDIE	Roger Fossé	RPR	Réélu	
PAYS DE LA LOIRE	Olivier Guichard	RPR	Réélu	
PICARDIE	Charles Baur	UDF-PSD	Réélu	
POITOU-CHARENTES	René Monory	UDF-CDS	Louis Fruchard	UDF-CDS
PROV.-ALPES-COTE D'AZUR	Michel Pezet	PS	Jean-Claude Gaudin	UDF-PR
RHONE-ALPES	Charles Béraudier	UDF	Réélu	

Source: *Le Monde*, 23-24 mars 1986.

dans les Bouches-du-Rhône où il recueille 22,53% des suffrages exprimés, gagnant 3,04% par rapport à 1984, et où il devance la liste de l'UDF conduite par le président du groupe UDF de l'Assemblée sortante, Jean-Claude Gaudin. A Marseille, la personnalité de Pascal Arrighi a joué à plein. Le FN y recueille 24,37% des suffrages, c'est à dire 2,95 points de plus qu'en juin 84. Le FN accentue aussi son influence dans les Pyrénées-Orientales (19,08%, + 3,22%), en particulier dans la cité de Perpignan (25,09%, +3,57%) où cumulent rejet immigré et mécontentement du petit commerce. Le même phénomène est observé dans le Vaucluse où la liste FN obtient 19,49% des suffrages, soit un gain de 3,05 points malgré la présence d'une liste dissidente. L'ancrage FN est fort dans les Alpes-Maritimes (20,88%), l'Hérault (15,55%), où ses scores ne varient pas, ainsi que dans le Var (17,77%) malgré une perte de 2,85 points dûe essentiellement à une autre liste dissidente. Douze des trente-cinq députés FN proviennent de deux seulement de ces régions méridionales: huit de la Provence-Côte d'Azur, quatre de Rhône-Alpes. Huit autres proviennent de l'Ile de France.

La tendance est également à la hausse dans les départements du Nord (7,83%, +1,18%) et du Pas-de-Calais (11,35%, +0,8%). Tel est même le cas dans certains départements ruraux où le FN avait obtenu ses scores les plus faibles en 84, La Creuse (3,95%, +1,23%), la Haute-Vienne (4,23%, +1,19%), le Cantal (3,70%, +0,46%).

On constate pourtant un léger effritement dans certaines zones, confirmant le mouvement des cantonales qui marquait une réticence des électeurs de la droite libérale à accepter le FN. Cet effritement est sensible à Paris (10,99%, -4,25%) et les départements de l'Ile-de-France: les Yvelines (10,40, -3,97%), les Hauts-de-Seine (11,14%, -3%), le Val-d'Oise (12,24%, -2,73%), la Seine-et-Marne (12,01%, -2,612%), et à un degré moindre en Seine-Saint-Denis (15,04%, -0,94%) bien qu'il obtienne partout des scores supérieurs à sa moyenne nationale. De la même façon, on remarque un temps d'arrêt à Lyon (13,41%, -3,59%) et dans l'ensemble du département du Rhône (13,24%, -2,62%), ainsi que dans d'autres régions moins urbanisées: la Haute-Savoie, le Doubs, l'Yonne, l'Ain, la Haute-Corse.

L'implantation électorale FN a donc conservé les mêmes assises géographiques. La polarisation entre la France située à l'est d'une ligne Le Havre-Valence-Toulouse et la France de l'ouest s'est renforcée. Les treize départements où le vote FN progresse sont tous, sauf la Manche, à l'est de la ligne de clivage. Tous les départements où le FN enregistre une chute sont localisés, sauf les deux Corse, à l'ouest de cette ligne. De 1984 à 1986, le FN s'impose dans ses places fortes et s'affaiblit dans ses zones à implantation pauvre. Cette stabilité géographique dissimule les variations sociologiques de l'électorat FN entre 1984 et 1986.

Carte 3.4 Elections européennes 1984.
Liste FN.
(pourcentage des votes exprimés)

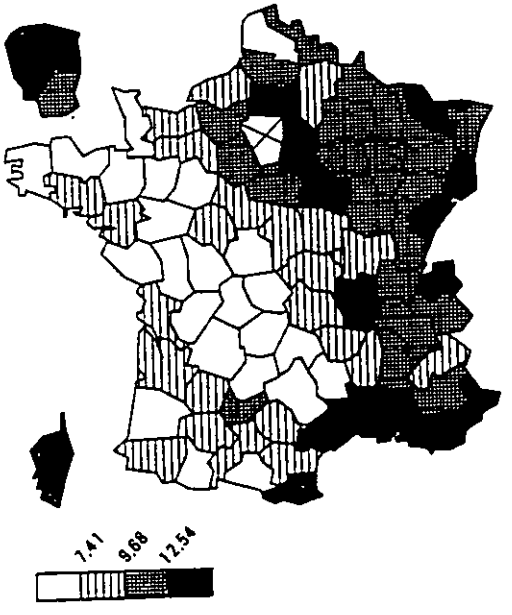

Carte 3.5 Elections législatives 1986.
Liste Rassemblement National.
(pourcentage des votes exprimés)

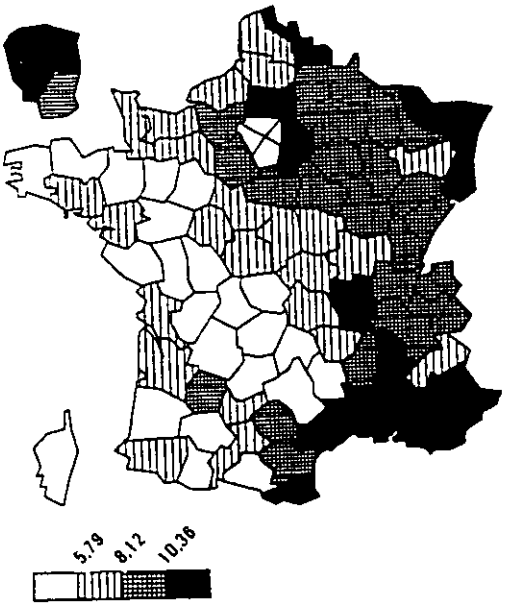

Source: Pascal Perrineau, *Le Front national à découvert*, p. 39.

[ii] Composition sociologique de l'électorat

Le profil sociologique de l'électorat FN esquissé au soir des élections législatives 1986 montre à première vue peu de changement dans sa composition fondamentale avec celui de 1985 (tableau 3.7). Il demeure un électorat à prédominance masculine qui se recrute de préférence parmi les jeunes (entre 18 et 34 ans) et une tranche d'âge plus élevée, chez ceux qui souffrent de la crise économique, étant au chômage ou à la recherche d'un premier emploi. Il provient de tous les secteurs de l'économie, avec une prédominance dans le secteur agricole et artisan, mais il puise aussi dans les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les ouvriers et les retraités, les professions indépendantes. Dans l'ensemble, le niveau d'instruction est élevé. La religion exerce peu d'influence sur le choix de vote, les catholiques non pratiquants représentant l'apport le plus important. En ce qui concerne leur classement sur l'axe gauche-droite, la grande majorité se revendique d'extrême-droite alors que le pourcentage qui se réclame de la droite est égal à celui qui se réclame de la gauche et qu'un plus grand nombre affirme venir du centre. Le Front national touche ainsi toutes les couches de la société, au niveau social, professionnel, politique. Les priorités essentielles demeurent le chômage et l'immigration, à égalité (tableau 3.8), puis s'étendent à la sécurité des citoyens et le désir de remettre de l'ordre dans le pays. En dépit de la volonté des dirigeants FN de mettre en avant des thèmes nouveaux, les thèmes porteurs sont ceux qui ont assuré la première percée électorale. Le vote FN s'affirme être un vote de rejet (tableau 3.9) des autres listes plus qu'un vote d'adhésion sincère à la liste FN, et plus un vote sanction à l'égard de François Mitterrand. On vote FN plus par "ras le bol" que par conviction politique, plus par déception envers les classes politiques traditionnelles qui sont impuissantes à apporter des solutions aux anxiétés des Français en 1986 que par adhésion sincère aux thèses FN.

Le terrain de l'urbanisation et de l'immgration alimente toujours l'électorat FN. Cet enracinement dans les villes atteste de sa prolétarisation et confirme l'évolution de cet électorat, correspondant plus à une logique sociale qu'à une logique politique. Ni l'évolution de la droite classique, ni celle de la gauche, si ce n'est l'affaiblissement continu du PC et de son rôle de part protestataire, ne semble apporter une explication satisfaisante. Il y a toujours apport d'une partie de l'électorat radicalisé de la droite traditionnelle, mais plus faible qu'en 1984 car l'enjeu est national. Les déçus de la liste Simone Veil sont revenus à leur vote modéré UDF-RPR., mais pas tous. Les transfuges de la droite traditionnelle de 1984 sont remplacés en 1986 par de nouveaux électeurs moins politisés provenant de l'abstention ou de la non-participation, données très difficiles à mesurer. Le phénomène est particulièrement net dans la région parisienne et Paris, comme le montrent les travaux de Nonna

Tableau 3.7 Le profil sociologique des électorats le 16 mars 1986.

(en suffrages exprimés)	Liste PC	Liste PS MRG	Liste RPR UDF	Liste divers droite	Liste Front national	Listes de gauche	Listes de droite	Listes écologistes
Ensemble des électeurs %	10	31	43	2	10	44	55	1
Sexe								
Homme	11	30	42	2	11	44	55	1
Femme	9	32	45	2	8	44	55	1
Age								
18 - 24 ans	8	35	37	2	11	48	50	2
25 - 34 ans	11	39	33	1	11	54	45	1
35 - 49 ans	11	31	43	2	9	46	54	-
50 - 64 ans	10	24	49	2	12	36	63	1
65 ans et plus	9	21	60	1	7	32	68	-
Situation professionnelle de la personne interrogée								
A un travail	11	33	40	2	10	47	52	1
Est au chômage ou recherche un premier emploi	13	31	30	2	17	49	49	2
Est à la retraite ou en préretraite	11	25	51	1	10	38	62	-
Est sans profession (femme au foyer)	10	22	55	2	8	34	65	1
Est étudiant ou lycéen	3	35	44	2	9	43	55	2
Profession de la personne interrogée								
Agriculteur	5	11	55	5	15	24	75	1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	3	19	59	1	15	24	75	1
Cadre, profession intellectuelle supérieure	6	29	54	2	7	37	63	-
Profession intermédiaire et employé	9	39	35	2	10	52	47	1
dont : - Profession intermédiaire.	7	40	38	2	8	52	48	-
- Employé	11	37	33	3	11	52	47	1
Ouvrier	20	36	26	1	11	61	38	1
Inactif, retraité	9	27	49	2	9	39	60	1
Secteur d'activité								
Travaille à son compte	3	15	62	2	15	20	79	1
Salariés	12	35	38	2	9	50	49	1
dont : - Salarié du secteur privé.	9	31	44	2	10	43	56	1
- Salarié du secteur public	15	39	31	2	8	58	41	1

Source: Sondage Isoloir-SOFRES du 16 mars 1986, réalisé pour TF1, EUROPE 1 et *L'Express*. SOFRES, *L'état de l'opinion, clés pour 1987*, Editions du Seuil, Paris, 1987, p.114.

Tableau 3.7 (suite). Le profil sociologique des électorats le 16 mars 1986.

en suffrages exprimés		Liste PC	Liste PS MRG	Liste RPR UDF	Liste divers droite	Liste Front national	Listes de gauche	Listes de droite	Listes écolo-gistes
Ensemble des électeurs	%	10	31	43	2	10	44	55	1
Niveau d'instruction									
Primaire		17	28	40	1	9	49	50	1
Secondaire		9	30	43	2	12	42	57	1
Technique ou commercial		11	31	40	2	11	46	53	1
Supérieur		6	36	45	2	7	45	54	1
Religion									
Catholique		7	27	50	2	11	36	63	1
Autres religions		9	42	40	5	3	51	48	1
Sans religion		26	44	15	1	7	76	23	1
Pratique religieuse									
Catholique pratiquant régulier		2	16	69	2	8	20	79	1
Catholique pratiquant occasionnel		3	23	58	3	11	28	72	-
Catholique non pratiquant		10	33	40	1	12	46	53	1
Classement sur l'axe gauche/droite									
Extrême gauche		40	48	2	-	3	95	5	-
Gauche		13	77	2	-	3	94	5	1
Centre		1	25	55	4	9	31	68	1
Droite		-	2	88	3	6	3	97	-
Extrême droite		1	1	62	3	33	2	98	-

Source: SOFRES, *L'état de l'opinion*, p.115.

Tableau 3.8. Les priorités essentielles de l'électorat 1986.

Question: au moment de voter, quels sont les deux problèmes qui ont le plus compté pour vous ?

	Ensemble des électeurs	Vote aux élections législatives					
		Liste PC	Liste PS MRG	Liste écologiste	Liste RPR UDF	Liste divers droite	Liste Front national
Le chômage	46	59	40	47	50	44	35
L'insécurité	24	13	10	14	31	22	50
Les libertés	21	13	26	25	22	26	11
Les inégalités sociales	17	30	25	18	8	9	10
L'immigration	17	7	8	14	16	14	60
Le maintien des acquis sociaux	15	23	32	6	4	9	2
L'évolution de votre pouvoir d'achat	13	14	10	15	17	16	7
Le rôle de la France dans le monde	13	4	11	16	17	11	11
Les risques de crise politique	7	4	10	8	7	9	3
La dénationalisation des groupes industriels et des banques	5	4	3	3	7	5	4
Sans réponse	6	8	5	9	6	7	5
	%(1)	%	%	%	%	%	%

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner deux réponses.
Sondage Isoloir-SOFRES du 16 mars 1986, réalisé pour TF1, EUROPE 1 et L'EXPRESS.

Source: SOFRES, *L'état de l'opinion*, p.111.

Tableau 3.9 Electorat 1986: vote d'adhésion ou vote de rejet?

Question: en votant aux élections législatives, avez-vous voulu manifester votre adhésion à la liste que vous avez choisie ou votre refus des autres listes?

	Ensemble des électeurs	Vote aux élections législatives					
		Liste PC	Liste PS MRG	Liste écologiste	Liste RPR UDF	Liste divers droite	Liste Front national
Votre adhésion à la liste que vous avez choisie	57	57	62	28	60	50	43
Votre refus des autres listes	29	26	25	54	27	35	44
Sans opinion	14	17	13	18	13	15	13
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Question: en votant aujourd'hui, avez-vous voulu exprimer votre soutien ou votre mécontentement à l'égard de F. Mitterrand?

	Ensemble des électeurs	Vote aux élections législatives					
		Liste PC	Liste PS MRG	Liste écologiste	Liste RPR UDF	Liste divers droite	Liste Front national
Votre soutien à François Mitterrand	25	19	72	9	1	5	1
Votre mécontentement à l'égard de François Mitterrand	33	25	1	16	53	39	54
Je n'ai pas tenu compte de mon opinion sur François Mitterrand	34	45	21	65	38	48	38
Sans réponse	8	11	6	10	8	8	7
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Sondage Isoloir-SOFRES du 16 mars 1986, réalisé pour TF1, EUROPE 1 et L'EXPRESS.

Source: SOFRES, *L'état de l'opinion*, p.112.

Mayer[1].

> Entre 1984 et 1986, le phénomène Le Pen a changé de nature et il n'y a pas "un" mais "des" électorats du Front national, sociologiquement, idéologiquement et politiquement contrastés"[2].

Dans la partie de la population non touchée directement par la crise économique, la gauche résiste bien, la participation électorale se maintient, la majorité des voix FN proviennent de la droite. Dans les milieux populaires touchés par la crise, la gauche recule fortement, une partie de son électorat traditionnel s'abstient mais une fraction passe sur le vote FN[3]. C'est d'ailleurs dans ce type de population que le FN a le plus nettement progressé depuis les élections européennes de 1984, compensant ainsi ses pertes au profit de l'UDF-RPR dans les catégories les plus favorisées, donnant ainsi une fausse image de sa stabilité. L'électorat FN prouve être constant dans ses effectifs mais changeant dans sa nature.

Le Front national, grâce au scrutin proportionnel qui a relancé l'élan donné par le premier succès national des élections européennes, accède au statut de parti parlementaire. Il lui faut prouver qu'il n'est pas seulement le mouvement de protestation éphémère que fut le poujadisme. Il doit se projeter comme un parti qui dépasse les limites de "single-issue movement"[4], consolider la légitimité que lui donnent ses succès électoraux, son accession au Parlement et la reconnaissance par ses autres partenaires politiques, faire connaître et accepter son projet de reconstruction de la société française.

L'Assemblée nationale fournit à Jean-Marie Le Pen la tribune idéale où il peut donner libre-cours à ses talents d'orateur, comme il l'avait déjà fait en 1956 aux dépens de Pierre Mendès-France, et établir définitivement la légitimité du FN en en faisant un partenaire politique au statut égal à celui des grands partis. Les députés FN, dont beaucoup sont de nouveaux-venus dans la carrière parlementaire, sauront-ils seconder leur leader et s'acquitter de leur tâche? Il leur faut maintenir la cohésion d'une coalition formée hâtivement et présenter l'image d'un groupe parlementaire uni

---

[1]Pour plus de précisions sur la période 1984-1986, se rapporter à l'étude de Nonna Mayer, "De Passy à Barbès: deux visages du vote Le Pen à Paris", *Revue française de science politique*, décembre 1987, pp. 891-905. Consulter également du même auteur "Le vote FN de Passy à Barbès (1984-1988)", *Le Front national à découvert*, sous la direction de Nonna Mayer et Pascal Perrineau, pp. 249-267.

[2]Mayer, "Deux visages du vote Le Pen à Paris", *Revue française de science politique*, p. 902.

[3]Pierre Martin, "Le rapport des forces droite-gauche en 1986", *Revue française de science politique*, octobre 1986, p. 603.

[4]Subatra Mitra, "The National Front in France, a single issue movement? ", *West European Politics*, avril 1988, pp. 47-64.

alors qu'ils viennent d'horizons si différents, faire passer les thèmes essentiels de leur programme dans l'opinion publique en dépassant l'image de défenseur de la sécurité et pourfendeur de l'immigration. Le Front national doit passer du statut de parti protestataire à celui de promoteur d'une politique positive qui transformera la société française.

Le FN dispose de peu de temps. Les élections présidentielles se profilent déjà derrière les législatives, et avec elles le risque de dissolution du Parlement. Le retour au scrutin majoritaire étant certain, le Front national dispose de bien peu de temps pour asseoir définitivement sa légitimité politique. Un accord avec la droite libérale pourrait aider à confirmer cette légitimité. Jean-Marie Le Pen avait donné de nombreuses preuves de son désir de collaborer avec la droite traditionnelle. Il avait été entendu par une minorité substantielle RPR-UDF, mais une minorité seulement. La VIIIe Législature se profile déjà comme étant la seule ouverte au FN puisque Jacques Chirac promet, en cas de succès, le retour au scrutin majoritaire qui l'éliminerait de nouveau du Parlement. Le changement de loi électoral menace également la fragile coalition de 35 députés venus d'horizons politiques très différents et dont le seul lien, pour certains d'entre eux, semble être l'ambition personnelle. La tâche d'acquérir statut de parti politique et complète légitimité est lourde. Les députés FN sauront-ils s'en acquitter?

DEUXIEME PARTIE

A L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE FRONT NATIONAL SE VEUT "L'AIGUILLON DE LA MAJORITE"

CHAPITRE IV
LE FRONT NATIONAL ENTEND MARQUER SA PRESENCE AUX PREMIERS JOURS DE LA VIIIe LEGISLATURE

Le Front national était parvenu à sortir de la marginalité où s'était si longtemps morfondue l'extrême droite. Son entrée au Parlement lui donnait lieu de penser qu'il allait enfin peser sur la politique française. La présence d'un groupe parlementaire FN à l'Assemblée nationale, pour aussi hétéroclite qu'il soit, devrait lui permettre de projeter dans l'opinion publique l'image de respectabilité et de compétence politique professionnelle qui lui faisait défaut. Le président du groupe parlementaire FN, qui devait maintenir par son autorité la fusion d'un ensemble de députés aussi disparates, arrêta la stratégie parlementaire FN en accord avec son état-major. Deux objectifs essentiels prévalurent: démontrer la qualité des députés FN et maintenir la pression sur le gouvernement pour qu'il menât une politique de droite radicale. Il ne fallait pas renouveler les erreurs du poujadisme et s'enliser dans une opposition systématique. Le socialisme était toujours l'ennemi à abattre mais la position FN était plus nuancée en ce qui concernait son soutien, ou son opposition, à la nouvelle majorité de droite traditionnelle. Le groupe FN soutiendrait la législature gouvernementale en matière de réformes économiques et sociales mais s'opposerait à tout retour au scrutin majoritaire.

Le groupe FN disposait de deux atouts majeurs. D'une part, il avait pour lui l'avantage d'être une force politique nouvelle dont on ne connaissait pas les réactions. D'autre part, il arrivait au Parlement à l'ère nouvelle de la cohabitation, jamais encore testée sous la Ve République. L'exercice du pouvoir exécutif par la dyarchie président de gauche - premier ministre de droite mettait fin au fait majoritaire. Le Parlement pouvait voir ses pouvoirs renforcés par une désunion

possible du président et du premier ministre. Conservant son rôle de soutien au gouvernement, il devenait essentiel au premier ministre qui devait s'appuyer sur une majorité parlementaire forte pour faire obstacle à un président aux pouvoirs limités, certes, mais bien réels. La Constitution, qui les définit clairement pour l'essentiel, reste ambigüe sur certains points et conserve des zones d'ombre dans les délimitations précises du pouvoir présidentiel et des prérogatives du premier ministre. Jacques Chirac ne pouvait s'appuyer que sur une majorité bien faible pour faire adopter par le Parlement la législature gouvernementale. Cette majorité serait-elle suffisante pour faire échec à l'opposition de gauche, présidentielle et parlementaire, unie? Le FN pouvait ainsi se voir accorder une importance supérieure à celle que lui prêtait son effectif numérique et jouer un rôle d'arbitre entre majorité et opposition, apportant au gouvernement Chirac un soutien inconditionnel et le mettant ainsi en position de force pour faire voter sa législation ou, au contraire, se liguant avec la gauche contre lui et le mettant ainsi dans l'impossibilité de réaliser ses promesses électorales.

Dès le premier jour de la VIIIe Législature, lors de la cérémonie d'ouverture traditionnelle du Parlement, le FN entendit prouver qu'il ne resterait pas inerte au sein de l'Assemblée nationale et que ses députés avaient la tenue et le professionnalisme souhaités. L'ardeur procédurière dont faisaient preuve les députés FN (rappels au règlement, nombreuses interventions qui témoignaient d'une compétence certaine en matière de législation) alertèrent plus d'un parlementaire de la majorité. Les députés de la droite traditionnelle allaient-ils être contraints à modifier leur comportement habituel? Le groupe FN pourrait-il rendre leur existence plus difficile en leur imposant une observation stricte du règlement de l'Assemblée: scrutins publics systématiques, respect permanent du quorum, présence en commission rendue indispensable par l'étroitesse de la majorité? Pourrait-il même influer le cours de la politique gouvernementale par sa présence au Parlement et jouer ainsi le rôle majeur qu'il ambitionnait de tenir dans la vie politique française? Fallait-il considérer sérieusement ses offres d'ouverture et de soutien à la majorité? encourager la stratégie d'une alliance possible entre FN et droite libérale traditionnelle, ou au contraire préférer l'option de le repousser dans un statut d'opposition de droite qui pourrait alors s'unir à l'opposition de gauche pour contrer les initiatives gouvernementales?

Le groupe FN affirma sa position dès le premier acte parlementaire de la VIIIe Législature. L'engagement de responsabilité du gouvernement prise par Jacques Chirac sur sa déclaration de politique générale à l'ouverture de la session d'avril 1986 permit au président du groupe parlementaire FN d'affirmer son indépendance et de justifier son refus de soutien à la politique gouvernementale. La pratique de

l'exercice parlementaire serait-elle en accord avec les déclarations d'intention FN? Seule une analyse systématique de tous les actes parlementaires FN dans le domaine de l'initiative de la loi (propositions de loi et propositions de résolution), du contrôle de l'action législative gouvernementale (amendements aux projets de loi, rapports de commission, interventions en séance, questions au gouvernement) et du vote de la loi permet de dresser le constat de l'action parlementaire FN.

4.1 Le groupe parlementaire FN

Fort de ses trente-cinq députés, le Front national peut former un groupe parlementaire, sous la dénomination groupe Front national (Rassemblement National), et bénéficier des avantages accordés aux groupes parlementaires par le Règlement de l'Assemblée nationale qui arrête les modalités de constitution du groupe, trente membres en 1986[1].

Formés par la réunion de députés professant les mêmes opinions, les groupes parlementaires sont les organes de travail fondamentaux de l'Assemblée nationale. Au nombre de cinq à la VIIIe Législature, ils représentent fidèlement les grands courants politiques de la nation et disposent au Palais-Bourbon d'un pouvoir de nomination. Les présidents de groupe désignent leurs candidats au Bureau de l'Assemblée nationale (article 10 alinéa 3 du règlement). Les places dans l'hémicycle sont attribuées au groupe et non aux députés individuellement (article 22). Les groupes disposent dans les commissions d'un nombre de sièges proportionnel à leur importance numérique (article 37), les affectations relevant du pouvoir de proposition du président de groupe (article 25). Les mêmes dispositions s'appliquent aux commissions spéciales (article 34). En séance publique, les présidents de groupe pèsent sur la procédure. Ils peuvent, par exemple, demander la constitution d'une commission spéciale ou s'y opposer (articles 31 et 32), exiger une suspension de séance (article 58, alinéa 3) ou la vérification du quorum (article 61), s'opposer à un vote sans débat demandé par le gouvernement (article 104 alinéa 3). Les temps de parole sont globalement répartis entre les différents groupes (article 49) et les présidents désignent ensuite leurs orateurs.

a) Composition du groupe FN

Les 35 députés qui forment le groupe FN ne sont pas exactement les 35 personnalités qui ont été élues le 16 mars 1986. La loi sur le cumul des mandats interdisant l'exercice de plus de deux mandats ou fonctions importantes par élu[2], quelques élus FN ont préféré céder leur place au suivant de liste, comme Olivier

---

[1]Le nombre des députés requis pour former un groupe parlementaire sera réduit à vingt après les élections législatives de 1988 pour assurer la survie du groupe communiste.

[2]Le processus de réduction du cumul des mandats ne sera mis en oeuvre qu'à partir de janvier 1987. Les députés seront mis au pied du mur en 1988. De nombreux députés sont concernés par ce texte. Près d'un parlementaire sur deux détient un mandat de maire, plus d'une centaine sont conseillers généraux et plusieurs siègent aussi au Parlement européen. Au sein des formations politiques traditionnelles, on a choisi de ne pas faire preuve d'un zèle prématuré.

d'Ormesson qui démissionne de son mandat de député à l'Assemblée nationale en faveur de Jean-Pierre Schénardi pour rester député européen, poursuivre son action au profit des Chrétiens au Liban et "rester fidèle à ses engagements à ses compatriotes d'Algérie"[1]. Par contre, Jean-Marie Le Pen abandonne le conseil régional de l'Ile-de-France pour conserver la présidence du groupe parlementaire des droites européennes et celle du groupe parlementaire FN à l'Assemblée nationale. Jean-Pierre Stirbois et Dominique Chaboche quittent le Parlement européen pour conserver leurs mandats de député et de conseiller général. Le FN répartit les mandats sur tous les secteurs de la vie politique, nationale et européenne. Le rôle parlementaire n'est pas l'unique objectif du FN. Un échec électoral comme celui de Jean-Yves le Gallou aux Législatives est bien accepté en ce sens qu'il permet à celui-ci de jouer un rôle important au conseil régional d'Ile-de-France. Le FN entend maintenir son action politique à tous les niveaux, sans se limiter à la seule action parlementaire, pour aussi importante qu'elle soit.

Le groupe FN, le 2 avril 1986, comprend 35 députés: Pascal Arrighi, François Bachelot, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Yvon Briant, Pierre Ceyrac, Dominique Chaboche, Charles de Chambrun, Bruno Chauvière, Pierre Descaves, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Gérard Freulet, Bruno Gollnisch, Guy Herlory, Roger Holeindre, Jean-François Jalkh, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Bruno Mégret, Ronald Perdomo, Jacques Peyrat, Albert Peyron, Yannick Piat, François Porteu de la Morandière, Jean-Pierre Reveau, Michel de Rostolan, Jean Roussel, Jean-Pierre Schénardi, Pierre Sergent, Pierre Sirgue, Robert Spieler, Jean-Pierre Stirbois, Georges-Paul Wagner[2].

Le groupe FN est hétéroclite. Il regroupe quinze députés des "vétérans d'avant 1984", sept députés des promotions 1984-1985 (recrutement des européennes et cantonales) qui ne seront plus que six après la démission de Bruno Chauvière le 7 mai 1986, et douze "nouveaux" de la promotion 1986 du Rassemblement national (onze après le départ d'Yvon Briant le 9 juillet 1986. Michel de Rostolan et Guy Le Jaouen quitteront le groupe FN en 1987 après l'Affaire du "point de détail"). Les nouveaux arrivants possèdent tous le caractère de respectabilité, sérieux et compétence qui jusqu'ici faisait défaut à l'image du FN. Transfuges du RPR (François Bachelot, Bruno Mégret), du CNPI (Yvon Briant, Michel de Rostolan, Edouard Frédéric-Dupont qui fut auparavant RPR), du MRP (Charles de Chambrun, Gabriel Domenech) siègent à l'Assemblée aux côtés de quinze compagnons de la traversée du désert et de huit frontistes convaincus qui maintiennent une fidélité à

---

[1]Cité par Sophie Huet, "Cumul des mandats, redistribution des cartes", *Le Figaro*, 25 mars 1986.

[2]*Recueil des scrutins*, Assemblée nationale, année 1986, tome I, p. XIV.

toute épreuve à la ligne partisane originelle[1]. Il y a équilibre numérique entre quinze anciens et douze nouveaux. Le même équilibre peut-il exister au niveau des idées? L'étiquette de "nouveau" n'est en rien associée à celle de modéré, comme en témoignent les comportements "durs" de Jean-Claude Martinez, Bruno Gollnisch, François Bachelot à la tribune de l'Assemblée nationale.

Il est intéressant de comparer l'origine sociale et professionnelle des députés FN à celle des députés de la droite traditionnelle. Les pourcentages (tableau 4.1) calculés à partir des données de l'Assemblée nationale sur la répartition des députés par groupe et profession, concentrés sur un échantillon représentatif par catégorie, montrent une grande parenté entre les députés de la droite classique et ceux de la droite extrême. L'électorat FN, qui recrute plus en 1986 parmi les milieux populaires, a choisi des députés très proches de ceux désignés par les électeurs de la droite modérée. Vingt et un députés FN ont une expérience politique certaine, dix-neuf ayant déjà exercé les fonctions de députés et deux ayant appartenu à un gouvernement.

Les figures marquantes du groupe FN reflètent les différentes vagues d'adhésion et les diverses tendances à l'intérieur du groupe. Les vétérans représentent le noyau stable. Aux côtés de Jean-Marie Le Pen, Ronald Perdomo (45 ans, secrétaire départemental FN dans les Bouches-du-Rhône) est un militant des années de groupuscule extrême droite, remarié en 1969 à une jeune femme guadeloupéenne. Roger Holeindre et Christian Baeckeroot représentent le cheminement politique des anciens du FN qui ont formé certains des éléments de la nouvelle vague, comme le reconnaît Jean-Pierre Stirbois qui souligne cette filiation:

> Roger Holeindre, Christian Baeckeroot et Jean-Pierre Sergent sont trois hommes qui ont marqué de manière déterminante mon éveil à la politique. Ils ont connu tous trois la détresse, la prison ou l'exil pour avoir défendu notre drapeau. Ils sont aujourd'hui députés dans le groupe du Front national, présidé par Jean-Marie Le Pen, lui-même ancien secrétaire-général et animateur des comités Tixier-Vignancour. Jean-Pierre Reveau, responsable du comité de Paris, et moi-même siégeons à leurs côtés. Qui l'eût cru ? Mars 1986 nous a réuni avec nos souvenirs grands et petits mais aussi, et surtout, la volonté farouche d'honorer la mémoire de ceux qui ne sont plus là pour voir et participer à la naissance de la France[2]

---

[1]Se référer à l'article de Guy Birenbaum et Bastien François, "Unité et diversité des dirigeants frontistes", *Le Front national à découvert*, pp. 83-106, et l'ouvrage de Guy Birenbaum, *Le Front national en politique*, pp. 344-350.

[2] Jean-Pierre Stirbois, *L'avenir nous appartient*, p. 51.

Tableau 4.1 Répartition en pourcentages des députés de la droite traditionnelle et du FN par groupe parlementaire et profession, VIIIe Législature, mars 1986.

Professions	RPR	UDF	FN
Patrons et travailleurs indépendants:	42,55	44,2%	60%
avocats:	5%	5,3%	17%
Salariés du secteur privé:	18%	19%	22%
cadres supérieurs du secteur privé	7,7%	12,2%	11,4%
Salariés du secteur public et parapublic	39%	36%	17%
enseignement supérieur	5%	4,5%	8,5%

Source: établi à partir des données du *Bulletin de l'Assemblée nationale-statistiques 1986*, Secrétariat général de l'Assemblée nationale, p. 53.

La figure dominante des "nouveaux" est Pascal Arrighi, 64 ans, de son propre aveu corse d'abord, français toujours, marseillais aujourd'hui. Agrégé de droit public, résistant, commandeur de la Légion d'honneur, conseiller d'Etat en retraite, député gaulliste d'Ajaccio en 1958, il rejoint à Alger le général Salan en cette même année 1958. Il fait ensuite partie des comités Tixier-Vignancour où il rencontre Jean-Marie Le Pen. Premier président de l'Université de Corte de 1975 à 1981, il est vice-président de l'Assemblée corse de 1984 et est élu sous l'étiquette RPR. Auprès de lui Pierre Sergent, 59 ans, résistant, saint-cyrien, chef militaire de l'OAS métropole, condamné à mort en 1962 et 1964, amnistié en 1968, écrivain (quatorze livres publiés, dont deux à plus de cent mille exemplaires); Gabriel Domenech, 68 ans, journaliste à Minute et National-Hebdo, député MRP des Basses-Alpes de 1958 à 1962.

La jeune génération regroupe Bruno Gollnisch, 35 ans, professeur de japonais et de droit international, Bruno Chauvière, 43 ans, maître de conférence en psychologie à l'Université de Lille, venu du RPR, rival de Pierre Mauroy depuis 1978, conseiller général depuis 1983, Bruno Mégret, 36 ans, polytechnicien, RPR jusqu'en 1981, président des Comités d'Action Républicaine depuis 1982, Jean-Claude Martinez, 40 ans, agrégé de droit public et de sciences politiques, professeur de droit fiscal à Paris II et Montpellier, que son cheminement politique a conduit de la gauche vers la droite extrême et qui a converti Jean-Marie Le Pen à son projet de démantellement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques[1]; le docteur François Bachelot, 45 ans, radiothérapeute et cancérologue, transfuge du RPR[2], et jusqu'en novembre 1985 délégué général des chambres des professions libérales; Pierre Ceyrac, 42 ans, cadre de direction dans le Nord; Charles de Chambrun, 58 ans, administrateur de sociétés, ancien MRP, de 1962 à 1966 secrétaire d'Etat du troisième cabinet Pompidou, ancien député apparenté RPR; Michel de Rostolan, 43 ans, directeur de société, ancien d'Occident, ancien CNIP.

Edouard Frédéric-Dupont est une entité. 85 ans, avocat (docteur en droit, Ecole libre des sciences politiques), il est conseiller municipal de Paris. "Député des concierges" depuis 1936, il a appartenu au CNIP, puis au RPR, puis au FN, en conservant toujours des relations privilégiées avec Jacques Chirac qu'il soutiendra inconditionnellement dans tous les votes importants, en dépit des consignes données à l'intérieur du groupe FN.

---

[1]Les propositions de Jean-Claude Martinez concernant la réforme fiscale sont exposées dans *Une lettre ouverte aux contribuables*, Editions Albin Michel, Paris, 1985.

[2]François Bachelot est l'auteur de *Ne dites pas à ma mère que je suis au Front national, elle me croit au RPR...*, Editions Albatros, Paris, 1986.

Tous ces éléments disparates se réunissent autour de la personnalité de leur président dont ils reconnaissent les qualités mythiques de tribun et de chef. Quelques années après la dissolution du groupe parlementaire FN, l'un de ses meilleurs légistes et le plus actif dans l'élaboration de la loi, reconnaît le rôle décisif joué par Jean-Marie Le Pen: " Le groupe parlementaire FN, c'est Jean-Marie Le Pen. Ses qualités d'homme politique et de leader sont indiscutables"[1].

b) Stratégie du groupe FN

L'état-major du Front national avait soigneusement mis au point la stratégie qu'il estimait être la meilleure pour acquérir l'image de respectabilité, de légalité et de légitimité qui lui faisait défaut. Les déclarations publiques de son président s'étaient faites rares mais le travail en groupe s'était accentué. Les trente-cinq nouveaux députés s'étaient réunis, le 19 mars 1986, à la Maison de la Chimie aux côtés des responsables fédéraux et avaient établi que la carte à jouer était définitivement celle de la respectabilité, qui maintiendrait le soutien grandissant de l'électorat. Jean-Marie Le Pen l'expliquait en ces termes:

> La France sera surprise. On lui annonce Billy le Kid, et c'est Zorro qui va arriver. Les caméras de la télévision qui nous ont ignorés ou présentés sous des aspects inquiétants, lorsqu'elles retransmettront tous les débats, vont devoir révéler qui sont réellement les représentants du Front national. On attend des baroudeurs. On va voir un groupe responsable qui n'a rien à voir avec une bande d'exaltés[2].

Jean-Marie Le Pen sait que ses députés et lui incarnent pour une partie de l'opinion le fascisme et le racisme. Il n'ignore pas qu'on les imagine sur les bancs de l'Assemblée nationale vociférants et menaçants. N'ont-ils pas été surnommés les loubards de l'extrême droite? Il faut donc que, dès la première séance à l'Assemblée, le FN présente une image totalement différente de sa réputation. Les nouveaux élus reçoivent une formation accélérée. Dans un local proche du Palais-Royal, le FN a aménagé un studio de télévision dans lequel les députés, les uns après les autres, s'exercent à s'exprimer devant les caméras, absorbant les règles indispensables de l'audiovisuel et apprenant, pour certains, à maîtriser un tempérament coléreux. La discipline de groupe est tout aussi importante. Un règlement intérieur, collectivement approuvé, impose l'unité de pensée et réaffirme la nécessité du respect de la légalité.

---

[1]Entretien avec Jean-Claude Martinez, 22 juillet 1991, permanence du Front national de Montpellier, 13 rue Durand, Montpellier.

[2]Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Jean Noli, "Assemblée, le Front national va jouer la respectabilité", *Le Point*, no 706, 31 mars 1986, p. 53.

La stratégie immédiate du groupe FN est arrêtée le lundi 7 avril par son président, Jean-Marie Le Pen, les quatre vice-présidents, Jean-Pierre Stirbois, Dominique Chaboche, Bruno Mégret, Yvon Briant, et le secrétaire, Jean-Yves le Gallou. Il n'est pas question de renouveler les erreurs du poujadisme de 1956 et de s'enliser dans une opposition systématique, mais bien de proposer des idées constructives. Conscients de représenter "l'émergence d'une force politique nouvelle issue de problèmes concrets (immigration, dénatalité, bureaucratie, insécurité) qui compte pour le moment trois millions d'électeurs", ils veulent "faire progresser leurs idées pour qu'un jour, avec l'appui d'une majorité de Français, ils puissent atteindre le pouvoir dans le cadre des institutions"[1]. Le socialisme est toujours l'ennemi irréductible. Le groupe réaffirme son hostilité à toute forme de cohabitation avec le président de la République, mais sa position est moins catégorique à l'égard de la droite traditionnelle et du soutien ou de l'opposition à la nouvelle majorité. De nouveau, Jean-Marie Le Pen affirme:

> Nous ne soutiendrons aucun des gouvernements tant que le président de la République sera en place et nous sommes opposés à toute politique de collaboration ouverte et feutrée avec quelque forme de social-démocratie que ce soit.[2]

L'objectif primordial du groupe est d'aiguillonner le gouvernement vers une politique de droite radicale en exerçant pleinement son rôle parlementaire. La position à adopter vis-à-vis de la majorité de droite traditionnelle dépendra de l'attitude du gouvernement, comme l'explique Le Pen:

> La balle est dans le camp de Chirac. Si celui-ci fait du scrutin majoritaire l'un des thèmes majeurs de son discours de politique générale, que l'on ne compte pas sur nous. En revanche, s'il met l'accent sur les réformes économiques et sociales, pourquoi ne l'aiderions-nous pas?[3]

Le président du groupe FN insiste sur les deux objectifs primordiaux pour cette première session parlementaire: prouver la qualité de ses députés et aiguillonner le gouvernement vers une politique de droite radicale. Interrogé sur le rôle qu'il compte jouer à l'Assemblée nationale, il répond:

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Jean Noli, *Le Point*, 31 mars 1986.
[2]Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Joseph Massé-Scaron, "Le Pen durcit le ton", *Le Figaro*, 20 mars 1986.
[3]Propos rapportés par Joseph Massé-Scaron, "Les députés Front national à la recherche d'une stratégie", *Le Figaro*, 8 avril 1986.

> Nous allons d'abord étonner. Etonner par la qualité de nos députés: le pays va pouvoir se rendre compte que nous ne sommes ni affreux, ni sales, ni méchants, comme on a voulu le lui faire croire. [...] Nous allons ensuite jouer le rôle d'aiguillon pour rappeler à la majorité les engagements électoraux qu'elle serait tentée d'oublier, notamment en matière d'insécurité, de réforme fiscale ou de politique familiale. Nous déposerons trois propositions de loi dès cette session: le rétablissement de la peine de mort, la réforme du code de la nationalité, l'instauration d'une incompatibilité entre mandat politique et fonction publique[1].

Un thème majeur est dégagé, la défense du Parlement, que président du groupe comme députés exploiteront abondamment dans leurs interventions à la tribune de l'Assemblée nationale. Une démocratie plus vivante doit passer par un nouvel équilibre entre exécutif et législatif. Le groupe FN se posera en défenseur de l'institution parlementaire car il y a une disproportion excessive entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif due à l'accroissement des pouvoirs respectifs du président de la République et du premier ministre, mais aussi en raison de l'augmentation inquiétante de la bureaucratie. Le FN qui refuse l'hégémonie du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif propose "une redistribution des forces et le retour à une démocratie plus vivante"[2] par le recours plus fréquent au référendum, en particulier le référendum d'initiative populaire, (sans se soucier, semblerait-il, de l'illogisme de semblable mesure dans le contexte de la défense du Parlement), et par un contrôle parlementaire accru sur l'action gouvernementale comme sur l'administration:

> En ce qui concerne le recours à la procédure des ordonnances, nous pensons que le déclin du Parlement, depuis trente ans, a donné des pouvoirs exorbitants à l'administration. Il faut défendre l'institution parlementaire contre cette évolution. Ce principe pose, on peut l'admettre, des exceptions, à condition qu'elles soient rares et justifiées par la nécessité d'éviter de longs débats, par exemple pour un train de mesures économiques urgentes. En revanche, utiliser la procédure des ordonnances pour forcer la main au Parlement dans une matière comme celle du droit électoral est un abus. Le Parlement est là pour discuter et voter la loi, c'est la règle. Il est anormal que la

---

[1]Propos de Jean-Marie le Pen recueillis par Michel de Jaeghere, "La main des intouchables", Valeurs Actuelles, 31 mars 1986, pp. 18-19.

[2]Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Sophie Huet, "Le Pen, redonner son rôle au Parlement", *Le Figaro*, 18 avril 1986.

> connivence de Messieurs Chirac et Mitterrand permette d'éviter le débat devant les élus de la nation[1] .

L'entrée du FN au Parlement coïncidait avec une nouvelle étape de la Ve République, la cohabitation, encore jamais expérimentée. La charte constitutionnelle de la Ve République avait initialement donné à ce régime un caractère hybride, à la fois parlementaire et présidentiel, sans qu'il fût ouvertement l'un ou l'autre. Le référendum de 1962 avait fait pencher la balance du pouvoir du côté présidentiel, déséquilibre encore accentué par le fait majoritaire. Bien que la Constitution de 1958 eût établi une dyarchie à la tête de l'Etat, répartissant les responsabilités entre un président de la République, élu, et un premier ministre, nommé par le président, la pratique politique avait jusqu'alors fait coïncider les résultats des élections législatives et des élections présidentielles, donnant au président une majorité parlementaire du même bord politique conduite par un premier ministre dont il escomptait le soutien. Le fait majoritaire asseyait la stabilité du régime mais affaiblissait les pouvoirs du Parlement dont beaucoup dénonçaient la faiblesse. On l'accusait de n'être qu'une chambre d'enregistrement, donnant double légitimité au président et à son premier ministre.

Les élections législatives de 1986 mirent fin à ce système en opposant une majorité parlementaire de droite conduite par un premier ministre de droite à un chef d'Etat de gauche. François Mitterrand respecta la Constitution et, dès le lendemain des élections, annonça dans une déclaration télévisée qu'après avoir constaté l'existence d'une nouvelle majorité politique, il choisissait le premier ministre dans les rangs de celle-ci. Le mardi 18 mars, il convoqua Jacques Chirac et, au cours d'un long entretien de plus de deux heures, les deux hommes mirent au point la composition d'un gouvernement acceptable aux deux parties. Le 20 mars, Jacques Chirac fut nommé à Matignon et la cohabitation commença effectivement le samedi 22 mars avec le premier conseil des ministres présidé par François Mitterrand, réduit à son rôle d'arbitre et aux seules responsabilités que lui donnaient la Constitution. La cohabitation ne pouvait pas être cogestion puisque les protagonistes de 1986 défendaient des positions opposées[2]. Il fallait donc que leurs domaines réciproques fussent bien délimités. La Constitution de 1958 redevenait le fil d'Ariane de cette situation nouvelle. Jacques Chirac comme François Mitterrand s'engageaient à suivre

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Michel de Jaeghere, *Valeurs Actuelles*, 31 mars 1986.

[2]La cohabitation 1993 (Edouard Balladur-François Mitterrand) se déroulera dans des circonstances différentes. Instruits par l'expérience, président et premier ministre font preuve d'une volonté beaucoup plus affirmée d'éviter les heurts et les conflits potentiels.

4.1 Le groupe parlementaire FN

Fort de ses trente-cinq députés, le Front national peut former un groupe parlementaire, sous la dénomination groupe Front national (Rassemblement National), et bénéficier des avantages accordés aux groupes parlementaires par le Règlement de l'Assemblée nationale qui arrête les modalités de constitution du groupe, trente membres en 1986[1].

Formés par la réunion de députés professant les mêmes opinions, les groupes parlementaires sont les organes de travail fondamentaux de l'Assemblée nationale. Au nombre de cinq à la VIIIe Législature, ils représentent fidèlement les grands courants politiques de la nation et disposent au Palais-Bourbon d'un pouvoir de nomination. Les présidents de groupe désignent leurs candidats au Bureau de l'Assemblée nationale (article 10 alinéa 3 du règlement). Les places dans l'hémicycle sont attribuées au groupe et non aux députés individuellement (article 22). Les groupes disposent dans les commissions d'un nombre de sièges proportionnel à leur importance numérique (article 37), les affectations relevant du pouvoir de proposition du président de groupe (article 25). Les mêmes dispositions s'appliquent aux commissions spéciales (article 34). En séance publique, les présidents de groupe pèsent sur la procédure. Ils peuvent, par exemple, demander la constitution d'une commission spéciale ou s'y opposer (articles 31 et 32), exiger une suspension de séance (article 58, alinéa 3) ou la vérification du quorum (article 61), s'opposer à un vote sans débat demandé par le gouvernement (article 104 alinéa 3). Les temps de parole sont globalement répartis entre les différents groupes (article 49) et les présidents désignent ensuite leurs orateurs.

a) Composition du groupe FN

Les 35 députés qui forment le groupe FN ne sont pas exactement les 35 personnalités qui ont été élues le 16 mars 1986. La loi sur le cumul des mandats interdisant l'exercice de plus de deux mandats ou fonctions importantes par élu[2], quelques élus FN ont préféré céder leur place au suivant de liste, comme Olivier

---

[1]Le nombre des députés requis pour former un groupe parlementaire sera réduit à vingt après les élections législatives de 1988 pour assurer la survie du groupe communiste.

[2]Le processus de réduction du cumul des mandats ne sera mis en oeuvre qu'à partir de janvier 1987. Les députés seront mis au pied du mur en 1988. De nombreux députés sont concernés par ce texte. Près d'un parlementaire sur deux détient un mandat de maire, plus d'une centaine sont conseillers généraux et plusieurs siègent aussi au Parlement européen. Au sein des formations politiques traditionnelles, on a choisi de ne pas faire preuve d'un zèle prématuré.

un code de bonne conduite constitutionnelle bâti sur le principe "la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution"[1]

La cohabitation faisait de Jacques Chirac le détenteur du pouvoir. Le président ne pouvait que brider les entreprises gouvernementales dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles, notamment là où un consensus s'avérait nécessaire, politique étrangère et défense. Cependant, des zones d'ombre pouvaient donner à François Mitterrand un certain contrôle sur le gouvernement. Une ambiguité existe sur l'article 13 alinéa 1 qui stipule que "le président signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres". Peut-il refuser de signer si ces derniers sont contraires à ses options politiques ou doit-il les accepter? Il ne peut pas refuser de promulguer les lois votées par le Parlement. En revanche, la Constitution est muette sur les décrets et ordonnances. Par contre, le chef de l'Etat peut opposer son veto à la convocation du Parlement décidée en session extraordinaire, convocation décidée par le premier ministre mais qui nécessite un décret signé par le président. Il peut également s'opposer à la nomination des principaux fonctionnaires décidée en conseil des ministres, qui relève des ministres par délégation du chef de l'Etat. Le président peut donc exercer un pouvoir d'interprétation de la Constitution dans tous les domaines où le Conseil constitutionnel n'est pas compétent.

Le Parlement devrait sortir renforcé de ce changement d'équilibre politique. Conservant son rôle de soutien au gouvernement, il devient essentiel au premier ministre qui doit disposer d'une majorité parlementaire constante et suffisante pour appliquer le programme politique sur lequel il a été élu. Le groupe FN avait peut-être une chance de jouer un rôle parlementaire déterminant. La coalition RPR-UDF pouvait s'avérer insuffisante numériquement. Le groupe RPR comptait 150 députés, plus 8 apparentés RPR, le groupe UDF 114, plus 16 apparentés UDF, soit une majorité de 288 sur 577, ou 49,9%. L'opposition de gauche comptait 198 socialistes, plus 13 apparentés socialistes, et 32 communistes, plus 3 apparentés communistes, soit 246 députés sur 577, ou 42,6%. le groupe FN comptait 35 députés, soit 6,1%, tout comme le groupe communiste (tableau 4.2). Le FN pouvait ainsi jouer un rôle déterminant dans le vote de la loi si la majorité ne parvenait pas à maintenir son unité. Les votes FN additionnés à ceux de l'opposition de gauche pourraient-ils mettre en échec une majorité désunie? Le groupe ne pouvait déposer à lui tout seul une motion de censure puisqu'il fallait cinquante signatures mais des formes d'alliance ou de guerilla étaient possibles. Il avait pour lui l'atout d'être une force nouvelle dont on ne connaissait pas les réactions et qu'il fallait tester. Pourrait-il

---

[1]Message au Parlement du président de la République, lu par le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas, mardi 8 avril 1986, *Bulletin de l'Assemblée nationale*, no 6, 16 avril 1986, pp. 4-6.

jouer le rôle d'arbitre, à même d'influencer le sort du gouvernement et de sa politique.

La déclaration politique du groupe FN, remise traditionnellement à la présidence de l'Assemblée nationale le 2 avril 1986, conformément à l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale, réaffirmait, en un résumé quelque peu désordonné, les grands principes qu'il entendait défendre à l'Assemblée: son attachement à la préférence nationale, son refus de toute forme de socialisme, sa fidélité à la liberté d'expression, sa volonté de défendre la sécurité (retour à la peine de mort), l'économie libérale et le Parlement[1]. La pratique parlementaire vérifierait-elle les déclarations d'intention du groupe FN ? Dans l'immédiat, il entendait marquer sa présence au Palais-Bourbon et influer tout d'abord sur la mise en place des instances de l'Assemblée nationale.

---

[1]Déclaration du groupe parlementaire FN, *Bulletin de l'Assemblée nationale*, no 1, 9 avril 1986, pp. 31-32.

Tableau 4.2 Effectifs des groupes parlementaires de la VIIIe Législature
2 avril 1986.

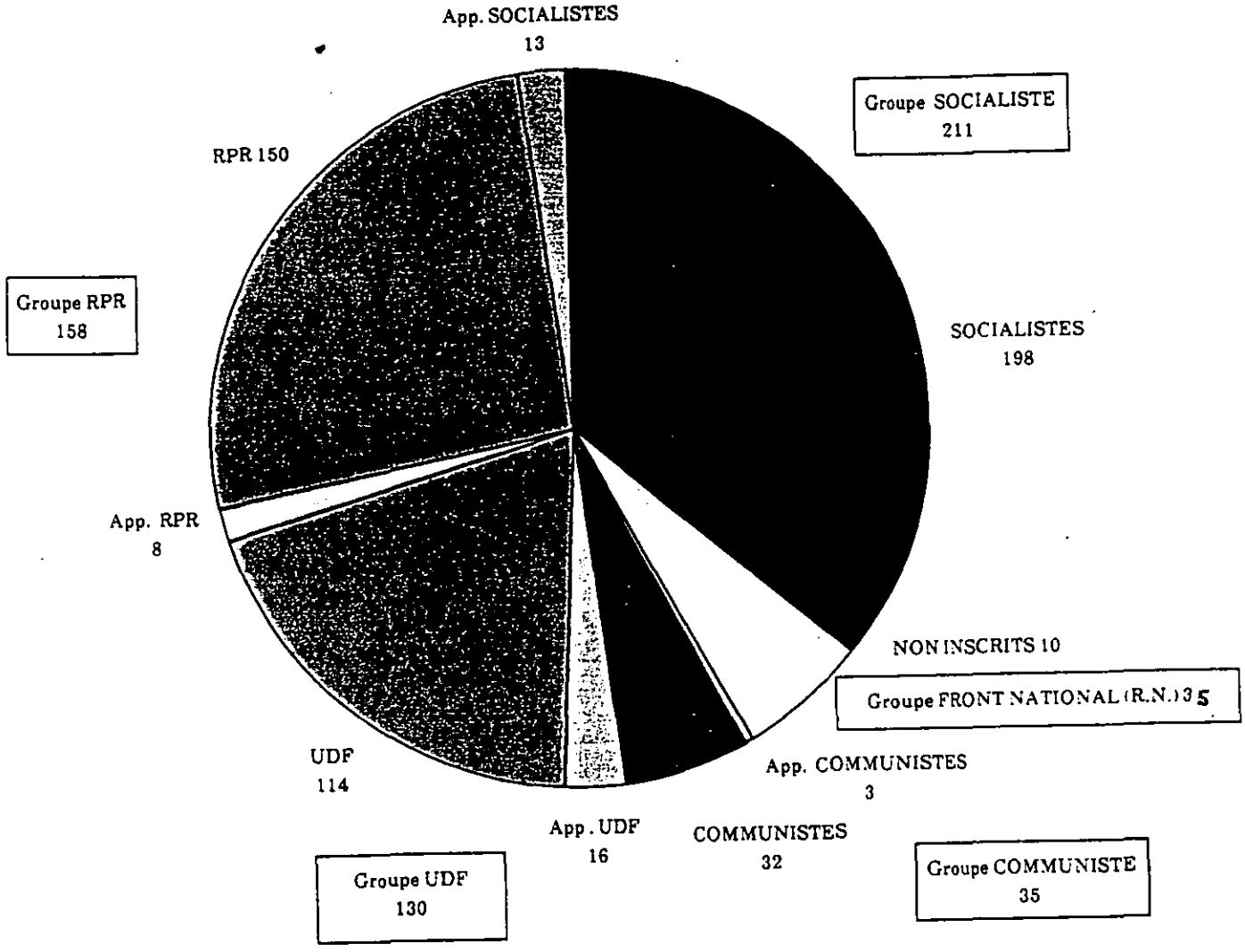

Source: *Bulletin de l'Assemblée nationale, statistiques 1986*, numéro spécial, mars 1987.

4.2 Mise en place des instances de la VIIIe Législature: le groupe FN entend imposer sa présence

577 députés, dont 281 "nouveaux", prirent place, le mercredi 2 avril 1986, dans l'hémicycle bondé de l'Assemblée nationale pour assister à la cérémonie d'ouverture du Parlement[1]. La constitution du bureau d'âge (composé du doyen et des six plus jeunes députés), l'allocation du doyen d'âge, l'élection du président de l'Assemblée à bulletin secret et du bureau de l'Assemblée, la répartition des députés dans les six commissions s'effectuent généralement sans incident. Le FN rompit avec cette tradition et transforma la toute première séance de la VIIIe Législature en évènement médiatique et politique afin de concentrer l'attention de l'opinion publique sur son entrée au Parlement. La session débuta calmement. Les députés, placés par ordre alphabétique comme toujours pour la première séance, écoutèrent le discours prononcé par Edouard Frédéric-Dupont, député FN et doyen de l'Assemblée, en l'absence de Marcel Dassault, trop fatigué pour présider la séance. Les incidents commencèrent avec l'élection du président de l'Assemblée.

a) Election du président de l'Assemblée nationale

L'élection de Jacques Chaban-Delmas semblait, à première vue, assurée. Candidat de la majorité après le retrait (à contre-coeur) de Valéry Giscard d'Estaing, il était considéré parti gagnant dès le premier tour. Le gouvernement avait imaginé un scénario simple et juridiquement sûr, croyait-il, pour éviter que les vingt-sept voix des ministres et des secrétaires d'Etat ne fussent neutralisées lors du vote. Les vingt-sept ministres députés avaient immédiatement démissionné de leur mandat parlementaire. Les circonscriptions n'existant plus depuis l'instauration de la proportionnelle (loi du 10 juillet 1985), des législatives partielles n'étaient plus possibles. Les candidats venant sur une liste immédiatement après le premier candidat élu sont appelés à remplacer les députés élus sur cette liste dont le siège deviendrait vacant, quelle qu'en soit la cause. Les vingt-sept membres du gouvernement, en abandonnant leur mandat parlementaire, donnent à leurs suivants de liste la possibilité de siéger à leur place, et donc de voter dans le même sens qu'eux. L'élection du président de l'Assemblée aurait donc dû se dérouler vite et sans surprise. Ce ne fut pas le cas.

---

[1]L'Assemblée nationale tient de plein droit deux sessions ordinaires par an. La première s'ouvre le 2 octobre et dure 80 jours. La seconde s'ouvre le 2 avril et ne peut excéder 90 jours. Elle peut, en outre, être réunie en session extraordinaire sur un ordre du jour déterminé, soit à la demande du premier ministre, soit à celle de la majorité des députés, par décret du président de la République.

Le compte-rendu des débats parlementaires du Journal officiel et la presse des 3,4 et 5 avril permettent de recréer le premier incident de séance qui éclata une demi-heure seulement après l'ouverture de la VIIIe Législature.

> Monsieur le président, rappel au règlement [...] Il ne doit y avoir dans cette salle que les cinq cent soixante dix-sept députés élus le 17 mars...les remplaçants des vingt-sept parlementaires entrés le 20 mars au gouvernement doivent être expulsés avant l'élection du président de l'Assemblée[1]

s'écrie une voix inconnue.

Une autre voix que l'on reconnaît comme celle du communiste Ducoloné tonne:

> Taisez-vous, Martinez ! il n'y a pas de discussion ! je suis un ancien déporté![2]

Des pupitres claquent. La voix du premier intervenant reprend:

> Détournement de loi...

Dans la tribune on s'affole:

> Quoi ? Que dit-il ? Qui est-ce ? Martinez ? qui ça ? un socialiste ? non, un type du Front national![3]

La séance est suspendue. En moins d'une minute, les tribunes et l'hémicycle se vident. La salle des Quatre-Colonnes se remplit. Environné de projecteurs et de micros, Jean-Marie Le Pen improvise une conférence de presse:

> L'essentiel est de prendre date. Qu'elle soit de godillots ou de chausses rouges, cette assemblée a toujours vécue couchée devant l'exécutif. L'U.D.F. et le R.P.R. prétendent avoir la majorité. Ils n'ont qu'une petite minorité qui ne suffit pas pour imposer sa loi[4].

Pourquoi, pour une entrée en scène aussi fracassante, a-t-il poussé en avant un inconnu, Jean-Claude Martinez ?

> Parce que c'est un remarquable professeur de droit. Moi, je me réserve pour une autre grande occasion [5].

---

[1] *Le Figaro Magazine*, 5 avril 1986, pp. 98-99.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] Ibid.

La sonnerie retentit. Vite, on remonte en séance. Edouard Frédéric-Dupont lit les résultats du premier tour: 271 voix pour Chaban-Delmas alors qu'il lui en faudrait 274. L'élection du président se déroulant à bulletin secret à la tribune, aucune analyse du vote n'est présentée, qui permettrait de recenser l'attitude des députés. Il y a eu 561 votants sur 577, une quinzaine d'absents donc. Les 561 votes se répartissent ainsi:

- blancs ou nuls: 14
- Jacques Chaban-Delmas: 271
- André Labarrère (PS): 207
- Yann Piat (FN): 36
- Guy Ducoloné (PC): 33

Il a ainsi manqué 21 voix au maire de Bordeaux, dans un groupe RPR-UDF qui compte 298 députés, pour atteindre la majorité (292 au total). Il en a manqué 4 à André Labarrère, sur un total de 211, et 2 à Guy Ducoloné, sur les 35 députés communistes. Quant à Yann Piat, elle obtient 36 suffrages alors que 32 députés FN seuls avaient pris part au vote. Les bulletins blancs viendraient-ils de la majorité RPR-UDF comme les quatre voix imprévues du FN? possible mais invérifiable, puisque le scrutin se fait à bulletin secret.

Nouvelle suspension de séance. Nouvelle conférence de presse pour Jean-Marie Le Pen. Attroupement autour de Jean-Claude Martinez qui s'amuse énormément:

> Moi ! un va-t-en-guerre ! J'aurais dû y aller bien plus fort![1]

proteste-t-il.

Jacques Chaban-Delmas est élu au second tour par 282 voix sur 562 votants et 554 suffrages exprimés, gagnant 11 voix tandis que les bulletins blancs diminuent de 5, que le FN perd 2 voix et le PS 2.

Le FN a atteint un premier objectif.

> On attendait des crânes rasés ou des ex-poujadistes aux idées bornées. On a vu des professionnels, des universitaires compétents qui comprenaient et utilisaient les mécanismes parlementaires ausi bien, si ce n'est mieux, que les politiciens reconnus. Ce fut un des grands jours de la VIIIe Législature.[2]

commente, cinq ans plus tard, Jean-Claude Martinez, député FN de l'Hérault et principal acteur de l'incident. Le groupe FN était bien décidé à profiter au maximum

---

[1]Ibid.

[2]Entretien avec Jean-Claude Martinez à la permanence Front national de Montpellier, 13 rue Durand, Montpellier, 22 juillet 1991.

de la tribune qui lui était offerte. Jean-Claude Martinez et les juristes du Front national, Bruno Gollnisch, Pascal Arrighi, Jean-Yves Le Gallou et Me Biaggi, s'étaient immédiatement et habilement saisis du premier litige qui se présentait et que le gouvernement croyait avoir esquivé: la démission des ministres au profit de leurs suivants de liste. L'analyse des légistes du Front national avait été plus retorse que celle du gouvernement. La Constitution de 1958 instaure une incompatibilité entre le mandat de député et les fonctions de membres du gouvernement. La loi organique qui fixe les modalités d'application de cette règle dispose qu'elle prend effet "à expiration du délai d'un mois à compter de la nomination du député comme membre du gouvernement". Pendant ce délai, le député membre du gouvernement ne peut prendre part à aucun scrutin. L'incompatibilité ne prend pas effet si le gouvernement est démissionnaire avant expiration du dit délai" (article LO 153). Le même texte précise: " les mesures nécessaires pour remplacer un membre du gouvernement dans son mandat de député sont prises dans le mois qui suit le délai prévu à l'article LO 153" (article LO 177). Il ressort de l'ensemble de ces dispositions que les ministres démissionnaires de leur mandat parlementaire ne peuvent être remplacés dans le mois qui suit leur nomination au gouvernement. Au-delà même de ce délai, souligne Jean-Claude Martinez, la démission est interdite à tout parlementaire dont l'élection fait l'objet d'une contestation. L'article 6 du règlement de l'Assemblée prévoit en effet qu'un député ne peut en ce cas se démettre de son mandat qu'après la notification de la décision rendue par le Conseil constitutionnel, juge du contentieux électoral en matière législative. Or, si le 1er avril, les recours qui avaient été formés contre l'élection de Jacques Chirac, Pierre Méhaignerie et Alain Madelin avaient été rejetés, les requêtes concernant Alain Carignon (Isère), Didier Bariani et Robert Pandraud (Seine-Saint-Denis), Lucette Michaud-Chevry (Guadeloupe) n'ont pas encore été examinées. Charles Pasqua a néanmoins adressé, le jour-même de l'ouverture de la session parlementaire une recension des députés de laquelle avaient disparu les noms des ministres et où figuraient, à côté des élus du 16 mars, les vingt-sept remplaçants des membres du gouvernement, leurs suivants sur les listes des élections législatives.

> C'est un coup d'état sur le modèle du 18 Brumaire![1]

proteste Jean-Marie Le Pen alors que Jean-Claude Martinez explique:

> Il n'appartient pas au gouvernement de déterminer lui-même la composition de l'Assemblée. On a violé l'article 16 de la Déclaration

---

[1] *Le Figaro Magazine*, 5 avril 1986, p. 99.

> des droits de l'homme, selon lequel toute société qui n'a pas de séparation des pouvoirs n'a pas de constitution[1].

et Pascal Arrighi de renchérir:

> Mon compatriote, un tantinet bonapartiste, le ministre de l'Intérieur, a changé la liste des députés élus. Un tel acte est sans précédent dans l'histoire de la République. Le fait de vouloir assurer une majorité aux seuls membres du RPR-UDF ne saurait justifier une telle monstruosité juridique[2].

Controverse gratuite? Assaut de pointillisme juridique? En fait, manoeuvre des plus habiles pour démontrer la fragilité de la nouvelle majorité, reprise aussitôt par l'opposition de gauche. Pierre Joxe conteste lui-aussi la validité de l'élection de J. Chaban-Delmas:

> Nous n'avons pas voulu perturber le scrutin mais il y a eu violation du droit qui augure mal de la façon dont certains membres du gouvernement conçoivent le droit et la nécessité du respect du droit[3].

En fait, rien ne permet de faire appliquer les textes auxquels le FN se réfère. Le Conseil constitutionnel n'est pas compétent pour sanctionner une élection irrégulière à la présidence de l'Assemblée. L'acte administratif par lequel Charles Pasqua a intégré à l'Assemblée les vingt-sept remplaçants des ministres paraît fort devoir être considéré comme un acte de nature politique concernant les rapports de l'exécutif et du législatif. A ce titre, selon la jurisprudence, il échappe au contrôle du juge administratif. Cependant, toutes les lois qui pourraient être adoptées par l'Assemblée avant le 20 avril, un mois après la nomination des ministres, ou avec le concours de députés remplaçant des membres du gouvernement dont l'élection resterait contestée, seront susceptibles d'être déférées, sur ce point, au Conseil constitutionnel.

La vigueur de la contestation engagée par le FN a prouvé, dès le premier jour, qu'il n'entendait pas rester inerte au sein du Parlement. Plus d'un député du RPR ou de l'UDF s'alarment désormais d'une ardeur procédurière qui pourrait les contraindre à des scrutins publics systématiques, à un respect permanent du quorum, à une présence en commission rendue indispensable par l'étroitesse de la majorité.

Le groupe FN maintint la même pression sur l'élection du bureau et la répartition des députés dans les six commissions. Le bureau et les commissions sont les

---

[1]Ibid.
[2]Ibid.
[3]Ibid.

principaux organes de l'Assemblée. Avec les groupes politiques, ils font partie intégrante de son organisation et concourent à son fonctionnement. Le bureau est composé du président de l'Assemblée nationale élu pour toute la durée de la législature, des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires élus chaque année au début de la session d'avril.

b) Election du bureau de l'Assemblée nationale

L'élection du bureau fut, elle aussi, laborieuse et rendue plus difficile par la présence du Front national. Le règlement de l'Assemblée prévoit que l'élection des membres du bureau a lieu "en s'efforçant de reproduire au sein du bureau la configuration politique de l'Assemblée" (article 10 alinéa 2). Un système complexe de points permet d'équilibrer au mieux les postes à pourvoir en fonction des forces en présence. Tout dépend en définitive de l'élection du président. La présidence, selon le principe des poupées russes, enferme le bureau de l'Assemblée qui, à son tour, enferme les présidences des commissions. La composition se faisant traditionnellement sur un accord entre les différents groupes politiques, la présence du Front national compliquait les débats. Les groupes socialistes et communistes refusèrent toute possibilité de liste commune avec le FN. André Lajoinie, président du groupe communiste, annonça qu'

> il refuserait tout consensus permettant de cautionner l'accession du Front national à des postes de responsabilité[1].

Pierre Joxe lui emboîta le pas et affirma que son groupe

> refuserait la procédure de la liste commune. La droite prendra ses responsabilités. Nous ne voulons pas avoir à discuter ni à présenter de liste commune avec le Front national[2].

Le bureau est élu par scrutin de liste, avec trois votes, un pour les six vice-présidents, un pour les trois questeurs, un pour les douze secrétaires. Les candidatures pour les postes de questeurs n'étant pas supérieures au nombre de postes à pourvoir, il n'y eut pas lieu de voter. Par contre, trois tours de scrutin furent nécessaires pour les six vice-présidents. Huit candidats étaient en lice: un RPR, deux UDF, trois PS, un PC, un FN. Pascal Arrighi recueillit au premier tour cinquante-

---

[1]Propos rapportés par Sophie Huet, "L'élection du bureau de l'Assemblée nationale", *Le Figaro*, 5-6 avril 1986.
[2]Ibid.

quatre voix, soit vingt de plus que les élus du FN. De nouveau, on se perd en conjonctures sur l'origine de ces voix.

Plus on nous connaît, plus on nous aime[1]

raille Jean-Marie Le Pen.

Serait-ce plutôt les effets d'une fronde des élus méridionaux qui déplorent l'anathème jeté sur le Front national par les états-majors parisiens? Pascal Arrighi se maintient au second tour avec quarante-six voix, continuant à jouir d'un renfort hors du FN. Finalement trois socialistes, deux UDF et un RPR sont élus.

Un accord fut conclu pour la désignation des secrétaires. Le FN obtint seulement deux postes de secrétaire sur douze. Yvon Briant et Bruno Gollnisch aideraient à assurer le contrôle des scrutins et à certifier l'exactitude des procès-verbaux de séance. Ces deux secrétaires se maintiendront tout au long de la VIIIe Législature[2].

c) Désignation des commissions permanentes

Restaient à répartir les cinq cent soixante dix sept députés dans les six commissions permanentes, rouages essentiels de l'Assemblée qui remplissent les fonctions incombant au pouvoir législatif: s'informer pour faire la loi et contrôler l'exécutif. Le nombre des membres de chaque commission est déterminé de façon que chaque député appartienne à l'une d'entre elles. La répartition est faite par accord amiable entre les présidents de groupe, chacun disposant d'un quota de sièges proportionnel à son importance dans l'Assemblée. De nouveau, la présence FN posait problème. La majorité de droite aurait voulu conserver la main-mise sur chaque commission; pour ce faire, en raison de sa très faible majorité, il lui aurait fallu accepter un accord avec le FN. Elle s'y refusa et les députés RPR et UDF acceptèrent d'être minoritaires à la commission de la production et des échanges. J. Chirac avait cependant réussi à placer des hommes sûrs aux postes stratégiques des Finances (Michel d'Ornano), des Affaires étrangères (Jean Lecanuet), des Affaires sociales (Jacques Barrot) et de la Production et des Echanges (Jacques Dominati). Le FN répartit ses députés dans chaque commission.

- Commission des affaires culturelles, familiales, sociales: François Bachelot, Pierre Ceyrac, Gabriel Domenech, Guy Herlory, Jean-François Jalkh, Albert Peyron, Yannick Piat, Robert Spieler.
- Commission des affaires étrangères: Charles de Chambrun, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen, Michel de Rostolan.

---

[1]Ibid.

[2]Rappelons que Yvon Briant quittera le groupe FN le 9 juillet 1986.

- Commission de la défense nationale et des forces armées: Yvon Briant, Roger Holeindre, Jacques Peyrat, Jean-Pierre Reveau, Pierre Sergent.
- Commission des finances, de l'économie générale et du plan: Pascal Arrighi, Christian Baeckeroot, Pierre Descaves, Jean-Claude Martinez, Bruno Mégret.
- Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République: Ronald Perdomo, Pierre Sirgue, Jean-Pierre Stirbois, Georges-Paul Wagner.
- Commission de la production et des échanges: Jacques Bompard, Dominique Chaboche, Bruno Chauvière, Gérard Freulet, Guy Le Jaouen, Jean Roussel, Jean-Pierre Schénardi[1].

Les instances de l'Assemblée nationale étaient en place. Le groupe FN devait prouver son identité, affirmer son indépendance et s'acquitter de ses fonctions de législateur.

---

[1]*Bulletin de l'Assemblée nationale*, no 1, 9 avril 1986, pp. 37-40.

4.3 Le premier acte parlementaire de la VIIIe Législature (vote de confiance sur la déclaration de politique générale du gouvernement faite par Jacques Chirac): le Front national affirme son indépendance et se situe dans l'opposition

Le métier d'un député est d'abord de faire la loi, ensuite de contrôler l'action du gouvernement. Le domaine de la loi, énuméré par l'article 34 de la Constitution, comprend essentiellement les libertés publiques, la détermination des crimes et délits, l'impôt, le budget, les principes fondamentaux de la défense nationale, de l'administration des collectivités locales, de l'enseignement, du régime de la propriété, du droit du travail et de la Sécurité sociale. L'Assemblée a également compétence en matière de traités internationaux et de révision de la Constitution.

Il nous faut examiner le rôle joué par le groupe FN dans la procédure législative pendant la VIIIe Législature: initiative de la loi (propositions de loi et propositions de résolution), examen en commission[1], examen en séance publique, votes; tout comme le contrôle exercé sur le gouvernement par les députés FN: interventions et questions posées en séance publique (questions orales, questions au gouvernement, questions à un ministre), questions écrites, discussion et vote du budget, débat sur le programme ou sur une déclaration de politique du gouvernement, motion de censure.

Le premier acte parlementaire de la VIIIe Législature, le vote de confiance demandé par Jacques Chirac sur la déclaration de politique générale du gouvernement pour s'assurer de la solidité de sa majorité, conduisit le groupe FN à se démarquer officiellement de la droite majoritaire et à faire ses preuves comme parti parlementaire d'opposition de droite.

a) Vote de confiance sur la déclaration de politique générale du gouvernement

Jacques Chirac prit immédiatement l'offensive. Cette précipitation répondait à son caractère mais elle était due également aux circonstances de l'instant. Le premier ministre disposait de très peu de temps pour tenir les promesses faites pendant la campagne électorale, les élections présidentielles étant dans deux ans. Il avait annoncé qu'il allait utiliser pleinement l'initiative parlementaire afin d'accélérer et contracter au maximum le débat parlementaire[2]. L'article 38 de la Constitution

---

[1]Les compte-rendus des travaux en commission sont volumineux et abondent en détails superflus. J'ai volontairement concentré mon analyse sur les rapports de commission qui concernaient les points que je voulais étudier plus spécialement.

[2]Déclaration de Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville, jeudi 20 mars, *Le Figaro*, 24 mars 1986.

donne au gouvernement le pouvoir de demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Le Parlement délègue ainsi ses pouvoirs législatifs au gouvernement à la demande précise de celui-ci, par le biais d'une loi d'habilitation qui donne au gouvernement autorisation de légiférer par ordonnances sur un projet de loi particulier, en l'occurrence les mesures économiques et sociales relatives au redressement de l'économie (participation des travailleurs et dénationalisations) et au rétablissement du scrutin majoritaire.

Avant même d'avoir commencé, la cohabitation se heurtait à son premier obstacle car cette politique allait à l'encontre de celle qui avait été suivie par le président de la République depuis 1981. François Mitterrand avait déjà fait savoir qu'il ne signerait des ordonnances qu'en nombre limité et portant sur des sujets précis afin de respecter les règles du Parlement et à la condition qu'elles soient un progrès par rapport aux acquis. A l'issue du Conseil des ministres, il avait prononcé une deuxième mise en garde par l'intermédiaire d'un porte-parole de l'Elysée:

> Le président ne signerait pas d'ordonnances portant sur le principe et les modalités de la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981, qui transgresseraient des règles d'évaluation admises lors du passage du secteur privé au secteur public et qui entraîneraient des mesures contraires à la démocratisation du secteur public[1].

Il lui était pourtant difficile d'ignorer que, de 1981 à 1986, les gouvernements socialistes avaient fait un très large usage de l'article 38[2]. Les lois d'habilitation sont soumises au contrôle du Conseil constitutionnel. Si ce dernier en accepte la constitutionnalité, le président peut-il refuser de signer les ordonnances ainsi validées? Jusqu'à présent, la situation ne s'était jamais posée mais, comme établi précédemment, l'article 13 est ambigu. Certains juristes affirment que le président peut parfaitement opposer son veto; d'autres pensent que le président est moralement obligé de signer puisque, son parti ayant perdu les élections, la légitimité repose maintenant avec la nouvelle majorité. Une troisième position, celle de Michel Debré, refuse d'en faire un débat constitutionnel:

---

[1]Communiqué rapporté dans *Le Figaro*, 10 avril 1986.

[2]Cinq lois d'habilitation avaient été votées sous la gestion socialiste: deux sur des mesures sociales, une sur des mesures financières, deux sur le statut de la Nouvelle-Calédonie; soit l'adoption de 39 ordonnances, 19 dans le domaine social, 16 sur la Nouvelle-Calédonie, 4 en matière financière.

> C'est une question politique et non pas juridique. Si le chef de l'Etat refuse de signer les ordonnances, il y a conflit. Le gouvernement doit alors de nouveau poser la question de confiance à l'Assemblée nationale. Si celle-ci vote la confiance, le président doit se soumettre ou se démettre[1].

La phraséologie employée par le président Mitterrand était sybilline et sa portée restait floue mais c'était un avertissement du chef de l'Etat, la première manifestation d'une politique d'endiguement à laquelle Jacques Chirac opposa la résistance passive et choisit de poursuivre son but en minimisant toute opposition présidentielle. Mais pour cela, il lui fallait le soutien du Parlement, donc le soutien inconditionnel de sa majorité dans sa totalité. Et c'est là, au point de divergence, d'hostilité déclarée entre président et premier ministre, que le Parlement pouvait reprendre son rôle et que le groupe parlementaire Front national avait sa chance; il pouvait faire pencher l'équilibre d'un côté ou de l'autre en cas d'indécision ou de division de la majorité supportant le gouvernement.

Le premier acte de Jacques Chirac fut de s'assurer de la solidité de sa majorité et de poser au Parlement la question de confiance pour mener à bien la politique du gouvernement. L'article 49, alinéa 1, de la Constitution stipule que "le premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale". Il s'agit en fait de verrouiller sa majorité. Le premier ministre rencontra les deux groupes parlementaires RPR-UDF pendant une petite heure avant l'ouverture officielle de la séance fixée à 16 heures afin de leur expliquer sa position. Il monta ensuite à la tribune pour faire sa déclaration de politique générale et engager la responsabilité du nouveau gouvernement.

Après avoir exposé le calendrier de mise en oeuvre de la politique gouvernementale, le premier ministre annonça pour la session en cours plusieurs projets de loi:

- les deux premiers étaient des projets de lois d'habilitation. L'un devait habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnances en vue de conduire le redressement économique et social et comportait trois séries de mesures destinées à libéraliser la marche de l'économie, favoriser l'emploi des jeunes et permettre la privatisation d'un certain nombre d'entreprises. Le deuxième projet de loi d'habilitation portait sur le rétablissement du scrutin majoritaire.

---

[1]Charles Debbasch, "La vertu faussement outragéee", *Le Figaro*, 1er avril 1986.

- un projet de loi rectificative permettait de compléter les dotations budgétaires insuffisantes, de traduire en termes budgétaires le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, dégageait un train d'économies de dix milliards de francs, amorçait une remise en ordre de la fiscalité de l'épargne et définissait une amnistie douanière et fiscale.
- un certain nombre de projets avaient pour but de rendre aux entreprises une plus grande liberté de gestion de leurs effectifs en s'attaquant aux effets pervers de l'autorisation administrative de licenciement, en atténuant ceux produits par le franchissement de certains seuils, en permettant une décentralisation plus poussée de la négociation collective.
- un projet de loi de programme intervenait en vue du redressement économique et social des D.O.M. ainsi que des textes sur les T.O.M., notamment la Nouvelle-Calédonie.
- un projet relatif au développement de l'investissement immobilier et à l'accession à la propriété était également prévu.

D'ici l'été, plusieurs projets devaient être proposés, sur le thème "promouvoir une société de liberté":

- un projet de loi sur la communication; mise en place d'une commission nationale de la communication et des libertés, clarification des financements de l'audiovisuel, privatisation d'une partie de l'actuel service de l'audiovisuel.
- un projet de loi abrogeant la loi du 23 octobre 1984 sur la presse et la remplaçant par des dispositions qui garantissent véritablement la transparence et le pluralisme.
- une série de textes destinés à renforcer la sécurité des personnes et des biens: peine incompressible de trente ans en substitution à la peine de mort, renforcement de la répression d'association de malfaiteurs, révision du régime de récidive, extension des contrôles d'identité et mise en place de documents d'identité infalsifiables, et en même temps aménagement de l'organisation et des missions de la police nationale. Le gouvernement devait également prendre les mesures propres à relever le défi du terrorisme et à préserver l'identité de la communauté nationale.

Le ton du discours n'était pas sans rappeler les accents nationalistes des déclarations du Front national et ses thèmes de prédilection: défense de la famille et de l'éducation, dénonciation de l'insécurité, de l'immigration, du climat de décadence:

> ....les forces matérielles de la France ne sont pas les seules atteintes. Ses forces morales le sont également. La montée de la délinquance et de l'insécurité est en train de dégrader cette qualité de la vie que tant

> d'étrangers enviaient à notre pays et de créer une véritable angoisse dans le coeur d'un nombre croissant de nos concitoyens. Quant au terrorisme, ses plus récentes manifestations jettent un trouble de nature quasiment existencielle dans toutes les démocraties occidentales; la nôtre n'est pas, hélas, épargnée. Plus profondément encore, la France s'interroge sur son avenir en tant que nation, unie dans l'amour de la même culture et dans la volonté de vivre ensemble. D'un côté, l'accroissement ininterrompu de la population étrangère sur son sol, malgré l'arrêt officiel mais non contrôlé de l'immigration, de l'autre côté, l'hiver démographique qui engourdit notre dynamisme et ne nous permet même plus de renouveler nos générations...[1]

Insistant sur la nécessité de mériter la confiance, au-delà même du Parlement, de chacun des Français, Jacques Chirac engagea alors la responsabilité de son gouvernement sur sa déclaration de politique générale.

La procédure de l'engagement de responsabilité du gouvernement sur son programme est à distinguer de celle de l'engagement de responsabilité sur un texte. Celle-ci, prévue par l'alinéa 3 de l'article 49, permet au gouvernement de faire passer un projet de loi sans discussion détaillée en passant outre aux réticences éventuelles de sa majorité. Le texte est alors adopté si aucune motion de censure n'est votée. L'engagement de responsabilité du gouvernement sur son programme a un autre objet. Il s'agit de démontrer à l'opinion publique que le nouveau gouvernement tire sa légitimité de la nouvelle assemblée sortie des urnes, et surtout de sceller d'emblée le lien qui unit le gouvernement à la nouvelle majorité. La majorité parlementaire était faible et il était de notoriété publique que certains de ses membres n'avaient pour Jacques Chirac qu'une sympathie mitigée. Le scrutin étant à la tribune, les votes n'étaient pas secrets. Jacques Chirac amena ainsi ses députés à se prononcer clairement en début de législature en faveur de la politique qu'entendait conduire le gouvernement. La procédure de scrutin publique devait mettre le premier ministre à l'abri de toute mauvaise surprise. Qui prendrait la responsabilité, au sein de la majorité, de provoquer publiquement la chute du gouvernement? L'attitude à adopter vis à vis du Front national était un des problèmes qui risquaient d'accentuer les failles déjà profondes. Les votes pour la désignation des différentes instances de la nouvelle assemblée avaient montré que le Front national choisissait ses amis à l'intérieur des deux partis indistinctement, admettant ouvertement que "il est plus facile de voter pour ceux qui ne nous manifestent pas d'ostracisme" et soulignant à plaisir que

---

[1]J.O. - A.N. [C.R.], première séance du 9 avril 1986, déclaration du gouvernement et débats sur cette déclaration, p. 87.

"l'UDF a une attitude plus compréhensive que le RPR"[1]. Ces mêmes votes avaient également prouvé que certains membres de la droite classique ne comprenaient pas que le Front national fût exclu de toute responsabilité. Etait-ce simplement reconnaissance-renvoi d'ascenseur après les élections aux présidences de certains conseils régionaux acquises grâce à une alliance avec Le Pen? ou la manifestation d'une volonté d'élargir la majorité vers sa droite extrême?

Cette orientation allait dans le sens que désiraient le Front national et son président: légitimisation dans les institutions officielles, et par voie de conséquence dans l'opinion publique.

Le débat sur la déclaration de politique générale du gouvernement, prononcée par Jacques Chirac et suivie du vote de confiance, fournit à Jean-Marie Le Pen la plate-forme idéale pour exposer officiellement à la nation la stratégie du Front national.

b) Interventions FN

La prestation de Jean-Marie Le Pen, intervenant à la tribune sur la question de confiance posée par Jacques Chirac, fut largement rapportée par les commentateurs politiques qui soulignaient ses dons d'orateur et l'aisance d'un discours fait sans note et sous une forme brillante. Se présentant comme le porte-parole des députés du Front national et, à travers eux, des deux million sept cent mille voix qui se sont portées sur eux, il revendiquait le statut de "député à part entière" pour lui et ses compagnons:

> Avant de m'adresser au premier ministre, je m'adresserai à mes collègues, de quelque couleur politique qu'ils soient [...] Acceptent-ils de considérer que, conformément aux lois de la République et aux traditions de la démocratie, nous sommes dans cette Assemblée des députés à part entière? Nos électeurs et nous-mêmes peuvent-ils être considérés dans le pays comme des Français à part entière?[2]

Le président du groupe FN faisait ensuite état des calomnies dont son parti aurait fait l'objet pendant la campagne électorale. Il dénonçait la campagne de dénigrement dont il estimait avoir été victime pendant la campagne électorale et la pauvre image que donnait la presse du Rassemblement National:

> Nous avons de l'avis même de Monsieur Fabius posé de bonnes questions . Ce serait déjà un grand service que nous aurions rendu au

---

[1]Olivier Pognon, "La majorité appelée à se compter", *Le Figaro*, 9 avril 1986.
[2]J.O.-A.N. [C.R.], première séance du 9 avril 1986, p. 104.

pays, mais eussions-nous posé de mauvaises questions, cela aurait été notre droit[1].

L'essentiel de son intervention était alors consacré à la défense du Parlement:

> Le Parlement dans lequel nous nous trouvons réunis aujourd'hui n'a pas cessé tout au long de la Ve République de se voir dépouiller de ses prérogatives, dans le désir que l'on avait de ne plus voir se reproduire les errements de la IVe République, l'instabilité ministérielle, qui n'était d'ailleurs pas seulement due à la proportionnelle, comme on tente de nous le faire croire, mais bien souvent à la conjonction de voix politiques parfaitement contradictoires [...] La fonction du Parlement, c'est aussi, et peut-être surtout, de permettre la publicité du débat politique, lequel, de toute évidence, a intérêt à se passer ici plutôt que dans la rue. Qu'est-ce qu'un Parlement sinon, passez-moi l'image, une chambre de décompression des tensions politiques, économiques et sociales, un endroit privilégié où l'on parle, où l'on discute et où les affrontements ont lieu de façon pacifique et réglementée, plutôt que de façon anarchique et violente à l'extérieur? N'est-ce pas là une définition parfaitement démocratique du rôle du Parlement? Enfin, une de ses fonctions essentielles, qui remonte à ses origines mais qu'on semble malheureusement avoir oublié dans la praxis des trente dernières années, est de consentir l'impôt. Or, progressivement, notre Parlement s'est laissé déposséder de cette prérogative puisque les dépenses sociales du secteur public lui échappent totalement et qu'il ne peut, en outre, exercer son droit d'acceptation ou de refus que sur dix pour cent du budget national, quatre-vingt-dix pour cent des dépenses publiques étant automatiquement reconduites par le système regrettable des services votés. Il convient donc de rendre au Parlement dans le cadre constitutionnel qui est celui de la Ve République, les prérogatives qu'il a, malheureusement, sous l'empire du fait majoritaire, consenti à abdiquer. Il y a lieu, mesdames et messieurs les parlementaires, d'entreprendre la reconquête des

---

[1] "Le phénomène Le Pen procède de vraies questions auxquelles l'extrême droite apporte de fausses réponses". Propos de Laurent Fabius, alors premier ministre à Antenne 2, 5 septembre 1984.

> pouvoirs du Parlement, dans l'intérêt même du fonctionnement des pouvoirs publics et de la nation toute entière.

Venait ensuite une critique du scrutin majoritaire:

> Le scrutin proportionnel est accablé de tous les maux. Vous me direz que je plaide pour mon saint. Bien sûr. Mais je plaide surtout pour le droit de trois millions d'électeurs d'être représenté au Parlement [...] Il me semble qu'il y a une confusion de philosophie politique essentielle qui conduit à ne voir dans le système de scrutin qu'un moyen de créer une majorité pour soutenir le gouvernement. Mais le Parlement a d'autres fonctions que celle-là, surtout dans une constitution où la responsabilité de nommer le gouvernement a été très précisément confiée au Président de la République. Il n'y a rien de contradictoire à vouloir, comme le Front national, à la fois un exécutif fort et un Parlement disposant de droits réels, possédant la capacité de légiférer, la possibilité de contrôler l'exécutif et l'administration. Le scrutin proportionnel, en assurant la représentation des formations minoritaires permet la publicité du débat politique qui a intérêt à se dérouler ici plutôt que dans la rue. Il convient donc de rendre au Parlement dans le cadre institutionnel de la Ve République les prérogatives qu'il a consenties à abdiquer...

Il ajouta qu'il croyait à

> la supériorité d'un système politique qui permette à tous les courants politiques d'être représentés équitablement.

Il était donc défavorable à la procédure des ordonnances pour le retour au scrutin majoritaire:

> Nous n'avons pas d'opposition de principe sur les ordonnances. Nous pensons que les ordonnances se justifient dans le cas d'extrême urgence et il peut être d'extrême urgence de prendre des mesures pour redresser l'économie.

En revanche, ce n'était pas le cas pour le changement de mode de scrutin que le gouvernement qui disposait d'une majorité à l'Assemblée devrait "laisser organiser par l'Assemblée elle-même".

Jean-Marie Le Pen faisait ensuite observer que le résultat des élections montrait que le président de la République ne recevait plus l'appui que de trois Français sur

dix mais aussi que les formations de la nouvelle majorité n'avaient eu que les voix de quatre Français sur dix. En réalité, il s'était bien dégagé une majorité mais c'était une majorité anti-marxiste à laquelle appartenait le Front national. Le gouvernement devait donc s'appuyer sur une majorité dans laquelle seraient inclus les députés du Front national et prendre en compte les préoccupations essentielles du Front national:

> Si important, si grand que soit le problème du chômage, est-ce que c'est le principal? En tout cas est-ce que c'est l'exclusif? Il nous paraît à nous qu'il y a des sujets encore plus graves que l'économie: l'immigration, la dénatalité qui en d'ailleurs les prémices, l'insécurité grandissante, la dégradation de la famille.

N'y-avait-il pas, d'ailleurs, similarité entre quelques uns des thèmes du Front national et certains points soulevés par le premier ministre:

> J'ai cru d'abord en fermant les yeux entendre un des orateurs du Front national, au moins pour une partie de votre discours.

Pressé de conclure par le président Jacques Chaban-Delmas, Le Pen terminait ainsi son intervention:

> Monsieur le Premier Ministre, j'ai parlé sans me référer à un papier parce que la confiance, cela ne s'écrit pas, cela se ressent. Monsieur le Premier Ministre, je n'ai pas confiance[1].

Jean-Marie Le Pen, dans sa première intervention parlementaire, réaffirmait ses options politiques, celles-là mêmes qu'il avait exposées dans son programme *Pour la France* et qu'il avait soutenues tout au long de la campagne des législatives.

Jean-Pierre Stirbois intervint à la séance suivante dans le cadre des explications de vote. Il reprit l'argumentation de son président et réaffirma que le gouvernement ne pouvait avoir la confiance du groupe FN. Il mit en question la volonté du premier ministre de rompre avec le socialisme, Jacques Chirac "préférant cohabiter avec François Mitterrand plutôt qu'avec Jean-Marie Le Pen"[2] et il exposa ensuite les objectifs primordiaux du Front national:

---

[1]J.O.-A.N. [C.R.], première séance du 9 avril 1986, pp. 104-107.
[2]J.O.-A.N. [C.R.], no 9, deuxième séance, mercredi 9 avril 1986, p. 166.

> Le gouvernement a une faible majorité. Mais à qui la faute? trublions, nous ne sommes pas et nous ne serons pas. Aiguillons, nous serons là pour empêcher toute dérive à gauche de votre gouvernement. Nous ne voterons pas, aujourd'hui ni demain., conditionnés par un esprit de chapelle mais nous voterons toujours dans l'intérêt de la France et des Français d'abord [...] Il y a plusieurs mesures prioritaires à prendre: le renforcement de la sécurité, passant par le rétablissement de la peine de mort, l'allègement des impôts, l'inversion du courant de l'émigration...

et il souligna de nouveau l'étroitesse de la majorité gouvernementale:

> Votre majorité est courte, Monsieur Chirac, vous le savez. Je la qualifierai de "majorité bikini" à cause de son étroitesse et j'ajouterai de sa précarité. Vous n'êtes pas sûrs de vos alliés [...], de vos troupes dont sans doute une bonne trentaine ne seraient pas là aujourd'hui sans le mode de scrutin actuel.

Il s'éleva ensuite contre le retour au scrutin majoritaire:

> Votre projet de loi d'habilitation pour modifier par ordonnance le mode de scrutin est un projet scélérat, à propos duquel vous devez savoir si votre gouvernement a l'intention de recourir pour son vote à l'article 49, alinéa 3. Reconnaissez clairement que vous avez l'intention de supprimer la légitime et démocratique représentation des aspirations de près de trois millions d'électeurs!

et il termina:

> Nous avions affirmé notre position contre une cohabitation impossible. Nous n'étions d'ailleurs pas les seuls. On ne peut pas cohabiter avec le socialisme lorsqu'on a la volonté de rompre avec lui. Nous ne nous tromperons jamais d'adversaires [...] Pour nous, la question de confiance ne se pose pas. la confiance se mérite. Pour l'heure, vous ne la méritez pas[1].

---

[1]J.O.-A.N. [C.R.], no 9, deuxième séance, mercredi 9 avril 1986, pp. 166-167.

c) Analyse du scrutin

Le scrutin sur le vote de confiance prit place dans la nuit du 9 avril après une séance houleuse, la tempête régnant cette fois sur les bancs socialistes et communistes. Les députés ne siégeaient plus dans l'ordre alphabétique comme aux premiers jours de la Législature mais aux places qui leur étaient maintenant assignées. Le groupe FN prit place à l'extrême droite de l'hémicycle et en haut, "à la montagne", formant un coude afin de ne pas gêner le déambulatoire au pied du perchoir. Le partage du camembert fut délicat; il nécessita plus de deux heures de négociations entre les cinq présidents de groupe et les trois questeurs. Le RPR côtoyait sur sa droite le FN mais comme il ne voulait pas être seul à siéger aux côtés de Jean-Marie Le Pen et ses amis, l'UDF avait également rejoint les bancs FN à la montagne (tableau 4.3).

Les résultats du scrutin sur le vote de confiance furent proclamés à quatre heures trente du matin:

Nombre de votants: 577 Exprimés: 577
Majorité absolue: 289
Résultats: Pour 292 Contre 285

L'Assemblée approuvait la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Votes des groupes:

- Groupe FN (35 députés): Pour: 1 (E. Frédéric-Dupont). Contre: 34
- Groupe Socialiste (212 députés): Contre: 212
- Groupe Communiste (35 députés): Contre: 35
- Groupe RPR (155 députés): Pour: 155
- Groupe UDF (131 députés): Pour: 131
- Non-inscrits 9 députés: Pour: 5 Contre: 4

Jacques Chirac obtint la confiance de l'Assemblée par une très courte majorité, 292 voix contre 285 mais cette majorité existait. Elle excédait de trois sièges la majorité absolue de 289. Cette marge étroite reposait sur le soutien de cinq non-inscrits de droite et de Edouard Frédéric-Dupont, FN, de l'avis-même de Jean-Marie Le Pen, une exception. Adjoint à l'Hôtel de Ville aux côtés de Jacques Chirac, député depuis 1936, il avait vu se créer, puis disparaître de nombreux groupes politiques. A quatre-vingt-quatre ans, son attitude était des plus philosophique. "Le député des concierges" savait durer; il votera toujours en faveur de Jacques Chirac, quel que soit le vote, pendant toute la VIIIe Législature mais il restera député du groupe FN. Jacques Chirac avait donc pu obtenir la majorité des voix sans l'apport du Front national mais il ne pourra jamais considérer sa majorité comme définitivement acquise. Le ralliement de Raymond Barre était ambigu. L'ancien premier ministre n'avait pas voulu entraver l'expérience qui débutait:

> J'ai décidé d'émettre un vote positif à l'occasion du scrutin portant sur l'engagement de responsabilité en raison de la majorité parlementaire à laquelle j'appartiens[1].

Mais il prenait soin de souligner que ce vote ne "saurait être tenu pour l'approbation de cette expérience"[2].

Dans le cas d'une majorité divisée, qui ne soutiendrait pas dans son ensemble le gouvernement, Jacques Chirac pourrait voir son action entravée par le Front national rejoignant l'opposition de gauche. La présence du Front national à l'Assemblée et sa participation aux divers scrutins pouvaient s'avérer plus lourdes de conséquences que Jacques Chirac ne les avait soupçonnées.

---

[1]"Le vote de confiance de l'Assemblée nationale", *Le Figaro*, 11 avril 1986.
[2]Ibid.

Tableau 4.3 Les groupes parlementaires de la VIIIe Législature dans l'hémicycle.

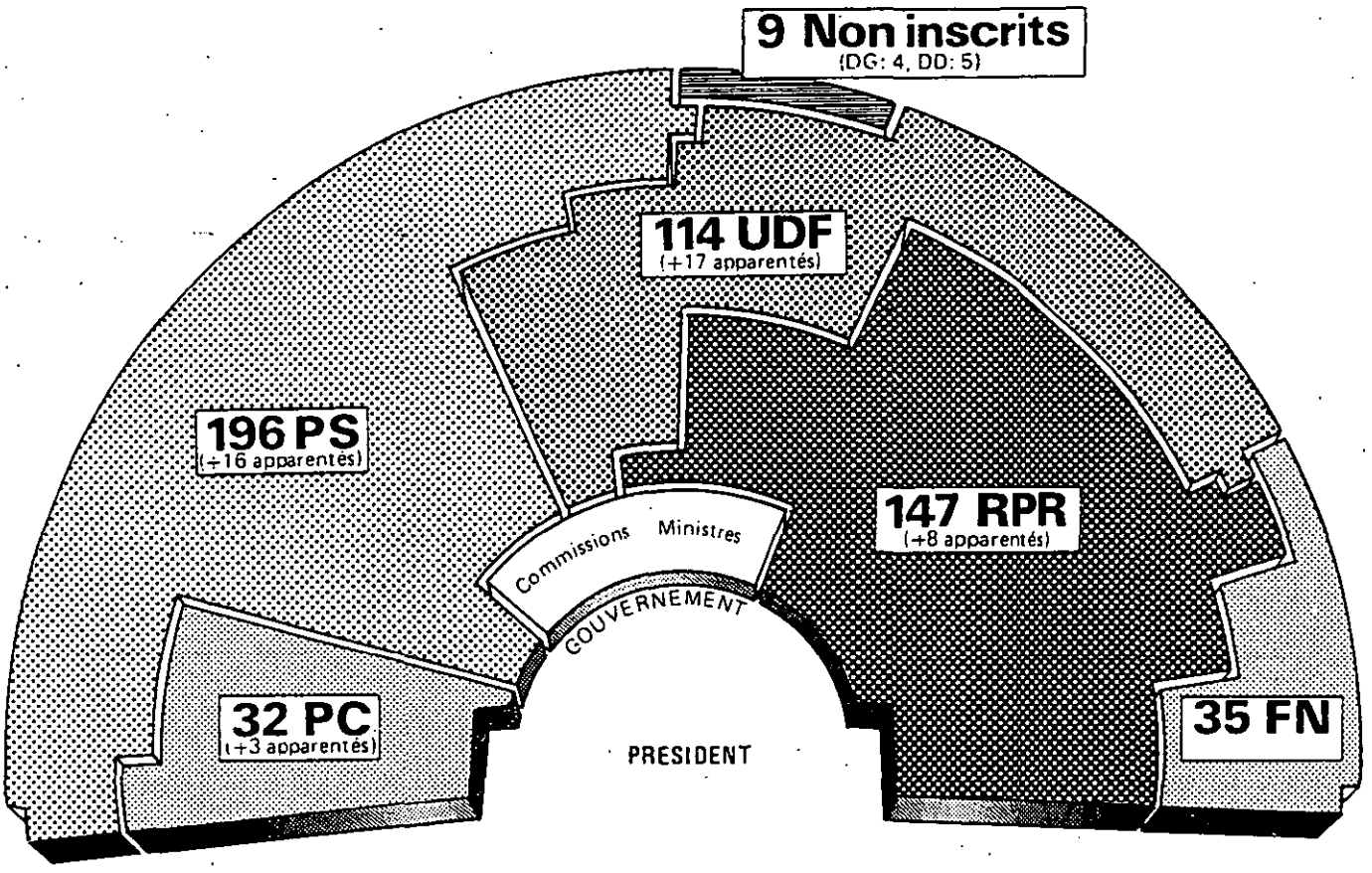

Source: *Le Figaro*, 10 avril 1986.

CHAPITRE V
LE FRONT NATIONAL PRIVILEGIE L'ACTION PARLEMENTAIRE
Seconde session ordinaire de 1985-1986 (2 avril-30 juin), troisième session extraordinaire de 1985-1986 (1er juillet-12 août)

L'objectif primordial du groupe FN est de s'intégrer pleinement à la vie politique institutionnelle et de jouer à fond son rôle parlementaire. Un rappel rapide de la procédure législative aidera à mieux apprécier l'action des députés FN.

Le débat sur la discussion des projets de loi commence par l'audition du gouvernement en la personne du ministre compétent et par la présentation du rapport de la commission saisie au fond. S'ouvre ensuite la discussion générale dans laquelle interviennent les orateurs qui se sont préalablement inscrits. L'adoption de certaines motions de procédure (exception d'irrecevabilité, question préalable) peut entraîner le rejet du texte avant même le passage à la discussion générale. Par ailleurs, l'adoption d'une motion de renvoi en commission, après la discussion générale, a pour effet d'ajourner le débat. Après la clôture de la discussion générale, l'Assemblée examine le texte article par article. Le président de séance met en discussion et aux voix, sur chaque article, les amendements proposés. Lorsque les différents articles ont été ainsi successivement examinés et adoptés, le président met aux voix l'ensemble du projet. Pour être définitivement adopté par le Parlement, le texte en discussion doit être voté dans les mêmes termes par les deux Assemblées. Si le Sénat modifie le texte que lui a transmis l'Assemblée, celle-ci examine à nouveau les articles du texte qui ont été modifiés. Le même mécanisme, mais inversé, joue lorsque le premier examen du texte a lieu devant le Sénat. Ces lectures successives se poursuivent jusqu'à l'adoption d'un texte identique par les deux chambres. Dans le

cas de tentatives d'obstruction, le gouvernement peut interrompre la navette en provoquant la constitution d'une commission mixte paritaire composée de sept députés et de sept sénateurs. Cette commission a pour objet d'élaborer un texte de conciliation sur les dispositions restant en discussion entre les deux assemblées. La constitution d'une telle commission peut être demandée dès que deux lectures se sont déroulées dans chaque assemblée ou après une lecture seulement si le gouvernement a déclaré l'urgence.

Les votes s'effectuent normalement à main levée et, en cas de doute, par assis et levé. A la demande d'un président de groupe, de la commission saisie au fond, du gouvernement ou sur décision de président de séance, on recourt au scrutin public ordinaire. Dans ce cas, le vote a lieu par procédé électronique. Les motions de censure et les engagements de responsabilité du gouvernement demandent un scrutin public à la tribune par appel nominal et dépôt d'un bulletin dans l'urne. Le gouvernement peut, s'il le désire, demander un vote bloqué, c'est-à-dire demander que l'Assemblée se prononce par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi ou sur une partie du texte. Le moyen de pression important dont dispose le gouvernement est d'engager sa responsabilité, par la voix de son premier ministre, devant l'Assemblée sur le vote d'un texte (article 49 alinéa 3 de la Constitution). Dans ce cas, le texte est considéré comme adopté sans avoir été voté sauf si une motion de censure, qui doit être déposée dans les vingt-quatre heures, est adoptée. Les députés qui n'ont pas voté cette motion sont considérés avoir accepté implicitement le texte sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Aux premiers jours de la VIIIe Législature, le FN entendait privilégier l'action parlementaire et ses députés voulaient jouer pleinement leur rôle dans l'Assemblée législative, tant dans le domaine de l'initiative de la loi en déposant immédiatement six propositions de loi et deux propositions de résolution, que dans le contrôle du gouvernement, en proposant des amendements sur les projets de loi, en intervenant dans le débat parlementaire, en donnant des explications de vote et posant des questions au gouvernement, mais aussi en utilisant pleinement les armes données par le règlement de l'Assemblée nationale (motions de procédure: exception d'irrecevabilité, question préalable, renvoi en commission, demande du quorum) pour retarder l'adoption d'un texte qu'il ne pouvait opposer seul. Le groupe FN pouvait ainsi entraver l'action du gouvernement en prolongeant la discussion et empêchant un vote précipité du projet de loi. Il ne pouvait déposer à lui seul une motion de censure et il ne pouvait que s'associer à une motion de censure proposée par l'opposition de gauche, ou bien sûr, refuser de s'y associer. Les députés FN n'avaient pas l'intention, comme l'avait rappelé Jean-Pierre Stirbois, d'être des "trublions" au sein de l'Assemblée nationale et de se cantonner dans une opposition systématique et

négative. Ils ambitionnaient d'"empêcher toute dérive à gauche" du gouvernement et d'être"l'aiguillon de la majorité"[1].

Cette prise de position impliquait l'adoption d'une attitude souple envers la majorité de droite. La conduite du groupe FN varia en fonction des projets de loi déposés par le gouvernement.

Les six premières semaines d'activité parlementaire à l'Assemblée nationale furent consacrées à deux projets de loi seulement, la discussion et le vote du projet de loi (dit d'habilitation) autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, et le projet de loi relatif à l'élection des députés sur lequel le gouvernement engagea sa responsabilité, réduisant ainsi le débat parlementaire aux seuls explications de vote sur la motion de censure déposée par le PS. L'analyse du comportement du groupe FN pendant ces quelques semaines permet de porter un premier jugement sur sa compétence parlementaire.

L'analyse de l'activité parlementaire du groupe FN au cours de la seconde session ordinaire et de la troisième session extraordinaire (23 mai-11 août 1986), révèle que le groupe FN, en dépit de ses efforts pour élargir son champ d'action, concentra son activité parlementaire sur les deux thèmes qui lui avaient assuré son soutien électoral et sur lesquels il avait bâti son mouvement: sécurité et immigration. Sa préoccupation majeure était pourtant de s'affirmer comme une troisième force sur la voie du libéralisme, la seule capable de rompre définitivement avec l'expérience socialiste commencée en 1981 puisque la majorité s'avérait impuissante à promouvoir la libéralisation de l'économie, le renforcement de la sécurité et le renversement de l'immigration.

L'activité parlementaire du groupe FN fut utilisé par l'appareil du mouvement à des fins publicitaires, dans le but de promouvoir dans l'opinion publique l'image du parti comme la seule voie possible vers le type de société libérale que désiraient les Français, selon le FN. Ce faisant, le mouvement vit certains de ses thèmes essentiels, comme l'identité nationale et la préférence donnée aux Français, se banaliser dans l'opinion publique, quittant ainsi les cercles étroits du club de l'Horloge ou des milieux de droite radicale. Cette banalisation des idées politiques FN, qui continuait le phénomène de légitimisation du mouvement, s'avéra être un des gains les plus importants de la participation parlementaire FN.

---

[1]Jean-Pierre Stirbois, explication de vote sur le vote de confiance au gouvernement, mercredi 9 avril 1986, J.O.-A.N.[C.R.], no 9, deuxième séance, pp. 166-167.

5.1 Un premier bilan après six semaines d'activité parlementaire (2 avril-22 mai 1986)

Le choix de ces six semaines (2 avril-20 mai) n'est pas arbitraire car elles représentent une phase bien distincte dans la chronique de la VIIIe Législature et du groupe FN.

Cette période coïncide, tout d'abord, avec une première étape dans l'histoire du groupe parlementaire FN. Pendant ces six semaines, il n'y a pas encore confirmation définitive du retour au scrutin majoritaire, qui signifie la fin de toute carrière parlementaire pour le groupe FN à la prochaine législature. Le groupe parlementaire FN reçoit son baptême du feu et peut, au cours de ce court laps de temps, consolider sa crédibilité en tant que parti politique ou, au contraire, la détruire. Ces quelques semaines constituent, par ailleurs, une phase bien distincte de la cohabitation. Après une brève période d'observation scrupuleuse de la Constitution, "la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution"[1], respectée et par le premier ministre et par le président de la République, l'état de grâce se terminait et les relations Président-Premier ministre devenaient de plus en plus tendues. Les premières escarmouches commencèrent avec les mesures législatives initiales prises par le gouvernement afin de mettre en oeuvre son programme électoral dans les plus brefs délais. "Les travaux parlementaires démarrent sur des chapeaux de roue"[2] se félicitait Alain Peyrefitte.

En ces six semaines de vie parlementaire, le FN atteignit le premier objectif que lui fixait son président: intégrer ses représentants à la vie politique institutionnelle. Les députés FN avaient de nombreux amis parmi les groupes RPR-UDF. Pascal Arrighi, ancien conseiller d'Etat, Charles de Chambrun, ancien ministre du général de Gaulle, François Porteu de la Morandière, ancien président de l'Union nationale des anciens combattants d'Afrique du Nord, avaient des liens anciens avec la droite traditionnelle. Gabriel Domenech, qui fut pendant des années de sa tribune du Méridional la voix de la droite marseillaise, tutoyait nombre de députés de son département. Les élections des présidents des conseils régionaux avaient noué des liens supplémentaires, notamment entre Pierre Sergent et Jacques Blanc, RPR. Aimables et souriants, les députés FN savaient très vite mettre à profit leurs relations. Ces amitiés étaient-elles sincères ou seulement prévision des alliances qu'il faudrait passer pour le second tour de l'élection présidentielle? Elles étaient

---

[1]François Mitterrand, Message au Parlement, *Bulletin de l'Assemblée nationale*, no 2, 16 avril 1986, p. 4.

[2]Alain Peyrefitte, "Cinquante jours de Chirac, urgence", éditorial, *Le Figaro*, 12 mai 1986.

significatives des relations compliquées qui existaient entre le FN et la majorité, que cette dernière le voulût ou non.

Le deuxième objectif, qui était de jouer le rôle d'"aiguillon de la majorité", s'avéra plus difficile à atteindre. Les députés FN participèrent pleinement au processus de l'élaboration de la loi et utilisèrent largement les moyens parlementaires mis à leur disposition: propositions de loi et propositions de résolution, interventions à la tribune de l'Assemblée nationale, amendements aux projets gouvernementaux, questions orales au gouvernement, ne manquant jamais les questions d'actualité du mercredi et les dix minutes de temps de parole qui leur étaient imparties[1]. La séance du mercredi, télévisée en direct, est la séance la plus fréquentée et la plus animée, caisse de résonnance des tensions et des polémiques de l'actualité immédiate.

Le groupe FN voulait concentrer son action initialement sur quelques thèmes qui représentaient la mise en application d'une large partie de son programme politique: libéralisation de l'économie avec établissement de la liberté des prix et fin du monopole syndical, instauration du capitalisme populaire avec distribution aux familles françaises de 70% des actions des sociétés nationalisées, droit au travail "en priorité réservé aux demandeurs d'emploi français" dans le cadre de la lutte contre le chômage, modification du système d'assurances sociales aboutissant à une assurance libre, réforme fiscale et rééquilibrage de la place de l'Etat dans la nation, développement de la sécurité avec rétablissement de la peine de mort pour "les terroristes qui n'hésitent pas à donner la mort" et modification du droit de nationalité.

Le domaine de l'élaboration de la loi permit au groupe FN de traduire quelques points essentiels de son programme politique en propositions de loi.

a) Initiative de la loi

L'initiative de la loi relève essentiellement du gouvernement (projets de loi), mais elle appartient également au Sénat et à l'Assemblée nationale sous forme de propositions de loi. Jean-Marie Le Pen, dans la première conférence de presse qu'il avait donnée en tant que député de Paris et président du groupe FN, avait réaffirmé son rôle de défenseur de l'institution parlementaire. Soulignant la disproportion excessive qui existait entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, aggravée par l'augmentation inquiétante du poids de la bureaucratie, il avait déploré le fait que les propositions de loi, d'origine parlementaire, fussent si peu souvent étudiées puisque la grande majorité des textes venant en discussion au Parlement étaient d'origine gouvernementale. Le président du FN rappellait que

---

[1]Les temps de parole impartis étaient respectivement de 35 minutes pour le PS, 25 minutes pour le RPR et l'UDF, 10 minutes pour le PC.

> le premier ministre J. Chirac s'est engagé à améliorer les rapports entre le gouvernement et le Parlement. Nous avons l'intention de remplir à fond notre rôle législatif [1].

Six propositions de loi furent immédiatement déposées entre le 21 avril et le 28 mai 1986. Préparées à l'avance par l'équipe des légistes FN, dirigée par Jean-Yves Le Gallou, elles témoignent des intentions du groupe FN: refléter les préoccupations de l'électorat Le Pen en portant à l'Assemblée les problèmes qui l'inquiètent (nationalité française, retour à la peine de mort, sécurité), traduire également les réflexions individuelles et les activités personnelles de certains députés du Front National (rapatriés d'Algérie), et mettre en application les points de son programme politique qu'il estimait essentiels, comme la réforme de la fiscalité et l'instauration d'une incompatibilité entre mandat politique et fonction publique. Aucune de ces propositions de loi émanant du groupe FN ne fut jamais soumise à discussion ou vote.

La première proposition de loi du groupe FN fut enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 avril 1986 sous le numéro 81, annexée au procès-verbal de la séance du 23 avril. Elle était présentée par les 35 députés FN, et elle demandait le rétablissement de la peine de mort. Le texte en était bref: trois pages pour l'exposé des motifs, une page pour la proposition de loi. Les raisons:

> Aucune peine, depuis sa suppression il y a cinq ans, n'est venue remplacer la peine capitale car aucune autre ne peut lui être valablement substituée [...] La peine de sûreté de trente ans de réclusion, préférable au vide législatif actuel, n'est pourtant ni suffisante ni concluante [...] l'exécution apporte au condamné son rachat et lui rend sa dignité...[2]

Le texte de la proposition de loi comportait cinq articles, dont les plus importants:

> Article premier: la peine de mort est rétablie.
>
> Article 2: les dispositions du code pénal et du code de procédure pénale modifiées ... ou abrogées ... sont rétablies dans leur rédaction antérieure.

---

[1]Sophie Huet, "Le Pen, redonner son rôle au Parlement", *Le Figaro*, 12 mai 1986.
[2]Proposition de loi no 81, *Assemblée nationale*, p. 31.

> Article 5: la présente loi est applicable aux territoires d'outre-mer ainsi qu'aux collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon[1].

La deuxième proposition de loi, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 avril, annexée au procès-verbal de la séance du 23 avril, demandait la modification du code de la nationalité française. Elle était présentée par l'ensemble des 35 députés FN, et reflétait, en un texte très bref, un des thèmes majeurs du Front National:

> Sujet tabou il y a encore quelques années, l'immigration est aujourd'hui au coeur du débat politique grâce au Front National. Chaque jour plus nombreux, nos compatriotes s'inquiètent des menaces qui pèsent sur l'identité française et l'indépendance nationale [...] Notre nationalité ne doit plus être accordée à des étrangers qui n'en ont pas fait la demande [...] La nation française doit impérativement avoir son mot à dire en matière d'accès à la nationalité [...] La nationalité française est un honneur qui ne doit pas seulement être recherché mais mérité [...] Les députés du groupe Front national proposent la mise en place de dispositions juridiques articulées autour de trois axes:
>
> 1. la suppression de l'accession automatique à la nationalité française, ce qui amène à revenir sur les dispositions actuelles attribuant la nationalité française tant à dix-huit ans, aux enfants nés en France de parents étrangers nés à l'étranger que, à la naissance, aux enfants nés en France de parents étrangers qui y sont eux-mêmes nés.
>
> 2. une redéfinition plus stricte des règles relatives à l'acquisition de la nationalité française, ce qui suppose d'une part la suppression de la déclaration acquisitive de nationalité, d'autre part le renforcement du pouvoir discrétionnaire du gouvernement. La voie normale d'accès à la nationalité française est la naturalisation qui seule permet le double choix de la France par l'étranger et aussi de l'étranger par la France.
>
> 3. la modification des conditions requises pour la naturalisation, à savoir une sévérité accrue pour les dispenses de stage et une appréciation plus complète de l'assimilation à la communauté française[2].

---

[1]Proposition de loi no 81, *Assemblée nationale*, p. 6.
[2]Proposition de loi no 82, *Assemblée nationale*, pp. 2-5.

La troisième proposition de loi, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 avril sous le numéro 83 et annexée au procès-verbal de la séance du 23 avril, soulignait les conséquences de l'incompatibilité instituée entre un mandat de parlementaire et l'exercice de fonctions publiques non électives. Signée par les 35 députés FN, elle dénonçait

> la représentation excessive de la fonction publique au sein du Parlement, [...] il appartient de choisir entre la fonction publique et les plus hautes représentations parlementaires[1]

et elle demandait

> une plus grande équité entre les candidats, la revalorisation du rôle du Parlement, un renouvellement de la classe politique[2].

Une proposition de résolution, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 13 mai, en annexe au procès verbal de la séance du 13 mai, demandait un court addendum à l'article 91, alinéa 4 du Règlement de l'Assemblée nationale:

> Ont la faculté d'intervenir avant le vote les représentants des groupes auxquels n'appartiennent ni l'auteur de la question préalable, ni les orateurs d'opinion contraire: leur intervention ne peut excéder cinq minutes[3].

Elle était présentée par Jean-Marie Le Pen, Pascal Arrighi et les membres du groupe FN, et tout comme les propositions de loi présentées par le FN, ne fut jamais soumise à discussion.

La quatrième proposition de loi était présentée par Jean-Claude Martinez en un texte volumineux demandant "à porter amnistie fiscale et douanière et à édicter les premières mesures d'urgence pour rétablir la justice et la liberté dans les procédures fiscales et douanières"[4]. Enregistrée sous le numéro 140 à la présidence le 7 mai et annexée au procès-verbal de la séance du 15 mai, elle examinait en cent quatre pages et sous six titres les dispositions relatives au recouvrement de l'impôt, les dispositions relatives au contrôle de l'impôt, les dispositions relatives au contentieux de l'impôt, les dispositions relatives au contrôle douanier, les dispositions relatives à l'amnistie fiscale et douanière, les dispositions d'ordre financier, en un long exposé de droit fiscal. La proposition de loi demandait l'allègement de la fiscalité et l'amnistie

---

[1]Proposition de loi no 83, *Assemblée nationale*, pp. 2-3.
[2]Ibid., p. 3.
[3]Proposition de résolution no 107, *Assemblée nationale*, pp. 3-7.
[4]Proposition de loi no 140, *Assemblée nationale*, p. 1.

des peines fiscales et douanières, premiers pas vers l'abrogation de l'impôt réclamée par Jean-Claude Martinez qui avait converti Jean-Marie Le Pen à ses vues.

> La France fiscale est malade. De ses impôts. Au poids excessif. De son administration. Aux pratiques abusives. [...] L'impôt n'est plus seulement écrasant [...], il constitue le rouage essentiel d'une politique collectiviste, le moyen le plus efficace pour instaurer un égalitarisme forcené, l'arme absolue des tenants de la lutte des classes [...] L'oppression fiscale nous conduit inéluctablement au totalitarisme [...] Le pouvoir financier et le pouvoir fiscal sont confisqués par une côterie de hauts fonctionnaires qui mettent en place les mécanismes d'une fiscalité de plus en plus contraignante [...] Il faut mettre un terme à l'insécurité fiscale, aux agressions de fonctionnaires irresponsables et aussi sur ce qu'il faut bien appeler un racisme fiscal car ces multiples contrôles vexatoires [...] s'abattent presque uniquement sur des catégories socio-professionnelles bien déterminées: industriels, agriculteurs, commerçants, artisans, membres des professions libérales, sources de richesses et créateurs d'emplois, assujettis à des obligations administratives, comptables et fiscales de plus en plus contraignantes [...] Il ne suffit pas de créer les conditions d'un apaisement fiscal en accordant une prescription anticipée par une large amnistie fiscale et douanière, objet de l'article 18 de cette proposition [...], il est encore plus nécessaire de modifier ou de supprimer des dispositions néfastes qui ont été soutirées au Parlement par des ministres trop attentifs aux exigences bureaucratiques des hauts fonctionnaires des administrations fiscales et douanières [...], il faut refondre tout le système des preuves, bannir du code général des impôts et du code des douanes toutes les dispositions qui imposent au citoyen la charge d'une preuve négative et font ainsi ressurgir un arbitraire que l'on croyait à jamais disparu. Il faut reconsidérer le régime des sanctions, rendre responsables les fonctionnaires des administrations fiscales et douanières, réaliser aussi une profonde réforme de la jurisdiction fiscale et douanière...[1]

Suivait un long exposé détaillé et précis des mesures à apporter: desserrer l'étau des mesures de recouvrement, supprimer le principe de l'exigibilité immédiate des impositions, supprimer la responsabilité solidaire du propriétaire de fonds de commerce. En ce qui concerne le contrôle de l'impôt, il faut exclure la délation qui s'est imposée peu à peu comme un véritable système d'information et de preuve, rendre plus effectifs le principe des droits de la défense. Le contentieux de l'impôt doit rétablir l'égalité des droits entre l'administration et le contribuable devant les juges de l'impôt.

---

[1]Proposition de loi no 140, pp. 6-7.

François Porteu de la Morandière présenta la cinquième proposition de loi FN, enregistrée le 13 mai sous le numéro 142 et annexée au procès-verbal de la séance du 15 mai, qui "tend à accorder le bénéfice de la campagne double aux anciens combattants en Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés"[1]. Texte bref:

> Les services accomplis en Algérie, Tunisie et Maroc entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962, ouvrent droit au bénéfice de la campagne double et des majorations d'ancienneté dans les mêmes conditions que pour les conflits armés antérieurs (1914-1918, 1939-1945, Corée et Indochine)[2] .

Pierre Sirgue présenta la sixième proposition de loi no 173, enregistrée le 28 mai et annexée au procès-verbal de la séance du 5 juin, qui reprend l'un des thèmes essentiels soutenus par le FN: "la poursuite, l'instruction et le jugememt des infractions de nature à porter atteinte à la sûreté de l'Etat ou mettant gravement en péril la santé de la Nation"[3]. Il soulignait le fait que la suppression de la cour de sûreté de l'Etat le 4 août 1981 avait laissé un vide qu'aucune jurisdiction existante ne pouvait combler. Il fallait la remplacer par la Cour Criminelle Centrale, destinée également à réprimer le terrorisme et le grand banditisme, la production et la distribution des stupéfiants. Juridiction spécialisée, la cour criminelle centrale serait aussi une juridiction de droit commun. Les juges professionnels qui la composeront seront exclusivement nommés sur proposition du Conseil supérieur de la Magistrature, et ses règles de fonctionnement se réfèreront pour l'essentiel aux dispositions du code de procédure pénale. Juridiction de droit commun aussi, par les garanties substantielles offertes aux inculpés, aux accusés et aux parties civiles.

Suivait un exposé de dix-sept pages en 54 articles et 6 chapitres fixant les compétences de la cour criminelle centrale, son organisation, sa procédure, poursuites et instruction, mise en accusation, jugement.

La proposition de résolution no 303, enregistrée le 30 juillet, demandait la création d'une commission d'enquête sur les conditions de fonctionnement et de gestion du ministère de la Coopération.

Ces six propositions de loi et deux propositions de résolution (consulter l'annexe 1 pour une nomenclature complète des propositions de loi et propositions de résolution FN) témoignent de la détermination du groupe FN et de ses efforts pour participer à l'initiative législative, sans illusion, toutefois, sur ses chances de succès. Ces propositions de loi ne furent jamais discutées à l'Assemblée, ce qui ne surprit

---

[1]Proposition de loi no 142, *Assemblée nationale*, p. 1.
[2]Ibid., p. 2.
[3]Proposition de loi no 142, *Assemblée nationale*, p. 1.

pas leurs protagonistes, mais elles permirent au FN de faire montre de professionalisme parlementaire et de faire figurer son programme dans les textes officiels parlementaires, contribuant au processus de légitimation du mouvement.

b) Contrôle parlementaire

Si l'initiative de la loi appartient de fait au gouvernement qui fixe l'ordre du jour de l'Assemblée et qui, à ce moment, ne pouvait se permettre aucun retard dans la mise en oeuvre de son programme, le contrôle parlementaire relève de droit de l'opposition. Les groupes socialiste et communiste, dès l'ouverture de la session parlementaire, avaient vigoureusement fait opposition à l'initiative législative du gouvernement, multipliant les motions de procédure (exception d'irrecevabilité, question préalable, renvoi en commission) pour retarder la procédure législative, suivies de multiples amendements, sous-amendements, demandes de respect du règlement, de respect du quorum, de scrutin public, interventions à la tribune et dans l'hémicycle.

Le groupe FN s'était fixé une stratégie plus souple. Il refusait d'être une opposition "qui, à force d'être présentée comme systématique, en perdrait toute crédibilité [...] et serait stérile"[1]. Il se voulait l'aiguillon de la majorité, soutenant les projets qui allaient dans le sens du programme FN, radicalisant les mesures trop prudentes, mais il se voyait aussi opposition de droite, combattant le gouvernement sur les aspects de sa politique qui ne se démarqueraient pas d'une politique de gauche. Le groupe FN était donc bien décidé à exercer son pouvoir de contrôle parlementaire en faisant usage de tous les moyens mis à sa disposition, comme le faisait l'opposition de gauche: motions de procédure, amendements, interventions à l'Assemblée, questions au gouvernement, votes.

L'ordre du jour de l'Assemblée, fixé par le conseil des ministres, puis le Bureau de l'Assemblée, ne comprenait, le 13 avril 1986, que deux textes d'ici la fin du mois mais c'étaient deux morceaux de choix: les deux projets de loi autorisant le gouvernement à court-circuiter le Parlement en légiférant par ordonnances sur les dénationalisations et sur le retour au scrutin majoritaire.

Le premier projet de loi, dit d'habilitation, "autorisant le gouvernement à recourir aux ordonnances prévues par l'article 38 de la Constitution pour, d'une part prendre diverses mesures d'ordre économique et social, notamment en faveur du développement de l'emploi, et tout particulièrement de celui des jeunes, d'autre part opérer certains transferts d'entreprises publiques au secteur privé", aurait dû

---

[1]Yvon Briant, intervention à la première séance du 15 mai 1986, J.O.-A.N.[C.R.], no 23, vendredi 16 mai 1986, pp. 934-935.

bénéficier du soutien inconditionnel du groupe FN puisqu'il allait dans le sens du programme politique défendu par ses députés. Le premier volet du projet demandait la libéralisation des prix avec l'abrogation de l'autorisation administrative. Le deuxième visait à développer l'emploi et la participation des employés dans l'entreprise, avec l'exonération des charges sociales pour favoriser le recrutement des jeunes de 16 à 25 ans, l'encouragement au travail temporaire et à temps partiel, une participation accrue des salariés aux conseils d'administration. Le troisième secteur concernait les dénationalisations de toutes les banques et entreprises nationalisées en 1982 ainsi que celles de la société Havas, les Pétroles d'Aquitaine, les banques nationalisées à la Libération (BNP, Société Générale, Crédit Lyonnais), les grandes compagnies d'assurances nationalisées en 1946 (UAP, AGF, GAN). Le personnel aurait la possibilité d'acquérir une partie du capital. Toutes ces mesures allaient dans le sens du programme politique FN.

Le deuxième projet de loi, relatif à l'élection des députés, était, par contre, certain de rencontrer une opposition farouche de la part du groupe FN puisqu'il demandait le retour au scrutin majoritaire, exilant définitivement le FN du Parlement.

Le gouvernement Chirac était pressé de mettre son programme législatif à exécution, le premier ministre ayant à maintes reprises redit son intention de "faire usage de l'article 49-3 pour imposer ses projets de loi à l'Assemblée dès qu'il aurait la conviction qu'on serait passé de la discussion constructive à l'obstruction destructive"[1]. La décision de court-circuiter le Parlement et de le cantonner dans un rôle de chambre d'enregistrement était difficile à prendre et Jacques Chirac tergiversa, conscient qu'il était "conforme à l'esprit de nos institutions et au respect de la démocratie de laisser se dérouler normalement le débat de la loi sur les ordonnances au risque d'avoir perdu quinze jours"[2]. L'opposition parlementaire prolongeait le débat, indéfiniment, semblait-il, à la majorité RPR qui faisait pression sur son premier ministre pour qu'il engageât la responsabilité de son gouvernement sur le premier projet de loi sur diverses mesures économiques et sociales, ce qu'il fit dans la nuit du mardi 13 mai au cours d'une séance des plus houleuses. Quant au second projet de loi sur l'élection des députés, le débat parlementaire n'exista pas puisque le projet fut immédiatement l'objet d'un second engagement de la responsabilité gouvernementale et qu'il fut voté en une nuit.

---

[1]Propos de Jacques Chirac, "J'assume la réalité du pouvoir", rapportés par Le *Figaro*, 26 avril 1986.

[2]Propos de Jacques Chirac rapportés par Henri Marque, "Les deux coups de Chirac", *Valeurs Actuelles*, 19 mai 1986.

L'analyse détaillée des interventions des députés FN, des questions au gouvernement, des amendements déposés par le groupe FN, et enfin les votes sur les divers amendements et articles du projet de loi, puis sur les deux motions de censure qui clôturèrent ces six semaines, permet d'évaluer l'action parlementaire du groupe FN. Alors que le gouvernement s'enlisait, le FN passa à l'attaque. Son action fut contestée violemment par la majorité, et questionnée, ou exploitée, selon les points de vue, par certains députés FN. Bruno Chauvière justifia son départ du groupe FN par son rejet de l'opposition systématique menée contre la politique gouvernementale. Le groupe FN exerça-t-il un contrôle efficace du gouvernement, l'éperonnant dans la direction qu'il entendait lui voir prendre, ou fit-il obstruction parlementaire?

[i] Interventions

Il est intéressant de lire le témoignage donné par Yvon Briant dans son intervention à la première séance du 15 mai 1986 (se rapporter à l'annexe 2, contrôle de la loi, pour la nomenclature des interventions FN pendant la VIIIe Législature). Encore membre du groupe FN, Briant dressait un bilan, vu du côté FN, des premières semaines de l'activité parlementaire FN. Se félicitant du processus constant de légitimation du mouvement FN,

> notre présence, notre travail et le caractère constructif de nos propositions en séance ont conduit progressivement nombre de nos collègues des autres groupes à reconsidérer l'ostracisme que l'on nous témoignait jusqu'alors[1],

il témoignait de la volonté FN de soutenir un projet de loi gouvernemental "qui va dans le sens de nos propres options"[2], c'est à dire libéralisation de l'économie et réduction du rôle de l'Etat, liberté de gestion des entreprises, assouplissement de la réglementation du travail pour favoriser l'emploi, engagement de dénationaliser et dérèglementer. Il refusait absolument toute comparaison avec l'opposition "systématique, donc stérile"[3] des députés "du parti communiste et du parti socialiste qui ont mené dans cet hémicycle une bataille d'amendements dont le seul but était de conduire le gouvernement à utiliser l'article 49-3 [...] Les interventions de notre groupe n'ont jamais été dilatoires. Plus que le gouvernement lui-même, nous sommes convaincus de l'urgence des réformes. L'opposition de gauche a présenté 541 amendements, dont la plupart n'étaient que des artifices de procédure destinés à

---

[1]J.O.-A.N.[C.R.], no 23, vendredi 16 mai, pp. 934-935.
[2]Ibid.
[3]Ibid.

gagner du temps [...] Nous n'avons pas mêlé nos voix à celles de la gauche. Nous n'avons jamais voté pour un seul des 541 amendements socialo-communistes. Nous n'avons jamais voté contre l'un quelconque des 59 amendements gouvernementaux [...], nous n'avons pas non plus voté contre les amendements présentés par le groupe UDF [...], nous avons été constructifs. Nos 21 amendements proposaient des réformes essentielles"[1]. Il s'agit donc bien, selon Briant, d'aiguillonner le gouvernement vers une politique plus radicale, les points de litige étant le capitalisme populaire avec 70% des actions des sociétés nationales cédées aux familles françaises en fonction du nombre d'enfants, la préférence nationale et européenne en matière d'embauche et de licenciement, la suppression du monopole de l'ANPE. Le statut d'opposition de droite que revendiquait le groupe FN, "bien plus qu'une force de contestation ou de réaction, agit comme une conscience politique" qui défendait souvent "en séance des projets qui figuraient en bonne place dans la plate-forme électorale" de la majorité[2].

Au cours de leurs interventions des six premières semaines de vie parlementaire, les députés FN s'étaient en effet efforcés d'accentuer le processus de légitimation du mouvement, voulant témoigner de leur qualité professionnelle (les meilleurs parlementaires FN viennent des rangs des légistes). Leur but était également d'utiliser la tribune parlementaire pour faire connaître la doctrine politique FN, de témoigner des liens étroits entre ces thèmes FN et ceux de la majorité, s'efforçant de radicaliser la politique gouvernementale en attaquant celle-ci sur la timidité de son approche et la "frilosité" des mesures prises et en rejetant sur la majorité la responsabilité d'obstruction parlementaire.

Sur les trente-deux interventions que j'ai répertoriées et analysées pour ces six premières semaines, certaines abordant dans le même temps de parole plusieurs sujets, huit des thèmes défendus sont de nature réglementaire (rappels au règlement), cinq dénoncent l'absentéisme chronique des députés, cinq portent des critiques acerbes sur la politique gouvernementale, cinq autres s'indignent de la violation de la Constitution par l'abus de l'article 49-3, une prend la défense du Parlement, une souligne la nécessité d'un accord entre le FN et la majorité. Ces interventions sont donc essentiellement négatives, critiquant le gouvernement. Par contre, quatorze prestations défendent les aspects de la doctrine politique FN: une sur la libéralisation de l'économie, huit sur le capitalisme populaire et l'actionariat des employés, deux concernent la lutte contre le chômage et demandent la suppression du monopole de l'ANPE, deux réclament l'abolition des contraintes administratives, une souligne la

---

[1]J.O.-A.N.[C.R.], no 23, vendredi 16 mai, p. 935.
[2]Ibid.

crise du syndicalisme, cinq réclament la priorité d'emploi aux Français, une porte sur l'immigration, une sur la politique familiale, une sur la politique universitaire.

Il s'agit donc bien d'aiguillonner le gouvernement vers une radicalisation de sa politique en réclamant l'adoption de mesures que le FN juge essentielles: renforcement de la sécurité, allègement de l'impôt, inversion du courant d'immigration, le tout sublimé par la défense du Parlement et un rappel énergique à l'observation de la Constitution, du règlement de l'Assemblée nationale, de la correcte procédure parlementaire.

Dominant l'ensemble de ces problèmes, et revenant plus ou moins ouvertement à chaque intervention, la préoccupation essentielle du groupe FN était le retour au scrutin majoritaire qu'il fallait combattre à tout prix. Orateur après orateur soulevèrent le problème de l'abolition de la proportionnelle dès l'ouverture du Parlement. "Une réforme aussi importante doit être présentée à l'Assemblée, discutée, amendée, et nous le souhaitons, rejetée selon les procédures habituelles"[1]. La défense du Parlement et le respect des règles démocratiques sont les arguments employés le plus souvent pour soutenir la position FN par ses meilleurs orateurs. Jean-Claude Martinez affirmait:

> Je voudrais que nous réagissions à ces violations répétées de textes, à ce que un "cohabitioniste" très célèbre appelait "le coup d'Etat permanent" [...] Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 47 de celui-ci, relatif à l'ordre du jour. L'adoption par notre assemblée d'une loi d'habilitation permettant au gouvernement de légiférer par ordonnances n'équivaut pas tout à fait à donner un blanc-seing au Gouvernement. Aux termes de l'article 38 de notre constitution, ce vote doit être suivi du dépôt et, je l'espère, de la discussion par notre assemblée d'un projet de loi de ratification [...] Le projet de loi de ratification doit être discuté par notre assemblée dans la semaine qui suivra son dépôt[2].

Ces observations d'ordre réglementaire permettaient également d'expliquer les motifs de la conduite du groupe FN, en particulier sa politique de vote en informant

> les citoyens français du sens qu'ont dans cette assemblée les votes du groupe des nationaux. Le scrutin majoritaire partageait cette assemblée en deux groupes inégaux, la majorité et l'opposition, et selon les moments de droite ou de gauche. Le scrutin proportionnel a introduit une mutation importante: il y a désormais dans cette

---

[1]Intervention de Jean-Pierre Stirbois, J.O.-A.N.[C.R.], no 11, mercredi 23 avril 1986, pp. 166-168.

[2]Intervention de Jean-Claude Martinez, J.O.-A.N.[C.R.], no 11, mercredi 23 avril 1986, p. 199, pp. 235-236.

> assemblée une opposition de gauche, socialiste et communiste, et une opposition de droite. Mais les mécanismes parlementaires et réglementaires nous obligent à mêler nos bulletins, ce qui peut créer, dans l'esprit d'un certain nombre d'électeurs, une équivoque. C'est ainsi qu'hier l'exception d'irrecevabilité et la question préalable ont été votées à la fois par les groupes communiste, socialiste et Front national. Celui-ci n'a pas pu s'en expliquer parce que le règlement ne permet l'intervention que d'un orateur pour et d'un orateur contre. Il est évident que si nous pouvons avoir sur certaines questions de principe des motivations communes à tous les députés, sur le fond, sur la politique, nos raisons sont généralement contradictoires. Il fallait que ce fût dit puisque le mode d'expression dans notre assemblée limite la possibilité de longues explications pour un groupe comme le nôtre, qui ne compte que trente-cinq députés[1].

Les interventions des députés FN furent reçues avec intérêt, et par les députés et par l'opinion publique, en raison de leur teneur mais surtout de leur ton. Jean-Marie Le Pen avait déjà fait preuve de ses qualités d'orateur. Jean-Claude Martinez, par contre, était un nouveau-venu de la politique. Mèche de cheveux en bataille, le regard vif derrière des lunettes d'écaille, le professeur de droit fiscal de Paris II se délectait en attaquant, avec une gouaille toute méridionale, le couplage de l'article 49-3 et de la procédure des ordonnances, "Tchernobyl constitutionnel"[2], évoquant "les hommes du paléolithique qui suivent M.Krazucki, les baba-cools post soixante-huitards de M. Maire, et les papy Mougeot cacochymes, énurésiques et impuissants de M. Bergeron"[3], ou accusant M. Chirac "d'être un pasteur qui a peur que ses brebis soient tentées par le pré vert de la proportionnelle où le bonheur court si vite"[4]. Loin de protester, députés de la majorité comme de l'opposition savourent les débordements imprévisibles de l'éloquence méridionale. Jacques Chaban-Delmas le tance en termes mesurés:

> Vous avez dépassé votre temps de parole mais je tolère ce dépassement parce que vous avez beaucoup de talent et que l'Assemblée est très attentive à ce que vous dites mais n'en abusez pas![5]

---

[1]J.O.-A.N.[C.R.], no 12, mercredi 23 avril 1986, pp. 269-271.
[2]Intervention de Jean-Claude Martinez, J.O.-A.N.[C.R.], no 23, 15 mai 1986, 1re séance, p. 928.
[3]Ibid., p. 929.
[4]Ibid., p. 930.
[5]Ibid., p. 931.

et Jacques Chirac de souligner "l'intervention brillante...de M. Martinez...bien qu'il ne s'agît pas...de nous donner une leçon de droit constitutionnel, même avec humour et talent...[1]

[ii] Questions au Gouvernement

Les questions au gouvernement prennent le relais des interventions. Elles sont de trois sortes: questions écrites, questions orales sans débat, questions orales avec débat. Les questions écrites posées par les députés aux ministres ont pour but soit d'obtenir des ministères des réponses sur des sujets particuliers, soit de faire préciser au gouvernement tel ou tel point de sa politique. Les questions orales sans débat ne donnent lieu qu'à une réponse du ministre compétent suivie éventuellement d'une intervention de l'auteur de la question et d'une réplique du ministre, contrairement à la procédure des questions orales avec débat, inutilisée depuis 1978. Les questions qui nous intéressent essentiellement sont les questions d'actualité de la séance du mercredi, caisse de résonnance des tensions et des polémiques. Retransmises en direct sur FR3, elles ont lieu les deux premières heures du mercredi après-midi. Les orateurs de chaque groupe se succèdent par série de une à trois questions jusqu'à épuisement du temps qui leur est imparti, compte-tenu de l'effectif du groupe. Ce temps comprend à la fois questions des députés et réponses du gouvernement. Le groupe FN dispose de dix minutes, tout comme le groupe PC alors que le groupe PS se voit imparti trente-cinq minutes, le groupe RPR et le groupe UDF vingt-cinq minutes respectivement.

Les questions du Front national reflètent en priorité les questions d'actualité, mais elles se font aussi l'écho des interventions FN en séance et reprennent ses thèmes essentiels: sécurité, famille et éducation, priorité d'emploi pour les Français, défense et protection en cas de catastrophes nucléaires. Sur les onze questions posées par le groupe FN (se rapporter à la nomenclature des questions au gouvernement, annexe 3), sept, par le biais d'un problème d'actualité, traduisent les préoccupations primordiales du FN: sécurité, éducation et famille, préférence nationale et priorité aux Français dans la politique de l'emploi et de la famille, défense de la nation et du territoire français.

C'est ainsi qu'à la séance du mercredi 16 avril, Pierre Sergent interrogea Jean-Bernard Raymond, ministre des Affaires Etrangères, sur le refus du gouvernement de laisser les bombardiers de l'US Air Force survoler le territoire national français dans le cadre de l'intervention américaine en Lybie[2]. Le 30 avril, Jean-Pierre Stirbois

---

[1] J.O.-A.N.[C.R.], no 23, 15 mai 1986, 1re séance.
[2] J.O.-A.N.[C.R.], no 10, 16 avril 1986.

s'adressa à Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, soulignant la nécessité pour le gouvernement de mettre en oeuvre des moyens substantiels propres à protéger efficacement la population contre les risques de catastrophes nucléaires[1]. Le 14 mai, Jean-Marie Le Pen reprit le thème de la défense nationale et interrogea Alain Madelin sur les intentions du gouvernement pour pallier la carence totale des moyens de défense civile en cas d'accidents nucléaires civils ou d'attaques nucléaires, chimiques ou biologiques[2].

Sur le thème de la sécurité lié à la préférence nationale et à la défense de la famille, Roger Holeindre questionna Albin Chalandon, ministre de la Justice, sur la libération pour bonne conduite de Frédéric Oriach, militant d'Action Directe, et sur les intentions du gouvernement de procéder à une réforme du Code Pénal afin que les peines prononcées par les tribunaux deviennent réellement exécutoires[3]. Jean-François Jalkh, le 23 avril, demanda à Philippe Séguin, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, la position du gouvernement sur un arrêt du tribunal administratif de Paris ayant annulé une décision de la ville de Paris qui excluait certains ressortissants étrangers du bénéfice de l'allocation parentale d'éducation servie aux familles nombreuses[4]. Bruno Mégret, le 7 mai, interrogea Philippe Séguin sur le refus gouvernemental d'accorder aux citoyens français la priorité en matière d'emploi et d'allocations familiales[5] tandis que Jean-Pierre Schénardi, le 21 mai, interrogea Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des droits de l'homme, sur les conditions d'octroi d'une subvention à l'association SOS-Racisme[6].

La libéralisation de l'économie est évoquée par la question de Bruno Chauvière, le 30 avril, qui demanda à Alain Madelin, ministre des P. et T. et du Tourisme, des précisions sur le processus de privatisation de la sidérurgie que le gouvernement comptait engager en vue de sauvegarder des unités de production comme Trith-Saint-Léger[7].

Les trois questions restantes sont essentiellement d'actualité: Jean-Claude Martinez, le 23 avril, interrogea René Monory, ministre de l'Education nationale, sur les contradictions des déclarations ministérielles sur la politique universitaire, notamment celles sur l'abrogation prochaine de la loi Savary[8]. Robert Spieler interrogea François Léotard, ministre de la Culture et de la Communication, sur

---

[1] J.O.-A.N.[C.R.], no 17, 30 avril 1986.
[2] J.O.-A.N.[C.R.], no 22, 14 mai 1986.
[3] J.O.-A.N.[C.R.], no 10, 16 avril 1986.
[4] J.O.-A.N.[C.R.], no 12, 23 avril 1986.
[5] J.O.-A.N.[C.R.], no 20, 7 mai 1986.
[6] J.O.-A.N.[C.R.], no 26, 21 mai 1986.
[7] J.O.-A.N.[C.R.], no 14, 25 avril 1986.
[8] J.O.-A.N.[C.R.], no 12, 23 avril 1986.

l'autorisation d'achèvement des 260 colonnes de Buren dans la cour d'honneur du Palais-Royal[1]. Jacques Peyrat s'adressa à Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, critiquant le contenu de diverses émissions de télévision, et souhaitant le changement de certains personnels[2].

[iii] Amendements

Dans l'élaboration de la loi, les amendements constituent le contrôle parlementaire le plus direct et permettent une modification immédiate des projets de loi en discussion. Le premier projet de loi, projet de loi d'habilitation sur les mesures d'ordre économique et social, traînait en longueur en raison de l'opposition de gauche et des atermoiements du gouvernement. Parmi les centaines d'amendements déposés par les groupes socialiste et communiste, cinquante-neuf amendements furent enregistrés et votés en scrutin public. Le Front national ne présenta au scrutin public que six amendements[3], qui ne contrecarraient pas la politique gouvernementale mais s'efforçaient de la radicaliser sur les points de doctrine qui étaient essentiels au FN:

- amendement no 14 de Bruno Mégret à l'article 2, demandant la priorité en matière d'emploi aux citoyens français et aux ressortissants de la C.E.E. Scrutin no 11 du 25 avril.
- amendement no 18 de François Bachelot à l'article 2, demandant la suppression du monopole de l'A.N.P.E. en matière de formation, de recherche et d'offre d'emploi. Scrutin no 22 du 28 avril.
- amendement no 17 rectifié de François Bachelot à l'article 2, demandant la suppression de l'autorisation administrative préalable au licenciement. Scrutin no 27 du 29 avril.
- amendement no 20 de François Bachelot à l'article 2, demandant la modification des critères de représentativité des syndicats au sein de l'entreprise lors des élections professionnelles, en fait mettre fin au monopole syndical et permettre la liberté de candidature de tous les salariés aux élections dans l'entreprise. Scrutin no 28 du 29 avril.
- sous-amendement no 594 corrigé de Bruno Mégret, demandant l'inclusion dans le champ de la privatisation de Renault, Sacilor et Usinor. Scrutin no 48 du 5 mai.

---

[1] J.O.-A.N.[C.R.], no 20, 7 mai 1986.
[2] J.O.-A.N.[C.R.], no 26, 21 mai 1986.
[3] Consulter l'annexe 3 pour la nomenclature des amendements FN soumis au scrutin public.

- sous-amendement no 607 de Yvon Briant, demandant la suppression de la disposition permettant au gouvernement de déterminer les prix d'offre des entreprises dénationalisées. Scrutin no 63 du 13 mai.

Le faible nombre des amendements FN proposés sur un projet de loi aussi important que celui des dénationalisations peut difficilement être qualifié d'obstruction. Par contre, ces six amendements demandèrent une radicalisation de la politique économique menée par le gouvernement, rappellant le libéralisme outrancier thatchériste: réduction du rôle des syndicats et de l'appareil étatique en matière d'emploi, élargissement de la privatisation aux entreprises nationalisées considérées comme monuments nationaux, donc inattaquables, telles Renault et Usinor, élimination de toute ingérence possible de l'Etat dans la détermination des prix d'offre. L'un des thèmes essentiels du FN, la préférence nationale et la priorité d'emploi aux Français, était aussi utilisé.

Ces amendements ne furent pas adoptés. En fait, ils se heurtèrent à l'opposition jointe de la majorité RPR-UDF et de l'opposition de gauche PS-PC, dénoncée vigoureusement par le FN qui multiplia les dénonciations "des mesures repoussées par un vote conjoint"[1].

- L'amendement sur la priorité en matière d'emploi aux Français fut repoussé par 523 voix contre 46:
  contre: 145 RPR, 125 UDF, 209 PS, 35 PC
  pour: 35 FN
- L'amendement sur la suppression du monopole de l'ANPE en matière d'emploi fut repoussé par 523 voix contre 14:
  contre: 155 RPR, 113 UDF, 211 PS, 35 PC
  pour: 14 FN alors que 21 FN sont non-votants.
- L'amendement sur la suppression de l'autorisation administrative fut repoussé par 540 voix contre 11:
  contre: 155 RPR, 128 UDF, 212 PS, 35 PC
  pour: 11 FN alors que 1 FN vote contre et 23 FN sont non-votants.
- L'amendement sur les syndicats fut repoussé par 535 voix contre 9:
  contre: 152 RPR, 129 UDF, 212 PS, 33 PC
  pour: 9 FN, alors que 26 FN sont non-votants.
- L'amendement sur l'extension des nationalisations à Renault, Usinor et Sacilor fut repoussé par 529 voix contre 25:
  contre : 148 RPR, 130 UDF, 207 PS, 35 PC
  pour: 20 FN, alors que 1 FN s'abstient et 14 sont non-votants.
- L'amendement sur la suppression de la possibilité pour le gouvernement de déterminer les prix d'offre des entreprises fut repoussé par 330 voix contre 29:
  contre: 155 RPR, 131 UDF, 35 PS (mais 176 socialistes et 35 communistes s'abstinrent).
  pour: 29 FN, et 5 non-votants FN.

---

[1] Jean-Pierre Stirbois, *Tonnerre de Dreux, L'avenir nous appartient*, p. 136.

c) Vote de la loi

Le relevé exhaustif des votes du 2 avril au 22 mai 1986 (consulter l'annexe 4) témoigne de l'indépendance de vote du groupe FN qui ne vota que deux fois contre le gouvernement aux côtés de l'opposition PS-PC. Il montre également le changement qui affecta le comportement de vote du groupe FN au cours des six premières semaines d'activité parlementaire.

La première période, qui couvre les dix-neuf premiers scrutins, est marquée par la présence constante des députés FN à l'Assemblée nationale et une parfaite discipline de vote. Enthousiasme de néophytes? Assiduité dûe à la conviction qu'une action parlementaire concertée peut influer sur les orientations prises par le gouvernement et faire basculer une faible majorité? Désir de se faire reconnaître par l'opinion publique comme des parlementaires professionnels exerçant leur mandat avec sérieux? Tous ces facteurs jouèrent.

A l'exception du scrutin no 2, accroc dû à l'inexpérience des députés FN (sept des leurs étaient absents lors du scrutin mais firent savoir ultérieurement qu'ils avaient eu l'intention de voter pour), tous les scrutins témoignent d'une parfaite cohésion à l'intérieur du groupe (se rapporter à l'annexe 4 pour le compte-rendu détaillé des votes FN des scrutins 1 à 71).

Le premier scrutin sur le vote de confiance à Jacques Chirac et son gouvernement voulait témoigner de la cohésion du groupe FN. Tous ses députés, à l'exception de Edouard Frédéric-Dupont, refusèrent de voter la confiance au gouvernement et se rangèrent ainsi dans l'opposition, par 34 voix contre 35. Seul, Edouard Frédéric-Dupont, en raison de liens anciens, et très étroits, avec Jacques Chirac, vota pour le gouvernement. Son attitude de soutien au premier ministre resta constante pendant toute la VIIIe Législature, quelles que furent les circonstances. La première tranche de scrutins, qui s'étalèrent sur deux jours seulement, du 24 au 25 avril, confirme la discipline de vote du groupe FN et justifie les déclarations faites par son président sur l'indépendance de l'opposition FN. Les 35 députés FN votèrent unanimement avec la majorité RPR-UDF contre les amendements communistes, ou s'abstinrent volontairement unanimement. Leur premier amendement sur la préférence nationale est accueilli avec la même unanimité et discipline de vote, 35 votes pour.

Il est intéressant de noter que les demandes de scrutin public exigées par le groupe FN sont concentrées sur la période immédiate. Sur les onze demandes de scrutin public faites par le FN entre le 9 avril et le 20 mai, dix sont prononcées entre le 25 et le 29 avril. Au cours de cette même période, le groupe socialiste fait huit demandes de scrutin public, le groupe communiste vingt, auxquelles il faut ajouter cinq demandes couplées socialistes-communistes; le gouvernement en fait quatre, plus

une couplée avec le groupe socialiste sur l'ensemble de l'article 2 du projet de loi d'habilitation. Jean-Pierre Stirbois se félicite d'une telle ardeur:

> Nous sommes, pour la plupart d'entre nous, des novices de la vie parlementaire. Nous nous mettons à la tâche avec l'ardeur des néophytes. Nous étonnons par notre dynamisme, notre présence, notre volonté et notre compétence. Tout le monde le reconnaît[1].

Les amendements communistes soumis à scrutin public auraient-ils été de nature à faire contre eux l'unanimité des votes FN?

Ils portent tous sur des points essentiellement techniques et spécialisés:

- scrutin 5 sur la suppression de l'article 1, habilitation à modifier par ordonnances la législation économique, notamment à abroger le contrôle des prix et à définir un nouveau droit de la concurrence.
- scrutin 6 sur l'exclusion des dispositions relatives à l'Office national interprofessionnel des céréales.
- scrutin 7 sur l'exclusion de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre.
- scrutin 8 sur les droits et obligations des locataires et bailleurs.
- scrutin 10 sur la suppression de l'habilitation à prendre par ordonnances les mesures nécessaires au développement de l'emploi, notamment des jeunes.
- scrutin 12 sur la fixation à 35 heures par semaine de la durée du travail dans le secteur privé.
- Scrutin 13 sur l'obligation pour le gouvernement de négocier avec les partenaires sociaux les mesures en faveur des jeunes.
- Scrutin 14 sur la limitation aux seuls jeunes rencontrant de réelles difficultés d'insertion du bénéfice des mesures.
- Scrutin 15 sur les dispositions favorisant l'embauche des jeunes qui ne peuvent déroger au SMIC.
- scrutin 16 sur la définition des formations professionnelles en alternance par référence aux dispsitions actuelles du code du travail.
- scrutin 17 sur la modification du mode de calcul des cotisations patronales de sécurité sociale.
- scrutin 18 sur la fixation au 1er mai 86 de la date d'effet des mesures d'exonération des charges sociales prévues en faveur de l'emploi des jeunes.

Les votes FN se dispersent à partir du scrutin 20 sur un amendement communiste demandant la mise en oeuvre d'une réforme de la taxe d'apprentissage, alors que la nature de l'amendement n'est pas différente des amendements communistes précédents. Ils se répartissent ainsi:

---

[1] Ibid., p. 136.

- 2 contre: François Bachelot et Roger Holeindre
- 7 abstentions volontaires: Yvon Briant, Guy Herlory, Jean-Marie Le Pen, François Porteu de la Morandière, Michel de de Rostolan, Roger Spieler et Georges-Paul Wagner
- 26 non-votants.

La proportion des non-votants est importante, et difficile à justifier après les professions d'assiduité des députés FN: lassitude après de longues séances parlementaires, séance de nuit tardive ou première prise de conscience que cette assiduité forcenée n'apporte pas de résultats instantanés et que l'unanimité de vote n'est essentielle que pour les débats d'importance majeure? Tous ces facteurs jouent.

A partir du scrutin 20, aucun des scrutins (20 à 69) concernant le projet de loi d'habilitation sur les mesures économiques et sociales ne recueillit l'unanimité des votes du groupe FN. Les amendements, pour l'essentiel communistes, portent encore sur des points techniques très précis, comme la taxe d'apprentissage, la procédure de licenciement, qui ne soulèvent pas un vif intérêt. Pourtant, les amendements FN sur l'autorisation préalable de licenciement et la modification du pouvoir de représentativité des syndicats ne mobilisèrent pas davantage les députés nationaux.

Les débats sur les nationalisations commencèrent avec la discussion de l'article 4 le 5 mai. Ils n'apportèrent pas une plus grande participation FN. Un examen attentif des votes FN montre une stabilité dans le nombre de députés présents à chaque scrutin, il oscille entre 9 et 18 selon les séances (l'importance des débats ne semble pas être pris en compte). Les députés siègent à tour de rôle. On remarque, cependant, que certains noms reviennent régulièrement: Yvon Briant, Pierre Descaves, Guy Herlory, Roger Holeindre, François Porteu de la Morandière, Michel de Rostolan, Jean-Pierre Schénardi, Pierre Sergent, Roger Spieler, Jean-Pierre Stirbois, Georges-Paul Wagner, mais un roulement intervient à chaque séance. A partir du scrutin 21, tous les votes des députés présents FN qui oscillent de 9 à 29 pour les derniers amendements sur les nationalisations, sont en faveur du gouvernement contre les amendements socialistes et communistes. Les protestations que le FN sera "l'aiguillon qui cherchera, autant que faire se peut, à éviter la dérive à gauche du gouvernement libéral"[1] se justifieraient-elles par les amendements FN? Le comportement de vote du groupe FN quant à ses propres amendements permet de douter de la véracité de ces affirmations. L'amendement Mégret qui réclame un élargissement des dénationalisations à Renault, Sacilor et Usinor, n'est défendu que par 20 députés FN, Guy Herlory s'abstient volontairement et 14 députés du groupe ne votent pas. Le FN, officiellement, réclame à grands cris plus d'assiduité mais il ne

---

[1] Ibid., pp. 135-136.

cherche pas à la maintenir dans ses propres rangs. Seuls, les scrutins importants qui mobilisent l'attention publique et ont une influence directe la ramènent. Au scrutin public à la tribune sur la motion de censure déposée par Pierre Joxe et 125 de ses collègues, en application de l'article 49-3 de la Constitution par lequel Jacques Chirac avait engagé la responsabilité de son gouvernement afin d'en finir avec la discussion interminable du projet d'habilitation économique et social, les 34 députés FN (Bruno Chauvière avait quitté le groupe le 7 mai parce que, disait-il, il désapprouvait la stratégie FN, hostile au gouvernement) ne votent pas la censure mais quittent immédiatement et au grand complet l'hémicycle afin d'éviter que cette absence de vote ne soit interprétée comme un soutien. Un vote personnel est nécessaire pour les motions de censure.

Les scrutins 70 (demande de suspension de séance présentée par le député communiste Guy Ducoloné), et 71 (scrutin public à la tribune sur la motion de censure déposée par Pierre Joxe et 86 de ses collègues en application de l'article 49-3 par lequel J.Chirac avait engagé la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi relatif à l'élection des députés, projet qui menace directement l'existence du groupe parlementaire FN) recueillent l'unanimité des suffrages FN qui votent la motion de censure contre le gouvernement aux côtés de l'opposition de gauche. Le groupe FN module bien son comportement de vote selon la nature du projet de loi débattu. Son opposition varie selon les circonstances, mais est toujours guidée par l'idéologie FN ou ses intérêts.

Le FN, estimant que le bilan de ces premières semaines d'activité parlementaire était plus que positif, les utilisa comme outil publicitaire pour promouvoir le développement du mouvement à l'échelon national et local, dans les autres consultations politiques. Après sa première intervention au Parlement, expliquant la position FN sur le vote de confiance, Jean-Marie Le Pen s'était très peu exprimé publiquement, concentrant l'attention de la presse sur les interventions parlementaires de ses députés. Le 12 mai, il rompit son silence et il accorda un entretien au Figaro Magazine, avant d'être l'invité de l'émission Face au Public sur France Inter et Questions à Domicile sur TF1. Un tir groupé médiatique où il reprit les thèmes que ses députés avaient développé à l'Assemblée: aversion pour la cohabitation, dénonciation de l'immobilisme du gouvernement et du pacte tacite Mitterrand-Chirac:

> Je doute de l'efficacité de la dénationalisation. Elle pouvait être un évènement considérable si l'on avait distribué au peuple au moins 70% des actions des sociétés nationalisées. Les actions distribuées au peuple n'auraient plus été reconsfiscables. Le capitalisme moderne est un capitalisme populaire qui repose sur un très grand nombre

> d'actionnaires, apportant aux affaires les capitaux propres dont elles ont besoin par le canal du marché, c'est-à-dire de la Bourse[1] .

Il s'élevait contre l'attitude de la droite traditionnelle qui votait avec les socialistes et les communistes contre les amendements FN, écartant délibérément le groupe FN de la majorité de rupture avec le socialisme. Jacques Chirac se privait ainsi de l'élément majoritaire dont il avait besoin. Il était contraint de faire toutes sortes de concessions à François Mitterrand, "mettant de l'eau socialiste dans son vin libéral; mais l'état de grâce prendra fin à l'automne"[2].

L'ensemble de l'appareil FN suivit son chef et ses députés. Le Conseil national se réunit le samedi 10 mai à Paris avant de participer le dimanche 11 mai au traditionnel défilé de Jeanne d'Arc et décida de lancer un dépliant de quatre pages, tiré à plus de deux millions d'exemplaires, pour dénoncer l'attitude hostile de la majorité de droite qui repoussait tous les amendements FN et s'unissait avec la gauche contre lui, alors que le FN n'avait voté que deux fois avec les groupes socialiste et communiste. Il s'agissait d'alerter, et de prendre à témoin, l'opinion publique; mais aussi d'expliquer la défection de Bruno Chauvière[3] qui suscitait pas mal de remous. La raison donnée par ce dernier était qu'il ne pouvait accepter que le FN votât dans certains cas de la même manière que le PS et le PC. La réponse de Jean-Marie Le Pen ne se fit pas attendre:

> Ce n'est jamais sur des questions de fond, contrairement au R.P.R. et à l'U.D.F. que nous avons pris des positions similaires à celles de la gauche. M. Chauvière avait probablement prémédité son geste avant son élection. Il s'agit donc d'une escroquerie délibérée. Nous demandons à M. Chauvière de démissionner de ses mandats[4].

La réaction aux arguments du député du nord se voulait délibérément violente afin de ne pas laisser s'installer un doute dans l'opinion publique sur l'attitude des députés FN qui entendaient conserver une pleine indépendance politique. Il y avait trois oppositions, deux à gauche, une à droite, de par la faute du gouvernement qui les isolait. Les votes FN se détermineraient en fonction des projets en présence. Le retour au scrutin majoritaire était commenté sans émoi:

---

[1] Intervention de Jean-Marie Le Pen, émission radiophonique Face au Public, France Inter, 12 mai 1986.
[2] Ibid.
[3] Le départ de Bruno Chauvière est rapporté au *Journal Officiel-Lois et Décrets*, no 107, 8 mai 1986, p. 6129.
[4] Sophie Huet, "Le Front national plus que jamais dans l'opposition", *Le Figaro*, 12 mai 1986.

Nous avons une représentation au Parlement européen dans les assemblées régionales. Nous aurons en 1989 une représentation dans les municipalités. Notre force réside dans le pays, dans la confiance que nous accordent plusieurs millions de Français. Le scrutin majoritaire est injuste mais nous l'acceptons [...] L'Assemblée n'a qu'une raison d'être: fournir un pouvoir de soutien au gouvernement. En fait, l'Assemblée doit représenter proportionnellement les désirs des Français. Le système majoritaire a deux inconvénients essentiels. Le député est préoccupé de ses élections et il devient le porteur d'eau de ses électeurs d'une part, et d'autre part, un tel système permet à de petites minorités de créer la majorité des grands partis. Le véritable fondement de la démocratie est le respect du droit des minorités [1].

---

[1] Interview de Jean-Marie Le Pen, émission radiophonique Face au Public, France-Inter, 12 mai 1986.

5.2 Le Front national se veut une troisième force et concentre son action sur deux thèmes, sécurité et immigration (23 mai-11 août)

Le groupe FN maintint sa stratégie de radicalisation de l'action du gouvernement tout au long de la première session parlementaire, comme l'expliquait Jean-Claude Martinez dans une intervention lors de la discussion sur le projet de loi de finances rectificative pour 1986:

> Le plus important, ce n'est pas tellement ce qui se trouve dans votre projet, c'est ce qui ne s'y trouve pas et qui devrait s'y trouver. Autrement dit je ne vous reproche pas le "dit": mes amis et moi-même vous reprochons le "non-dit"[1].

Le "dit" gouvernemental aurait pu figurer dans un manifeste FN. Les projets de loi gouvernementaux attaquaient sur deux fronts. D'une part, ils entendaient promouvoir une société de liberté en renforçant les garanties constitutionnelles des libertés fondamentales. Il fallait assurer la sécurité et lutter contre la criminalité, la délinquance, le terrorisme en instaurant des contrôles d'identité. Il s'agissait également d'affermir l'identité nationale en réprimant l'immigration clandestine, en favorisant l'aide au retour, en réformant le code de la nationalité, en contrôlant étroitement les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Les DOM-TOM devaient être maintenus dans l'unité de la République. En deuxième lieu, la législation gouvernementale s'efforçait de favoriser la croissance économique et le progrès social en libéralisant l'économie et diminuant le rôle de l'Etat au niveau des collectivités locales; ce faisant, aidant à la création d'emplois. Après avoir rendu à l'initiative privée les entreprises du secteur concurrentiel et dénationalisé un certain nombre de banques et d'assurances, il s'agissait de freiner les dépenses publiques et alléger l'impôt sur le revenu (collectif budgétaire pour 1986), ainsi que redonner valeur à la responsabilité individuelle pour les pensions, retraites, financement de la couverture sociale. La communication audiovisuelle devait être libérée et la chaine télévisée TF1 privatisée.

Le Front national aurait pu revendiquer ce programme comme le sien, en le complétant et en le radicalisant dans les domaines de sécurité et d'immigration, évidemment, mais aussi dans la libéralisation de l'économie, la responsabilisation de l'individu dans sa conduite de la vie courante, l'accession à la propriété des logements sociaux, le financement personnel des retraites et pensions. Il exerça sur le

---

[1] Intervention de Jean-Claude Martinez, J.O.-A.N.[C.R.], no 28, 3e séance du 23 mai 1986.

gouvernement, tout au long de cette première session parlementaire, une surenchère libérale qui ne cessa jamais, et qui s'ajoutait à la double pression à laquelle était soumise Jacques Chirac, durcissement de la cohabitation et opposition socialo-communiste. La présence du groupe FN au Parlement accentuait encore les divisions de la majorité.

Pressé par l'échéance électorale présidentielle et harcelé par sa majorité, le premier ministre présenta au vote parlementaire les projets de loi les plus urgents de sa plate-forme électorale: suppression de l'autorisation administrative de licenciement, lutte contre le terrorisme et les atteintes à la sûreté de l'Etat, application des peines, lutte contre la criminalité et la délinquance, statut de la Nouvelle-Calédonie, conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, accession à la propriété des logements sociaux, financement des retraites et pensions (se référer à l'annexe 2, contrôle de la loi). L'ordre du jour était donc chargé. Le calendrier que s'était fixé le gouvernement ne laissait guère de temps aux discussions prolongées. L'opposition de gauche se faisait pressante, usant et abusant des incidents de procédure, de rappels au règlement, d'avalanches d'amendements déposés par centaines, de suspensions de séance. Pour éviter l'enlisement, le gouvernement fut conduit à multiplier les recours à l'article 49-3 qui tendait à devenir un moyen de droit commun pour faire adopter les textes législatifs gouvernementaux. La première session parlementaire de la VIIIe Législature ne permit l'adoption que de neuf lois, dont quatre votées avec procédure d'exception. A la contrainte imposée par l'opposition de gauche s'ajoutait la pression présidentielle. François Mitterrand prenait son temps pour signer le décret de convocation du Parlement en session extraordinaire au terme des articles 29 et 30 de la Constitution. Le 14 juillet 1986, le président de la République annonçait son refus de signer l'ordonnance sur la privatisation, ajoutant qu'il ne bloquerait pas pour autant la procédure puisqu'il existait une autre voie, la voie parlementaire. Il cultivait ainsi son image de défenseur des droits du Parlement, alors que le gouvernement donnait l'impression de légiférer à coup d'engagements de responsabilité, suivis par les inévitables motions de censure, discutées à la chaîne devant un hémicycle traditionnellement vide.

Les députés FN s'efforcèrent de tirer le meilleur parti de la position difficile du gouvernement. Protestant énergiquement de leur volonté de ne pas exercer une opposition systématique, ils encouragèrent tous les projets de loi qui "allaient dans le bon sens", s'obligeant à redéfinir à chaque fois leur position. Le groupe adopta une stratégie de coup par coup, s'efforçant de radicaliser la position gouvernementale, et ce faisant, réussit à sortir de son isolement en se conciliant les députés RPR les plus extrémistes qui trouvaient que Jacques Chirac n'allait ni assez vite, ni assez loin. Les députés FN poursuivirent leurs efforts dans l'initiative de la loi. Ils présentèrent cinq

propositions de loi, dont l'une voulait satisfaire leur clientèle électorale (indemnisation des rapatriés des territoires d'Outre-Mer) tandis que les quatre autres concernaient l'application du programme FN. Deux relevaient de la libéralisation de l'économie, les deux autres traitaient de la préférence nationale et de l'immigration. Les parlementaires FN accentuèrent également leur contrôle sur la législation gouvernementale débattue au Parlement, multipliant interventions, amendements, questions. Ils décidèrent de l'orientation de leurs votes selon la législation proposée, tout en se plaignant, en cas de vote contre le gouvernement, de ne pouvoir l'expliquer dans l'hémicycle et le différencier d'un vote commun avec l'opposition de gauche. Jean-Marie Le Pen déposa en ce sens la proposition de résolution no 107 qui réclamait la faculté d'intervenir avant le vote pour les représentants des groupes auxquels n'appartiennent ni l'auteur de l'exception d'irrecevabilité, ni l'auteur de la question préalable, ni les orateurs d'opinion contraire, car leur intervention ne peut excéder cinq minutes[1].

Je centrerai mon analyse sur les projets de loi qui illustrent deux aspects précis de l'action parlementaire du groupe FN[2]. L'un concerne la volonté du Front national de se distinguer des partis parlementaires traditionnels de droite comme de gauche et de s'affirmer comme une troisième force sur la voie du libéralisme, tout en développant, au cours des débats parlementaires, un style propre et faisant preuve d'une maîtrise affirmée de la procédure parlementaire. L'autre aspect est la façon dont le groupe utilisa le Parlement pour faire connaître le programme FN et le faire passer dans la législation débattue. Quatre projets de loi déposés par le gouvernement concernent deux points essentiels du programme FN, sécurité et immigration, alors qu'un autre projet de loi va dans le sens de la libéralisation de l'économie. Une activité parlementaire bien menée suppose interaction de l'initiative de la loi et du contrôle du gouvernement. Mon analyse, à ce stade de l'activité parlementaire du groupe FN, regroupera les différents volets de son action parlementaire (propositions de loi, interventions et amendements, questions, votes) et les évaluera conjointement par rapport aux problèmes de libéralisation de l'économie en premier lieu, de sécurité et d'immigration ensuite.

a) Le Front national se veut une troisième force sur la voie de la libéralisation de l'économie et développe un style parlementaire qui lui est propre

Le débat parlementaire sur les projets de loi visant à établir une plus grande libéralisation de l'économie (projet de loi de finances rectificatives pour 1986 et

---

[1] Proposition de résolution no 107, *Assemblée nationale*, pp. 1-2.

[2] Se reporter à l'annexe 2 pour un inventaire complet des projets de loi débattus au cours de la session de printemps 1986.

projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative) est un bon exemple du style particulier développé par les députés FN. Leurs interventions, questions et amendements sont autant de tactiques adoptées devant les difficultés de parcours rencontrées par le gouvernement et les ripostes opposées par ce dernier pour hâter la procédure législative: engagement de responsabilité (article 49-3), après autorisation du Conseil des ministres, et procédure du vote bloqué (article 44) sur chaque article pour contraindre la majorité à ne pas s'écarter du projet de loi débattu en s'égarant sur chaque amendement.

[i] Le projet de loi de finances rectificatives pour 1986, ou la démonstration du style parlementaire FN

Le collectif budgétaire est une loi classique, contrairement aux deux lois d'habilitation précédentes. Un seul impératif existe: qu'elle soit votée dans les quarante jours qui suivent le dépôt sur le Bureau de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 47 de la Constitution applicable à toutes les lois de finances. Le collectif budgétaire ayant été enregistré le 18 avril, la discussion devait s'arrêter le mercredi 28 mai à minuit.

Les séances à l'Assemblée furent houleuses, surtout celles du mercredi. L'opposition de gauche multiplia les amendements (15 à 20 amendements par article), la majorité ne soutint pas le gouvernement aussi effectivement qu'il le désirait, et ses rebelles cherchèrent l'appui des députés FN, comme dans l'amendement présenté conjointement par Yann Piat, Jean-Claude Martinez et Bernard Claude-Savy, RPR, qui avait pour objet de supprimer les crédits de 200 millions de francs destinés au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse, invoquant le droit moral des citoyens à s'opposer à l'IGV, qui n'avait pas été soumis au scrutin public.

Le groupe FN déposa six amendements qui allaient dans le sens d'un allègement de l'impôt et une réduction des dépenses publiques. Pierre Descaves était responsable des trois premiers amendements de nature technique (abrogation des dispositions relatives à l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés, suppression de la taxe sur certains frais généraux, réduction de coût de l'incorporation au capital des réserves constituées à compter du 31 mai 1986). Bruno Mégret demandait l'assimilation, au regard de l'impôt sur le revenu, des contribuables vivant en état de concubinage notoire aux contribuables mariés. Jean-Claude Martinez déposait un cinquième amendement sur le remplacement de la déduction forfaitaire des frais professionnels accordés aux parlementaires par une déduction calculée sur les frais réels. Pascal Arrighi demandait la suppression des crédits affectés à la troisième voie de l'ENA.

Plus caractéristiques du style FN que la procédure normale des amendements, les interventions, questions, rappels au règlement des députés FN entravèrent l'action gouvernementale. Le projet de loi, pour rester conforme au règlement, devait être voté avant la fin de la séance du soir du mercredi 28 mai, ouverte à 21 heures 30. L'opposition multiplia les interruptions pour que la majorité sortît des délais constitutionnels; elle déposa également vingt-deux rappels au règlement et neuf demandes de suspension de séance, dont l'une de six heures. Le groupe FN se joignit alors à l'opposition de gauche dans les manoeuvres procédurières. Bruno Gollnisch et Pascal Arrighi réclamèrent à maintes reprises "quelques heures de repos". Jean-Claude Martinez, au cours de la seconde séance de nuit du 28 mai, mit les rieurs de son côté en défendant la solution burlesque d'arrêter les pendules pour maintenir la légitimité du texte.

> Nous sommes dans une impasse, chacun restant sur ses positions. Je vous propose donc une solution de compromis. A l'évidence, les raisons de ce bloquage sont dûes à l'article 47 de la constitution en vertu de laquelle l'Assemblée dispose d'un délai de quarante jours pour se prononcer, faute de quoi le texte est renvoyé au Sénat. Le texte ayant été déposé le 18 avril, tout le monde peut constater que le délai expire le 28 mai. Il ne faut donc pas interrompre la séance, sinon le délai de quarante jours sera passé, mais s'inspirer d'une pratique qui remonte à la IIIe République [...] Je vous propose une solution de bon sens: nous arrêtons la pendule au 28 mai, juste pendant quatre ou cinq heures. Nous revenons ce matin à neuf heures et nous sommes toujours le 28 mai...

Le président:

> Monsieur Martinez, je n'aime pas beaucoup les compromis et je n'ai pas d'échelle qui me permette d'arrêter la pendule[1].

Le Front national quitta l'hémicycle vers six heures pour ne pas être complice d'un débat qu'il jugeait anticonstitutionnel puisqu'il avait dépassé les délais impartis. Après plus de quarante heures de débats, et à l'issue d'une nuit blanche marquée par une véritable guerre de procédure orchestrée par la gauche et le Front national, Jacques Chirac, accompagné d'Edouard Balladur, se rendit le jeudi 29 mai à sept heures quarante du matin au Palais-Bourbon pour engager la responsabilité de son

---

[1] Intervention de Jean-Claude Martinez, J.O.-A.N.[C.R.], 3e séance du 28 mai 1986,no 28, p. 1144.

gouvernement. Bien évidemment suivit une motion de censure déposée par Pierre Joxe, que le FN ne vota pas car "elle est sans objet, les délais étant forclos"[1]. Le FN n'était pas opposé aux mesures prises par le gouvernement, il les jugeait insuffisantes, comme l'expliqua Bruno Gollnisch au cours des explications de vote. Il rejeta toute accusation d'obstruction qui aurait pu être formulée contre son groupe et estima qu'il y avait eu, au contraire, obstruction du gouvernement contre les amendements FN qui allaient dans le sens des engagements pris par le premier ministre, notamment l'allègement de l'impôt. Le groupe FN ne voterait pas la censure pour ne pas faire échec à des mesures timides et parce que ce vote était sans objet puisque le délai constitutionnel de quarante jours était écoulé et que le texte devait être transmis au Sénat [2]

Les questions au gouvernement du groupe FN, comme ses interventions à l'Assemblée, cherchaient à pousser le gouvernement plus loin qu'il ne voulait aller. Les questions des députés FN amenèrent, dans certains cas, quelques députés radicaux de la majorité à partager les vues du FN et à ne pas soutenir le gouvernement comme celui-ci l'aurait désirer: questions de Yann Piat à Daniel Séguin sur la nécessité de favoriser grâce aux allocations familiales la natalité parmi les Français; de Charles de Chambrun à Alain Santini rendant hommage aux harkis et demandant ce que recouvrait exactement la formule "Français musulmans" en faveur desquels le gouvernement prendrait prochainement des mesures; de Jacques Bompard à Charles Pasqua demandant au gouvernememt de contrôler l'immigration clandestine en rétablissant les visas; de Guy Herlory à Alain Madelin sur la situation présente de la sidérurgie lorraine, notamment sur la nécessité de soutenir le plan Unimétal[3].

[ii] Le projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (29 mai - 11 juin) renforça la position du groupe parlementaire FN comme troisième voie du libéralisme. Ce qui nous intéresse ici est la volonté du groupe FN de réaffirmer son rôle d'opposition de droite.

Le projet visait à supprimer l'autorisation administrative de licenciement économique qui, aux yeux du gouvernement, substituait l'appréciation de l'administration à celle du chef d'entreprise sur la situation de l'entreprise et était de manière à décourager l'embauche. François Bachelot proposa immédiatement huit amendements, de nature très technique, qui allaient tous vers une application encore

---

[1] *Recueil des scrutins, Assemblée nationale*, tome 2, pp.20-21.
[2] *Recueil des scrutins, Assemblée nationale*, année 1986, tome 1, p.277.
[3] Pour la liste complète des questions au gouvernement du groupe FN, se rapporter à l'annexe 3.

plus énergique du principe de liberté dans l'entreprise. Il était déjà à l'origine de deux propositions de loi (no 237 et no 324) qui demandait une libéralisation de la médecine et une modification du code de la sécurité sociale pour venir en aide aux professions libérales.

L'opposition socialo-communiste déposait de son côté une centaine d'amendements dont 65 furent enregistrés. Le groupe FN se rangea aux côtés du gouvernement. Bien qu'il déplorât sa frilosité sur certains points, il ne s'associa pas à la motion de censure déposée par Pierre Joxe. Le gouvernement, une fois de plus, eut recours au vote bloqué (article 44-2). Le groupe FN, par la voix de François Bachelot, indiqua qu'il tenait à montrer que sa vocation était de respecter de façon formelle la dignité des salariés en leur évitant le chômage. Il ne voterait pas la censure car il ne s'opposerait pas à une loi d'intérêt national, bien que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ne fût qu'un bien faible moyen de combattre le chômage. Il entendait se démarquer tant de la tendance socialo-communiste, stérile pour les salariés, que de la tendance gouvernementale qui se contentait de demi-mesures qui n'avaient rien à voir avec un libéralisme constructif et véritable. Le FN serait alors la troisième voie, celle d'un libéralisme qui, fort de ses appuis populaires et nationaux, était seul en mesure de relancer l'emploi. Il ne dissociait pas le combat pour l'emploi de celui pour la renaissance de la France[1].

La même attitude prévalut pour la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (10-18 juin). Le groupe FN se rangea aux côtés du gouvernement mais sans enthousiasme car il jugeait le texte insuffisant. Il aurait dû être une loi multimédia, défendant la liberté de l'embauche, de la production, de la distribution, et il ne résolvait en rien le problème de l'infiltration des intérêts étrangers. Le groupe FN vota pourtant le texte.

Les députés FN utilisaient l'hémicycle du Palais-Bourbon pour exprimer leurs désaccords propres avec la politique gouvernementale, tout en se réservant la liberté de varier leurs votes en fonction des questions soulevées. Ils s'en servirent aussi à leurs fins propres.

---

[1] Intervention de François Bachelot, J.O.-A.N.[C.R], no 34, vendredi 30 mai 1986, pp. 1521-1531.

b) Sécurité et immigration: la tribune parlementaire sert de caisse de résonnance au programme FN

[i] Les Lois Chalandon.

Le Garde des Sceaux Albin Chalandon présentait quatre projets de loi (24 juin-3 juillet) sur le renforcement de la sécurité des citoyens, afin de redonner aux Français confiance en leur justice, et qui devaient être complétés par un texte sur les étrangers. Les lois Chalandon permirent au FN de défendre ses engagements sur la sécurité en menant une surenchère opiniâtre sur les propositions gouvernementales.

Le premier texte visait la délinquance quotidienne, élargissant les contrôles d'identité, mesure demandée à maintes reprises par le FN. Il prévoyait ensuite l'accélération de la justice pénale par comparution immédiate. Les deux autres textes demandaient l'aggravation de la peine criminelle, la centralisation des affaires de terrorisme, les perquisitions sans l'assentiment de la personne concernée, le maintien de la peine prononcée sans remise de peine (une peine de trente ans serait instituée et la Chambre d'Accusation ne pourrait pas la réduire avant que le détenu n'eût accompli au moins vingt ans de peine). Le Front national approuvait la ligne suivie par le gouvernement mais voulait aller plus loin: un amendement de Georges-Paul Wagner demandait l'extension de deux à cinq ans de la durée minimum de l'interdiction de séjour, trois amendements de Pierre Sirgue réclamaient un durcissement des peines, un amendement de Jean-Pierre Schénardi demandait le durcissement du régime de sûreté en même temps que sa simplification.

Au cours de la discussion sur l'extension de la peine de réclusion criminelle encourue lorsque les coups et blessures ont entraîné la mort sans intention de la donner, Georges-Paul Wagner évoqua le rétablissement de la peine de mort, estimant que la suppression de la peine capitale avait entraîné une inadéquation de l'échelle des peines pour certains crimes odieux, terrorisme et drogue en particulier. Selon lui, la peine de sûreté de trente ans n'était pas suffisante et puisque le protocole admettait la peine de mort en cas de guerre ou de danger imminent de guerre, la situation était semblable en cas de terrorisme.

De nombreux députés de droite étaient prêts à rouvrir le débat, menés par Pierre Messmer et Roland Nungesser, RPR, qui avaient fait distribuer une proposition de loi demandant le rétablissement de la peine de mort dans certains cas d'exception à la loi du 9 octobre 1981 qui avait aboli la peine de mort, tels que rapt d'enfant, prise d'otage, sévices ou tortures ayant entraîné la mort de la victime, récidives de crime de sang, meurtre d'un policier ou d'un gendarme.

Jean-Pierre Schénardi proposa un amendement tendant à insérer les articles additionnels:

> La peine de mort est rétablie. Les dispositions du code pénal et du code de procédure pénale portant abolition de la peine de mort sont rétablis dans leur rédaction antérieure à ladite loi [...] La production, la transformation et le transport de stupéfiants constitue un crime passible de la peine de mort[1].

Albin Chalandon s'opposait à toute discussion sur le sujet:

> C'est un sujet grave pour la société et donc un sujet grave pour le Parlement. Je considère qu'il n'est pas décent de l'aborder comme une incidente, presque à la sauvette, à l'occasion d'un débat sur des textes généraux et qui sont, malgré leur importance, mineurs par rapport à celui de la mort[2].

Et Jean-Pierre Stirbois de conclure:

> Le gouvernement a-t-il la volonté de lutter contre le terrorisme? le désir, il l'a; le courage, j'en doute car il se refuse à prendre les seules mesures réellement efficaces: le rétablissement de la peine de mort et la création d'une jurisdiction de droit commun, mais unique, centralisée et spécialisée [...] Le Front national ne saurait approuver sans réserve un projet de loi qui n'est que la pâle caricature des promesses faites par un futur Premier ministre[3].

[ii] L'immigration

Le projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (10-16 juillet) fut l'objet d'un maximum de contrôle et d'intervention de la part du groupe FN. La finalité de ce projet de loi était de donner au gouvernement les moyens de lutter contre l'immigration clandestine et d'expulser les étrangers qui enfreignaient gravement les lois. Il cherchait à éviter les fraudes et les détournements de procédure permettant l'établissement irrégulier de personnes étrangères et établissant un meilleur contrôle des frontières, une attribution de la carte de séjour plus difficile, des expulsions plus nombreuses et plus faciles. Le statut des réfugiés ne

---

[1] *Recueil des scrutins, Assemblée nationale*, année 1986, tome 2, scrutins no 228, p. 20.

[2] Henri Paillard, "Assemblée nationale, débat écarté sur la peine de mort", *Le Figaro*, 3 juillet 1986.

[3] J.O.-A.N.[C.R.], no 49, p. 2483.

faisait pas partie du projet de loi, les dispositions les concernant restant à l'étude, comme le Code de la nationalité.

Les débats du Palais-Bourbon furent passionnés, exacerbés encore par les événements extérieurs: attentat de la rue de Mogador contre la brigade de répression du banditisme qui amena Charles Pasqua à demander une suspension de séance en milieu d'après-midi, fraudes électorales. Le texte du projet défendu par Charles Pasqua se voulait "équilibré, prenant en compte les exigences du contrôle de l'immigration mais aussi celles du respect des droits de l'homme et de l'intégration dans notre société des étrangers qui souhaitent s'établir durablement en France"[1]

Les questions de fond qui dominaient le débat soulevaient des réactions très vives: la présence en France d'une importante communauté étrangère est-elle une chance ou une menace pour la France? Faut-il tout faire pour la réduire ? Faut-il l'accepter sans condition ? Ou bien faut-il s'efforcer de l'assimiler ?

Les prises de position étaient évidentes. Georgina Dufoix, Françoise Gaspard, Guy Ducoloné estimaient que contrôle signifie racisme. S'inquiéter pour l'identité nationale de la présence d'une importante communauté étrangère, c'est faire preuve d'une attitude frileuse devant l'avenir, la France de demain devant être le résultat du brassage actuel. Les interventions FN allaient évidemment dans le sens opposé. Le groupe fit appel à ses meilleurs orateurs: Arrighi, Stirbois, Schénardi, Holeindre, Mégret, Jalkh, Martinez, Bachelot, Rostolan, et surtout Le Pen qui domina les débats de la deuxième séance du 9 juillet:

> J'avertis M. le ministre et l'Assemblée que dans ce débat sur l'immigration que nous tenons pour un débat essentiel, nous utiliserons toutes les possibilités du débat parlementaire pour contraindre le Gouvernement à entrer dans une discussion qu'il a à peine esquissée [...] Il faut aborder le problème et l'aborder complètement [...] et dût la barbe de notre ministre des relations avec le Parlement en trembler d'indignation, nous utiliserons jusqu'au bout nos droits de parlementaires [...] Reconnaissez au moins que si vous vous félicitez d'avoir aujourd'hui le courage de regarder en face cette réalité inquiétante qu'est l'immigration dans notre pays et certaines de ses conséquences, chômage, délinquance, criminalité, terrorisme aggravé, c'est sans doute parce que ce débat a été ouvert, non depuis quelques mois, mais depuis quelques années par les citoyens les plus lucides de ce pays, c'est à dire ceux qui se réclament du Front

---

[1] J.O.-A.N.[C.R.], no 57, p.2980.

national [...] Combien y-a-t-il d'immigrés en France? quatre millions? cinq? six? je dis qu'à un million près, les autorités sont incapables d'en fixer le chiffre [...] La finalité de la politique, c'est l'intérêt national, le présent et plus encore l'avenir des Français et de la France [...] mortellement menacés par le développement continu de l'immigration étrangère que j'estime qu'un débat clair doit avoir lieu devant le pays de façon que chacun prenne ses responsabilités [...] On continue de voir le flux continuel des immigrés venus chercher en France ce que leur pays natal est incapable de leur donner [...] Une autre raison de la situation actuelle tient au laxisme des gouvernements qui ont favorisé l'immigration de manoeuvres étrangers dans les industries périmées [...] L'immigration d'aujourd'hui n'est pas seulement européenne ou africaine, elle est planétaire [...] Je ne crois pas dans l'efficacité des mesures que vous nous proposez car elles sont subalternes et non principales. Elles ignorent un principe qui est la base de toutes les nations du monde, la préférence nationale. Il faut établir une politique nationale soucieuse d'abord et avant tout de l'avenir des Français, ce qui n'est pas incompatible avec le respect de la dignité des étrangers admis à résider sur notre sol. Nous ne sommes ni racistes ni xénophobes. Nous entendons seulement qu'il y ait dans ce pays, tout naturellement, une hiérarchie, parce qu'il s'agit de la France et que la France est le pays des Français [...] Le voeu d'une majorité de Français, c'est d'inverser le courant de l'immigration [...] retour au pays des travailleurs étrangers sans emploi mais aussi de ceux qui se trouvent chez nous sans ressources, qui n'ont aucune raison d'être à la charge du peuple français. Organisez un référendum! Il faut établir un régime social différencié entre étrangers et Français. Il faut enfin bâtir une politique démographique et familiale de salut public [...] Il faut également organiser une grande politique de coopération et de progrès avec les pays du tiers-monde [...] Votre texte est hors de proportion avec la gravité des problèmes qui se posent. Il ne traite que très imparfaitement des aspects policiers, il ignore le poids des étrangers dans le chômage et dans les charges sociales [...] Vous négligez l'importance des éléments étrangers dans la délinquance et la criminalité...[1]

---

[1] J.O.-A.N.[C.R.], no 58, pp. 3061-3065.

Différents orateurs FN reprirent des arguments semblables, avec une moindre éloquence. Jean-Pierre Stirbois franchit un pas dans l'escalade:

> Il faut aussi avoir le courage de le dire, le problème de l'immigration est aussi en partie celui de l'Islam [...] Il y a aujourd'hui en France plus de maghrébins qu'il n'y en avait en Algérie en 1930 [...] C'est moins une immigration qu'un transport des peuples [...] Vous savez qu'il existe un lien entre l'immigration et le chômage [...] Il faut réduire l'immigration pour moderniser nos moyens de production et créer de nouveaux emplois [...], vous savez qu'il existe un lien entre l'immigration et l'insécurité [...] Les immigrés de la deuxième génération sont les responsables du climat d'insécurité qui règne dans certaines grandes villes [...] L'immigration est une charge écrasante pour notre balance des paiements [...] Elle représente aussi un péril pour l'Education nationale. Les étrangers sont source de baisse de niveau, de retard dans les études et de violence [...] L'immigration aggrave la crise du logement [...] Votre projet, monsieur Pasqua, satisfait le parti socialiste et le parti communiste car il est vide. Il ne modifie en rien tout ce qui a été mis en place par la gauche depuis 1981 [...] Pour les communistes, en accueillant un prolétariat étranger, en important la misère, on conserve à la lutte des classes son actualité [...] Votre projet de loi n'est que poudre aux yeux. Nous ne vous laisserons pas tromper le peuple français, nous l'informerons. Il y a un abîme entre l'opinion des Français et la position des partis traditionnels. De nombreux députés savent au fond d'eux-mêmes que nous avons raison. Ils doivent se taire ou voter contre leur conviction [...] Auriez-vous peur de la volonté populaire pour refuser toute idée de référendum sur un sujet où notre avenir et celui de nos enfants sont aussi gravement engagés? [1]

Les amendements FN reprirent les arguments des diverses interventions. Un amendement de Roger Holeindre demandait la nécessité d'un visa pour tous les étrangers à l'exception des ressortissants de la CEE. Un autre amendement de Bruno Gollnisch demandait la suppression de la possibilité pour l'autorité consulaire de demander un sursis à l'exécution de la décision du refus d'entrée. Douze amendements proposés par Jean-Marie Le Pen demandaient la nécessité d'un certificat médical, la suppression des regroupements familiaux, la validité de trois ans

---

[1] J.O.-A.N.[C.R.], no 58, pp.3092-3096.

pour la carte de séjour, la reconduite à la frontière pour manque de ressources propres, du refus de justification d'identité, la suppression des exceptions faites en faveur des mineurs de dix-huit ans, le rétablissement de l'autorisation administrative, l'abrogation des dispositions relatives à l'acquisition de la nationalité française dans l'attente d'une refonte du code de la nationalité.

Le débat se poursuivit lentement, ne mobilisant guère plus de vingt à trente députés. Après plus de huit heures de discussion, l'article 1 relatif aux conditions d'entrée sur le sol français fut adopté. Le 11 juillet vit la discussion de l'article 2 sur la délivrance de la carte de résident. L'article 3, qui prévoyait que l'étranger titulaire d'une carte de séjour ayant quitté le territoire pendant plus de douze mois consécutifs serait considéré comme nouvel immigrant, fit l'objet de longues discussions. L'article 4 portait sur les sanctions applicables aux clandestins, jugées insignifiantes par le FN. L'article 5, qui traitait de la reconduite à la frontière, souleva maintes objections de la part de Jean-Marie Le Pen. Les articles suivants traitèrent de l'expulsion, de nouveau l'objet de multiples amendements.

L'action du groupe FN en Assemblée allait plus loin et plus profond que sa proposition de loi no 230, enregistrée le 19 juin et annexée au procès-verbal du 26 juin,, "relative à l'expulsion des étrangers en infraction avec la loi". Le texte, assez succinct, estimait qu'il existait un lien étroit entre criminalité et immigration, et demandait le rétablissement de l'expulsion administrative pour tout immigré en état d'infraction avec la loi:

> Selon les dernières statistiques de police judiciaire, les étrangers commettent proportionnellement plus de crimes et délits que les Français: les délinquants nationaux représentent 14,76 pour mille de la population, les étrangers 31,26 pour mille de la leur [...] La présente proposition de loi a pour principal objet de rétablir l'expulsion administrative à l'égard des étrangers qui se trouvent en état d'infraction grave avec la loi et élargit les cas d'expulsion[1].

Le débat parlementaire obligeait les députés FN à davantage de précision dans leurs suggestions, tout en leur donnant un champ d'action plus ample.

Le 16 juillet, le projet fut présenté en première lecture. Jean-Marie Le Pen, dans le cadre des explications de vote, exposa la position du groupe FN à ce projet: une abstention hostile. Il expliquait que la politique gouvernementale de l'immigration

---

[1] Proposition de loi no 230, enregistrée le 30 juin 1986 et annexée au procès-verbal de séance du 26 juin 1986, relative à l'expulsion des étrangers en infraction de la loi, *Assemblée nationale*, p. 1.

avait été une faute économique, sociale et politique contre la nation. L'essentiel des réponses fournies dans le débat parlementaire avait montré, selon le FN, une identité de philosophie entre l'opposition de gauche et la majorité gouvernementale, celle d'une philosophie humanitaire, mondialiste, bruyamment anti-raciste et réellement "antinationale". Il s'inquiétait de l'attitude des communautés non-françaises dans un éventuel conflit et voyait dans les dispositions sociales actuelles l'essentiel facteur de l'immigration. Il regrettait qu'une place décente n'ait pas été faite aux compatriotes qui venaient de l'outre-mer et jugeait nécessaire une réforme du code de la nationalité. Il estimait que ce texte ne permettrait pas d'amorcer une politique permettant de sauver le pays de la submersion qui le menaçait aujourd'hui et qui, demain, le tuerait. Le groupe FN refusait de s'associer à la politique gouvernementale[1].

Le groupe FN s'abstint à l'unanimité mais le projet fut néanmoins adopté.

---

[1] Explication de vote donnée par Jean-Marie Le Pen, 16 juillet 1986, 2e séance, *Recueil des scrutins 1986, tome 2, Assemblée nationale*, p. 203.

5.3 Bilan d'une première session parlementaire pour le groupe FN

Le groupe FN avait atteint son premier objectif: s'intégrer pleinement à la vie politique institutionnelle. Il avait participé sans réserve au jeu parlementaire et il pouvait déjà dresser un bilan satisfaisant de son activité à l'Assemblée nationale tant dans l'élaboration de la loi que dans le contrôle de l'action législative gouvernementale. Il pouvait également mettre à son acquis la diffusion de ses idées politiques.

Le premier acte parlementaire du groupe FN, avant même l'ouverture du Parlement, avait été de porter à l'initiative législative les points essentiels de sa doctrine. Treize propositions de loi et deux propositions de résolution, rédigées par les légistes FN, institutionalisaient, du fait de leur publication dans des documents parlementaires officiels, les thèmes du retour à la peine de mort, de la modification du code de la nationalité, de la préférence nationale en matière d'emploi, de l'expulsion des étrangers en infraction avec la loi.

Le contrôle de la législation gouvernementale s'était révélé plus difficile mais le groupe FN pouvait néanmoins se féliciter de sa première expérience parlementaire. Ses députés s'étaient comportés dans le débat parlementaire comme des professionnels qui connaissaient leur métier et entendaient l'exercer le plus efficacement possible. Pendant les toutes premières semaines de la session parlementaire, ils s'étaient fait remarquer par leur assiduité en séance et par la qualité de certaines de leurs interventions. L'image du parti FN avait changé. Il était maintenant un parti politique qui ne se laissait pas oublier et qui se révélait dangereux pour l'unité de la droite traditionnelle. Les déçus RPR étaient tentés par certaines des mesures radicales préconisées par les députés FN en matière de famille, sécurité et immigration. Le groupe FN ne pouvait, certes pas, prétendre opposer la législation gouvernementale qu'il désapprouvait. Il ne pouvait pas décider du résultat des votes puisque le gouvernement disposait d'une majorité, faible certes, mais elle existait. Il pouvait, par contre, renforcer cette majorité gouvernementale en votant avec elle, ou lui rendre la tâche difficile en s'alliant à l'opposition de gauche. La position officielle du FN était que ses députés voteraient suivant leurs convictions en fonction des projets de loi débattus. Il s'y tint. Au cours de cette première session parlementaire, il soutint un grand nombre des projets de loi gouvernementaux, tout en déplorant qu'ils n'aillent pas assez loin. Trois fois seulement, il vota contre le gouvernement: refus de la confiance à Jacques Chirac, vote approuvant la motion de censure sur le retour au scrutin majoritaire, vote contre la loi sur le financement des pensions et des retraites qui impliquait une augmentation de l'impôt sur le revenu de 0,4%. Il s'abstint deux fois: sur la loi sur le logement et la loi sur les conditions

d'entrée et de séjour des étrangers en France, jugées insuffisantes. En revanche, il vota douze grands projets gouvernementaux ainsi que la plupart des amendements déposés par la majorité, sans voter une seule fois un amendement déposé par la gauche:

- loi sur l'autorisation administrative de licenciement
- loi sur la presse
- loi sur l'audiovisuel
- loi sur la Nouvelle-Calédonie
- loi sur les privatisations
- collectif budgétaire
- loi d'habilitation économique
- loi sur le droit du travail en Polynésie Française
- loi sur la lutte contre le terrorisme
- loi sur la lutte contre la délinquance et la criminalité
- loi sur les contrôles d'identité
- loi sur les révisions d'exécution des peines.

Officiellement, la majorité affirmait avoir résisté à la pression du groupe FN vers une radicalisation plus pousséee de son programme. Elle rejetta régulièrement les amendements proposés par le FN, s'unissant à la gauche pour voter contre le FN:

- sur les lois sécuritaires: rétablissement de la peine de mort, création d'une Cour criminelle centrale pour juger les crimes de terrorisme, peine de mort pour les traficants de drogue, extension des contrôles d'identité dans tous les lieux publics, établissement de sévères peines d'emprisonnement pour tous ceux qui refusent de décliner leur identité ou donnent une fausse identité, demande d'adjonction d'un nouvel alinéa à la loi du 29 juillet 1981 visant à punir l'apologie de terrorisme.
- sur la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France: rétablissement du visa d'entrée en France pour tous les étrangers sauf les ressortissants de la CEE, établissement pour tous les étrangers désireux de venir en France d'une attestation d'assurance couvrant l'ensemble des dépenses de santé auxquelles ils peuvent être exposés durant leur séjour, mise en place de règles strictes de contrôles pour les étudiants qui poursuivent des études en France, arrêt de l'aide sociale aux étrangers en situation irrégulière, arrêt immédiat de l'attribution de logement HLM aux immigrés qui ne sont pas en règle avec les autorités françaises, arrêt de l'inscription dans les écoles de jeunes immigrés en situation irrégulière.
- sur la loi sur les retraites et les pensions: création de la fiche de paie-vérité pour permettre aux salariés de se rendre compte de la masse énorme d'argent versé par

les employeurs aux différents organismes sociaux en général et à la Sécurité sociale en particulier.

- sur la loi d'habilitation économique et sociale: suppression du monopole de l'Agence Nationale pour l'Emploi en matière d'embauche, priorité d'emploi pour les Français et les ressortissants de la CEE, fin du monopole syndical dans l'entreprise, amnistie générale fiscale et douanière, dénationalisation de Renault, Sacilor et Usinor, création effective du capitalisme populaire par la remise aux citoyens français d'une partie des actions des sociétés privatisées.
- sur la loi sur le logement: priorité d'attribution dans l'achat d'un appartement HLM aux Français et aux ressortissants de la CEE, suppression d'une disposition de la loi Quilliot qui accorde la jouissance d'un appartement loué au concubin notoire d'un locataire décédé, interdiction aux locataires d'un appartement d'y exercer des activités politiques et sociales.
- sur la loi sur la Nouvelle-Calédonie: adjonction des mots suivants: "la Nouvelle-Calédonie fait partie intégrante et inaliénable du territoire de la République française, une et indivisible", suppression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui serait compensé par une augmentation des taux de la taxe générale à l'importation.
- sur le projet de loi de finances rectificative pour 1986: suppression des crédits destinés au financement de l'interruption volontaire de grossesse et figurant sur une ligne budgétaire du chapitre 46.22 du Ministère de la Santé et de la Solidarité nationale.

Une seule exception: l'amendement Porteu de la Morandière (Les donations accomplies en faveur des musées municipaux bénéficient des mêmes exonérations fiscales que celles dont bénéficient les donations pour les musées nationaux. Pour compenser la perte subie par le budget de l'Etat, la TVA applicable à la production et commercialisation des publications et films pornographiques est augmentée) fut voté par la majorité peu avant que la session ne s'achevât.

La politique officielle de la majorité était donc de contrecarrer inlassablement toute action FN, afin d'établir dans l'opinion publique que le gouvernement refusait tout accord ou politique commune avec le FN. Il lui arriva, dans la pratique, de reprendre par la suite à son compte certaines mesures qui lui convenaient, comme l'amendement demandant que les détournements de navires figurent au titre des crimes de terrorisme, ou l'amendement par l'adjonction d'un nouvel alinéa à la loi du 29 juillet 1981 visant à punir l'apologie du terrorisme, repoussé par Jacques Toubon et repris quelques heures plus tard par le gouvernement. Ces cas sont difficiles à quantifier, en raison des avalanches d'amendements, 4387 déposés, et ayant été adroitement amenés. En cas d'amendement joint, comme la suppression de crédits de

remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (Yann Piat, Michel Debré, le Docteur Savy), le gouvernement demandait un vote bloqué, empêchant un vote joint majorité-FN. Il s'agissait de montrer un front uni.

La réalité était différente. L'aîle radicale de la majorité, tentée par les thèses FN qui rencontraient une audience populaire accrue, partageait les réserves exprimées par Jean-Marie le Pen et ses députés quant aux succès parlementaires du gouvernement. Jacques Chirac estimait le bilan plus que positif: six votes de confiance, seize projets de loi et deux propositions de loi adoptés. Il oubliait de mentionner qu'il avait dû engager la responsabilité du gouvernement six fois pour faire passer les projets de loi qu'il estimait essentiels, transformant le Parlement en chambre d'enregistrement selon le jugement de Maurice Duverger[1], mais il se félicitait d'avoir établi une rupture définitive avec l'expérience de gauche lancée en 1981, essentiellement dans deux domaines, la libéralisation de l'économie, avec l'établissement d'un système économique de liberté et de responsabilité, et le renforcement de la sécurité publique. Tout ceci était bien insuffisant, estimait le groupe FN:

> Manifestement ceux qui attendaient une rupture avec le socialisme sont déçus [...] La très courte majorité UDF-RPR a obligé le gouvernement à jouer le jeu de la cohabitation et à le jouer en position de faiblesse. Aujourd'hui, Jacques Chirac joue carrément la collaboration avec François Mitterrand. Il a renoncé à la rupture avec le socialisme. Il continue à bien des égards la politique de la gauche. Derrière la déroute de la majorité actuelle se profile le retour des socialistes. C'est d'ailleurs pour ça que, malgré l'ostracisme qu'il subit, le FN a voté l'immense majorité des lois proposées par le gouvernement, aussi insuffisantes fussent-elles, car elles vont souvent, quand même, un peu dans le bon sens, ou du moins vont-elles moins vite dans le mauvais sens qu'avant [2].

Les députés FN dressaient, eux aussi, un bilan satisfaisant de leur première session parlementaire. Le mouvement FN avait certainement bénéficié de sa présence au Parlement: légitimisation en bonne voie, diffusion de plus en plus large des idées politiques FN qui pénètrent des milieux politiques qui leur étaient jusque là hostiles, sympathies de plus en plus évidentes dans l'aîle radicale de la majorité. Le groupe FN avait su utiliser la tribune parlementaire pour faire connaître son programme politique et le faire passer dans l'opinion publique par le biais de la presse écrite et des médias. Les interventions du groupe FN étaient remarquées et attendues en

---

[1] Maurice Duverger, *La cohabitation des Français*, Presses Universitaires de France, Paris, 1987.

[2] Jean-Marie Le Pen, "Pour une vraie politique de droite", *National-Hebdo*, no 112, 11 septembre 1986.

raison des talents d'orateur de ses meilleurs députés, de leurs connaissances techniques des problèmes débattus, de la gouaille et l'ironie de certains d'entre eux. De larges extraits en étaient publiés dans la presse quotidienne. Les thèmes FN de l'identité nationale, la préférence nationale, le retour des immigrés à leur pays d'origine, la préférence familiale, la lutte contre la décadence, sortaient des cercles du Club de l'Horloge et entraient dans la vie politique française. La banalisation de ses idées politiques est, à mon avis, la grande victoire du groupe FN à l'Assemblée nationale.

A ce sentiment de satisfaction s'ajoutait une prise de conscience désabusée du rôle réel du Parlement, comme l'avouait Jean-Pierre Stirbois:

> Au bout de quelques mois de travail parlementaire, l'expérience que je commence à avoir m'oblige à m'interroger sur les pouvoirs réels du Parlement. L'utilisation des ordonnances, ajoutée à la procédure du 49-3, empêche toute discussion, toute possibilité d'amendement du projet présenté [1].

Les députés FN déploraient que le Parlement ne disposât pas de moyens suffisants pour remplir sa mission législative et contrôler l'administration. L'absentéisme, qu'ils avaient si âprement dénoncé auparavant et qui leur avait fourni l'occasion de demander de multiples rappels au règlement en séance parlementaire, était subi maintenant comme un mal inéluctable. Avec l'ardeur des néophytes, les députés FN s'étaient jurés d'être présents à toutes les séances où ils désiraient émettre un vote. la réalité de l'ordre du jour, surchargé, les amena à tourner les clés, comme ceux qu'ils vilipendaient:

> Si, excepté le mercredi après-midi, les députés sont muets, les rares élus présents les autres jours de la semaine ne sont pas manchots... C'est à tour de bras qu'ils actionnent les clefs du vote électronique de leurs collègues absents. Au Palais-Bourbon, voter est un art difficile, voir périlleux qui exige une bonne condition physique. Il faut savoir courir dans les travées [...] Dans certains cas, les députés de tel groupe votent comme un seul homme [2].

Le groupe FN avait réussi son entrée au Parlement. Il lui devint évident que l'efficacité de son action parlementaire devait être soutenue par une présence efficace du mouvement sur le terrain. Il se devait d'élargir son audience dans l'hémicycle du Palais-Bourbon et de se faire entendre de la majorité parlementaire, de regarder au-

---

[1] Jean-Pierre Stirbois, *Tonnerre de Dreux, l'avenir nous appartient*, pp. 136-137.
[2] Ibid., pp.137-138.

delà du Parlement où il ne pouvait asseoir son autorité à lui seul, et se tourner de nouveau vers son électorat. Jean-Marie Le Pen expliquait la position FN:

> Notre stratégie n'a de sens que si nous sommes enfin entendus par la majorité parlementaire dont beaucoup de membres pensent tout bas ce que nous sommes les seuls à penser tout haut. Pour cela, il faut que nous soyons en position de parler et de nous faire entendre. Il faut que chaque consultation électorale confirme de manière éclatante que le porteur le plus fiable et le plus dynamique de l'espoir exprimé le 16 mars est le Front national. Chaque siège gagné par le FN est une garantie nouvelle de rupture avec le socialisme[1].

Etat-major et troupes FN partageaient la conviction qu'il leur fallait accroître le nombre de leurs représentants pour pouvoir jouer le rôle d'arbitre qu'ils ambitionnaient, mais qu'ils ne pouvaient pas jouer au Parlement. Il était temps de donner une nouvelle impulsion au mouvement et de se tourner vers son électorat.

---

[1] Jean-Marie Le Pen, "Pour une vraie politique de droite", *National-Hebdo*, no 112, 11 septembre 1986.

CHAPITRE VI
LE FRONT NATIONAL MAINTIENT SON ACTIVITE PARLEMENTAIRE MAIS SE TOURNE AUSSI VERS SON ELECTORAT
Première session ordinaire de 1986-1987 (2 octobre - 20 décembre)

Instruit par son expérience parlementaire de quelques quatre mois, le FN décida de modifier sa stratégie parlementaire. Il avait atteint ses objectifs immédiats: intégrer complètement les représentants FN à la vie institutionnelle politique et diffuser les thèmes FN.

> En raison de notre présence vigilante, il est désormais possible d'évoquer des sujets tels que la priorité d'emploi pour les Français[1]

soulignait Jean-Yves Le Gallou. En revanche, le FN savait que cette intégration parlementaire était une victoire sans lendemain. Le retour au scrutin majoritaire annonçait la mort du groupe parlementaire. Les députés FN avaient, par ailleurs, une vision plus réaliste des limites du pouvoir parlementaire ainsi que de celles de leur propre action au sein de l'Assemblée nationale. Il devint alors évident au président du FN qu'il leur fallait se tourner vers leurs électeurs et renforcer les bases locales du mouvement, en commençant par les élections municipales:

> Nous avons perdu la bataille de la proportionnelle mais nous n'avons pas perdu la guerre des élections. Nous avons une représentation au Parlement européen et dans les assemblées régionales. Nous aurons, en 1989, une représentation dans les municipalités. Notre force réside

---

[1]Propos de Jean-Yves Le Gallou rapportés par Martin Peltier, "Les députés de Le Pen secouent l'Assemblée", *Minute*, 8 août 1986.

> dans le pays, dans la confiance que nous font un certain nombre de Français[1].

Jean-Marie Le Pen et son état-major estimèrent que l'avenir du Front national était dans l'élargissement du recrutement à la base: "On peut faire taire les députés mais pas les électeurs du FN qui deviendront demain quatre, puis cinq, puis six millions"[2]. Toutefois, il n'était pas question d'ignorer la tribune parlementaire. Il s'agissait de mettre au point une stratégie renouvelée afin de maintenir l'action parlementaire et de l'utiliser pour soutenir les campagnes électorales que le FN avait décidé d'exploiter. L'objectif était d'utiliser au maximum la tribune donnée par l'Assemblée nationale pour promouvoir les thèses FN dans l'opinion publique et étayer le travail de renforcement des bases locales. Il fallait aussi exploiter les difficultés rencontrées par le gouvernement Chirac. Le premier ministre se heurtait non seulement à un durcissement de la cohabitation et à la politique adroite du président Mitterrand qui exploitait son rôle d'arbitre et de défenseur de la nation française, mais encore au mécontentement de l'opinion publique qui se traduisait par des protestations estudiantines, reprises par des troubles sociaux qui trouvaient leur expression dans des manifestations de rue.

Le groupe FN maintint donc sa stratégie de radicalisation de la politique gouvernementale. Après une interruption de quelques six semaines (du 11 août au 2 octobre), le Parlement se réunit de nouveau pour la première session ordinaire de 1986-1987. Traditionnellement consacrée à la discussion budgétaire, la session d'automne axée sur la loi de finances 1987 devait rapidement concrétiser les orientations de la politique de Jacques Chirac. L'ordre du jour était chargé: projet de loi relatif au Conseil Supérieur des Français de l'étranger, projet de loi relatif à l'organisation économique en agriculture, loi de finances 1987, projets de loi sur la famille, sur le code de la nationalité, sur l'enseignement, sur l'épargne, sur la question hospitalière, sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, sur l'investissement locatif et l'accès à la propriété des logements sociaux, sur les fusions et les scissions de sociétés, sur le développement des DOM, sur la privatisation des prisons et la fonction publique territoriale. L'annexe 2 dresse la liste des projets et propositions de loi soumis au débat parlementaire et au vote de l'Assemblée nationale pendant cette deuxième session, ainsi que les divers amendements proposés par le groupe FN. Le programme gouvernemental nécessitait la convocation d'une

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Joseph Massé-Scaron, "Front national, l'intégration réussie", *Le Figaro*, 13 août 1986.

[2]Propos de Jean-Marie le Pen rapportés par Joseph Massé-Scaron, "Front national, la carte des élus locaux", *Le Figaro*, 19 juin 1986.

session extraordinaire s'il devait être mené à bonne fin. L'agitation estudiantine et les affrontements sociaux contraignirent Jacques Chirac à oublier la session extraordinaire et à arrêter la session d'automne à la clôture normale du 20 décembre.

Il était difficile au groupe FN d'opposer vigoureusement le programme gouvernemental car il allait dans le sens des options FN. La stratégie parlementaire était toujours d'aiguillonner le gouvernement vers une radicalisation de son programme, mais la marge de manoeuvre dont disposaient les parlementaires pendant la session d'automne était encore plus faible qu'à la session de printemps. Lors du débat budgétaire, leurs votes ne peuvent modifier que 1% des recettes et des dépenses. Le groupe FN avait pris conscience des limitations du contrôle qu'il pouvait exercer directement sur l'action législative du gouvernement. Il n'avait plus à prouver le professionalisme et le sérieux de ses députés mais il décida d'exploiter au maximum la tribune de l'Assemblée nationale pour exposer publiquement ses désaccords avec la politique gouvernementale, dénoncer ses erreurs et ses insuffisances et recruter ainsi les mécontents et les déçus de la droite traditionnelle. Il fallait, toutefois, consolider la réputation parlementaire déjà acquise. Les députés FN se devaient de poursuivre leur métier de légiste: continuer d'innover dans le domaine de l'initiative législative et contrôler la législation gouvernementale. L'accent était mis, cependant, sur la communication. Il s'agissait surtout de faire connaître au grand public la compétence des élus FN. La tribune de l'Assemblée nationale aiderait à soutenir le travail de base mené sur le terrain.

Après avoir cerné le changement de stratégie FN, j'analyserai l'apport des députés à l'initiative législative (propositions de loi), les interventions dans le débat parlementaire et les questions au gouvernement qui cherchaient à cibler les thèmes essentiels FN et les vulgariser dans l'opinion publique. Je ne suivrai pas une progression chronologique mais je m'arrêterai sur les interventions et les questions, ainsi que les actes parlementaires, comme l'élection du président de la commission des affaires étrangères, qui ont le plus individualisé et consolidé l'action FN dans l'opinion publique au cours de cette deuxième session d'automne. L'étude des votes FN au cours de cette session d'automne ainsi que le bilan de la première année passée par le groupe FN au Parlement complèteront mon analyse.

6.1 Fort de son expérience parlementaire, le groupe FN renouvelle sa stratégie et repart à la conquête de son électorat

a) Les remous au sein du groupe parlementaire FN

Il fallait repartir à la conquête de l'électorat. Deux échéances électorales se présentaient dans l'immédiat, les sénatoriales de septembre et l'élection législative partielle de Toulouse. "Nous serons présents à toutes les élections, insistait Jean-Pierre Stirbois, à commencer par les sénatoriales en septembre, là où on ne nous attend pas[1]. Il n'y avait aucune chance d'un sénateur FN, mais les élections sénatoriales étaient un excellent tremplin car elles pouvaient donner au FN l'occasion de jouer un rôle d'arbitre dans certains départements. Jean-Marie Le Pen annonça le 8 juillet dans une conférence de presse que le FN présenterait des candidats partout, soit sur des listes d'union, soit sur des listes du Rassemblement national. Repartir à la conquête de l'électorat était une tâche ardue[2], rendue encore plus difficile par les dissensions au sein du Front national. Il fallait amorcer une campagne nationale en direction des élus, maires et grands électeurs. Jean-Marie Le Pen n'écartait aucune éventualité et était même prêt à renouveler des accords ponctuels avec le Centre National des Indépendants, en dépit de la démission d'Yvon Briant (secrétaire général du CNI, député FN) de la vice-présidence du groupe parlementaire FN. Cette démission suivait le départ de Bruno Chauvière quelques semaines plus tôt. Yvon Briant avait donné une conférence de presse dans les locaux du CNI, justifiant sa démission par sa volonté d'affirmer une sensibilité conservatrice et libérale:

> Je prends un peu le large de manière à pouvoir exprimer, le cas échéant, clairement mes réticences. N'appartenant plus à l'organe décisionnel du groupe, je serai vraisemblablement plus libre pour m'exprimer[3].

Ces réticences s'étaient, disait-il, exprimées dès le premier jour, lors du vote de confiance intervenu au terme de la déclaration de politique générale de Jacques Chirac le 2 avril 1986. Yvon Briant affirmait alors qu'il était favorable à l'abstention, selon la ligne de conduite observée par le CNI, mais il avait alors voté selon les

---

[1]Propos de Jean-Pierre Stirbois rapportés par Joseph Massé-Scaron, "Front national, la carte des élus locaux", *Le Figaro*, 19 juin 1986.

[2]Jean-Pierre Stirbois rapportait plus tard: "Notre activité législative nous oblige à délaisser quelque peu l'appareil du FN. Du mois d'avril à la fin de l'année 1986, nous avons un peu de mal à relancer les activités de notre mouvement". *Tonnerre de Dreux, l'avenir nous appartient*, p. 136.

[3]Propos d'Yvon Briant rapportés par Joseph Massé-Scaron, "Front national: Le Pen apaise les remous", *Le Figaro*, 1er juillet 1986.

consignes données par Jean-Marie le Pen. Il souhaitait couper court aux critiques des membres du CNI qui le soupçonnaient de tirer leur parti vers le FN. Officieusement, il existait une autre raison, apparemment moins politique mais en fait beaucoup plus plausible, l'antagonisme qui opposait Yvon Briant et Jean-Pierre Stirbois. Yvon Briant s'était vu proposer le poste de rapporteur pour avis à la commission de la défense par le président de la commission, François Fillon. Jean-Pierre Stirbois avait estimé, en l'absence de Jean-Marie Le Pen au cours d'une réunion de groupe, que cette charge devait être confiée à un membre du FN. Yvon Briant avait refusé de se plier à la volonté de Jean-Pierre Stirbois qui voulait s'imposer comme numéro deux du groupe parlementaire FN, et donner la prépondérance aux vétérans FN aux détriment des récentes recrues socio-professionnels. Les députés FN s'efforcèrent de minimiser les remous, comme en témoigne l'explication donnée par Michel de Rostolan:

> Le fait qu'Yvon Briant ait décidé, pour convenances personnelles, de se retirer de la vice-présidence du groupe ne saurait ni constituer un évènement majeur susceptible de mériter l'attention de la presse, ni signifier une quelconque réserve des députés CNI ou anciens CNI à l'égard du groupe parlementaire FN[1].

Yvon Briant s'en remit à l'arbitrage de Jean-Marie Le Pen, lui remettant une lettre qui expliquait sa position, "contrairement à ce qui a été dit ou écrit, je n'ai absolument pas l'intention de quitter le groupe; je ne suis pas un Bruno Chauvière[2]". Jean-Marie Le Pen prononça l'exclusion d'Yvon Briant du groupe parlementaire FN, tout en s'affirmant confiant en l'avenir du groupe, en dépit des remous qui l'agitaient:

> Je n'ai aucun souci quant à l'avenir du groupe. Ces quelques remous supposent de petites mises au point qui se feront sans difficultés et cela malgré les tempêtes d'encre qui se sont déchaînées [...] Je suis d'un grand optimisme pour ce qui touche à mon groupe parlementaire; il n'y a aucune menace d'éclatement. Ceux qui critiquent les méthodes de fonctionnement du groupe auraient dû se poser la question avant de signer les engagements qu'ils ont pris pour être candidats. Je ne désavoue personne. Le groupe parlementaire, s'il y a à trancher, aura à connaître de ces problèmes qui sont de discipline intérieure et qui sont sans aucune importance. Je ne sonde pas les coeurs ni les reins. Je ne peux pas vous dire s'il y a des états d'âme. Ce que je vois, c'est que la discipline des groupes est respectée. Quand elle ne l'est pas, elle est sanctionnée[3].

---

[1]Propos de Michel de Rostolan, ibid.
[2]Propos d'Yvon Briant, ibid.
[3]Propos de Jean-Marie Le Pen, ibid.

b) Définition d'une stratégie renouvelée

Un plan d'action, dépassant le seul cadre parlementaire, fut finalisé aux journées parlementaires du Front national, tenues à Toulouse les 16, 17 et 18 septembre. Les trente-trois députés et les délégués FN définirent une stratégie qui voulait lier une active participation parlementaire à un plan de campagne destiné à mieux faire connaître l'action législative de leur mouvement. Le retour au scrutin majoritaire menaçait l'existence du groupe parlementaire FN, mais Jean-Marie Le Pen n'y attachait, en public, qu'une importance relative:

> Un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale, c'est incontestablement une tribune dans l'opinion et un moyen de peser sur la vie publique. Toutes les formations politiques aspirent à avoir la plus grande représentation possible, même si le Parlement est dépouillé de la plupart de ses pouvoirs. Je suis bien sûr partisan du système de la représentation proportionnelle qui reflète réellement l'opinion du pays [...] Néanmoins je ne suis pas préoccupé par une loi qui n'est pas encore promulguée et qui ne le sera peut-être pas. Je suis plus préoccupé de la dégradation de la situation française à tous les niveaux: emploi, immigration, image de la France dans le monde que par les risques encourus par le groupe parlementaire du Front national...[1].

Il se plaçait dans une perspective plus large qui dépassait le cadre du Parlement:

> A la rentrée parlementaire du 2 octobre, nous serons très présents lors de l'examen du budget 1987. Nous avons d'autres rendez-vous: l'élection de Haute-Garonne, les élections sénatoriales du 28 septembre. Nous ne serons présents que dans quelques départements comme le Val-de-Marne ou le Bas-Rhin. Pour de telles élections, il nous faut une base municipale que nous n'obtiendrons qu'en 1989 [...] L'intérêt de l'opinion va se fixer vers le grand tournant que sont les élections présidentielles de 1988. Nous ne sommes qu'à dix-huit mois de cette échéance qui nécessite une mobilisation méticuleuse et la mise en place d'organismes spécifiques qui dépassent largement les clivages partisans. Ma candidature a un aspect personnel qui n'est pas en relation directe avec le mouvement, comme il est de tradition sous la Ve République, à partir du moment où l'on souhaite rassembler une majorité de Français[2].

Par delà l'échéance législative, c'était déjà bien la campagne présidentielle qui se profilait. Jean-Pierre Stirbois le dit sans ambage:

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen recueillis par Joseph Massé-Scaron, "Le Pen en pré-campagne pour la présidentielle", *Le Figaro*, 9 septembre 1986.
[2]Ibid.

> Si nous obtenons un siège à l'élection législative de Toulouse, cela montrera que le Front national a le vent en poupe et peut rassembler les premiers déçus de la cohabitation. Une telle victoire nous positionnerait pour l'élection présidentielle[1].

Le support idéologique de cette stratégie renouvelée fut pensé par les Comités d'Action Républicaines (CAR), présidés par Bruno Mégret, et qui, selon ce dernier, regroupaient environ dix mille personnes. Jean-Yves Le Gallou s'efforçait de démontrer aux trois cent participants d'un colloque consacré à l'avenir de la droite que "la droite de conviction" existait, à preuve les campagnes électorales, les comportements électoraux et parlementaires. Au-delà des études sociologiques qui montraient le retour vers les valeurs traditionnelles de liberté et d'enracinement, les thèmes identitaires défendus par tous les partis, de droite comme de gauche, expliquaient le soutien apporté au gouvernement dans sa lutte pour la sécurité et la limitation de l'immigration. La droite avait un avenir, à condition qu'elle restât une droite de conviction, porteuse de l'esprit de renouveau. Cette droite de conviction n'avait pas de véritable expression politique, d'où le décalage constaté par Jean-Yves Le Gallou et Bruno Mégret entre le pays profond et le pays superficiel, entre le peuple et ses maîtres. Une autre manière de reprendre la distinction classique maurassienne entre pays légal et pays réel.

> L'oligarchie dominante se trouve tiraillée entre deux dépendances: satisfaire les citoyens qui vous ont élus ou plaire aux médias qui vous ont fait connaître. Le FN est le seul moyen politique inventé par les électeurs pour se libérer de la tutelle des oligarchies dominantes et rassembler tous ceux qui partagent des convictions qui ne sont pas prises en compte par les partis institutionnels. Et Jean-Marie Le Pen est le mieux placé pour se porter candidat mais il doit mener une campagne dans une stratégie d'ouverture et de rassemblement[2].

Les grandes lignes de la doctrine FN restaient inchangées, comme le proclamaient Jean-Marie Le Pen et ses collaborateurs, qui s'affirmaient fidèles à leurs idéaux:

> Les maladies de la France n'ont pas changé. Par conséquent, les thérapeutiques restent identiques. Je n'appartiens pas aux gens qui refont des programmes au gré des élections. Il n'y a pas une politique de l'immigration, une politique de la sécurité. Il y a une politique globale de restauration de l'autorité, de la paix civile, de la sécurité et

---

[1]Propos de Jean-Pierre Stirbois rapportés par Sophie Huet, "Journées parlementaires du Front national", *Le Figaro*, 16 septembre 1986.
[2]Propos de Jean-Yves Le Gallou recueillis par Joseph Massé-Scaron, "Des clubs dans le sillage du Front national", *Le Figaro*, 23 juin 1986.

> de l'activité économique. Je crois à la nécessité d'évoluer vers le système présidentiel. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est un immobilisme négocié; la cohabitation me fait penser au départ des courses de vitesse sur piste. Le problème est de faire du sur-place en guettant le moment où l'adversaire va partir [...] La cohabitation, c'est l'immobilisme organisé[1].

Les maux dénoncés restaient l'insécurité, l'immigration, la permanence des réalisations socialistes que le gouvernement laissait intouchées, mais ils étaient placés dans un contexte plus large de restauration de l'ordre et de l'autorité, de lutte contre le déclin de la France et la décadence de la société, de défense de l'identité nationale. Seul un rassemblement de toute la droite, sous la direction de Jean-Marie Le Pen et dans une optique d'ouverture, pouvait permettre l'arrivée au pouvoir de la "droite de conviction".

c) Le climat d'insécurité et l'agitation sociale se font porteurs des thèmes FN

L'actualité, une fois de plus, fut porteuse des thèmes FN. Une vague de terrorisme balaya la France. Les Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises réclamaient la libération de Georges Ibrahim Abdullah, incarcéré à Lyon. En deux semaines, du 4 au 17 septembre, six bombes explosèrent à Paris, faisant huit morts et cent soixante-dix blessés. Jacques Chirac mit immédiatement en place un plan de lutte anti-terroriste (surveillance des frontières par l'armée, rétablissement des visas d'entrée, renforcement des pouvoirs de la police, surveillance accrue des milieux extrémistes, expulsion systématique des suspects-terroristes, mise en application immédiate des mesures législatives, votées en juillet, qui venaient d'être promulguées) que soutenaient Parti Communiste et Parti Socialiste. Seul, le FN ne se joignit pas au consensus. Il justifiait la dureté des attaques qu'il portait contre l'inefficacité du gouvernement par le refus de celui-ci d'appliquer les mesures proposées par le FN:

> Ces mesures sont subalternes et médiocres et il ne faut pas en attendre de résultats importants dans la lutte contre l'immigration. Par contre, un ensemble de mesures proposées par le FN à l'Assemblée nationale et repoussées pourraient utilement être adoptées. Aujourd'hui, on est bien obligé de convenir que c'est le Front national qui avait raison. Les mesures que nous proposons sont, certes, difficiles à prendre mais nous estimons qu'elles sont efficaces[2].

---

[1]Propos de Jean-Marie le Pen recueillis par Joseph Massé-Scaron, "Le Pen en pré-campagne présidentielle", *Le Figaro*, 9 septembre 1986.

[2]Propos de Jean-Marie Le Pen cités par Jacques Fleury, "Un consensus pour une riposte sans faiblesse", *Le Figaro*, 7 septembre 1986.

> Nous avons les plus vives inquiétudes à l'égard du terrorisme étranger dans notre pays. Or, en la matière, il n'existe aucune formule magique. Il y a dix ans que nous réclamons la peine de mort pour les terroristes. Il serait d'ailleurs vain de croire que cette flambée terroriste a un caractère fugace. Il s'agit d'une stratégie très étudiée[1] .

Et Jean-Pierre Stirbois, une fois de plus, de pousser d'un cran les explications:

> Il y a une main derrière tous ces attentats terroristes: c'est la main du KGB, c'est la main de Moscou [...] Pour lutter efficacement contre le terrorisme, il serait indispensable de rétablir la procédure du visa, la peine de mort pour tous les terroristes et expulser de France tous les faux diplomates, notamment ceux de l'Union Soviétique[2] .

Ce climat d'insécurité facilitait l'accueil des thèses FN dans l'opinion publique. Le débat public sur la peine de mort pour les terroristes fut relancé. Michel Debré rappellait

> que la peine de mort était inscrite dans nos codes et quoique son application ait été des plus modérés, elle avait un caractère dissuasif. Il nous faut la rétablir au nom de la liberté qui a le droit de se défendre contre ses assassins sur leur propre terrain[3].

Le Révérend Père Bruckberger affirmait que "dans les pays où les terroristes sont exécutés, il n'y a pas d'action terroriste pour obtenir leur libération"[4] .

Jean-Marie Le Pen, à la fin des Journées Parlementaires FN, proposait à ses trente-trois députés de réclamer la convocation du Parlement en session extraordinaire pour connaître les projets du gouvernement. Une manifestation contre le terrorisme et pour la sécurité publique fut organisée place de l'Opéra le 22 septembre et réunit mille cinq cent à deux mille personnes selon la police, dix mille selon Jean-Marie Le Pen qui défila au milieu de ses trois filles et de ses trente-deux députés ceints, comme lui, de leurs écharpes tricolores.

Ces efforts médiatiques s'avérèrent vains. Le Front national avait beaucoup misé sur les législatives partielles de Toulouse et espérait en un trente-quatrième député. Elles furent un échec. La liste FN obtint 6,92% des voix, une baisse sur les 7,98% de mars 1986 alors que la liste de la majorité passait de 43,11% à 45,93% et que le PS restait stationnaire.

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Véziane de Vézins, "De gauche à droite, l'unanimité", *Le Figaro*, 19 septembre 1986.
[2]"Jean-Pierre Stirbois, la main du K.G.B.", *Le Figaro*, 15 septembre 1986.
[3]"Peine de mort, nouveau débat", *Le Figaro*, 17 septembre 1986.
[4]Ibid.

Le durcissement de la cohabitation, par contre, en affaiblissant le gouvernement Chirac, renforçait la position FN. Le duel Mitterrand-Chirac connut un nouveau rebondissement. Le 2 octobre, ouverture de la session parlementaire d'automne, le président déclara qu'il ne signerait pas les deux ordonnances préparées par Charles Pasqua et Bernard Pons sur le découpage électoral, arguant de son rôle de défenseur du droit du peuple français et du droit du Parlement. Jacques Chirac riposta immédiatement en soumettant au Conseil des ministres "un projet de loi portant délimitation des circonscriptions électorales pour les élections législatives qui sera examiné dans les meilleurs délais par le Parlement "[1].

Une situation identique se présenta en fin de session parlementaire au sujet des ordonnances sur l'aménagement du temps du travail. François Mitterrand voulait bien signer les ordonnances sur l'ANPE et l'emploi des jeunes mais il refusait d'entériner l'ordonnance sur l'aménagement du temps du travail. La procédure devenait familière: refus de signature, ordonnance transformée en projet de loi, autorisation donnée par le conseil des ministres de recourir à l'article 49-3, le débat revient devant le Parlement, par la voie accélérée. L'Assemblée se voyait ainsi contrainte de jouer le rôle de conciliateur dans le duel Mitterrand-Chirac et reçut une attention inhabituelle de la part du public et des médias. Situation idéale pour Jean-Marie Le Pen et ses députés qui utilisèrent le Palais-Bourbon comme caisse de résonnance, menant de pair activité parlementaire et campagne électorale, l'une renforçant l'autre.

---

[1]Patrice Desaubliaux, "Découpage électoral: le non de Mitterrand", *Le Figaro*, 3 octobre 1986.

6.2 Le Front national maintient son activité parlementaire

a) Initiative de la loi

Le groupe FN maintint sa stratégie d'institutionaliser dans des textes officiels les points essentiels de sa doctrine. Bien qu'il se fît peu d'illusions sur les chances de ses propositions de loi, il persévéra dans sa participation à l'initiative parlementaire,et l'accentua même: seize propositions de loi furent présentées par les députés FN, contre onze à la session de printemps, qui ne furent jamais portées au débat parlementaire. Elles étaient centrées sur trois thèmes, essentiellement des problèmes de société: sécurité, éducation, famille.

[i] Sécurité.

Les quatre propositions de loi FN demandaient des mesures accrues en matière de sécurité.

Dominique Chaboche déposa la proposition de loi no 391, enregistrée le 7 octobre et annexée au procès-verbal de la séance du 9 octobre. Ce texte d'une page demandait l'amélioration de la sûreté de l'Etat et voulait permettre aux policiers de faire usage de leurs armes.

Jean-Pierre Stirbois présenta trois propositions. La première, sous le no 392, était relative à la défense civile et demandait, en treize articles, un renforcement du système existant, jugé grossièrement insuffisant. La proposition no 456, enregistrée le 5 novembre et annexée au procès-verbal de la séance du 13 novembre, tendait à compléter la loi du 3 septembre 1986 relative aux contrôles et aux vérifications d'identité, ajoutant les mots "en toutes circonstances". La proposition no 457, enregistrée le 5 novembre et annexée au procès-verbal de la séance du 13 novembre, demandait l'autorisation de l'exécution d'office d'un arrêté d'expulsion ou de reconduite à la frontière d'un étranger, malgré l'opposition de celui-ci, article unique d'une page:

> Le refus opposé par un étranger de se soumettre à l'exécution d'un arrêt prononçant son expulsion ou sa reconduite à la frontière, ne saurait faire obstacle à l'exécution d'office de cet arrêté[1].

[ii] La famille

Michel de Rostolan était le porte-parole FN sur les questions touchant à la famille. Il déposa sept propositions de loi qui prenaient toutes la défense de la famille,

---

[1]Proposition de loi no 457, *Assemblée nationale*, 5 novembre 1986, p. 3.

s'attaquant d'abord à l'avortement, puis demandant des mesures spéciales en faveur des familles nombreuses.

La proposition no 455, enregistrée le 31 octobre et annexée à la séance du 13 novembre, demandait, en un texte court (deux articles en deux pages), la suppression de toute possibilité de remboursement des frais afférents à une cessation volontaire de grossesse à caractère non thérapeutique. Le no 602, enregistré le 18 décembre, demandait le remplacement de l'expression " interruption volontaire de grossesse" par le mot "cessation" de grossesse. Le no 603, enregistré le 18 décembre et annexé au procès-verbsal de la séance du 19 décembre, tendait à définir les limites de la cessation volontaire de grossesse, en un texte très court:

> En aucun cas la cessation volontaire de grossesse ne doit constituer un moyen de régulation des naissances[1].

Le no 605, enregistré le 18 décembre et annexé au procès-verbal de la séance du 19 décembre, tendait à définir les personnes pouvant pratiquer une cessation volontaire de grossesse, remplaçant les termes "un médecin" par "un docteur en médecine"[2]. Une proposition complémentaire, relative à l'adoption prénatale, fut retirée par son auteur avant publication. Le no 606, enregistré le 18 décembre et annexé au procès-verbal du 19 décembre, était relatif à la dignité de la femme et précisait que

> les représentations de la femme, comme du reste celle de l'homme, ne peuvent en reproduire une image dégradante, portant atteinte à sa dignité. Toute infraction est passible d'une amende de 500F à 30.000F[3].

Le no 518, enregistré le 27 novembre et annexé à la séance du 4 décembre, tendait à instaurer un revenu maternel au profit des mères de famille nombreuse, afin d'aider à inverser le mouvement démographique en baisse dangereuse en permettant à la mère de famille de renoncer à toute occupation professionnelle pour avoir un troisième enfant. Le no 466, enregistré le 5 novembre, tendait à autoriser les contribuables à déduire de leur revenu imposable les dépenses occasionnées par l'emploi du personnel occupé à des tâches familiales ou ménagères, mesure complémentaire de la proposition précédente.

---

[1]Proposition de loi no 603, *Assemblée nationale*, 18 décembre 1986, p. 2.
[2]Proposition de loi no 606, *Assemblée nationale*, 18 décembre 1986, p. 2.
[3]Proposition de loi no 606, *Assemblée nationale*, 18 décembre 1986, p. 3.

[iii] Diverses mesures sociales.

Les autres propositions couvraient un éventail assez large, de l'éducation à la protection des électeurs FN, en passant par la santé.

- éducation: Bruno Gollnisch présenta une proposition de loi d'orientation sur l'université, enregistrée le 6 décembre et annexée au procès-verbal de la séance du 18 décembre mais elle fut renvoyée à la commission des affaires culturelles et le document ne fut pas publié.
- santé: Jacques Bompard demanda, avec la proposition no 521 enregistrée le 3 décembre et annexée au procès-verbal de la séance du 4 décembre, une modification des articles 373, 375 et 376 du code de la santé publique relatif à l'exercice illégal de l'art dentaire, visant les mécaniciens dentaires.
- rapatriés d'Algérie et anciens combattants: Pierre Sergent demanda de nouveau, le 29 septembre, par la proposition de loi no 386, la réparation des préjudices moraux et matériels subis par les personnes de citoyenneté française, engagées personnellement dans le drame des évènements d'Algérie. Guy Herlory, le 5 novembre, déposa une proposition de loi, no 465, annexée au procès-verbal de la séance du 13 novembre, qui demandait la garantie du droit au travail des retraités militaires.

La qualité de ces propositions de loi n'égalait pas celles des textes présentés à la session précédente. Comme eux, elles ne furent jamais portées au débat parlementaire. Elles témoignaient, toutefois, de la volonté du FN de participer à l'initiative législative. Par contre, le rapport de commission présenté par Jean-Claude Martinez sur l'Education nationale porta le FN au centre du débat parlementaire.

b) Le rapport Martinez sur l'Education nationale.

La commission des finances, présidée par Michel d'Ornano, avait chargé Jean-Claude Martinez de rédiger un rapport sur l'Education nationale, enseignement secondaire uniquement, pour le Budget 1987. Le texte de 96 pages dressait le bilan de la faillite de l'Education nationale, dans un document officiel du Parlement et dans le style haut en couleur qui avait fait en quelques mois la réputation de Jean-Claude Martinez au Palais-Bourbon. Présenté le 7 octobre à la commission des finances, il avait soulevé, avant d'être porté à discussion devant le Parlement, des protestations véhémentes:

> Le rapport est scandaleux par ce qu'il contient d'attaques contre des fonctionnaires dont la caractéristique principale est de ne pas pouvoir répliquer[1]

s'indignait Pierre Joxe. Michel d'Ornano précisait que "le rapport, fait sous la seule responsabilité de M. Martinez, n'engageait en rien la commission"[2].

Le ton du rapport est donné par l'introduction axée sur les moyens et l'efficacité de l'Education nationale:

> un budget de 168,204 milliards de francs, soit 3,2% du P.I.B., 16% du montant du budget de l'Etat, 78,9% du produit de l'impôt sur le revenu ou 99,4% du budget de la défense nationale [...] Les résultats sont-ils en proportion? La réponse est dans les livres témoignages d'enseignants désabusés ou révoltés, dans les échecs scolaires et dans le nombre impressionnant d'illettrés, 20% en sixième [...] Autant dire que les moyens importants ont conduit à des résultats modestes[3].

Le rapport examine ensuite les rubriques suivantes, en multipliant les commentaires acerbes et sarcastiques:

- budget de fonctionnement, crédits essentiellement verrouillés.
- gestion des dysfonctionnements, crédits partiellement gaspillés.
- amorce de redressement, crédits positivement réorientés.
- examen en commission.

Les grandes lignes de ce rapport, simplifiées car il est complexe, s'articulent ainsi:

- Le coût prohibitif de l'Education nationale. Son budget est de 168, 204 milliards, soit 16% du budget de l'Etat, dix-sept fois le budget des affaires étrangères, deux fois le budget total de l'Irlande. L'ensemble des dépenses dépassent dans le pays 305 milliards de francs, dont 84% pris en charge par les administrations publiques et 16% par les ménages et les entreprises. L'Education nationale, c'est en 1988 1.031.587 emplois, dont 658.600 enseignants. 12.793.500 élèves, dont 2,7 millions dans le privé et 1.063.147 dont les parents sont de nationalité étrangère, soit près de 12% des effectifs dans l'enseignement public du 1er degré. Le coût budgétaire de scolarisation des élèves de nationalité extérieure à la France est de 9,2 milliards de francs.

---

[1]Propos de Pierre Joxe rapportés par Michel de Jaegher, "Le tableau noir du professeur Martinez", *Valeurs Actuelles*, 10 novembre 1986.
[2]Ibid.
[3]Rapport no 395, annexe au procès-verbal de la séance du 9 octobre 1986, p. 84, *Assemblée nationale.*

- La main-mise des syndicats sur l'Education nationale. Les syndicats ont une emprise excessive. En 1988, 1.632 enseignants ont été mis en détachement gratuitement à la disposition des syndicats, soit plus de 18 milliards de centimes versés à la FEN, la CGT, FO sur l'argent public. Des subventions sont également versées à des organismes privés, comme les Francs et Franches Camarades, Peuple et Culture. L'empire financier de la FEN évalué à 10 milliards de francs dépasserait les fonds propres à la Banque Paribas. La MRIFN qui gère les retraites complémentaires des enseignants pèse 2,5 milliards de francs lourds.
- Le tocsin démographique. Les maternelles se vident et les collèges se dépeuplent. De 1977 à 1985, l'enseignement primaire public a perdu 650.000 élèves, tandis que les collèges auront perdu, de 1986 à 1990, 250.000 élèves.
- La crise des vocations. D'ici la fin de la décennie 1990, la moitié du corps enseignant français sera parti à la retraite. Il faut recruter 290.000 enseignants. Or, il y a peu de candidats. 22% des maîtres auxiliaires de mathématiques et de physique sont recrutés en Algérie, au Maroc, en Tunisie, en Afrique. La France va recruter ses professeurs à l'étranger. Le niveau faible des rémunérations est une des raisons de la crise des vocationa: 5.858 francs mensuels pour un instituteur ou 7.564 francs pour un professeur agrégé. L'absentéisme est un des signes de la crise. le taux moyen d'absentéisme est de 6% pour les enseignats, et plus de 8% pour certaines catégories de personnels administratifs.
- Le désastre culturel. 20% d'illettrés en 6ème, 12% en 3ème et encore 7% à 18 ans. C'est le pourcentage d'illettrés de la génération de Sedan, avant les lois Ferry de 1881 et 1882 sur l'école primaire obligatoire et gratuite. 16% de redoublement en 5ème, 17,2% en seconde, 19,5% en terminale. Du cours élémentaire à la terminale, le pourcentage des redoublements passe de 6,5% à 19,5%. Les échecs scolaires coûteraient à l'Etat 90 milliards de francs, soit le tiers de l'impôt sur le revenu. Les causes de cette situation graves sont multiples. Mais les expériences pédagogiques pratiquées sur les élèves sont une cause essentielle de l'effondrement scolaire. C'est le cas de la méthode de lecture globale ou du plan Lichnerowitz de mathématiques dites modernes. L'Institut national de recherches pédagogiques, avec ses 282 agents et ses huit milliards de francs porte une part écrasante de responsabilité. Ses 140 chercheurs se livrent, par équipes de deux, à la rédaction en deux ans de rapports stériles, comme le rapport remis par deux chercheurs après deux ans de travail pour savoir "comment jouer au volley".
- L'insuffisance des bourses. Les familles dépensent en moyenne 1.122 francs pour un enfant en 4ème et 1.634 francs pour la rentrée d'un enfant en seconde. Les 1.523.000 boursiers ont des bourses insuffisantes, 645 francs par an pour les

collégiens et 1.812 francs pour les lycéens. Il y a eu, par rapport à 1985-1986, une baisse de 3% pour les collèges, 1,5% pour les lycées d'enseignement professionnel, 6,2% pour les lycées.

Le rapport avait soulevé un tollé de protestations à l'intérieur de la commission des finances lorsqu'il avait été présenté le 7 octobre par Jean-Claude Martinez. Ces "vives réserves sur la manière avec laquelle le rapporteur spécial avait présenté le projet de budget" avaient été mentionnées dans le document officiel de l'Assemblée nationale[1] en termes forts, "stupéfait, atterré, déplorant les attaques portées contre les associations périscolaires, regretté le ton inutilement polémique du rapporteur spécial..."[2] Le FN avait atteint le but qu'il s'était fixé, concentrer l'attention des médias sur l'efficacité de son action parlementaire. La presse se fit l'écho du "diagnostic d'un désastre, celui de l'illettrisme, un mal qui ne cesse de progresser en France (parmi le contingent annuel des appelés, 30.000 soit 7%, sont analphabètes), et parmi les multiples causes de ce fléau, la confiscation du budget de l'Education nationale par ses propres agents, d'importants crédits de l'enseignement vont ainsi dans les mutuelles, les coopératives, les syndicats"[3]. Le débat parlementaire sur le rapport Martinez et le budget de l'Education nationale, programmé pour le 3 novembre, était certain d'attirer la même attention. La séance fut haute en couleur.

Les débats auraient dû commencer par l'exposé immédiat du rapporteur mais les préliminaires se prolongèrent. Pierre Joxe demanda une suspension de séance pour permettre à la commission des finances de décider si le rapport, "scandaleux car il contient un certain nombre d'insultes, de grossièretés"[4], est "effectivement" fait au nom de la commission des finances"[5]. Le compte-rendu des débats parlementaires du 4 novembre expose de façon tangible la meilleure arme du FN, l'embarras qu'infligeait à la majorité sa présence au Palais-Bourbon. Michel d'Ornano justifiait sa position dans une réponse embarrassée à Pierre Joxe:

> Le ton que M. Martinez a employé dans son rapport oral devant la commission était déjà très polémique [...] Alerté par la tenue du rapport de M. Martinez, je lui ai demandé de venir me voir dans mon bureau et je l'ai mis devant ses responsabilités [...] Le rapport est sous la seule responsabilité de M. Martinez[6].

---

[1]Ibid., IV, examen en commission, p. 79.
[2]Ibid., p. 79.
[3]Alain Berger, "Martinez révèle les chiffres de l'école", *Le Figaro-magazine*, 15 novembre 1986, pp. 134-136.
[4]J.O.-A.N.[C.R.], no 98, 4 novembre, p. 5695.
[5]Ibid., p. 5696.
[6]Ibid., p.5697.

Robert-André Vivien, rapporteur général, essaya une défense maladroite et incita l'Assemblée à museler le FN:

> Là, en tant que rapporteur général, j'adresse mes excuses au groupe socialiste pour certains termes du rapport [...] J'ai éprouvé une grande surprise en voyant l'écho donné à cette affaire [...] En l'état actuel des choses, si par malheur en présentant son rapport à la tribune, M. Martinez, dont on connaît la chaleur qui l'anime, s'exprimait ainsi, il serait à votre honneur, Monsieur le président, de lui enlever la parole.
>
> Dès maintenant, je souhaite que M. Martinez rende compte des travaux de la commission car c'est là le paradoxe. Au-delà de la vigueur de ses propos, M. Martinez a demandé, et la commission l'a suivi sur ce point, de voter les crédits de l'enseignement scolaire[1].

Rappel au règlement par le groupe communiste. Interruption de séance de dix minutes, suivie d'une nouvelle suspension de quinze minutes à la demande de Pierre Joxe, qui mit la majorité au pied du mur:

> Pour vous désolidariser du député Martinez, vous devrez modifier vos positions [...] Vous allez devoir faire machine arrière sur certaines mesures négatives qui sous-tendent en réalité une philosophie que vous prétendez combattre, celle de M. Martinez. En maintenant vos positions, c'est lui en réalité que vous soutiendrez[2].

René Monory, ministre de l'Education nationale, prit alors la parole:

> Je ne me suis senti en aucune façon concerné par le rapport de M. Martinez, qui d'ailleurs n'appartient pas beaucoup, et même pas du tout, à la majorité actuelle...[3]

La parole fut alors donnée à Jean-Claude Martinez qui intervint avec sa gouaille habituelle:

> Puisque le Saint-Père a réhabilité Galilée il y a deux ou trois ans, cela me laisse une chance et je suis pleinement rassuré[4].

Après avoir justifié la passion des débats par l'importance du problème considéré, l'avenir des enfants français, il reprit les arguments de son rapport: problèmes de

---

[1]Ibid., p. 5698.
[2]Ibid.
[3]Ibid., p. 5699.
[4]Ibid.

l'illettrisme et de l'échec scolaire, "20% d'illettrés en sixième"[1], du "tocsin démographique" qui entraîne le désert des écoles", contrainte des effectifs des personnels (problème des PEGC), abus des dépenses et gaspillages, malaise des enseignants qui se traduit par l'absentéisme. Il s'ajoutent des facteurs internes qu'il faut adresser tout de suite et que le gouvernement oublie: syndicalisme, mise en disposition des professeurs, méthodes pédagogiques modernes et leurs maîtres, "trissotins pédago-pathogènes"[2].

Le Front national avait réussi le coup d'éclat médiatique qu'il recherchait. Les thèmes FN furent largement diffusés. Presse de droite comme de gauche, émissions radiophoniques et télévisées commentèrent le rapport Martinez et rapportèrent les interventions FN (Martinez, Bachelot, Mégret) à l'Assemblée nationale. Parallèlement, la discussion budgétaire sur l'enseignement supérieur passa inaperçue, alors que l'actualité prouva quelques jours après que les problèmes qu'il posait étaient aussi cruciaux et résulteraient en une crise politique sérieuse.

Les députés FN utilisèrent au maximum la tribune de l'Assemblée nationale. Sans se faire d'illusions sur l'efficacité du contrôle direct qu'ils pouvaient exercer sur l'action gouvernementale, ils poursuivirent leur action parlementaire. Le Palais-Bourbon était devenu pour eux essentiellement le forum où ils exposaient publiquement leurs désaccords avec la politique gouvernementale. Leurs interventions cherchaient surtout à être rediffusées dans le grand public plutôt qu'à modifier la loi, et à gêner le gouvernement autant que possible en le coinçant entre des surenchères radicales, que soutenaient les extrémistes RPR et que réprouvaient les modérés, et un compromis imposé par les circonstances qui cherchait à éviter les crises, compromis qui satisfaisait les centristes mais indignait les ultras, et servait ainsi la cause FN.

Le groupe parlementaire FN maintenait un contrôle parlementaire aussi efficace que possible, centré, pour cette session d'automne, sur les questions de sécurité, de défense de la famille et des valeurs familiales, de protection sociale, le tout sur fond de défense du Parlement.

c) Contrôle parlementaire

[i] Interventions

Jean-Marie Le Pen et Jean-Claude Martinez savaient atteindre l'audience de la presse écrite et radio-télévisée.

---

[1]Ibid.

[2]Ibid., p. 5700.

Jean-Claude Martinez, fidèle à la stratégie qu'il avait adoptée à la session précédente, avait ouvert les débats parlementaires par une attaque sur un rappel au règlement dès la première séance, dénonçant la présence, irrégulière selon lui,de cinq remplaçants, suivants de liste, qui siègeaient à l'Assemblée nationale en raison de l'élection au Sénat le 28 septembre de cinq députés. Il soulignait les irrégularités de procédure commises puisque ces cinq nouveaux sénateurs ne pouvaient ni démissionner puisqu'ils ne faisaient plus partie de l'Assemblée nationale, ni être remplacés puisque leur élection pouvait être contestée jusqu'au 8 octobre devant le Conseil constitutionnel, alors que dans les cas identiques de MM. Pen et Quilliot la procédure avait été respectée.

> Monsieur le président, c'est très sérieux. Le 2 avril, on a fait siéger ici des personnes qui n'auraient pas dû y être; le 2 octobre, on recommence: on persiste dans l'erreur[1].

Et de nouveau Jacques Chaban-Delmas de répondre avec courtoisie

> Monsieur Martinez, soyez certain que je suis, autant que vous, soucieux de respecter la loi. Vous avez d'ailleurs un talent tel qu'on finirait par se demander si nos collègues existent ![2]

et de réfuter son argument. L'objection ne tenait pas car l'incompatibilité entre les deux mandats ne prenait effet qu'à partir du 2 octobre. Les cinq nouveaux sénateurs avaient eu la possibilité de démissionner et d'envoyer leurs remplaçants signer à leur place, alors que les deux nouveaux sénateurs Pen et Quilliot n'avaient pas demandé leur démission. Le but recherché par le FN avait néanmoins été atteint: maintenir la pression sur la majorité de droite et témoigner de la présence consciencieuse du groupe parlementaire FN.

Jean-Marie Le Pen, à la même première séance du 3 octobre, utilisait ouvertement la tribune de l'Assemblée pour une attaque virulente du gouvernement, concentrée sur la dénonciation de la politique suivie par le gouvernement dans sa lutte contre le terrorisme. "Les mesures récemment prises par ce gouvernement ne sont pas à même de pourvoir à ce danger, il faut prendre des mesures d'urgence"[3]. Seules, les mesures demandées par le FN (visas, cour criminelle centrale, retour à la peine de capitale) étaient à même de résoudre le problème, et comme d'habitude elles ont été ignorées, même combattues par le gouvernement.

---

[1]J.O.-A.N.[C.R.], no 78, vendredi 3 octobre 1986, p. 4322.
[2]J.O.-A.N.[C.R.], no 86, p. 4722.
[3]Ibid.

Le débat budgétaire donna à Jean-Marie Le Pen une nouvelle occasion de dénoncer le mépris dont faisait preuve le gouvernement à l'égard du Parlement:

> Le vote du budget est une prérogative du législatif mais sommes-nous encore un pouvoir législatif? Sans aucun doute non, puisque le Parlement n'a plus, en fait, l'initiative des lois, contraint qu'il est par l'ordre du jour prioritaire du gouvernement appliqué systématiquement ainsi que par la multiplication des barrages réglementaires. L'usage abusif et répété de l'article 49-3 par le gouvernement érige en règle ce qui aurait dû rester une exception justifiée. Nous perdons, par là même, le droit de discussion et même du vote des lois. Cela explique la considération médiocre du Parlement dans le pays. Nous la ressentons de la part de l'oligarchie technocratique quand nous sommes amenés à la cotoyer [...] Nous ne contrôlons pas le budget social - 1.000 milliards - et nous ne contrôlons qu'une infime partie des dépenses du budget national dont 90 à 95 % sont reconduits chaque année par le système des services votés... on assiste à un transfert des pouvoirs au détriment des pouvoirs institutionnels. Un état de fait remplace progressivement l'état de droit [...] Votre gouvernement se borne à gérer la dérive[1].

Il poursuivait une dénonciation acerbe de la politique d'immigration:

> Vous avez fait des impasses impressionnantes. Le problème de l'immigration, tant dans sa dimension politique, économique, sociale que budgétaire, est esquivé [...] Votre gouvernement subit le phénomène comme une fatalité inexorable et, comme M. Stasi, il baptise vertu ce que son impuissance transforme en obligation imposée. Pis, vous vous laissez culpabiliser, ce qui ne serait pas excessivement grave si à travers vous, ce n'était la France qui se sentait coupable[2].

Il fallait prendre des mesures d'urgence que le gouvernement avait évitées, tout comme il avait esquivé le problème de la protection sociale:

> Vous n'avez pas rompu avec le socialisme, ni dans la forme ni dans le fond. Votre budget n'est pas un budget de rupture mais de continuité. Les dépenses continuent de croître [...] Vous n'avez pas touché à la substance de l'appareil d'état[3].

La politique fiscale était également attaquée, sur le même principe d'ignorance gouvernementale des mesures préconisées par le FN, soit la suppression de l'impôt sur le revenu étalé sur cinq ans et le recours au référendum d'initiative populaire:

---

[1]Ibid.
[2]Ibid., p. 4773.
[3]Ibid., p. 4775.

> Nous voulons, avant qu'il ne soit trop tard, ouvrir devant le pays, dans un grand dossier national, le dossier de la fiscalité française, et nous voulons forcer votre administration à diminuer les dépenses en commençant par diminuer ses recettes[1].

Les interventions de Jean-Claude Martinez et de Jean-Marie Le Pen, la morosité ambiante et les difficultés économiques aidant, dépassaient l'enceinte du Palais-Bourbon et trouvaient un écho dans l'opinion publique.

[ii] Questions au gouvernement.

Les questions FN se poursuivaient au même rythme que la session précédente, dix minutes chaque mercredi. Elles reprenaient parfois les thèmes des projets de loi en voie de discussion ou des points spécifiques au programme FN, en particulier l'immigration avec la question de Jean-Pierre Schénardi sur le rétablissement des visas consulaires pour les ressortissants d'Algérie, celle de Bruno Mégret sur la libre circulation des travailleurs turcs à l'intérieur de la CEE, celle de Roger Spieler demandant que cessent les atteintes à la liberté d'expression commises à l'encontre des personnes critiquant la politique d'immigration du gouvernement. Pour l'essentiel, elles reflétaient surtout les questions d'actualité. Pierre Descaves demandait des éclaircissements sur la grève dans la fonction publique, Pascal Arrighi sur la marine marchande, Christian Baeckeroot sur la lutte contre le terrorisme et la nécessité de rompre les relations diplomatiques avec la Syrie. La liste intégrale des questions au gouvernement dans l'annexe 3 montre les proportions respectives de ces deux types de question.

Les amendements, par contre, portaient sur les mesures politiques que le FN considérait comme essentielles.

[iii] Amendements.

Le groupe FN concentra son contrôle de l'action gouvernementale sur quelques thèmes: suppression ou réduction de l'impôt, défense de la famille, politique nationale sur les territoires d'outre-mer, privilège des "Français d'abord". Les légistes, Pascal Arrighi et Jean-Claude Martinez, furent les plus actifs mais Yann Piat, François Bachelot, Jean-François Jalkh, Pierre Descaves apportèrent aussi leur contribution. Je limiterai mon étude aux amendements déposés sur trois projets de loi seulement (finances, famille, diverses mesures d'ordre social) car ils sont représentatifs, à eux seuls, de l'action jouée par le groupe FN pendant cette session d'automne.

---

[1]Ibid.

Pascal Arrighi et Jean-Claude Martinez se partagèrent la tâche de rédiger les amendements au projet de loi de finances, qui comprenait deux volets, les recettes et les dépenses. Les orientations budgétaires traduisaient les priorités du gouvernement: baisse des dépenses publiques, allègement des impôts sur les ménages et les entreprises (deux millions de foyers supplémentaires seraient exonérés de l'impôt sur le revenu; le taux maximal d'imposition serait ramené de 65,5% à 58%; la baisse moyenne de l'impôt sur le revenu serait de 3%), mesures en faveur de l'emploi, stabilisation du déficit. Ces mesures allaient dans le sens du programme FN et il était difficile à ce dernier de les critiquer, si ce n'est sur un seul point: elles n'allaient pas assez loin.

Les amendements Martinez-Arrighi portaient sur les recettes, ou décision de l'impôt.

Jean-Claude Martinez proposa un premier amendement, amendement no 63 rectifié à l'article 2, qui demandait la suppression de l'impôt sur le revenu dans un délai de cinq ans, un nouveau barême de l'impôt, la réduction du nombre des taux et le rehaussement du plafond des tranches de revenu imposable, la compensation des pertes des recettes résultant de la suppression de l'impôt sur le revenu par des prélèvements progressifs, et l'augmentation des impôts indirects. Il intervint longuement à la troisième séance du 15 octobre pour expliquer les mesures qu'il préconisait. Il invoqua cinq raisons qui justifiaient la suppression de l'impôt sur le revenu. Une raison symbolique, "L'impôt sur le revenu, c'est l'équivalent de la Bastille en 1788"[1]; une raison budgétaire, il ne représentait que 13% des prélèvements obligatoires alors que la TVA fournissait 42% des recettes bugétaire; économiquement, il était aberrant car il imposait les plus performants; moralement, il était mauvais car on imposait le contribuable au moment où il agrandissait le patrimoine de la société; sociologiquement, il serait de plus en plus mal supporté puisque dans treize ans six millions six cent mille personnes seules pourraient contester le quotient conjugal et le quotient familial.

Accueilli par le ministre chargé du budget comme "onirique mais pas sérieux; il est bon dans une assemblée d'avoir quelqu'un qui vous donne une part de rêve, et c'est, je crois, le rôle que joue M. Martinez"[2], cet amendement fut rejeté. Tout comme le deuxième amendement Martinez sur la limitation, aux seuls cas de fraude grave et caractérisée, de la possibilité pour les vérificateurs de reconstituer le chiffre d'affaires et les bénéfices.

---

[1]J.O.-A.N.[C.R.], no 86, jeudi 16 octobre 1986, p. 4798.
[2]Ibid.

Pascal Arrighi rédigea sept amendements, sur l'aménagement ou la réduction de l'impôt:

- amendement no 64 demandant la suppression du plafonnement de la réduction d'impôt résultant de l'application du quotient familial
- amendement no 133 demandant l' attribution d'une part de quotient familial par enfant à charge
- amendement no 65 demandant la suppression de la taxe professionnelle compensée par un relèvement équivalent de la TVA
- sous-amendement no 280 demandant le maintien du caractère déductible des indemnités de congé payés
- amendement no 67 sur l'actualisation à la baisse des barèmes de la taxe sur les salaires
- amendement no 147 demandant l'extension aux adhérents des centres de gestion agrées de l'abattement fiscal de 20% dont bénéficient les salariés pour la détermination de leur revenu imposable
- amendement no 162 demandant des réduction d'impôts auxquels ouvrent droit les dons à des sociétés humanitaires: limitation, pour les entreprises, à 2% du chiffre d'affaires de la déduction du montant du bénéfice imposable et, pour les personnes physiques, à 1000 F de la réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu.

Une deuxième série d'amendements FN porta sur le projet de loi relatif à la famille, thème cher au Front national. Le groupe FN n'hésita pas à s'unir à l'opposition de gauche pour pousser le gouvernement à une radicalisation de son projet. Les rédacteurs du groupe FN, notamment Yann Piat, s'allièrent à l'opposition de gauche pour pousser le gouvernement à une radicalisation de son projet de loi. Inséparable des mesures fiscales prévues en faveur de la famille par la loi de finances rectificative pour 1986 et le projet de loi de finances 1987, il visait à permettre aux mères de famille qui le souhaitaient d'interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer à leurs enfants en créant une nouvelle allocation parentale d'éducation (de 2.400 F par mois versée pendant trois ans aux mères d'un troisième enfant pouvant justifier de deux ans d'activité professionnelle dans les dix ans précédant la naissance) et favorisant la venue au foyer du troisième enfant). En même temps, il aidait les mères qui choisissaient de continuer à travailler en créant une allocation pour la garde des enfants à domicile. Il simplifiait et clarifiait le système de prestations familiales. Michelle Barzach, ministre de la Santé et de la Famille, demandait un nécessaire consensus national après avoir dénoncé la dangereuse baisse du taux de fécondité tombé au dessous du seuil nécessaire au simple renouvellement des générations et le recul des familles de plus de trois enfants. Le programme, en fait,

du Front national. Insuffisant, décrétèrent les députés FN. Christian Baeckeroot déclara que le texte était très en retrait des besoins, rappelant que son mouvement proposait pour toute mère d'au moins trois enfants qui se consacrait à leur éducation un salaire maternel égal au SMIC. Cette position était partagée par d'autres députés, de la majorité, comme Florence d'Harcourt, député UDF Hauts-de-Seine, qui avait déposé une proposition de loi-cadre pour la femme, l'enfant et la famille, insistant sur la nécessité de renforcer les valeurs morales. Cette fois-ci, le FN s'alliait à l'opposition de gauche, bien qu'il eût des partisans à droite. Yann Piat se joignit à la communiste Jacqueline Hoffmann et à la socialiste Véronique Neiertz pour déposer un amendement demandant le maintien de la prime de déménagement versée aux bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère familial. Elle demandait ensuite, au seul nom du FN, le versement de la prime de déménagement servie aux bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère familial aux seuls enfants français ou ressortissants de la CEE. Puis, conjointement avec Yvon Briant, elle demandait le maintien du principe de remboursement par la CNAF du congé de naissance ou d'adoption. Et enfin, avec le PS, elle demandait le maintien des prêts aux jeunes ménages. Ces efforts ne réussirent pas; la politique du gouvernement resta inchangée.

Les amendements suivants, de François Porteu de la Morandière (limitation du bénéfice des exonérations de cotisations sociales aux embauches de jeunes ayant la nationalité française), de Jean-Claude Martinez (suppression de l'impôt sur le revenu dans le département de la Guadeloupe) tentèrent de durcir la politique gouvernementale dans les DOM-TOM, sans succès.

Le groupe FN s'appuyait aussi bien sur la gauche que sur la droite pour concrétiser en actes législatifs les mesures qu'il préconisait.

Le projet de loi portant sur diverses mesures d'ordre social, ou projet fourre-tout, permit aux députés FN de défendre divers points de leur programme devant l'Assemblée nationale et de le rappeler à l'attention de l'opinion publique. Jean-François Jalkh déposa un amendement demandant l'abrogation des mesures sociales favorisant les travailleurs immigrés; François Bachelot demanda la limitation du bénéfice de l'allocation spéciale aux ressortissants français; Yann Piat, conjointement encore avec Muguette Jacquaint, PC, et Jean-Pierre Sueur, PS, demandait la suppression de la modulation du forfait journalier hospitalier; Pierre Descaves, toujours conjointement avec Muguette Jacquaint et Jean-Pierre Sueur, demanda le maintien de la franchise postale pour la correspondance avec la sécurité sociale. François Bachelot demanda l'adjonction du SIDA à la liste des maladies vénériennes du code de la santé publique ainsi que l'abrogation de l'obligation pour les personnes atteintes de maladies vénériennes de se faire soigner sous peine de sanctions pénales.

On pourrait, à première vue, penser que ces amendements manquaient de consistance, qu'ils étaient dictés par les décisions gouvernementales, et donc qu'ils n'étaient qu'une riposte, au coup-par-coup, aux diverses mesures proposées par le gouvernement. Le système parlementaire est organisé de telle façon qu'il ne serait en être autrement. Le groupe FN ne pouvait pas avoir l'initiative de la loi, il ne pouvait qu'opposer le gouvernement, ou le pousser à une radicalisation de son programmeur les points précis auxquels le programme FN attachait une importance particulière. Le groupe FN avait choisi cette dernière option pour la session d'automne. Il n'avait pas hésité à s'allier à l'opposition de gauche, pour la première fois depuis le début de la VIIIe Législature, comme à s'appuyer sur ses défecteurs.

d) Vote de la loi

Le Front national modula ses votes en fonction des projets de loi en restant toujours fidèle à son programme politique. Il s'allia avec la gauche comme avec la droite, réaffirmant au gouvernement et à l'opinion publique les priorités qu'il ne renia jamais. Il vota dix fois en faveur des projets de loi du gouvernement, huit fois contre lui, et s'abstint sur trois autres projets.

Un excellent exemple de ce comportement qui, pour certains, témoigne de la fidélité du groupe à son propre programme et de sa facilité d'adaptation, et qui, pour d'autres, n'est qu'opportunisme tactique, est l'élection du président de la commission des affaires étrangères. A la surprise générale, Roland Dumas, PS, fut élu au troisième tour de scrutin, donc à la majorité relative, par 35 voix contre 31 voix pour Bernard Stasi. La gauche n'aurait pas dû l'emporter puisque la commission comptait 73 membres, dont 31 seulement étaient étiquetés à gauche. La droite totalisait 37 voix et le FN 5 voix. Cinq députés étaient absents. Les votes en commission sont faits à bulletin secret mais il est hautement probable que le FN participa au succès de la gauche, s'opposant à Bernard Stasi dont il ne voulait à aucun prix. A l'issue du scrutin, Jean-Marie Le Pen se refusa à dévoiler l'attitude des quatre députés FN présents en séance mais il indiqua clairement que le FN voulait écarter Stasi, "homme de gauche qui préfère les socialistes au Front national"[1]. Les socialistes ne firent aucun commentaire sur le soutien que lui apporta le groupe FN, alors que la droite, par la voix de Jean-Claude Gaudin, déplorait "ce regrettable incident de parcours qui démontre que les socialistes n'ont pas refusé les voix du FN pour faire élire leur candidat[2] .

---

[1]Communiqué publié par Bruno Gollnisch et rapporté par Sophie Huet, "L'élection surprise de Roland Dumas", *Le Figaro*, 10 octobre 1986.
[2]Ibid.

Le groupe FN, fidèle à sa politique, modela son comportement de vote sur la nature des projets qui lui étaient présentés.

Le premier projet de loi, relatif au Conseil supérieur des Français de l'étranger, réformait le mode d'élection institué en 1982; il fut rapidement adopté le 3 octobre. Les territoires étrangers furent découpés en 46 circonscriptions d'importance différente selon le nombre de Français qui y résidaient. Le système électoral choisi était la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le projet de loi substitua un système mixte, scrutin majoritaire à un tour pour les circonscriptions qui élisent moins de cinq députés alors que dans les autres, le scrutin proportionnel était maintenu, mais selon les règles de la plus forte moyenne. Le Front national s'abstint en bloc, 33 abstentions volontaires.

Le Projet sur l'organisation économique en agriculture éveilla peu d'intérêt. Il voulait accroître le rôle des organisations professionnelles dans la gestion des secteurs agricoles et alimentaires, notamment dans le cadre des missions confiées aux offices d'intervention , et également améliorer le fonctionnement de ces offices et du Conseil Supérieur d'Orientation de l'Economie Agricole et Alimentaire. La discussion du projet se déroula sans grande passion et le projet fut adopté en deux jours. Le Front national vota dans l'ensemble, à part de très petites exceptions, unanimement (33 votes) contre les amendements proposés par l'opposition de gauche ou s'abstint.

Le découpage électoral éveilla un plus grand intérêt. Le Parlement, au cours de la session de printemps, avait décidé de revenir au scrutin majoritaire. La loi avait été promulguée le 11 juillet après avoir été déférée au Conseil Constitutionnel qui l'avait déclarée conforme à la Constitution, soulignant trois principes:

- le suffrage doit être égal entre tous les citoyens.
- la stricte proportionalité démographique n'est pas exigée, laissant au Parlement une marge importante de pouvoir discrétionnaire.
- le Conseil Constitutionnel n'exerce sa censure que dans le cas où le Parlement a commis une erreur manifeste d'appréciation.

Le jeudi 30 septembre, le président Mitterrand refusa de signer l'ordonnance. Jacques Chirac reporta immédiatement le projet de loi au Parlement et décida d'utiliser l'article 49-3 pour empêcher le dépôt et la discussion d'amendements. Il suivit la procédure normale:

- le projet de loi fut examiné par la commission des lois.
- le rapporteur de la commission, le vendredi 10 octobre, présenta les conclusions de la commission en séance publique et le ministre de l'Intérieur exposa les intentions du gouvernement.

- le premier ministre engagea la responsabilité du gouvernement. Si aucune motion de censure n'était déposée, le texte était adopté au terme d'un délai de vingt-quatre heures. Si une motion de censure était déposée, elle faisait l'objet d'un débat, puis d'un vote.
- le recours au 49-3 empêche le dépôt et la discussion des amendements, non la discussion d'une motion de censure essentiellement consacrée au découpage électorale.

Le vendredi 10 octobre, la machine se mit en marche: rapport de Pascal Clément, intervention de Charles Pasqua, engagement de la responsabilité du gouvernement par Jacques Chirac, dépôt d'une motion de censure, discussion et vote de cette motion de censure le 13 octobre.

Le Front national annonça, par la voix de Bruno Mégret, qu'il voterait la motion de censure. Il estimait qu'avec ce projet de loi, le gouvernement portait gravement atteinte aux principes de la démocratie puisqu'il risquait de priver du droit à la représentation parlementaire deux familles politiques sur cinq, et près de six millions d'électeurs. Cette loi provoquerait également des comportements anormaux qui fausseraient le bon fonctionnement de la démocratie et risqueraient de faire le jeu de la gauche. Plus grave encore, elle ossifierait le système politique et, faute de lui permettre de s'adapter, mettrait en péril la démocratie.

Le groupe FN vota en bloc la motion de censure, à l'exception, comme d'habitude, d'Edouard Frédéric-Dupont.

Par contre, il vota aux côtés du gouvernement, à l'unanimité, sur le Projet complétant les lois sur le régime juridique de la presse et de la liberté de communication, à chaque scrutin et pour l'ensemble du projet de loi, sans donner aucune explication de vote.

Le projet de loi de finances témoigne d'une parfaite discipline de vote à l'intérieur du groupe: abstentions en bloc sur le premier article (autorisation de percevoir les impôts existants) qui allait dans le sens des options FN mais pas assez loin, le FN réclamant constamment davantage d'allègements fiscaux; trente trois votes pour le gouvernement sur l'article 2 (barême de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement); trente deux votes pour l'article 3 (allègement de la taxe professionnelle). Seul le débat sur l'éternel problème des bouilleurs de crus fit entorse à cette discipline de vote. Sur vote bloqué à la demande du gouvernement sur l'article 21 aménageant le régime fiscal des bouilleurs de cru en prévoyant, moyennant le paiement préalable de la somme de 1.000 F, le bénéfice d'une réduction de 50% du droit de consommation sur 5 litres d'alcool pur par an jusqu'au 31 décembre 1996, et à la condition que les appareils de distillation comportent un compteur agréé par l'administration, 25 députés FN votèrent contre tandis que 8

s'abstinrent. Le 17 octobre, l'état A annexé du projet de loi de finances (équilibre général) fut adopté. Le groupe FN s'abstint dans son ensemble.

Le vote sur les dépenses, deuxième partie de la loi de finances, prit davantage de temps. La discussion se poursuivit jusqu'à la mi-novembre au rythme de deux à trois budgets par jour; exercice formel qui ne passionnait guère que les personnes concernées par l'attribution des crédits, comme les ministres, députés et fonctionnaires chargés des dossiers. Ce calme était également explicable par la disposition qui empêche les parlementaires de proposer une dépense sans apporter en même temps la recette correspondante. D'autre part, la faiblesse numérique de la majorité interdisait toute opération à l'intérieur de chaque camp.

De nouveau, les votes FN suivirent leur logique propre. Pascal Arrighi, lors du vote final du budget, expliqua la position du groupe FN. Il critiquait la conception gouvernementale des prélèvements obligatoires, la diminution des impôts étant annulée par l'augmentation des charges sociales. Il désapprouvait sa manière de conduire les privatisations et ses prévisions dans le domaine de la croissance économique. Par contre, il approuvait certains fascicules, comme la défense, les anciens combattants, les Dom-Tom, la francophonie. Les autres fascicules lui paraissaient requérir soit l'abstention, soit le vote hostile. Le budget 87 n'était pas un budget de rupture avec le passé socialiste, c'était un budget de compromis, pour ne pas dire de compromission[1]. Les votes du groupe varièrent largement:

- en faveur du gouvernement pour le budget des anciens combattants
- contre le budget des services du premier ministre
- contre le budget de la justice
- pour le budget de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports
- abstention sur le budget de l'agriculture
- pour le budget de la jeunesse et des sports
- contre le budget des affaires sociales
- pour le budget de la défense
- abstention sur les crédits évaluatifs (dette publique, dette viagère, frais de justice et réparations civiles, remboursements, dégrèvements, restitutions)
- contre l'ensemble du projet de loi de finances par 32 voix contre 33, à l'exception d'Edouard Frédéric-Dupont

Le projet de loi relatif à la famille représentait une volonté d'amélioration, avec un effort certain d'allocations parentales d'éducation, comme l'admettait le groupe FN

---

[1]Explication de vote de Pascal Arrighi, *Recueil des scrutins, année 1986, tome II*, p. 422.

par la voix de Jacques Peyrat[1], mais il n'allait pas assez loin et traduisait les insuffisances de fond de la politique familiale. Le FN vota contre. Il s'abstint sur le projet de loi autorisant la ratification de l'acte unique européen car la conception européenne de la majorité, expliquait François Bachelot[2], était irréaliste et opportuniste. Le FN était partisan d'une Europe fondée sur trois principes: identité, puissance et initiative de la France; il n'avait pas l'intention, comme les communistes, d'hypothéquer l'avenir de la France qui se ferait sûrement à travers l'Europe, mais il ne voulait pas cautionner une pseudo-Europe des technocrates.

Par contre, le groupe vota unanimement pour le projet de loi portant adaptation du régime administratif et financier de la ville de Paris, alors qu'initialement Jean-Marie Le Pen avait déposé une exception d'irrecevabilité et soutenu la question préalable déposée par Pierre Joxe. Tout comme il vota pour le projet de loi relatif au développement des départements d'Outre-Mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. Mais il vota contre la proposition de loi organique visant à rétablir à soixante-huit ans la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation.

La diversification des votes FN culmina sur le projet de loi portant sur diverses mesures d'ordre social. Comme lors de la session de printemps, ce projet était un projet fourre-tout (modulation du forfait hospitalier, Sida et autorisation de publicité pour les préservatifs, remboursement automatique de l'interruption volontaire de grossesse, pension, régime des médecins...), débats qui attisaient les passions, notamment celles des députés FN qui défendaient le refus du remboursement de l'avortement par la sécurité sociale, soutenu par le dépôt de la proposition de loi jointe majorité-FN, insuffisance de la lutte anti-Sida; d'où de violentes altercations entre le FN et le groupe communiste. La séance fut houleuse: rappel au règlement de Pierre Descaves, invectives d'Edouard Frédéric-Dupont à l'égard du communiste Ducoloné qu'il traita de "provocateur" et de Pierre Schénardi, "communistes assassins! la police fait son devoir! Fascistes rouges! vous êtes la honte de la France!" L'ensemble du projet de loi fut voté en vote bloqué le 6 décembre à 3 heures du matin. Le groupe FN vota contre aux côtés des socialistes et communistes.

Par contre, il modifia sa position sur le même projet de loi qui fut soumis à l'Assemblée en deuxième lecture, en l'occurrence l'amendement Séguin par lequel le ministre des affaires sociales et de l'emploi réussit à contrer les manoeuvres de François Mitterrand qui avait refusé, le 17 décembre, de signer l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail (modification du paiement des heures

---

[1]Ibid., p. 594.
[2]Ibid., p. 704.

supplémentaires, possibilité de travail en continu, notamment le dimanche, pour raisons économiques et non plus uniquement techniques, faculté de déroger à l'interdiction du travail de nuit des femmes), argumentant que ce projet de loi relevait de la compétence du Parlement. A trois jours de la fin de la session parlementaire, il était difficile de voir comment le gouvernement pourrait faire transformer son ordonnance en projet de loi. La procédure était longue: il fallait obtenir du chef de l'Etat qu'il convoquât le Conseil des ministres en session extraordinaire, saisir les unes après les autres les commissions compétentes de l'Assemblée et du Sénat, donner le temps aux navettes règlementaires entre le Palais-Bourbon et le Palais du Luxembourg. Le projet relatif aux mesures sociales était arrivé au terme de sa discussion, à la fois à l'Assemblée nationale et au Sénat. L'aménagement du travail étant une mesure sociale, Jacques Chirac décida alors de soumettre l'ordonnance au vote parlementaire sous la forme d'un amendement accroché au projet de loi, appelé amendement Séguin.

Le débat sur cet amendement Séguin s'avéra difficile. Il fut bref, du vendredi 15 heures au samedi 9 heures 30, mais ardu. Philippe Séguin avait déplacé le débat du cadre parlementaire stricto sensu à celui des rapports entre le président et le gouvernement, expliquant que

> M. Mitterrand a usé d'une prérogative qu'il estime lui être conféré. Le gouvernement, lui, usera d'une prérogative dont il est clair qu'elle lui est ouverte. Il a la volonté d'assumer les responsabilités dont la représentation nationale l'a investi[1].

La portée du vote débordait l'adoption d'un texte. Le gouvernemement voulait montrer qu'il entendait mener la politique que sa majorité voulait lui voir conduire. Cette affaire posait, en termes concrets, tout le problème des rapports entre la majorité issue des dernières législatives et le président de la République qui, tout à la fois, inspirait, soutenait ou cautionnait l'opposition parlementaire comme celle de la rue ou des syndicats. Le gouvernement voulait terminer la session parlementaire sur un message clair à l'adresse du chef de l'Etat: la majorité parlementaire existait, ayant résisté aux tensions internes créées par les troubles récents, et le Président devait compter avec elle. En fait, cette majorité avait été ressoudée par l'attitude de Mitterrand et de la gauche.

L'ordonnance de dix pages et vingt et un articles fut donc intégralement reprise sous forme d'amendement, amendement no 1, accrochée au projet de loi sur diverses mesures économiques et sociales; procédure inconnue jusque là. Le règlement

---

[1]Propos recueillis par Daniel Carton, "Un entretien avec le président du Front nationa", *Le Monde*, 30 novembre-1er décembre 1986.

permettait au gouvernement et à lui seul d'amender un texte lorsqu'il était déjà passé en commission mixte paritaire, en dernier stade et avant son adoption par les assemblées. Mais n'y avait-il pas là détournement de procédure ? Les administrateurs de l'Assemblée restaient silencieux, comme l'exigeaient leurs fonctions mais les députés socialistes annonçaient déjà un recours devant le Conseil constitutionnel, bien que celui-ci n'aimât pas s'ingérer dans les affaires du Parlement, comme il s'en était déjà expliqué sur le sujet du découpage électoral. Le Front national ne se prononça pas sur l'affaire alors que socialistes et communistes utilisèrent toutes les procédures pour bloquer l'examen et le vote de l'amendement Séguin. Exception d'irrecevabilité, question préalable furent traditionnellement soulevées par l'opposition de gauche. Le FN vota contre les motions de procédure soulevées par la gauche, soutenant le gouvernement. Il vota la recevabilité de l'amendement (32 voix) aux côtés du gouvernement, et vota à l'unanimité (33 voix), l'ensemble du projet de loi, y compris l'amendement no 1, soumis au vote bloqué. Le FN ne se joignit pas à la guérilla parlementaire menée par l'opposition de gauche: intervention de deux heures, vérification du quorum (à cinq heures du matin, il n'y avait pas plus de 50 élus sur les 577 députés).

Les projets de loi moins importants témoignent d'un semblable comportement de vote. Sur le projet de loi sur les procédures de licenciement-conseil des prud'hommes, troisième étape du processus relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, qui instituait des garanties de procédure en faveur des salariés licenciés et des mesures de reclassement, le groupe FN vota contre l'exception d'irrecevabilité et les deux questions préalables posées par Pierre Joxe. Il vota pour l'article 2; il se joignit au groupe communiste pour un amendement à l'article 3 et vota contre l'article 3. Il vota pour l'ensemble du projet de loi sur les procédures de licenciement sur le texte de la commission paritaire. Il vota contre l'ensemble du projet de loi relatif au conseil de prud'hommes en raison de l'inversion de la charge de la preuve et la création d'une chambre spéciale. Il soutint la politique étrangère du gouvernement et vota pour l'article unique du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des Républiques soviétiques en vue d'éviter une double imposition des impôts; pour l'article unique du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière de lutte contre la fraude douanière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Burkina Faso; accords de coopération en matière économique et financière; coopération en matière de recherche scientifique et technique. Pour l'article unique du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération culturelle et

technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Zimbabwé.

L'assiduité des députés FN n'était plus aussi exemplaire. Les votes unanimes s'expliqueraient ainsi par le recours au vote électronique, si souvent décrié par le FN lors de la première session de printemps. Les députés FN se tournaient de plus en plus vers leur électorat et donnaient une importance renouvelée à l'action sur le terrain. Il s'agissait donc de se relayer sur les bancs de l'Assemblée nationale. La présence assidue de tous les députés FN au Parlement n'avait plus la préférence. Les priorités FN avaient dévié légèrement et l'action sur le terrain rivalisait, à ce moment, avec l'activité parlementaire.

6.3 Bilan d'une année de Parlement pour le Front national et mise au point d'une nouvelle stratégie

a) Un premier bilan après une année au Parlement

Pour Jean-Marie Le Pen, l'année 1986 avait été l'année de la revanche. Vedette de l'actualité guettée et sollicitée par la presse avant les élections législatives, il revenait au Palais-Bourbon après vingt-cinq ans d'absence. Etait-elle aussi l'année de l'amertume, le président du F.N. étant vite retombé au rang de politicien comme les autres dès lors qu'il n'était plus en mesure de peser sur le cours des évènements, au Parlement ou sur le terrain?

Les élections du 16 mars avaient constitué une belle satisfaction pour le Front national. Il ne recueillait pas les 15% de voix et les cinquante députés qu'il espérait mais avec près de 10% et trente cinq élus, autant que le parti communiste, capable de constituer un groupe à l'Assemblée nationale, il pouvait pavoiser à juste titre. Son courant politique faisait sa rentrée dans la vie parlementaire française. Avec l'enthousiasme des néophytes, les nouveaux venus avaient annoncé leur volonté de défendre les droits du Parlement, de faire avancer les idées de leur programme, notamment en matière de moeurs et d'immigration, de favoriser un retour à une démocratie plus vivante.

Le bilan de l'action parlementaire du groupe FN, lorsqu'on le compare à un groupe de taille semblable, le groupe PC, comparaison juste en ordre de grandeur mais injuste en ce qui concerne l'expérience parlementaire, est certainement honorable:

	FN	**PC**
initiative de la loi:		
propositions de loi	29	73
contrôle du gouvernement:		
amendements enregistrés	577	1708
	9,3%	27,6%
amendements adoptés	16	11
	1,8%	1,3%
questions au gouvernement	35	42 [1]

L'opposition menée par le groupe FN avait été moins vive que celle du groupe communiste et n'avait pas cherché à faire obstruction à la législation gouvernementale. mais elle s'était avérée efficace. Initialement, le FN aurait préféré s'allier à la majorité, plutôt que d'être rangé d'emblée dans l'opposition. La position prise par Jacques Chirac avait mis fin à tout espoir de participation au

---

[1]Source: Travaux législatifs de l'Assemblée, *Bulletin de l'Assemblée nationale*, numéro spécial, mars 1987, pp. 61-63.

gouvernement. Il ne lui restait plus qu'à mener sa propre opposition. Ses ambitions parlementaires avaient été vite bridées par la réalité quotidienne de la pratique des institutions. Les groupes RPR et UDF disposaient d'une faible majorité à l'Assemblée. Cette très petite supériorité numérique permettait au gouvernement de faire passer ses projets de loi, à coups d'engagements de responsabilité et de votes bloqués il est vrai, et elle empêchait le FN d'exercer le rôle de groupe de pression qu'il s'était assigné, rôle secrètement attendu par la gauche désireuse d'exploiter d'éventuelles contradictions au sein de la majorité.

A la prise de conscience de l'impuissance parlementaire s'ajoutaient la déconvenue des départs de Bruno Chauvière et Yvon Briant et la certitude du retour au scrutin majoritaire qui signifiait la fin d'une carrière parlementaire pour le groupe FN.

Les élus du Front national, après quelques semaines de vie parlementaire, avaient rapidement pris conscience des limites de leur action. Ils avaient néanmoins continuer d'exercer consciencieusement leur métier de député et de défendre leur programme à la tribune de l'Assemblée nationale. Interventions dans le débat parlementaire, amendements, questions au gouvernement avaient contribué à diffuser la doctrine FN tout en essayant de radicaliser l'action gouvernementale. Leur stratégie de vote, en fin de session, avait paré du mieux possible les maneuvres de droite comme de gauche, variant selon les projets soumis au débat parlementaire mais toujours fidèle à leurs idées.

L'hémicycle du Palais-Bourbon leur fournissait également le forum idéal pour diffuser leurs idées politiques, rallier à nouveau leur électorat, en bref dépasser le cadre parlementaire afin de se lancer à la poursuite de nouveaux objectifs électoraux, cette fois-ci l'échéance présidentielle. Leurs interventions au Palais-Bourbon devant des collègues blasés, leurs maneuvres parlementaires comme celle de l'élection du socialiste Roland Dumas à la tête de la commission des Affaires étrangères grâce aux voix lepénistes, s'adressaient, par delà l'enceinte du Palais-Bourbon, à l'opinion publique.

A l'issue d'un week-end de réflexion tenu avant les manifestations estudiantines les samedi 29 et dimanche 30 novembre (réunion à huis-clos du conseil national FN et convocation à Paris de tous les conseillers régionaux) avec, à l'ordre du jour la préparation de l'élection présidentielle, Jean-Marie Le Pen, interrogé sur les conséquences du retour au scrutin majoritaire pour le FN, avait repris les arguments qu'il avait déjà présentés au Palais-Bourbon:

> Je regrette infiniment qu'on soit revenu au scrutin majoritaire qui a gouverné la décadence du Parlement pendant trente ans. La majorité actuelle a paré ce mode de scrutin de toutes sortes de vertus et condamné la représentation proportionnelle comme si elle était la source de tous les maux politiques [...] A la vérité, cela nous conduit

> à nous poser la question: qu'est-ce que le Parlement? c'est une chambre de décompression des tensions politiques, économiques, sociales naturelles dans un pays. La vie est conflictuelle. Et le système parlementaire est un système civilisé qui élève les conflits dans un système pacifié. Or, il est évident qu'un tel système n'a de sens que s'il le représente vraiment. Vouloir faire de l'Assemblée nationale un mécanisme de la stabilité gouvernementale, c'est faire une erreur considérable. Et si on procède par analogie dans le jugement avec ce qui s'est passé sous la IVe République, on fait une deuxième erreur. C'était le système d'assemblée qui était critiquable et non pas le mode de désignation [...] A moins d'admettre que les courants politiques et les opinions politiques n'ont pas d'intérêt, il faut bien accepter l'idée que ce sont ceux-ci qui créent non pas la vie politicienne mais la vie politique. Quand il y a deux millions sept cent mille Français qui pensent d'une certaine manière, il est nuisible de les priver de représentation parce qu'on doit savoir ce que pensent les Français [...] Croire qu'en éliminant le FN de l'Assemblée nationale, on va tuer ce parti, c'est se faire des illusions. On court le risque de faire descendre la solution de ces problèmes dans la rue. Si on empêche les gens d'exprimer leurs opinions, on casse le thermomètre mais on ne fait pas tomber la fièvre. Un candidat de droite ne peut être élu sans les voix du FN[1].

Le Front national avait indéniablement bénéficié de sa présence au Parlement. Insidieusement, il consolidait et élargissait son audience à l'échelon national. Il s'implantait de plus en plus solidement dans "la France profonde", s'affermissant particulièrement sur l'échiquier politique régional et local. Le FN s'était établi en position d'arbitre dans cinq conseils régionaux, et ses voix étaient devenues indispensables au RPR et à l'UDF pour y constituer une majorité. Les 137 élus FN avaient été associés à la gestion de trois d'entre eux et avaient fait la preuve de leur force dans deux autres. En Aquitaine, ils avaient carrément contribué au rejet du budget avec le PS et le PC. En Ile-de-France, ils avaient provoqué l'ajournement du budget en s'associant à la gauche après avoir infligé un sérieux échec au président de la région sur le projet Disneyland de Marne-la-Vallée, jugé contraire aux intérêts économiques et culturels de la France. L'objectif primordial était de lutter contre une fiscalité oppressante, visant à une stabilité absolue de tous les impôts régionaux, comme Pascal Arrighi en Corse, ou une hausse limitée en Provence-Côte d'Azur.

La banalisation des idées politiques FN avait été favorisée par l'activité des clubs politiques qui avaient marqué une pause après les élections du 6 mars mais qui reprenaient leur activité. Le Nouveau Contrat Social, présidé par Edgar Faure, le

---

[1]Propos de Jean-Marie Le Pen recueillis par Daniel Carton, "Un entretien avec le président du Front national", *Le Monde*, 30 novembre-1er décembre 1986.

Club de l'Horloge, qui organisait une conférence-débat sur le thème "L'emploi et l'immigration", les Comités d'Action Républicaines de B. Mégret qui tenaient colloques sur l'Idéologie des Droits de l'Homme, réunissaient personnalités politiques de droite et d'extrême droite. La Fondation de la Liberté "au service des Entreprenants de liberté", sous la présidence de René de la Portalière et avec la collaboration de Louis Pawels, Florin Aftalion et Jeanne Bordeau, apportait son aide sur le plan médiatique, juridique et politique. Les frontières s'estompaient entre les partis de droite et le Front national qui s'intégrait de plus en plus à la vie politique quotidienne de droite. Yvon Briant, ancien FN, était secrétaire-général du Centre National des Indépendants et Paysans, allié traditionnel et force d'appoint du RPR. Sous le slogan Nationalisme et Libéralisme, il défendait le même programme: désengagement de l'Etat, réforme du statut de la fonction publique, réduction de la pression fiscale, rétablissement des communautés naturelles que sont la famille, l'entreprise, la commune, la nation. Un éventuel accord avec le FN n'était pas exclu de la politique officielle du CNIP: pas d'ennemi à droite. Philippe Malaud, président du mouvement, affirmait que si le ralliement massif des voix du FN amenait l'élection du candidat de droite aux présidentielles, un accord était tout à fait possible, même souhaitable.

b) Un nouvel enjeu

Les sondages de décembre 1986 indiquèrent un tassement de l'électorat FN au moment-même où Jean-Marie Le Pen décida de jouer la carte de l'élection présidentielle, peut-être pour cette raison.

Le Conseil national du FN, regroupant les élus et les responsables du mouvement, soit quelques trois cent personnes, s'était réuni à huis-clos, le 30 janvier, pour évoquer les perspectives de l'élection présidentielle. Il demanda à Jean-Marie Le Pen d'annoncer au plus vite sa candidature à la présidence de la République. Huit mois après le 16 mars et dix-huit mois avant l'échéance normale des présidentielles, la stratégie arrêtée par le FN était de sortir ses militants de l'attentisme et de s'investir dans une campagne de longue haleine. Appelant "ses cadres, ses adhérents, ses sympathisants à se mobiliser sans attendre pour créer le grand mouvement populaire qui fera triompher cette candidature"[1], le FN souhaitait être le premier à se lancer ouvertement dans la course à l'Elysée. Son analyse était qu'il avait tout à perdre à ne pas affirmer avec éclat sa différence, à ne pas se démarquer plus nettement de la politique de Jacques Chirac, et à ne pas redoubler les critiques vis-à-vis de

---

[1]Propos de Bruno Mégret rapportés par Jean-Philippe Moinet, "Le Front national lance Le Pen", *Le Monde*, 1er décembre 1986.

l'expérience cohabitationniste. Jean-Marie Le Pen fustigeait au *Grand Forum* RMC-FR 3 la direction bicéphale du pays, la compromission permanente avec les forces de gauche aboutissant à l'immobilisme. Critiquant les demi-mesures et les reculades du gouvernement, le FN se préparait à mettre en place "une grande organisation d'information des Français" qui tournerait autour de six grandes préoccupations: l'insécurité, le chômage, l'immigration, l'étatisme bureaucratique et fiscal, la décadence morale, la menace subversive du communisme. La principale cible n'était pas la gauche mais le gouvernement de Jacques Chirac, avec Raymond Barre pour allié objectif. Si Jean-Marie Le Pen estimait prématurée la question du désistement au second tour des élections, il ne manquait pas de noter que le député de Lyon ne s'était pas livré à des attaques contre le FN et qu'il devait être considéré avec plus de sympathie par les électeurs du FN.

Interrogé sur ses chances de succès, Jean-Marie Le Pen misait sur la déception des électeurs de droite:

> De façon réaliste, on peut penser qu'il y aura au moins à droite quatre candidats: M. Chirac, M. Barre, moi-même et M. Léotard dont M. Chirac a intérêt à pousser la candidature pour gêner M. Barre. Qui arrivera en tête? impossible de le prévoir pour le moment. Je mise sur un grand élan populiste, une prise de conscience du peuple français de la gravité des problèmes fondamentaux qui se posent à lui. Insécurité, chômage, immigration, étatisme bureaucratique et fiscaliste, décadence morale, menace subversive du communisme, six grandes préoccupations auxquelles la majorité actuelle n'a répondu que par de timides réformes. Les Français qui en 1981 ont voté pour MM. Giscard d'Estaing et Chirac vont éprouver une immense déception qui sera l'absence de solution de rechange au socialisme. Cela peut et doit les conduire, selon moi, à se rapprocher de nous[1].

c) Jean-Marie le Pen construit son image politique

Jean-Marie Le Pen vit dans les voyages à l'étranger un moyen d'améliorer son image et d'acquérir une stature présidentielle. Un voyage d'information en Asie l'amena de Hong-Kong à Manille, puis Tokyo et Séoul. Il rapprochait son cheminement politique de l'expérience de Cory Aquino, chef d'Etat des Philippines:

> Je sais, comme j'ai pu le vérifier récemment en rendant visite à Madame Cory Aquino que la fonction apporte grâce d'Etat. J'ai été le collègue de beaucoup d'hommes qui sont devenus ministres, premier ministre, chef d'Etat ici ou ailleurs. Ils ne m'ont pas paru être des hommes qui, sur l'ensemble de leurs qualités, étaient d'une dimension

---

[1]Propos de Jean-Marie le Pen rapportés par Daniel Carton, "Un entretien avec le président du Front national", *Le Monde*, 30 novembre-1er décembre 1986.

> supra-humaine. Le politique doit être un décideur, un pré-voyant au sens presque de la voyance, un homme de caractère. Le respect des choix auxquels on s'est résolu implique que l'on sache résister à beaucoup de pressions et quelquefois à celles de son coeur. En toute modestie, je crois que ce qu'un individu peut apporter à cette mission, je l'ai tout autant qu'un autre [...] Je suis d'origine populaire mais j'ai eu la chance de recevoir une culture assez vaste et d'avoir une expérience de la vie qui est assez complète. Je suis persuadé que ce sont la fonction et la situation qui peuvent créer l'appoint considérable de forces que l'on tire de la confiance du peuple[1].

Ayant presque officiellement annoncé sa candidature, le président du FN décida de ne plus s'impliquer directement dans la vie quotidienne de son parti. A l'Assemblée nationale, il n'interviendra plus que sur des "thèmes de rassemblement". Cette distantiation n'était d'ailleurs pas sans mécontenter certains de ses lieutenants au sein de l'appareil frontiste. Le principal adversaire sur le terrain était Jacques Chirac. Jean-Marie Le Pen concentra ses attaques sur le premier ministre, qu'il accusa d'avoir pillé ses idées tout en lui reprochant paradoxalement de conduire une sorte de socialisme larvé. Sans espoir de franchir le cap du premier tour, il comptait monnayer ses voix pour le second. Reste à savoir s'il pouvait se considérer comme le propriétaire des voix émanant d'un électorat aussi hétérogène que celui du Front national.

d) Le Front national s'affirme comme partenaire légitime

Pour la première fois depuis l'avènement de la Ve République, la France des extrêmes arbitrait une élection présidentielle. Du vote des électeurs du Front national et de ceux du parti communiste dépendait au second tour l'échec ou la victoire du candidat de la majorité ou de l'opposition. Ces partis qui ne totalisaient que 20% de l'électorat français devaient d'abord leur existence à la lassitude de l'opinion publique devant le système en place. Pour la première fois aussi, le parti communiste était réduit à faire jeu égal avec un parti de droite extrême. En 1978, le FN était dans les limbes et le parti communiste comptait 20% de l'électorat. Huit ans plus tard, la balance était équilibrée. Il y avait eu transfert d'électeurs, bien évidemment, mais dans quel sens? Le corps électoral, dans son ensemble, avait-il glissé à droite? Y avait-il eu transfert direct des voix communistes sur le FN ? Le Pen était de cet avis:

> La réalité politique du Front national est désormais incontournable. Il y a une relation directe entre le déclin du parti communiste et la montée du Front national, le passage d'un nombre important d'électeurs communistes vers le Front national. Le corps politique

---

[1]Ibid.

> glisse à droite et c'est notre formation qui en bénéficie le plus. Le parti communiste, de son propre aveu, a renoncé à jouer un rôle parlementaire[1] .

La réalité était autre. D'après un sondage IFRES-*L'Express* de janvier 1987, le Front national était ressenti comme une sorte de lobby arc-bouté sur un double argument politique: intransigeance à l'égard des immigrés et répression envers les délinquants, alors que le parti communiste était vu comme le super-syndicat des petites gens.

Les électeurs FN plaçaient en tête l'ordre et la sécurité, puis la défense de l'identité nationale. Ils étaient sensibles à l'audace verbale de Jean-Marie Le Pen et au problème de l'immigration. De tels électeurs n'étaient pas faciles à manier. Ils votaient au premier tour pour renchérir sur les idées qui les touchaient. Les stratégies de report de voix au second tour n'étaient pas forcément leur affaire. Les facteurs qui les décideraient: seraient peut-être les consignes de vote, mais surtout leur culture, leur milieu et leur histoire personnelle. L'électorat de Le Pen était toujours volatile. 30% de ceux qui avaient voté pour lui en 1984 l'avaient délaissé en 1986. D'autres étaient arrivés, parfois des rangs de la gauche et du parti communiste, et ils risquaient d'y retourner au second tour. En polissant son image pour élargir son audience, en jouant l'ouverture, Le Pen risquait de décevoir ceux qui préféraient le FN parce qu'il n'était pas un parti comme les autres. Le FN était trop jeune pour remettre en question une équipe qui gagnait, estimait Jean-Pierre Stirbois. Derrière lui, les "durs" regimbaient quand ils voyaient Le Pen prendre ses distances avec le parti, faire quelques concessions à l'Assemblée, s'entourer de personnalités jugées trop modérées et suspectées d'être éventuellement sensibles aux avances du RPR. Jean-Marie Le Pen persistait en choisissant pour directeur de campagne Bruno Mégret qui n'appartenait pas au Front national et dont les électeurs ne désavouaient pas l'action publique. Ils étaient plutôt satisfaits de son attitude critique envers Jacques Chirac mais ils ne savaient pas très bien s'ils se plaçaient dans l'opposition ou la majorité. Le Pen s'accommodait de cette ambiguïté qui pouvait être payante, encore qu'il eût préféré devenir l'allié du RPR et de l'UDF le 16 mars dernier. Cette même ambiguité caractérisait les différentes strates politiques en 1987. La France des extrêmes déconcertait. Quand on demandait à un électeur communiste s'il éprouvait plus de sympathie pour un ouvrier FN que pour un grand bourgeois de gauche, il choisissait le grand bourgeois. Entre un ouvrier communiste et un grand bourgeois de droite, l'électeur FN préférait l'ouvrier.

---

[1]Ibid.

Le paysage politique avait évolué. Les quatre grands partis n'étaient plus que trois: RPR, UDF, PS, flanqués de deux petits, le PC et le FN. Le même sondage IFRES-*L'Express* montrait que les sympathisants des deux extrêmes n'étaient pas enfermés dans leurs convictions et qu'ils étaient disponibles aux idées de leurs voisins, les électeurs du Front national étant plus tolérants à l'égard du PC que ceux du PC envers le Front. L'électorat d'extrême droite voyait le FN comme une sorte de groupe de pression qui influençait le gouvernement en matière de politique d'immigration et de sécurité. Ces deux enjeux électoraux attiraient d'abord les électeurs, qui adoptaient ensuite le discours Le Pen. D'après *National-Hebdo*, le FN était passé de 500 adhérents en 1982 à 75.000 à la fin de 1986. Le tirage des publications FN avait progressé dans les mêmes proportions: 50.000 exemplaires pour *National-Hebdo*, 15.000 pour le quotidien *Présent*.

Les caractéristiques de l'électorat FN semblaient être les mêmes qu'en 1986; "semblaient" car il était difficile de l'analyser en dehors des élections, un des moyens essentiels d'analyse étant l'interrogation des électeurs à la sortie des bureaux de vote.

Les intentions de vote des électeurs FN pour le second tour des présidentielles donnent une idée de leurs origines. Un tiers des irréductibles voteraient pour Mitterrand ou Rocard; 56% à 59% seraient prêts à voter pour Chirac ou Barre alors que les autres se réfugieraient dans l'abstention.